

Pierre-Xavier TRINCAZ

Colonisation et Régionalisme

Ziguinchor
en
Casamance

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Pierre Xavier TRINCAZ

Colonisation et Régionalisme Ziguinchor en Casamance

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **TRAVAUX et DOCUMENTS** n° 172

PARIS 1984

*Cet ouvrage a fait l'objet d'une Thèse de Troisième Cycle,
soutenue en 1979 à l'Université de Paris V.*

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41,
« d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste
« et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes
« citations dans un but « d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction
« intégrale, ou partielle, faite sans le « consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou
« ayant cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait
« donc une « contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal».

Vue d'ensemble de Ziguinchor.
Clichés IGN : AO-640-200; 20, 37 et 39



AO-640-200

037

AO-640-200

039

Introduction

C'est dans les moyennes villes d'Afrique Noire, aujourd'hui, que peut-être se dévoilent le mieux les complexités du sous-développement africain ; car c'est là que se dessinent le plus clairement les problèmes politiques, économiques et sociaux des pays anciennement colonisés, tandis que se poursuit, à un rythme précipité, la profonde mutation du monde rural au monde urbain.

Ziguinchor, au Sud-Ouest Sénégal, apparaît comme l'exemple idéal du long processus colonial puis néo-colonial et de centralisation nationale après l'Indépendance qui a conduit à l'éclatement du système économique traditionnel, système parfaitement intégré à sa région, la Basse-Casamance, au profit d'un apparent développement, cause en fait de l'appauvrissement des masses.

Dès le XV^e siècle, la Basse-Casamance, par la variété de son paysage, où alternent la palmeraie et la mangrove, la richesse de son sol parcouru d'innombrables marigots propices à la riziculture, l'abondance de sa pluviosité, apparut aux premiers explorateurs européens comme un milieu naturel plein de potentialités, une «terre promise» de multiples ressources à exploiter, que très vite les Portugais et les Français se disputèrent âprement, malgré la résistance des populations locales. La conquête de la Casamance fut ainsi une longue suite d'expéditions militaires et de luttes sanglantes pour soumettre des populations rétives.

Les Portugais au XVI^e siècle réussissaient leur pénétration en remontant le

fleuve Casamance et commençaient le commerce des marchandises susceptibles d'intéresser l'économie de leur Métropole : les esclaves, la cire, les peaux et l'ivoire principalement.

C'est dans le but de faciliter ce trafic vers l'Europe et l'Amérique que, en 1645, l'Administrateur Portugais de Cacheu fonde Ezeguichor, comptoir de transit et point stratégique de défense sur la route de la Gambie à Cacheu, à la limite du pays Diola. Ce poste, n'avait à l'époque, que peu de contact avec l'Océan par l'estuaire de la Casamance qui était impraticable car cernée de populations hostiles.

L'installation française en Casamance dès 1827 allait transformer ce comptoir. Elle commença par la prise de Diogue, puis s'opéra avec lenteur par étapes successives jalonnées d'une multitude de petits traités. Elle ne devait s'achever qu'avec la première guerre mondiale.

Avant l'annexion de Ziguinchor, Carabane et Sédhiou étaient les deux pôles commerciaux de la Casamance française, Sédhiou étant tout à la fois capitale administrative et régionale, et bastion militaire. Mais bientôt la France convoita Ziguinchor pour sa position très favorable au commerce entre Carabane et Sédhiou et pour sa situation générale privilégiée aux confins des zones forestières et productrices.

C'est en 1886 que Ziguinchor devint française, et de gros bourg qu'elle était sous domination portugaise, elle se transforma peu à peu, sous le contrôle d'administrateurs zélés, en une véritable ville, quadrillée à l'Européenne. Les populations des bords du fleuve étant soumises, son activité portuaire se fit intense et l'arachide introduite par le colonisateur, malgré bien des résistances dans une zone essentiellement vouée à la riziculture, devint une des principales denrées d'exportation.

C'est ainsi que le commerce avec la métropole devint la principale activité économique de la petite ville dont le premier but était de servir au mieux l'intérêt du colonisateur. Le développement de la région fut orienté dans le profit exclusif de ce commerce, négligeant totalement l'intérêt des populations locales.

Au début du siècle, la prééminence de Ziguinchor s'affirmait déjà par la création d'une Chambre de Commerce, et la présence d'une administration centrale. Au rôle de relais commercial vers la Métropole s'était ajouté, en effet, un rôle de centre administratif régional.

Très vite, Ziguinchor méritait le titre de capitale de la Casamance. Par son activité commerciale intense, elle attirait les populations casamançaises de plus en plus nombreuses, vivant pour la plus grande part du trafic commercial et portuaire.

Mais lors de l'Indépendance du Sénégal, en 1960, lorsque le commerce national avec la France se fit essentiellement par Dakar, Ziguinchor vit s'effondrer son développement commercial, tandis que fort peu de réalisations industrielles voyaient le jour. Les structures administratives mises en place par la colonisation et relayées par les nouveaux services sénégalais allaient éviter à la ville de tomber en désuétude comme nombre d'autres centres coloniaux.

Malgré cette relative stagnation économique, Ziguinchor, après l'Indépendance voit affluer une population sans cesse plus nombreuse de paysans découragés par les contraintes d'une agriculture mal orientée et techniquement sous-développée.

Une nouvelle forme d'urbanisme anarchique se développe ainsi, tandis qu'apparaît une classe sociale entièrement démunie de « laissés pour compte de la modernité ».

C'est dans cette moyenne ville en pleine expansion démographique avec ses quelques 80 000 habitants, mais en lente stagnation économique, que nous avons entrepris une étude urbaine socio-économique approfondie, car elle nous semblait permettre d'analyser d'une façon exemplaire les mécanismes du colonialisme, du néo-colonialisme du point de vue historique, et actuellement de l'impérialisme à la fois des pays industrialisés, mais aussi du pouvoir national central, sur les régions périphériques : ce que nous avons appelé « la double domination ».

Ce terrain d'enquête nous apparaissait, en effet, comme un centre d'observation privilégiée du système de transformation qui continue intensément à s'élaborer en Afrique, par le passage précipité de la ruralité au monde urbain.

Et Ziguinchor comme ville intermédiaire, ville-relais entre Dakar et Casamance, se présentait comme le mortier où s'élabore cette mutation sociale.

Ainsi, plus intéressante que l'étude économique d'une grande capitale nous a semblé l'étude de Ziguinchor, comme ville où se forment véritablement les classes sociales, avec les conflits et les adaptations que cela suppose, tandis que surgissent les problèmes de la politique post-coloniale dans toute leur acuité. C'est dans le creuset des villes moyennes, intermédiaires que se forme l'Afrique de demain.

Située à 12° 40 de latitude Nord sur la rive Sud de la Casamance à une soixantaine de kilomètres de l'embouchure de ce fleuve, Ziguinchor, dans la zone de transition entre l'Afrique soudanienne et l'Afrique guinéenne, représente pour le Sénégal une ville originale.

Par le hasard des conquêtes, elle s'est trouvée longtemps isolée du reste du territoire sénégalais par la Gambie anglophone et de la Guinée Bissau, par une frontière artificielle.

Son site portuaire, sa situation privilégiée au cœur de la Casamance explique son origine et l'intensité de son trafic commercial à l'époque coloniale.

Trois axes de circulation convergent vers la ville et le port, un axe Nord Sud ou transgambien qui relie Ziguinchor à Dakar, un axe Est Ouest venant de Haute Casamance, un axe régional, enfin, venu du Sud qui rejoint Kolda en passant par Tanaff et Goudomp.

Un aéroport permet une liaison quotidienne avec Dakar et un accès facile aux plages touristiques de la Casamance.

Au début du siècle, Ziguinchor était un bourg de 800 habitants, une ville moyenne de 32 000 habitants au moment de l'Indépendance en 1960, une agglomération de 80 000 habitants en 1975. Cette explosion démographique s'explique par le développement commercial de la ville insufflé par la colonisation française, qui fut à l'origine d'une très forte immigration, non seulement de ruraux venus des villages de Casamance, mais surtout de commerçants et de commis Nord-Sénégalais, et de populations guinéennes.

Ziguinchor, capitale régionale, représente aujourd'hui la haute sphère administrative et judiciaire de la Casamance, avec une gouvernance, une préfecture, un tribunal de première instance et une justice de paix pour les délits mineurs.

Elle constitue, par ailleurs, un pôle d'attraction sanitaire, scolaire, religieux et culturel très important pour la région.

L'étude socio-économique de Ziguinchor, telle que nous la concevons, ne pouvait véritablement prendre sa valeur qu'en privilégiant largement l'aspect historique, pour comprendre la ville actuelle dans sa complexité. Car c'est dans le fait colonial, qui est à l'origine de Ziguinchor, que se trouve l'explication du développement et de la stagnation de la ville, que se comprend la très forte immigration urbaine et l'appauvrissement structurel de la région de Basse-Casamance.

C'est pourquoi nous avons consacré une très grande partie de nos recherches à l'histoire de la ville - inséparable de sa région - depuis les origines jusqu'à nos jours, en insistant particulièrement sur le passage de la période coloniale à la période post-coloniale, période capitale par les changements qui s'ensuivirent.

Dans une deuxième phase, il nous est apparu indispensable de mener une étude approfondie de l'économie urbaine dans son évolution historique, même si celle-ci pouvait sembler quelque peu descriptive, voire rébarbative et parfois répétitive.

En fait, si nous avons voulu tellement insister sur le développement commercial de la période coloniale, c'est parce qu'il est à la base de la formation de la ville, et encore aujourd'hui explique son actuelle stagnation.

Quant aux activités industrielles qui furent largement négligées par le colonisateur, dont l'unique intérêt se situait dans l'exportation de matières premières nécessaires à sa propre industrie - très vite l'arachide imposée comme culture de traite - et l'importation de produits finis, elles n'ont guère été davantage développées depuis l'Indépendance malgré l'effondrement du commerce, et surtout malgré les très vastes possibilités de la région.

Cette deuxième phase nous amène ainsi, conjointement à la première, à mieux saisir les mécanismes qui engendrent l'appauvrissement d'une région en même temps que la léthargie de son centre principal avec, paradoxalement, une formidable croissance urbaine.

Les populations régionales, traditionnellement égalitaires, se trouvent dans ce contexte urbain, confrontées aux inégalités face à l'emploi et aux revenus, face à l'habitat et à l'aménagement des quartiers, et aux multiples conflits sociaux, raciaux, culturels ou politiques qui surgissent de cette situation induite par la colonisation et mal maîtrisée depuis l'Indépendance avec l'impérialisme des nations riches et du nouvel État National vis-à-vis d'une région excentrée et enclavée.

Et pourtant, si de nombreux citoyens quittent la ville pour tenter leur chance à Dakar, concentration de tous les emplois, ceux qui restent parviennent, non seulement à survivre économiquement dans une quasi autarcie, mais encore à réussir leur adaptation au milieu urbain par la création originale d'associations, micro-sociétés qui sont tout à la fois regroupements ethniques et attestation d'identité. Mais est-ce là une véritable libération ?

C'est ainsi que nous avons tenté de mettre à jour à Ziguinchor les multiples problèmes politiques, économiques et sociaux intimement imbriqués, qui se cachent derrière l'apparente façade insouciant, riante et verdoyante de la ville.

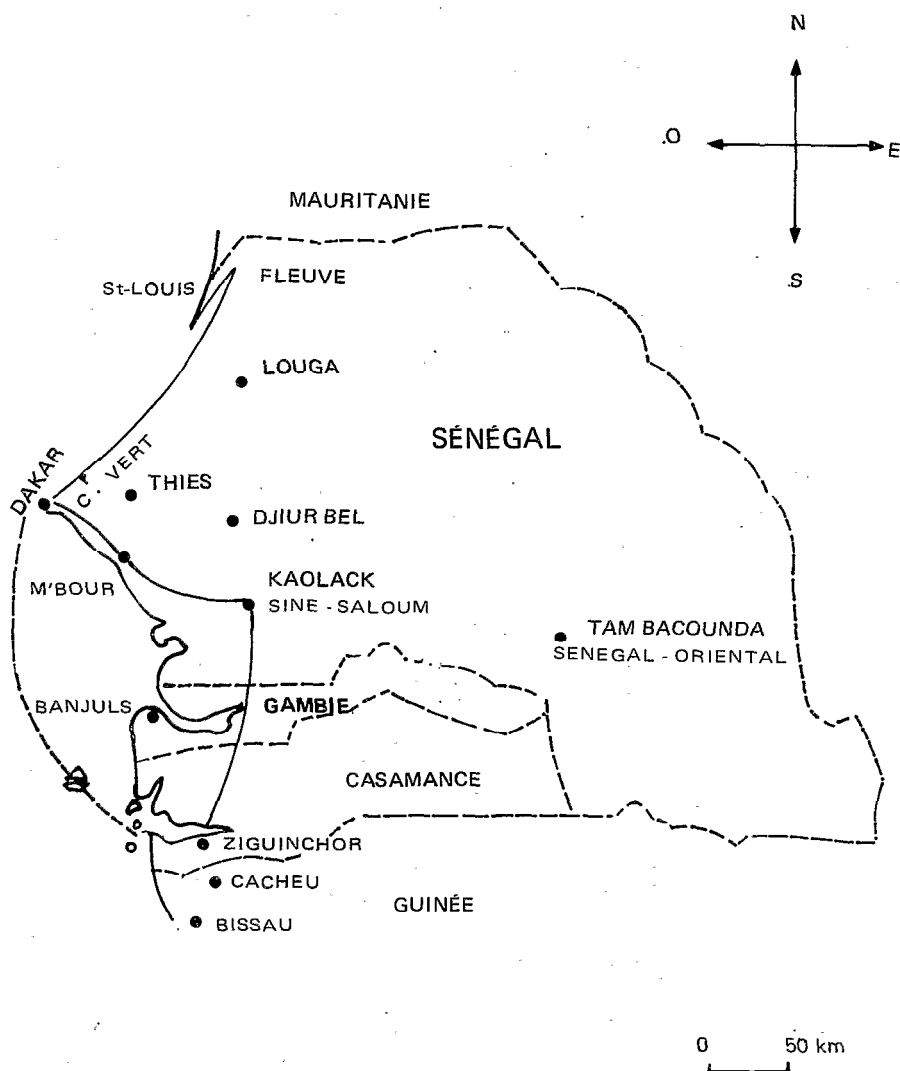


Fig. 1 — SITUATION DE LA CASAMANCE AU SÉNÉGAL
Dakar et les sept régions du Sénégal

PREMIÈRE PARTIE

*LA CRÉATION D'UNE VILLE :
DU DÉVELOPPEMENT
A LA CRISE DE CROISSANCE*

HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE ZIGUINCHOR

Chapitre 1 LES ORIGINES

L'histoire de la ville est indissociable de celle de sa région : la Casamance. Comme la plupart des villes d'Afrique Noire, elle est un produit de la colonisation, créée à des fins commerciales et militaires. Le but, pour les envoyés de la nation colonisatrice, est d'occuper un point stratégique pour permettre la protection du commerce et le drainage par les traitants, des ressources naturelles de la région vers un centre et leur expédition vers la métropole dont elles assurent le développement économique.

Les premiers explorateurs portugais

Les seules traces du passé que nous pouvons exploiter ne sont que les écrits laissés par les Portugais. On a donc un aperçu trop partial et raciste des populations elles-mêmes et de leur mode de vie, car les rapports des premiers explorateurs - qu'il ne faudrait pas confondre avec des ethnologues modernes comme on a eu trop souvent la tentation de le faire - font beaucoup plus, en fait, l'inventaire des richesses à exploiter, dans les régions parcourues, au profit de la métropole, bien sûr, que des documents ethnologiques.

L'affrètement des navires par les rois du Portugal et d'Espagne ne fut pas un acte de mécénat scientifique ou humaniste, mais un réel investissement économique, une prospection à but intéressé directement lucratif.

Un aperçu des populations à travers les premiers récits (1)

En 1456, un navigateur vénitien, Alviso da Mosto, explore la rivière située au sud de la Gambie, et ses interprètes lui rapportent qu'elle appartient à un roi noir, le **Kasa Mansa**, qui habite en amont à environ trente milles de l'embouchure. Un demi-siècle plus tard, un portugais, Valentin Fernandes, décrit à son tour la rivière, et confirme les déclarations du Vénitien, en précisant que *«dans ce royaume, il y a un mélange de toutes les races comme les Mandingues, les Falupes et les Balangas»*.

En 1570, un autre explorateur portugais, André Alvares Almada remonte le fleuve Casamance, et rencontre le Kasa Mansa qui habite Birkama. Dans la chronique qu'il a laissée de ses voyages, il parle non seulement des différentes ethnies de la Casamance, mais encore et surtout de la *«terre des Iziguiches où on traite la cire et les esclaves»*, et son récit date de 1594. Il semble bien que c'est la première mention de ce qui deviendrait Ziguinchor, déjà signalée comme un lieu de traite, d'échange pour la cire et surtout des esclaves.

Enfin en 1669, Francisco des Azevedo Coelho décrit longuement la Guinée et relate ses nombreux voyages depuis le Cap Vert jusqu'à la Sierra Léone. Grâce à lui, nous avons un document précieux sur la Casamance et sur le début du commerce dans la région. Il mentionne entre autre l'existence d'un port qui permet le mouillage des bateaux : *«A ce Rio de Casamance, ne peuvent aller que les embarcations tirant sept ou huit palmes parce qu'il a peu d'eau à la barre. En le remontant dix-huit ou vingt lieues, on mouille en un port formé par un bras de rivière qu'on appelle Rio de Bojète qui se trouve du côté Sud...»*.

Les documents laissés par les explorateurs ou «conquistadores» portugais nous permettent d'avoir une certaine idée des ethnies de Casamance et de leur organisation au XV^e et XVI^e siècles. Déjà, Valentin Fernandes cite des Mandingues, les Falupes (Floup), les Balangas (Balant) et les Banhums à qui il donne une importance prépondérante dans le pays. André Alvarez d'Almada est encore plus précis : *«Au bord de la mer, sur cette côte, habitent les Arriates et après eux vers le Sud au long de cette côte, les Feloupes. Derrière ceux-ci se tiennent les Jaboundes et les Bagnounds de l'intérieur. Et par derrière les Cassangues, se tiennent comme un mur les Mandingues, qui vont ceignant ces nations et celle des Bourames jusqu'à se rencontrer dans l'intérieur avec les Biafars, comme se dira son temps...»*

(1) Annexes I et II.

Francisco des Azevedo Coelho parle à l'occasion de l'organisation politique du pays : le peuple qui forme le noyau du Royaume est celui des «Ksankes» ou «Cassangas» ou habitants du Kasa. Ils vivent au XVI^e siècle sur les deux rives du fleuve mais essentiellement sur la rive Sud, en amont des Banhuns de Ezeguichor, en face du royaume de Jase (Yasin). Les Kasanke font partie de l'ensemble plus vaste des «Bagnouns» (Baïnouk).

Azevedo Coelho et les traditions orales sont d'accord pour dire que les Baïnouk sont en rébellion contre leur roi, le Kasa Mansa, qui a du mal à imposer son autorité. Plus tard vers 1830, les Kasanke sont vaincus par les Balant ; Birkama, la capitale, est détruite et la population Kasa se replie dans la partie méridionale de son territoire sur les bords du Rio Cacheu près des marigots de Sao Domingo.

Un inventaire des richesses à exploiter

Tous ces écrits des Portugais sont intéressants à un autre titre. En fait, il ne s'agit pas de simples relations de voyages écrites par des explorateurs ou des voyageurs, mais bien de documents de prospections économiques pour connaître les richesses des régions explorées et les possibilités de trafic fructueux. Les détails d'ordre ethnologique ou documentaire ne sont livrés qu'accessoirement et dans l'optique des possibilités de traite. Les différentes ethnies sont mentionnées avec leur facilité pour nouer des relations avec les traitants étrangers, par exemple telle précision : *«Les Arriates sont encore à apprivoiser. Ils sont très noirs: Ils ne se circonciennent pas comme les autres noirs... Ils n'ont guère d'esclaves, faute de commercer avec les nôtres...»*

Les rapports des prospecteurs portugais montrent que dès le XV^e siècle, la Casamance apparaît comme pleine de ressources aux yeux des étrangers. D'abord, les habitants sont très intéressants pour le commerce par excellence : l'esclavage. La région est très peuplée et les habitants, au début du moins, se laissèrent capturer facilement comme le précise Alvarez d'Almada : *«Ils capturaient beaucoup de gens car ils les prenaient en groupe ou en nombreuses compagnies installées le long des plages ou des marigots, à manger le poisson ou les huîtres. Et à la capture d'une bande, l'autre ne fuyait point, ni ne se défendait...»*.

Azevedo Coelho est encore plus précis et présente la région comme un paradis surtout à cause de la cire et du miel en abondance : *«C'est là qu'il y a la plus grande quantité de cire de toute la Guinée, incroyable est le nombre des abeilles de cette terre. Et à cause d'elles, se devrait dire de l'Afrique le propos biblique qu'y coulent le lait et le miel. Car le miel y est en si grande abondance que, si les nègres ne le gâtaient en breuvages, on en pourrait charger navires et navires.»*

D'une façon générale, cette région apparaît comme «une mine à exploiter» à très peu de frais selon l'expression de Azevedo Coelho, et il précise même les articles de traite nécessaires pour obtenir les richesses de la Casamance : «d'un côté, on dit qu'il s'y ferait un très grand commerce, principalement de cire, peaux, «nègres», et ivoire, miel. Les articles de traite nécessaires pour ces rios

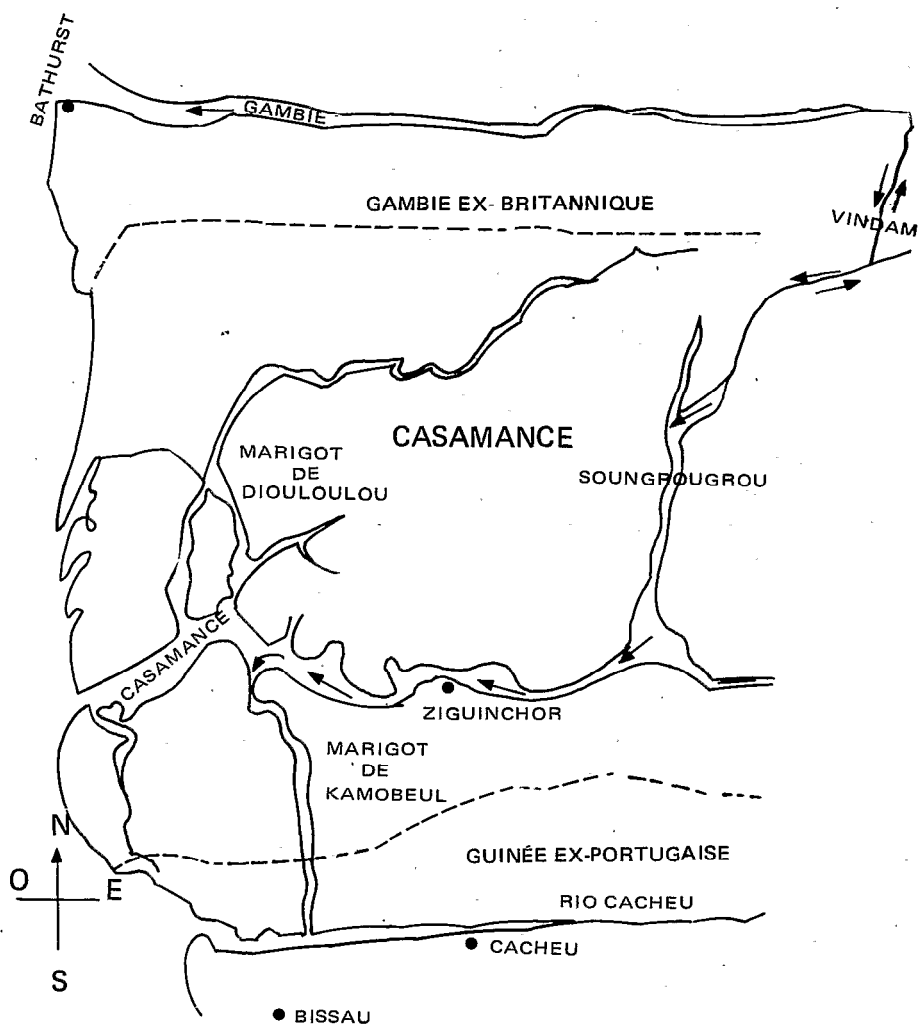


Fig. 2 – LA CASAMANCE ENTRE GUINÉE ET GAMBIE
L'axe de communication Nord-Sud. De la Gambie à Cacheu par les marigots de Vintam, Soungrougrou et Kamobeul

sont : fer, cola, tissus, cristal ambre, eau de vie, poudre, fusils, verroterie noire, blanche et brique».

En 1466, «les Seigneurs Européens de l'Île du Cap Vert (Santiago) se voient octroyer le droit exclusif de pratiquer le commerce de troc (restagar, selon la terminologie portugaise) sur les «côtes de Guinée» afin d'obtenir des esclaves en échange des marchandises de l'Île. Les instructions données aux capitaines des navires sont formelles : *«Quand vous serez arrivés à Bissau ou Cacheu, vous devrez vous employer à faire le commerce d'esclaves utilisant pour cela des pagnes et des étoffes reçus des administrateurs de la Compagnie du Cap Vert»*.

Les navires effectuaient «un voyage circulaire» presque toujours selon l'itinéraire suivant : Lisbonne - Santiago - Bissau ou Cacheu - Para de Maranhao - Lisbonne.

Les explorateurs portugais en bons prospecteurs ne se contentent pas d'énumérer toutes les richesses naturelles de la région et les moyens de les obtenir avec des objets de troc mais ils précisent également les moyens d'accès et de pénétration vers les différentes régions à partir du réseau très dense des rios et marigots de Casamance.

«En cet estuaire de Casamance, il y a plus de vingt-cinq ans que n'entrent les navires, à cause de la guerre des nègres qui, ayant vers l'intérieur la guerre avec le roi de Casamance, décidèrent de lui défendre l'entrée de leur rio. Ainsi firent-ils et prirent même à l'entrée plusieurs bâtiments des nôtres, car le rio est très étroit, et ces nègres rassemblèrent force pirogues dont ils attaquèrent les navires. C'est pourquoi on n'utilise plus cette entrée, et on n'entre plus dans le Rio que par la voie de San Domingos comme se dira plus avant... » On trouve là mentionné pour la première fois ce que d'autres voyageurs vont souligner jusqu'au début du XIX^e siècle (1).

A l'entrée de la Casamance, le pays Floup (2) va opposer un obstacle féroce à la pénétration étrangère, et il sera soigneusement évité par les voyageurs ou les commerçants. La pénétration, impossible par le fleuve même, se fera à partir du Rio Cacheu. Résumant les impressions des voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles, J.B. Durand écrit en 1802 : *«Les deux côtés de cette rivière (la Casamance) sont habités par des Feloups ; ils ne veulent avoir aucune communication avec les Blancs et sont toujours en guerre avec les voisins.»*

Ainsi, depuis la découverte de la côte par les Portugais, des relations de commerce vont s'établir avec les populations de l'intérieur, spécialement les Baïnouk. Le trafic se fera également avec les populations de Gambie au Nord

(1) ce sont les navigateurs français sur un bateau de guerre qui vont réutiliser pour la première fois la voie maritime du fleuve Casamance en 1827.

(2) l'expression «Floup» employée par les Portugais désigne en fait l'ensemble des Diola actuels.

et du Rio Cacheu au Sud, mais l'embouchure de la Casamance, le pays Diola, est soigneusement évité et reste isolé à cause de l'hostilité de ses habitants.

Comme le souligne Paul Péliissier, les relations de commerce vont s'effectuer à l'intérieur des terres sur le territoire des Baïnouk en empruntant les marigots affluents de la Gambie, de la Casamance et du Rio Cacheu. La voie de trafic passera par le marigot de Vintam, descendra le Soungrougrou et rejoindra le Rio Cacheu à travers le royaume Baïnouk.

Mise en place d'un réseau de communications pour une exploitation économique plus rationnelle de la Casamance

Après avoir découvert les richesses de la Casamance et les possibilités de relations avec les populations de l'intérieur, notamment les Baïnouk qui se montrent d'emblée «coopérants», les Portugais commencent à exploiter ses ressources.

Les voies de communication se font à travers les marigots sur un axe Nord-Sud. Le pays est également une voie de passage entre la Gambie au Nord, riche en esclaves et ouvert à la navigation et le Rio Cacheu au Sud, comme le précise encore Azevedo Coelho : *«Le village appartient au Royaume de Sanue de Gou qui va jusqu'au Rio de Gambie, et c'est le chemin qu'on y va par terre. Et de là jusqu'au village des Heréges (Geregia de Gambie), il y a douze lieues que j'ai parcourues maintes fois avec beaucoup d'esclaves à la chaîne, et des charges de marchandises, sans que personne n'ait nui en chemin».*

Pour permettre les échanges et protéger les voies de communication, les Portugais vont créer des villages avec des postes plus ou moins fortifiés. C'est ainsi qu'au débouché de la voie maritime se crée le poste de Cacheu vers 1588. D'après le Dr Gabriel Carvalho, les commerçants habitaient dans un village indigène où ils étaient soumis à de multiples vexations. Mais cette année-là un Cap Verdien de Santiago, du nom de Lopez Cardezo, obtient du chef indigène nommé Chapalas, l'autorisation pour édifier le village de Cacheu que les commerçants se mettent à fortifier avec quelques pièces d'artillerie. Le village devient une Capitainerie générale en 1641, date où le roi du Portugal Don Joa IV nomme directement et officiellement un Capitaine. Et, c'est vers 1645 que ce Capitaine fonde les villages de Farim et de Ziguinchor pour rassembler les commerçants qui circulent le long du Rio Geba.

La fondation de Ziguinchor par les Portugais

Nécessité de postes fortifiés pour protéger le trafic et éviter la fuite des esclaves

Le Capitaine portugais établit quelques postes fortifiés le long de la voie commerciale qui va de Cacheu en Gambie pour protéger le trafic et éviter la fuite des esclaves comme le précise encore Azevedo Coelho : *«Le village de Bouyê et le royaume*

me de Casamance portent bien préjudice aux résidents qui vivent en Cacheu et en toute la Guinée parce que les nègres qui fuient par là, ils ne les ramènent pour aucune somme».

Les commerçants portugais, pour établir des points de contact commerciaux avec les populations locales et aussi pour protéger leurs transactions par trop coercitives, surtout lorsqu'il s'agit de la capture des habitants destinés à l'esclavage, éprouvent la nécessité de créer des postes fortifiés.

Ziguinchor est ainsi née comme une étape sur la route intérieure Nord-Sud, et non point comme une escale desservant la navigation sur la Casamance ; sa fonction essentielle à l'origine est la protection de la voie de communication de Gambie à Cacheu. Installée à la limite du pays Diola, le poste contribue à défendre les commerçants contre les incursions des Floups hostiles, tout en évitant la fuite des captifs.

La création de Ziguinchor se confond donc avec l'arrivée des marchands et traitants portugais, qui cherchent à faciliter le transit pour le commerce des «esclaves, de la cire, des peaux et de l'ivoire».

Signification de Ziguinchor – La symbolique du Nom – Une approche populaire

Malgré sa création d'origine européenne et la consonnance plus ou moins portugaise du nom, la racine étymologique de Ziguinchor semble bien locale.

C'est, en effet, sur le territoire des Iziguichos, sous-groupe des Baïnouk, que le premier Capitaine Général du Comptoir de Cacheu crée, sur les bords de la Casamance, le long de la piste allant de Gambie à Cacheu, un poste et un dépôt de vivres. Iziguichos a donné Ezéguichor - le suffixe *or* signifiant la terre - déformé par la suite en Sigitior puis en Ziguinchor.

André Alvarez d'Almada mentionne déjà *«sur la rive Sud de la Casamance, la terre des Iziguiches, qui sont des Bagnouns (Baïnouk) où on traite la cire et les esclaves»*.

Mais peut-être plus significative que la véritable origine étymologique est l'explication habituelle plus ou moins légendaire que l'on donne du nom, qui s'est transmise à la population jusqu'à nos jours : «la ville des larmes». Selon cette version locale, Ziguinchor tire son nom d'une expression portugaise : «*Cheguei Choram*» qui signifie approximativement : «*Je suis arrivé ils pleurent*». Il serait fait ainsi allusion à l'arrivée des bateaux portugais qui venaient mouiller sur les quais de la ville pour embarquer les esclaves. Cette interprétation relève à l'évidence de l'imaginaire puisqu'il est désormais démontré que Ziguinchor, à cette époque, n'assumait aucun rôle portuaire, mais bien une fonction de relais sur la voie Nord-Sud. L'explication populaire n'en est pas moins importante, car elle met bien en relief la vocation passée de Ziguinchor dans le trafic du «bois d'ébène», et le souvenir sinistre qu'en ont gardé les populations.

La liaison entre le nom et le passé esclavagiste de Ziguinchor n'existe pas seulement dans la symbolique du vocabulaire portugais ou créole, mais aussi dans les langues vernaculaires casamançaises. Ainsi, une légende locale voudrait faire dériver

Ziguinchor des expressions Manding : **Sigi** : assieds-toi et **Thior** : pleure. Elle manifeste l'inconscient collectif des populations casamançaises pour qui Ziguinchor demeure la ville où certains de leurs ancêtres ont été conduits enchaînés et ont attendu le départ des colonnes d'esclaves vers Cacheu. Aujourd'hui encore subsiste cette marque ineffable dans la mémoire collective des Casamançais.

Importance de la traite des Noirs

Ces légendes possèdent leur importance car elles sont les rares témoins actuels du passé esclavagiste de Ziguinchor et de la Casamance. La population aussi bien que les historiens ont délibérément effacé cette époque de violence et de terreur. Lorsque l'on parle actuellement du comptoir portugais, c'est toujours pour mentionner le trafic des richesses de la Casamance, tout en escamotant la principale ressource : l'esclavage. Point n'est besoin de rechercher les raisons de ce silence quand on sait que l'oubli est une vertu politique. C'est cependant chez des romanciers soucieux de vérité historique que l'on retrouve le témoignage et la description de cet épisode cruel qui a marqué toute cette région : André Schwartz-Bart (1) pour la Casamance et Alex Haley (2) pour la Gambie toute proche (3).

Ainsi, Schwartz-Bart, qui reprend à son compte l'explication tragique du nom de la ville, décrit bien le climat de terreur lors de l'irruption dans un village Diola des négriers portugais, à partir des récits transmis par la tradition orale : *«A la naissance de Bayangunay, la grande ville des bords du fleuve, lieu d'ombre et de luxe, de tranquillité, portait encore le nom de Sigi qui signifie : assieds-toi. Mais depuis qu'on y embarquait les esclaves, elle n'était plus connue que sous le nom de Sigi-Thior : assieds-toi et pleure. Et, désormais, de proche en proche des terres connues ou plus lointaines, qui vont au-delà du pays des Balant, les peuples qui craignaient de devenir gibier se faisaient chasseurs. Des palissades aiguës se dressaient maintenant autour des villages, s'insinuaient à l'intérieur des enclos, entouraient la plus modeste case d'une hauteur hérissée à l'image de la méfiance universelle.»*

De son côté, Alex Haley décrit de façon romancée, certes, mais fort expressive les conditions de la chasse aux esclaves sur les bords de la Gambie toute proche, et leur traversée vers l'Amérique : *«Il raconta qu'il avait vu les captifs enchaînés au bord du fleuve dans des enclos fermés par une solide palissade de bambou et surveillés par une garde nombreuse. Lorsque les petits canots amenaient, d'un grand canot, un toubab à l'air important, on extrayait les captifs des enclos et on les plaçait sur la grève»* (2).

(1) Schwartz-Bart (A.) - 1972 - *La mulâtresse solitude*. Paris, Seuil, p. 31 et suivantes.

(2) Haley (H.) - 1976 - *Racines*. Alta, traduit de l'américain par Maud Sissung.

(3) La mention de deux romanciers sur ce sujet est circonstancielle car le roman de l'un commence en Casamance et celui de l'autre en Gambie, donc proche de Ziguinchor. Mais une nombreuse bibliographie existe sur le sujet, citée en fin d'ouvrage, et entraine autres les travaux de Claude Meillassoux dont il sera fait référence plus loin.

Effacement de Birkama, capitale du Kasa Mansa «ville africaine» et développement de Ziguinchor, comptoir étranger

Nous pouvons à présent parfaitement cerner l'origine de la ville de Ziguinchor.

Au commencement, territoire Baïnouk sur la rive gauche de la Casamance, le village devient, avec l'arrivée des Portugais et l'instauration des captures d'esclaves, un lieu de passage à travers les rios sur l'axe Nord-Sud, Gambie-Guinée, puis une étape, un relais au bord de la Casamance. Le village primitif est alors fortifié pour permettre l'entrepôt des esclaves. Et c'est à ce moment qu'il prend une quelconque importance et que son futur se dessine.

En 1645, Ziguinchor n'est plus un village anonyme : il est répertorié par l'administration portugaise comme un comptoir dépendant de la Capitainerie de Cacheu. Dès cette époque, de village casamançais, il devient enclave portugaise. Et, même si la taille de l'agglomération est fort réduite, c'est déjà un pion avancé de l'économie dominante, donc européenne. C'est pour cette raison, il n'est pas hasardeux de l'affirmer, que c'est Ziguinchor qui subsistera comme comptoir principal de l'administration portugaise, et non une ville de vieille tradition africaine, comme Birkama, qui est alors la capitale Baïnouk, où réside le Kasa Mansa. Son royaume semble avoir une certaine assise géographique et atteindre un degré élevé d'organisation politique puisque, selon les observateurs de l'époque, il fait même payer tribut aux embarcations qui remontent la Casamance. Le roi habite à Birkama dans un «palais» et *«mange sur une table élevée garnie de nappes et serviettes, assis en chaise haute, des mets cuisinés à notre mode.»*

En cette période de colonisation, le Royaume va peu à peu s'affaiblir, tandis que les Baïnouk et leur roi vont adopter une attitude de collaboration, certes forcée, vis-à-vis des commerçants et esclavagistes européens. Ils entretiennent alors des rapports commerciaux privilégiés avec les traitants, ce qui occasionnera leur effondrement non seulement politique, mais aussi ethnique.

Pour le Dr Maclaud, cette décadence rapide est à imputer à *«une effrayante passion pour les boissons fermentées et à l'influence dissolvante de l'étranger»*. Il n'est pas vain à ce niveau de rapprocher le sort des Baïnouk de celui des Indiens d'Amérique, comme eux en contact avec les colons venus d'Europe et achetés par de l'alcool et des armes.

D'autre part, la politique de collaboration n'est pas seulement passive mais également active (1) (2), notamment dans la capture des esclaves parmi les ethnies voisines, ce qui leur attire la haine des populations avoisinantes et occasionne pour une large part leur effondrement : peu à peu, en effet, les Baïnouk se sont trouvés

(1) Alex Haley, dans son roman cité, décrit fort bien le type de rapports qui unissaient les rois collaborateurs aux conquérants : «A présent, les nôtres ne sont plus enlevés en aussi grand nombre. Il expliqua que, quand Kounta était encore bébé, le roi du Barra, souverain de cette région de Gambie, avait ordonné de mettre fin aux incendies des villages, au cours desquels les gens étaient capturés et massacrés. Et bientôt ils cessèrent après que les soldats et quelques rois courroucés eurent brûlé les gros canots sur le fleuve et tué tous les toubabs qui s'y trouvaient... A présent, poursuivit Omoro, chaque bateau de toubabs qui entre dans le Kamby Bolongo tire dix-neuf coups de canon pour saluer

«décimés par les Balant, asservis par les Manding, refoulés par les Diola et ils semblent bien aujourd'hui en voie de disparition aussi bien en Guinée Portugaise qu'en Casamance» (Pélissier, P., 1966).

La puissance dominatrice du roi, le Kasa Mansa, et de la capitale, Birkama, n'est désormais plus qu'un souvenir.

Vers 1830, la ville disparaît et le dernier roi Manchouti est assassiné par ses proches, enseveli dans un piège à éléphants à cause de dissensions au sujet des Blancs (3).

«Le souvenir de son passé prestigieux et de son effacement confère à cette ethnie un complexe d'infériorité qui rend discrète sa présence» n'hésite pas à écrire Paul Pélissier (1966).

Avec l'arrivée et l'installation en Casamance des Européens, Portugais d'abord, la ville africaine Birkama disparaît donc lentement et Ziguinchor apparaît.

Marquée dès son origine du double sceau de ville fondée par des étrangers et pour la traite, principalement des esclaves, Ziguinchor aux confins du pays Diola, «ville des pleurs» ou «village des Iziguiches» reste encore aujourd'hui désignée par les populations de Basse-Casamance du nom d'«Ebëbë», la ville des Blancs, fait qui n'est pas dénué de signification. La ville n'aurait-elle pas encore échappé à sa tache originelle ?

le roi de Barra... C'était maintenant des hommes mandatés par le roi lui-même qui fournissaient la plupart des gens qu'emmenaient les toubabs, généralement ceux qui avaient commis un délit ou fait des dettes ou qui étaient soupçonnés d'avoir comploté contre le roi, même s'ils n'avaient guère fait plus que murmurer. Lorsque les bateaux des toubabs remontaient le Kamby Bolongo pour acheter des esclaves, dit Omoro, le nombre des condamnations pour délit augmentait. Mais même un roi ne peut empêcher certains enlèvements de personnes».

- (2) Meillassoux (Cl.) - 1978 - Rôle de l'Esclavage dans l'Histoire de l'Afrique Occidentale in Anthropologie et Société. Minorités ethniques nationalismes. Vol. 2, n° 1, Québec. «Les échanges sont dominés par la traite esclavagiste qui se pratique sur la Côte surtout directement entre le Roi (ou ses agents) et les traitants... Ces transactions ne sont pas pour le roi du commerce à proprement parler, ce sont des échanges immédiats. Les marchandises qui lui parviennent perdent entre ses mains cette qualité pour devenir des biens sociaux voués aux canaux distributifs, aux gratifications et aux faveurs. Elles ne sont pas revendues».
- (3) Tradition orale, ou légende, recueillie par l'auteur, auprès d'un vieillard de Djiboreto confirmée par de jeunes élèves Baïnouk.

Chapitre 2 LA COLONISATION PORTUGAISE

Tableau schématisé de la Colonisation Portugaise

Structuration politique et statut juridique

- Jusqu'en 1530, prévaut le système des «Donataires» : Les «Rios da Guiné do Cabo Verde» sont une zone de commerce exclusivement réservée aux «Seigneurs Européens» des Iles du Cap Vert.
- 1550 : désignation du premier Capitaine Général aux Iles du Cap Vert et en Guinée.
- 1615 : nomination du premier «Capitaine d'Infanterie du Port de Cacheu et de son district, et Intendant et Pourvoyeur des finances de sa Majesté».
- 1641 : nomination du premier Capitaine Général de Cacheu avec son règlement propre et des fonctions d'Intendant.
- 1642 : le commerce jusqu'alors en exclusivité avec le Cap Vert est ouvert à tous les Portugais.
- 1675 : création de la Compagnie de Cacheu.
- Jusqu'en 1800 : période de stagnation.
- 1836 : création du Gouvernement Général des Iles du Cap Vert, la Guinée étant un district commandé par un Gouverneur.
- 1869 : la Guinée possède, à partir de cette période, quatre communes : Cacheu, Bissau, Bolama, Bula.

- 1879 : le Gouvernement de la Guinée est séparé de celui du Cap Vert.
- 1892 : la « Guinée Portugaise » est considérée comme une Province.

L'Économie Coloniale Portugaise ; exclusivité du commerce (CABRAL, A., 1970)

- Jusqu'en 1530 : monopole portugais du commerce (surtout des esclaves) réservé aux donataires européens des Îles du Cap Vert.
- de 1530 à 1840 : apparition de la concurrence européenne. Installation de commerçants portugais et développement des grandes Compagnies atlantiques esclavagistes qui monopolisent le commerce.
- de 1840 à 1932 : abolition graduelle de la traite des esclaves. Développement de la recherche des produits locaux (arachide...) et liquidation du monopole commercial portugais en faveur des Compagnies allemandes et françaises principalement.

Quelques considérations générales sur la Politique Coloniale qu'illustre parfaitement l'évolution du Comptoir Portugais en Casamance

Depuis la création vers 1645 et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Ziguinchor ne devait rester qu'un gros village fortifié, escale sur la route Nord-Sud des rives de la Gambie au Rio Cacheu. Son évolution illustre bien la décadence de l'Aventure Coloniale portugaise. Après une période d'illusions grandioses des premiers explorateurs esclavagistes portugais, qui voient dans la Casamance un nouvel Eldorado, une terre où « coulent le lait et le miel », où les bandes de Noirs se laissent capturer pratiquement sans résistance, période qui correspond à la création du Comptoir, vient la décadence puis la stagnation.

Les solides paysans Diola deviennent de redoutables guerriers difficiles à capturer. Le Royaume collaborateur Baïnouk s'effondre sous la poussée des Balant. Et surtout l'Angleterre au nord sur la Gambie, qui peut, pénétrer sans trop de difficultés à l'intérieur des terres, attire à elle le marché des esclaves. Le trafic, du Nord au Sud, sans s'inverser complètement, se tarit donc.

Négligé par Lisbonne, la lointaine métropole, le Comptoir est misérable.

L'histoire de Ziguinchor et de la Casamance sous domination portugaise illustre parfaitement l'histoire de la pénétration coloniale en Afrique, telle que la décrit Jean Suret-Canale (1968).

L'ère de la traite

Tout au long du XV^e siècle, les Portugais procèdent à la reconnaissance des côtes africaines, s'avancant sans cesse plus au Sud. Au début, et malgré quelques incidents locaux, les Portugais sont assez bien accueillis. *« Se faisant les intermédiaires maritimes entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire, allant vendre au Cap Vert et au delà les marchandises jadis importées du Maghreb, les Portugais détournent »*

nent à leur profit une partie des échanges traditionnels du Monde Arabe avec l'Afrique Noire.»

Sur les côtes occidentales, le trafic ne tarde pas, cependant, à changer de nature. *«L'extermination des autochtones du littoral américain, le développement dans les colonies espagnoles d'Amérique et au Brésil (portugais) des plantations, créent une demande de main-d'œuvre servile et un courant d'exportation des esclaves dont les Portugais ont le monopole jusqu'en 1580. A ce moment, l'annexion (provisoire) du Portugal par l'Espagne ouvre la ruée des puissances maritimes européennes sur la côte d'Afrique : Hollandais, puis Français et Anglais, multiplient leurs comptoirs.»*

Durant le XVIII^e siècle, l'intérieur du Continent se ferme à l'Europe.

Aux XV^e et XVI^e siècles, les Portugais ont pénétré assez loin à l'intérieur de l'Afrique. Les médiocres possibilités économiques, la capacité de résistance des populations qui apprennent rapidement l'usage des armes à feu, et surtout les grandes facilités qu'offre l'Amérique *«découragent, semble-t-il, les tentatives de colonisation en profondeur.»*

Le recul de la colonisation européenne en Afrique

«Le dernier quart du XVIII^e siècle vit l'apogée de la traite des esclaves, le début du XIX^e marqua son déclin.»

L'action des philanthropes adversaires de l'esclavage se conjugue avec l'avènement du Capitalisme industriel qui condamne économiquement ce mode d'exploitation de l'homme par l'homme. Le premier effet du déclin de la traite des esclaves est un recul de la colonisation en Afrique : bien des comptoirs abandonnés au cours des guerres napoléoniennes ne sont pas réoccupés. Et même, si l'Europe possède largement des marchandises à vendre, l'Afrique, exsangue après trois siècles de traite, n'a plus grand-chose à fournir en échange, la marchandise humaine étant écartée du commerce. Pourtant une adaptation nouvelle se prépare.

L'ère de la «troque»

«En attendant que soient créés des débouchés pour les produits manufacturés européens, la «troque», l'échange produit contre produit, tend à remplacer au moins partiellement la traite» (1).

Jusque vers 1840, la «troque» est pratiquement un monopole anglais. Le commerce français, bordelais surtout, ne trafique guère qu'avec le Sénégal, ne s'aventurant guère au delà des rivières du Sud.

Au début, la «troque sous voile» se pratique à bord même des navires. Mais avec l'augmentation des marchandises échangées, la «troque» se fait à terre, ce qui

(1) Par une curieuse substitution de termes, le mot de traite remplacera celui de troque pour désigner l'échange des produits, lorsque la vraie traite - celle des esclaves - aura disparu, c'est-à-dire à la fin du XIX^e siècle.

suppose désormais l'installation de comptoirs. Et les risques de pillage étant grands, ces factoreries se voient octroyer une protection administrative ou militaire. Dans ces conditions, les comptoirs côtiers, dont beaucoup avaient été auparavant abandonnés, suscitent un intérêt nouveau.

Vers 1837-38, des commerçants bordelais et marseillais se livrent à une reconnaissance maritime et commerciale de la Côte de Guinée et concluent à la nécessité d'établir des comptoirs fortifiés. C'est ainsi que sont restaurés les comptoirs côtiers français. *«C'est la politique des «positions maritimes» au bénéfice de la marine de guerre, mais aussi et surtout du commerce bordelais et marseillais».*

Déjà, au lieu de l'ivoire et de la gomme, ce sont les oléagineux industriels qui attirent l'attention des maisons de commerce : arachide du Sénégal (1), où le commerce bordelais tient les principales positions : huile de palme des côtes de Guinée, où les commerçants de Marseille ont la prépondérance».

La colonisation moderne

La défaite de 1871 et le «recueillement» qui s'ensuit marquent un temps d'arrêt dans l'expansion coloniale, voire un léger recul. Mais, dès les années 1876-80, se manifestent les signes d'une reprise qui va conduire en vingt ans à la conquête définitive en concurrence avec les Anglais, et accessoirement les Allemands, les Belges et les Portugais.

«C'est maintenant une nouvelle période qui s'ouvre : celle de la colonisation impérialiste, œuvre du capital monopoliste des grandes puissances industrielles» (Suret-Canale, J., 1968).

Comme nous l'avons déjà souligné, le comptoir de Ziguinchor, du XVII^e au XIX^e siècle, suit les péripéties dues à la conjoncture internationale et les aléas de la traite, ce qui montre bien sa dépendance vis-à-vis des grandes métropoles d'Europe.

L'administration de Ziguinchor au début du XIX^e siècle

Le village

Au début du XIX^e siècle, Ziguinchor se présente comme un gros village de cases de paille serrées et entourées d'une palissade de bois rectangulaire. Il est défendu par quatre monticules de terre. Une vieille église de bois domine le village. Déjà à l'époque, les habitants appelés «Gourmettes» vivent dans deux quartiers

(1) Un rapport du 23 août 1863 évalue les exportations d'arachide comme suit :

Rufisque : 300 000 boisseaux

Casamance : 400 000 boisseaux

Rio Nunez : 300 000 boisseaux

Rio Bongo : 200 000 boisseaux

«La fondation de Dakar», Paris, Larose, 1958, document 294, pp. 414-420.

rivaux et bien délimités, le quartier Ouest ou «villa Fria», et le quartier Est appelé «Tabanca». Le premier sert de résidence aux gens de condition libre, tandis que le second abrite les captifs. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce fait lorsque nous aborderons les structures socio-politiques à l'intérieur de la ville, mais il nous semble déjà intéressant de noter que, dès l'époque portugaise, Ziguinchor se compose de deux quartiers distincts et juxtaposés qui abritent des gens de conditions sociales différentes.

L'ensemble des concessions est toutefois en fort mauvais état dans les deux quartiers, «extrêmement sales» (1) avec des porcs et des chèvres errant parmi les cases. Durant l'hivernage, les ruelles deviennent des cloaques nauséabonds, clos de tous côtés ; le village n'a aucune aération, l'hygiène est inexistante.

Le port se réduit à une simple plage sur le bord de la Casamance où abordent les pirogues creusées dans les troncs massifs de fromagers.

La représentation portugaise

La présence portugaise est signalée par un drapeau flottant au sommet d'un mât dressé sur les rives du fleuve.

L'autorité est exercée par un métis portugais qui se donne le titre de Gouverneur. Il est en fait le chef du Préside de Ziguinchor subordonné au Capitaine Général du Comptoir de Cacheu. La défense militaire se réduit elle-même «à de vieilles murailles toutes décrépies, mal servies par deux ou trois canons enfoncés aux trois quarts en terre» (Roche, C., 1973).

Aucun Portugais de la Métropole ne vit à Ziguinchor et la visite d'envoyés de Lisbonne est assez rare. Les principales familles de la «Villa Fria» portent pourtant des noms portugais parfois nobles, comme les Carvalho, Alvarenga, Nunez, Preira, Tavares, Barreto... L'origine du métissage remonte au XVII^e siècle.

En 1766, Carlos de Carvalho-Alvarenga exerçait déjà la fonction de Chef du Préside et ses descendants dirigeront bien souvent la Cité.

Les documents sont plus discrets sur les Captifs. Malgré l'abolition officielle de la traite en 1814, Rose Carvalho, la sœur du Préside possède encore une centaine d'esclaves en 1840. Le commerce des esclaves va aller en diminuant jusqu'au milieu du XIX^e siècle, remplacé peu à peu par le trafic des marchandises.

En 1840, la valeur des transactions est faible, ne dépassant pas le chiffre annuel de 3 200 escudos, alors que les exportations mensuelles des commerçants français de Casamance s'élèvent déjà à 4 800 escudos, ce qui provoque l'amertume du chef du Préside de Ziguinchor, écrivant au Gouverneur Général du Portugal en 1857 : «J'ai toujours dit depuis 1837 que la Rivière Casamance valait mieux par sa richesse que toutes les autres possessions de notre Gouvernement. Elle exporte vers l'étranger le double sinon le triple de tous les autres points de notre possession» (Carvalho, Dr G., 1967).

(1) «Livre de la Mission Catholique», archives du diocèse de Ziguinchor.

C'est, en effet, à partir de 1828 que les commerçants français de Saint-Louis et de Gorée vont commencer à s'intéresser à la Casamance, et de 1828 à 1886, date de la cession de Ziguinchor à la France, que la Casamance est l'objet d'une longue lutte d'influence entre Français et Portugais. Mais cette lutte est fortement inégale : du côté Français, il s'agit de commerçants décidés et appuyés par un Gouvernement à visées impérialistes ; en face, les représentants du Portugal sont pratiquement livrés à eux-mêmes, sans moyens militaires et sans ressources commerciales.

Cette rivalité d'un demi-siècle en Casamance illustre parfaitement la longue guerre d'usure d'un colonialisme français à desseins mercantiles aux dépens de l'Empire portugais décadent. Car, si la France commence déjà à vivre sous la loi du capitalisme, et a besoin des matières premières de l'Afrique pour son économie, le Portugal en est encore à un stade économique plus archaïque.

Chapitre 3

LA PENETRATION FRANÇAISE EN CASAMANCE

La résistance portugaise à la pénétration française

La résistance à l'intérêt croissant des commerçants français pour la Casamance est surtout l'œuvre du Capitaine-Major Honorio Pereira Barreto.

Honorio Pereira Barreto est un métis né le 4 avril 1813 à Cacheu ; il est le fils du chef de ce comptoir, tandis que sa mère, connue sous le nom de Rosa de Cacheu, est apparentée aux Carvalho Alvarenga de Ziguinchor. Il fait ses études à Lisbonne, puis rentre à Cacheu en 1827 pour exercer plus tard la fonction de Gouverneur de Guinée portugaise.

Sa lutte contre l'implantation française en Casamance reste solitaire, le Gouvernement portugais n'attachant que peu d'importance à son territoire de Casamance. Pourtant, toute sa correspondance avec les autorités portugaises des Îles du Cap Vert et de Lisbonne est un long plaidoyer en faveur des intérêts portugais en Casamance et pour une action énergique visant à s'opposer à l'implantation du commerce français dans cette région. Ses appels n'étant pas entendus, il propose, démoralisé, après vingt ans de lutte, la vente de Ziguinchor pour sauver la dignité portugaise. *«Dès 1885, l'on me fit savoir que les Français allaient occuper un point au Sud de la Gambie et peut-être choisiraient la Casamance. Je fis tout ce que pouvait faire un Portugais pour parer au Mal. J'envoyais des rapports au Sous-Préfet résidant à Cacheu, au Gouverneur Général de la Province aux Îles du Cap Vert, à tous j'ai dit*

qu'il fallait prévenir l'usurpation à temps ; peut-être parce que j'étais jeune comme me l'a dit un ancien Gouverneur de Cacheu, ou parce que je suis nègre et ne mérite aucune considération ou pour autre chose que je ne peux savoir, jamais je n'obtins une réponse...

Malgré ce manque d'appui, je résolus d'accomplir mon devoir en soutenant nos droits en Casamance. Au mois de mars de cette année, les Français effectuèrent leur occupation en achetant en Casamance, au-dessous de la ville de Ziguinchor, à environ 20 lieues, un terrain où ils établirent la factorerie et la forteresse de Sédhiou.

A peine j'eus cette nouvelle, j'écrivais au Commandant de Gorée protestant contre une telle usurpation, déclarant que jamais je ne reconnaitrai ce point comme français...

Ayant accompli mon devoir en qualité de Gouverneur subalterne et ayant remis toutes les copies au Gouverneur Général, j'espérais que cette importante affaire serait soutenue par mon Gouvernement et cependant rien n'a été fait.

Les Français se soucièrent peu de ma protestation et continuèrent à acheter des terrains en Casamance.

Dans la même année 1837, ils achetèrent l'Île de Carabane et une partie de Jimbèrem à l'embouchure de la Casamance...

Ses appels n'étant pas entendus, il achète en son nom par patriotisme plusieurs terrains à Ziguinchor et, le 12 mai 1845, en fait don à la couronne portugaise.

Le 26 août 1857, il écrit au Gouverneur Général des Îles du Cap Vert : « Sans l'appui de mon Gouvernement... je confesse à Votre Excellence avec franchise que mille fois j'ai été découragé dans cette lutte de ma petite personne contre les autorités françaises de Gorée et du Sénégal soutenues par leur Gouvernement... »

Et c'est démoralisé et pour sauver la dignité portugaise qu'il finit par proposer la vente de Ziguinchor à la France.

Après sa disparition en 1859, ses successeurs ne tentent rien pour empêcher les Français de s'installer en maîtres en Casamance jusqu'en 1878, date qui correspond à un réveil politique portugais.

L'implantation française progressive de Carabane à Sédhiou

Dans leur implantation progressive en Casamance, les Français ne rencontrent donc pas une grande résistance de la part des Portugais, du moins dans la première moitié du XIX^e siècle.

Dès 1828, un commerçant français s'est établi à l'Île des Moustiques (illia dos mosquitos), l'actuelle Carabane, après un essai malheureux à Diogué sur la rive Nord de l'embouchure de la Casamance. En 1837, le Gouverneur du Sénégal, Malavais, transforme ces deux factoreries de Diogué et Carabane en un domaine français, en même temps qu'il prend possession de la pointe de Diembering. La France s'approprie ainsi l'embouchure du fleuve et peut contrôler le passage vers l'intérieur par cette voie navigable.

L'Île de Carabane va connaître une certaine importance en devenant le comptoir français le plus considérable des rivières du Sud.

Cette même année 1837, le Gouverneur français organise une mission composée du Commandant de Gorée, Dagorne, d'un officier de marine, d'un médecin et de deux représentants du commerce sénégalais, dans le but d'explorer toute la côte de Guinée jusqu'au Rio Pongo et de choisir les meilleurs emplacements portuaires pour établir des factoreries. Dans les instructions données aux membres de la mission, il est recommandé de *«traiter avec prudence les autorités portugaises en faisant croire que leurs intentions sont seulement de les libérer de l'influence britannique... de chercher à acquérir des terrains aux indigènes, tâche difficile parce que, des rapports anciens dignes de foi, l'on pouvait conclure que l'on avait abandonné cette rivière à cause du caractère belliqueux des indigènes de ces régions...»*.

Est ici fait allusion à la réputation de guerriers farouches que s'étaient faite les Diola refusant le contact avec les Blancs et interdisant la pénétration de l'arrière-pays par le fleuve à l'époque tragique de la traite des esclaves.

La mission parcourt toute la côte de Guinée et finit par choisir la région de la rivière Casamance. Comme les explorateurs portugais trois cents ans plus tôt, les commerçants français sont favorablement impressionnés par l'abondance des produits locaux et la «mansuétude» des indigènes. Un autre facteur joue en faveur de l'exploration de la Casamance : la proximité relative du fort de Gorée.

Le Commandant Dagorne et la mission militaire et civile qui l'accompagne remontent la Casamance à bord du destroyer «l'Aigle d'or», en mars 1837. Ils naviguent jusqu'à Sédhiou où ils achètent à un chef Manding un vaste terrain sur les bords de la Casamance, terrain destiné à devenir un poste militaire et commercial pour garantir la présence française à l'intérieur du Pays.

A son tour, lors de son passage à Ziguinchor, le Commandant Dagorne avertit le chef du Préside de Ziguinchor de l'implantation française en Casamance dans une lettre pleine de menaces et de sous-entendus : *«J'ai l'honneur de vous informer officiellement que nous venons d'acquérir, au nom de Sa Majesté le Roi de France, dans le village Manding de Selho (Sédhiou) un terrain destiné à établir une factorerie. Étant convenu que les relations plus fréquentes déterminées par cette circonstance entre le commerce et les habitants de Ziguinchor seront utiles et agréables des deux côtés, j'espère que les embarcations françaises qui auront à naviguer en Casamance, loin de rencontrer des ennemis en lieu que vous commandez, trouveront au contraire un bon accueil et la bienveillance que se doivent ordinairement les nations civilisées et amies.»*

Ainsi à partir de 1837, la Casamance échappe en partie au Portugal pour tomber sous l'influence des commerçants français appuyés par le Gouverneur de Gorée.

Le fleuve Casamance devient une voie de pénétration : l'axe Nord-Sud, de la Gambie à Cacheu, croise désormais le nouvel axe Ouest-Est de pénétration par la voie fluviale qu'est la Casamance.

Confortés et appuyés par leurs navires de guerre, les Français s'implantent fermement à l'embouchure du fleuve, Carabane, et loin dans l'arrière-pays à Sédhiou.

Très rapidement, ces deux centres vont devenir des postes militaires et administratifs et partant des centres commerciaux d'importance. Entre Sédhiou rassem-

blant les marchandises de la Haute et de la Moyenne Casamance et Carabane polarisant le commerce de la Basse-Casamance, Ziguinchor sur la rive gauche du fleuve reste une enclave portugaise mal appuyée par sa métropole, donc sans moyens militaires pour faire respecter ses droits et sans envergure commerciale. La seule préoccupation des représentants du Portugal est de faire payer des droits de douane aux bateaux des commerçants français circulant entre Sédhiou et Carabane, pour évacuer les produits de l'ensemble de la région. Cette tentative douanière ne va d'ailleurs pas sans difficulté.

La politique française en Casamance. Les luttes d'influence avec le Portugal

La politique officielle française en Casamance dès 1830 consiste à soutenir les commerçants contre les revendications du Capitaine de Cacheu, représentant du Portugal.

C'est ainsi que les représentants de la France sont soutenus par la place militaire de Sédhiou, d'une part, par les navires de guerre envoyés de Gorée à intervalles réguliers, d'autre part.

Il est intéressant de remarquer que jamais Carabane, à l'embouchure de la Casamance, ne fut un fortin militaire capable de verrouiller l'entrée de la Casamance. Cela sans doute à cause de la proximité relative de la place forte de Gorée.

Certes, parfois de Carabane sont parties des expéditions militaires destinées à soumettre les Diola, mais l'embouchure du fleuve ne fut jamais bloquée militairement.

Cette politique de la France, ayant implanté une place forte à l'intérieur des terres à Sédhiou, servit largement les commerçants, les protégeant sans les gêner dans leurs activités.

Soutenus ainsi par le Gouvernement français, ils vont s'appliquer à passer une suite de traités avec les chefs de village de Basse puis de Moyenne Casamance. Ces traités doivent en principe *«lier les indigènes à la France pour les prémunir contre les agissements du Portugal»*. Mais purement formels, ils sont là surtout pour garantir le monopole du commerce à la France et donner une caution officielle à la présence française en Casamance face à l'opinion internationale, particulièrement anglaise et portugaise.

Les luttes d'influence et les incidents pour la possession de la Casamance n'ont d'ailleurs aucun écho sérieux dans les Métropoles. Elles ne laissent que quelques traces dans les lettres des responsables locaux à leur Gouvernement : lettres d'administrateurs, de gouverneurs ou de commerçants envoyées à la France ainsi que la nombreuse correspondance d'Honorio Pereira Barreto destinée à Lisbonne.

Ainsi le chef du Préside de Ziguinchor écrit-il au Gouverneur du Portugal : *«Un stupide commandant français de Sédhiou a menacé de faire payer des droits de port et de douanes aux pirogues de Ziguinchor qui passaient par là...»*

Rapporter ici les insultes des stupides commandants de Sédhiou, en majeure partie des hommes sans instruction, ne sachant que recruter et former des soldats

appelés tirailleurs, serait une œuvre qui me prendrait des rames de papier. Il n'y a pas de vilénie qu'ils n'ont faite aux Portugais en même temps qu'ils prennent partie pour les païens contre la ville de Ziguinchor.»

De leur côté, les propos tenus par les représentants de la France à l'encontre du chef du Préside ne sont guère plus amènes. Le Gouverneur Brière de l'Isle écrit ainsi au Ministre Pothuau : *«Le Préside de Ziguinchor est commandé par un noir mal vêtu... Il se dispose à placer des militaires à Diaô à l'entrée du Fogny, et fait répandre le bruit avec beaucoup de forfanterie que toute la Casamance relève de Cacheu»* (janvier 1879).

Les démêlés entre les autorités françaises et portugaises pour le contrôle de toute la Casamance et l'exclusivité de l'exploitation du pays vont durer jusqu'en 1886.

Mais la lutte demeure inégale, la France soutenant militairement ses commerçants, ce qui n'est pas le cas du Portugal, mises à part quelques velléités passagères de résistance dont les victimes sont les populations des villages ayant passé des accords avec l'une ou l'autre des parties. Dès 1830, le roi Baïnouk Manchouti, collaborateur privilégié des Portugais perd son royaume en même temps que sa vie pour avoir tenté de refuser la présence française.

Plus tard, les habitants du village de Sinedone, à qui tour à tour on impose d'arborer le pavillon portugais puis français, pris entre deux feux finissent par voir leur village incendié, pillé et leur bétail razzé par les troupes françaises en 1884. Le village de M'Bering (Brin) subit le même sort peu après, à cause de son alliance avec la France, mais de la part des Portugais.

Dans cette longue lutte d'influence, la France l'emporte et obtient le monopole du commerce sur la presque totalité de la Casamance.

Mais ce contrôle économique nécessite très vite la mise en place de tout un système politique répressif. Car, si les premiers traités étaient purement formels et tendaient surtout à se concilier les populations locales dans la rivalité avec le Portugal, bientôt *«la France tient à affirmer sa puissance auprès de ses soi-disant alliés Casamançais et met au point une politique de soumission et d'intimidation par la force»*.

Il s'agit pour elle de faire la démonstration de sa puissance militaire pour réduire toute résistance, percevoir l'impôt en argent et en nature et se faire remettre les armes existantes dans les villages.

«A la politique de soumission, succède celle d'appropriation. Il lui faut administrer le pays avec la collaboration aussi étroite que possible de ses représentants les plus favorables au commerce et à l'autorité française. Ce qui conduit à installer des chefs de villages qui ont donné des gages de fidélité à la France. Comme le souligne l'administrateur Sabatier» : «La politique d'appropriation doit peu à peu doter le pays de l'organisation qui a été appelée du terme si exact d'administration d'association... C'est une nouvelle œuvre qui commence ; ce beau pays y convie par toutes les richesses qu'il recèle.»

Toutes les ethnies et même tous les villages feront tour à tour la cuisante expérience de la puissance militaire française jusqu'en 1909.

Un bel exemple de «pacification énergique» nous est donné lors de la répression au village de Diembering suite au pillage par les habitants d'un bateau français ayant fait naufrage sur le rivage. Les habitants refusent de restituer les objets ramassés et «ont une attitude provocante».

«Une colonne de 500 hommes, sous les ordres du Colonel Laprade débarque à Carabane le 2 février 1865... 150 hommes d'infanterie de marine, 50 disciplinaires, 2 obusiers, 50 artilleurs, 50 laptots, 200 tirailleurs sénégalais. Après une marche de 8 km, la colonne est à Diembering. Un des chefs de ce village vient se rallier à nous et nous annonce que toute la population nous attend en armes. Le Colonel Laprade fait déployer la colonne. L'artillerie sonne par quelques coups justes la marche en avant. Laprade lance Bargone et trois pelotons sur l'ennemi. Ringot le tourne et l'ennemi, pour éviter la mort, prend la fuite. La colonne Bouet qui vient de traverser un marigot profond d'un mètre peut atteindre les fuyards qui laissent beaucoup de morts sur le terrain. L'affaire est terminée. Une amende de 30 tonneaux de riz représentant une valeur de 10 000 francs est payée par le village. Cette opération ne change point l'attitude des populations et pendant les années suivantes se manifeste toujours la même mauvaise volonté. En 1869, Diakame et Kagnout refusent de payer l'impôt. Les bateaux sont toujours pillés. Les Floup d'Ayoum s'unissent, en 1886, aux gens de Séléki dans un guet-apens où succombent le lieutenant Truch et quelques tirailleurs».

Les Portugais ne sont pas les seuls à faire obstacle à l'implantation française en Casamance, surtout à partir du moment où cette implantation s'accompagne de la perception de l'impôt et de l'intervention dans les affaires intérieures des villages.

L'influence du «Négoce»

Jusqu'en 1886, seule Ziguinchor demeure encore sous administration portugaise, alors même que les principaux commerces de la ville sont des filiales de Sédhiou ou de Carabane.

Les commerçants français vont conjuguer leurs efforts pour faire cesser cette survivance portugaise, qui devient anomalie dans le contexte commercial casamançais.

A Ziguinchor en 1874, le commerce est entre les mains d'un négociant d'origine française, François Chambaz. Il réalise le plus important chiffre d'affaires : 50 000 francs. Le reste est assuré par quelques succursales des maisons de Sédhiou. La cire et les peaux notamment partent à Sédhiou pour y être stockées avant d'être réexpédiées vers la métropole.

Les arachides sont, quant à elles, entreposées à Ziguinchor où des bateaux de Gorée les chargent tout en prétendant, pour éviter de payer des droits de sortie à Carabane, qu'elles sont d'origine portugaise. Nul n'est dupe de cette fraude car personne n'ignore que l'enclave de Ziguinchor ne fournit aucun oléagineux.

Le commerce avec Cacheu est médiocre car le comptoir est difficile d'accès : il faut douze heures de marche et traverser un marigot pour l'atteindre. A

Ziguinchor, une taxe minimum de 300 reis, destinée à enrichir les finances du Préside, est imposée sur tous les passagers et embarcations qui se rendent à Sédhiou.

Ces taxes et ces tracasseries administratives avec les représentants du Portugal gênent le commerce français. De plus, le site portuaire de Ziguinchor n'est pas sans attirer les transporteurs par voie fluviale des denrées de la Casamance.

Inévitablement, Ziguinchor doit tomber dans la zone française. La misérable escale portugaise est devenue, pour les maisons de commerce françaises, non seulement une gêne au trafic, mais également un atout indispensable au développement.

Entraînés par leur énergique président, Félix Cros, les commerçants de Gorée réclament au Lieutenant-Gouverneur, en février 1883, qu'un délai d'entrepôt d'un an soit accordé aux commerçants français établis à Ziguinchor. Dans une lettre du 23 février, Félix Cros écrit : *«Le Commerce pense que pour tout simplifier il est préférable de négocier avec le Portugal l'annexion pure et simple de Ziguinchor, vue sa faible entreprise»* (1).

Ce sont donc les commerçants qui vont imposer leur décision au pouvoir politique ; les termes de la lettre sont en ce sens significatifs, le Commerce est personnifié, soulignant l'importance des forces économiques dans l'initiative politique.

L'orientation future de la petite escale est désormais dessinée : c'est le commerce qui en a décidé, en aucun cas les habitants.

Trois raisons essentielles poussent les commerçants à réclamer l'enclave portugaise :

- d'abord sa position sur le fleuve entre Carabane et Sédhiou. Le site choisi comme escale sur l'axe Nord-Sud s'avère également intéressant comme port sur la Casamance, donc sur l'axe Ouest-Est. Bien placée, accessible aux vapeurs, cette enclave a l'avantage d'éviter les transbordements imposés par les bas-fonds de la Pointe des Piédras qui empêchent les navires d'un gros tonnage de remonter jusqu'à Sédhiou. Par ailleurs, les points de traite du Bas-Soungrougrou ont des liaisons plus faciles avec Ziguinchor qu'avec Sédhiou.
- la baisse de la production arachidière, ensuite, vers la Moyenne et la Haute Casamance, en pays Malinké, suite aux guerres de Fodé Kaba et de Birahim N'Diaye dévastant les villages, incite à la recherche et au contrôle de nouvelles terres en Basse Casamance.
- le développement des ressources forestières enfin, les progrès spectaculaires du caoutchouc, la demande accrue des amandes de palmes et des noix de touloucouna donnent à la Basse Casamance une importance nouvelle.

Le pays Diola suscite donc des convoitises. Le commerce suggérant de nouvelles conquêtes, Ziguinchor, de par sa situation devient l'objectif immédiat : il faut faire sauter le verrou portugais.

(1) Archives du Sénégal Q32 - Lettres de Félix Gros, 23 février 1883.

Le 6 septembre 1885, Félix Cros rappelle à Bayol sa lettre de 1883. Dans un style fort énergique et suggestif, voire péremptoire, il écrit : *«Il n'entre pas dans mes attributions d'indiquer la compensation qui doit être offerte au Portugal du fait de la cession qu'il nous consentirait de cette parcelle minuscule de terrain, mais il vaut assurément mieux pour la France comme pour le Portugal que nous lui cédions nos droits sur le Cassini en échange de Ziguinchor, dont la position géographique au milieu de notre rivière Casamance est par le moins regrettable.»* (1)

L'annexion de Ziguinchor à la France

Le 12 mai 1886, les commerçants français en Casamance obtiennent gain de cause. Ziguinchor devient française à la suite d'une Convention signée entre le Portugal et la France (2).

Le Président de la République Française, Jules Grévy, et sa Majesté le Roi du Portugal et les Algarves, Louis Ier, *«animés du désir de resserrer, par des relations de bon voisinage et de parfaite harmonie, les liens d'amitié qui existent entre les deux pays, ont résolu de conclure à cet effet une convention spéciale pour préparer la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique Occidentale...»*.

Par cette convention, l'enclave de Ziguinchor, du marigot de Jéromaïde-Kamobeul jusqu'à celui de Singhère-Adéane est cédée à la France. Le Portugal reçoit en échange le Rio Cassini et des droits de pêche à Terre Neuve.

Nous avons longuement insisté sur ce lent grignotage des positions portugaises en Casamance par les commerçants français appuyés par l'administration de Gorée et la Métropole. Cette victoire du Commerce français s'achève et se couronne par la prise de Ziguinchor. Le comptoir portugais devient officiellement en 1886 un centre de commerce et une escale française parce que l'emplacement est utile aux commerçants qui exploitent la Casamance.

Mais le village en lui-même est misérable, mal entretenu ; les habitants se partagent entre les hommes libres d'origine métis portugaise et les esclaves ou descendants d'esclaves.

«En 1888, tout le village et toutes les rizières appartiennent à quatre ou cinq familles, desquelles les autres dépendent en tout, même pour leur constitution... ils font partie des captifs de cases.» (3)

La place forte portugaise n'a plus aucune valeur militaire.

Selon Gabriel Carvalho, l'étendue du village *«se réduit à quelques hectares de terrain de nature inculte»* et la défense militaire *«à de vieilles murailles toutes décrépies, mal servies par deux ou trois canons enfoncés aux trois quarts en terre. Quant au trafic, il est nul.»*.

(1) Archives du Sénégal X 32 - Lettre de Félix Cros, sept. 1885.

(2) cf. Annexe III : «La Convention franco-portugaise du 12 mai 1886». Archives du Sénégal 2 F4.

(3) Archives de la Mission Catholique - Ziguinchor.

En 1886, Ziguinchor, l'ancien comptoir portugais des esclaves devient port et factorerie française, entreposant et réexpédiant arachides, caoutchouc, noix de palme, cire et peaux de Casamance, mais elle reste toujours «Ebëbë», la ville des Blancs. Surtout lorsque les commerçants français succèdent aux Métis portugais.

Ainsi, avec le rattachement de Ziguinchor à la France, la Casamance devient possession française dans sa totalité rattachée administrativement à la colonie du Sénégal.

Les péripéties de l'histoire coloniale ont façonné son caractère de région enclavée qui va marquer son avenir. La Casamance, en effet, se trouve reliée au Sénégal politiquement et économiquement mais séparée géographiquement, puisque le territoire de Gambie, ex colonie britannique, divisait le territoire français en deux, comme «une épine au cœur du Sénégal», tandis que la frontière avec la Guinée «portugaise» apparaît comme artificielle, dissociant des populations humainement très semblables.

Enclavée ainsi entre la Gambie britannique au nord et la Guinée portugaise au Sud, la région de Casamance se trouvait livrée à l'exploitation économique des commerçants français du Sénégal.

Chapitre 4

LA COLONISATION FRANÇAISE : NAISSANCE DE LA VILLE

L'arrivée officielle des Français

Après la signature de la Convention Franco-Portugaise qui cède Ziguinchor et son territoire à la France, il faut attendre deux ans pour que l'ancien préside devienne effectivement Français. Les tractations sur le nouveau tracé de la frontière entre la Casamance française et la Guinée portugaise vont d'ailleurs durer jusqu'en 1906.

C'est en avril 1888 qu'une délégation française prend officiellement possession de Ziguinchor. Le 8 avril 1888, un bateau portugais vient jusqu'à Ziguinchor embarquer de nuit le sergent, le douanier et les quelques soldats qui représentent à eux seuls toute l'autorité portugaise. Il repart vers Carabane *«mettant officiellement fin à deux cent quarante trois années de présence portugaise en Casamance»* comme le souligne Gabriel Carvalho. Le 21 avril 1888 dans la soirée, la délégation française dirigée par le capitaine Brosselard arrive avec deux bateaux de la marine de guerre, l'Aviso «Le Goëland» suivi de la Canonnière «Myrmidon». La délégation est accompagnée par M. Ly, administrateur de Carabane et par Mgr Picarda, vicaire apostolique de Sénégambie, en tournée d'inspection. Le lendemain, dimanche 22 avril, dès l'aube, le second de bord du «Goëland» descend à terre pour dresser un mât et un autel en plein air pour la messe dominicale, *«à 7 h 45, tout est prêt,*

à 8 h 07, le Pavillon français est hissé, salué par une salve de 21 coups de canon. A 8 h 45, la foule amassée sur le quai accueille Mgr Picarda qui célèbre la messe. L'office met fin aux cérémonies officielles de cette journée historique» (ROCHE, C., 1973).

La présence de l'autorité ecclésiastique et la cérémonie religieuse qui accompagne la prise du pouvoir effective par la France doivent, juge-t-on, calmer les esprits de la population et impressionner favorablement les habitants de Ziguinchor, en grande majorité de tradition catholique. D'emblée, on place la prise du pouvoir par la France, sous l'auspice de la religion.

En effet, les habitants du Comptoir ont accueilli la convention du 12 mai 1886 avec inquiétude sinon avec hostilité ; ils conçoivent mal le départ des Portugais et appréhendent l'arrivée des Français. Leur crainte est d'ailleurs entretenue par les notables d'origine portugaise, ces quatre ou cinq chefs de famille qui possèdent Ziguinchor et ne dissimulent pas leur consternation. La présence française, ils ne l'ignorent pas, va mettre fin à l'autonomie relative de l'enclave qui, jusqu'alors, s'administrait elle-même sous le contrôle très faible de Cacheu. Les Métis, ainsi, ne sont guère enchantés par l'arrivée d'un administrateur français devant tout régenter et qui, surtout, va s'appliquer à faire respecter les lois en vigueur, en matière de commerce et de traite car les captifs de Case sont encore nombreux. Enfin, ils craignent la concurrence des commerçants français puisque jusqu'alors leurs maigres négoce étaient protégés par des prescriptions douanières et par leur nationalité portugaise.

Pour toutes ces raisons, les habitants de Ziguinchor préparent aux Français un accueil fort réservé et sont résolus à leur faire sentir toute leur hostilité, ce qui explique la démonstration militaire et religieuse de la Délégation française : d'une part, les bateaux de guerre et les 21 coups de canon et, d'autre part, la messe célébrée par Mgr Picarda, vicaire apostolique de Sénégal.

Finalement aucune émeute ne se produisit, mais la population resta sur la réserve et «la journée fut des plus tristes» comme le souligne un témoin de l'époque (1).

De 1886 à 1914 : Création d'un centre commercial et administratif

L'Administration interne

Le premier administrateur de Ziguinchor est l'explorateur Galibert, membre de la délégation française et expert des populations guinéennes. Le chef de village, ayant refusé de faire acte d'allégeance à la France, est relevé de ses fonctions. Galibert décide d'assainir le village et prie les habitants de nettoyer les rues, de balayer leurs devant de portes, d'attacher les porcs à des pieux, sous peine d'amende. La palissade qui entoure le village est abattue pour permettre une

(1) Cité par l'Abbé Diamacoune : «La pénétration chrétienne en Casamance».

meilleure aération. Un service de voirie est constitué. Mais très vite, l'administrateur se heurte à de vives oppositions et lorsqu'il veut créer un État Civil et surtout un Cadastre pour connaître les propriétaires des rizières qui entourent le village, il connaît de grandes difficultés. Les notables s'opposent à son autorité et il en fait emprisonner quelques-uns pour mener sa tâche à bien. Les craintes de la classe privilégiée des métis portugais - qui possède entièrement Ziguinchor avec les esclaves de Case et les rizières - étaient amplement fondées. Dès l'arrivée de l'administrateur français, leur pouvoir disparaît ; ils sont marginalisés et désormais remplacés par les administrateurs et les commerçants français.

Dès le premier conflit sérieux d'ordre foncier, les notables se retrouvent en prison, temporairement il est vrai. Les maisons de commerce ayant besoin de vastes terrains pour s'implanter, la bourgeoisie d'origine portugaise doit céder de gré ou de force.

Le commerce

En 1892, la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, la célèbre C.F.A.O., d'origine marseillaise, une des plus importantes maisons de commerce françaises s'installe à Ziguinchor. Se crée également à la même époque « la Société Agricole de la Casamance », dirigée par un commerçant bordelais, M. Cusin. Cette Société se propose d'exploiter les possibilités agricoles et sylvestres de la région.

A cette époque, avec quelques commerçants de Marseille, les commerçants de Bordeaux brassent la plus grande partie du commerce sénégalais et la vie économique du Sénégal se décide sur les bords de la Gironde. *« Des sociétés telles que Maurel et Prom, Chaumet, Buhan et Teisseire, Maurel Frères et Delmas, étaient des sociétés appartenant et dirigées par des familles qui dominent le gros commerce français. Elles s'occupaient de l'exportation des arachides et de l'importation des biens de consommation à vendre aux Africains. Elles étendaient leurs opérations à l'intérieur du Sénégal et, plus au sud, sur la côte guinéenne, souvent même avant le drapeau. Le Sénégal était leur entrepôt où elles emmagasinaient la gomme arabe, le caoutchouc, le coton et les arachides de l'intérieur qu'elles échangeaient contre des textiles anglais, du matériel allemand, du pétrole américain, des aliments et des articles français qu'elles transportaient habituellement sur leurs navires. Elles croyaient fermement que l'Empire était leur chasse gardée ; l'Union Coloniale, une organisation qu'elles aidaient à entretenir à Paris, s'assuraient que le Ministère des Colonies comprenait leur point de vue. »* (1).

Le commerce des productions traditionnelles de Casamance se développe, surtout la cire et les peaux, mais également de nouvelles productions comme les palmistes - qui servent à fabriquer l'huile - et surtout la gomme, que l'on extrait d'un arbre abondant en basse Casamance, le sylvestre *ladolphia*, et qui sert à faire

(1) « L'Ascension de Blaise Diagne et le point de départ de la politique africaine au Sénégal », traduit de l'anglais par M.L. Heno. Notes africaines. I.F.A.N., Dakar, juillet 1972 (Centenaire de Blaise Diagne).

le caoutchouc. La Compagnie Française a pour cette exploitation fait venir de Guinée française *«une équipe d'ouvriers qui exploitent la liane d'après les procédés en usage dans cette colonie et qui donnent un produit bien supérieur à tous ceux récoltés en Casamance»* (1). La culture de l'arachide est fortement encouragée par les maisons de commerce malgré les résistances des peuples riziculteurs de basse Casamance. Comme le constate le *«Journal Officiel»* d'octobre 1906 (Bulletin agricole) : *«Sous l'impulsion donnée par les résidents, les indigènes ont augmenté considérablement les surfaces cultivées en arachides. Les Balantacounda et la région Sud de Ziguinchor commencent cette année à cultiver cette graine. Si la saison continue à être aussi bonne qu'elle a été jusqu'à ce moment, il faut prévoir une récolte supérieure à 16 000 tonnes.»*..

L'évacuation d'une telle récolte présentera de sérieuses difficultés avec l'outillage rudimentaire dont dispose la Casamance pour les transports.

Introduite au Sénégal vers 1835, l'arachide se développe en Moyenne Casamance comme le souligne l'administrateur de Ziguinchor en 1895 (1). *«Le développement économique est incontestable depuis notre arrivée, les procédés et les instruments de culture, encore bien primitifs, permettent aux populations laborieuses de la Basse Casamance et du Balantacounda surtout, de produire quantité de riz et d'arachides, et d'exploiter les palmiers à huile (amandes et noix) les lianes à caoutchouc et les ruches qui y sont nombreuses...»*.

A la fin du XIX^e siècle, la Casamance apparaît comme pleine de promesses aux commerçants de Saint-Louis, Gorée et Rufisque, de même qu'aux aventuriers français venus chercher fortune aux colonies. Durant une dizaine d'années, elle va aviver toutes les convoitises et les ambitions. Mais, si certains réussissent à survivre, d'autres repartiront au bout de quelque temps ou parfois y laisseront leur vie, comme en témoigne le cimetière français de Carabane.

Avec le négoce, la population de Ziguinchor commence à s'accroître. Les populations de Guinée Bissau, surtout les Mandjak, passent la frontière pour récolter et vendre la gomme à caoutchouc. Très vite, l'ancien village devient trop petit et, malgré les efforts d'assainissement de l'administrateur Galibert, ne présente plus les conditions indispensables d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'en 1898, toutes les cases sont entièrement détruites par le feu, mais les maisons de commerce sont épargnées. L'incendie semble providentiel pour permettre la création d'une nouvelle architecture urbaine.

Pour rassembler et embarquer toutes les productions de la Casamance, le site de Ziguinchor se confirme et prévaut sur Sédhiou et Carabane. C'est à Ziguinchor que les maisons de commerce et les simples commerçants veulent s'installer de préférence, et plus précisément sur les bords du fleuve ; il faut donc en chasser les habitants anciens et les repousser vers l'intérieur des terres. C'est pourquoi, en 1901, l'administration décide de lotir un village africain au Sud : c'est l'actuel quartier de Santiaba qui tire son nom d'un terme wolof qui signifie «Ville Neuve».

(1) Archives régionales de Casamance, rapport en partie détruit.

Le lieutenant Lamblin, responsable du nouveau quartier aurait voulu l'appeler «Lamblin ville», ce que les habitants outrés ont toujours refusé (1).

L'essor commercial de la ville permet sa confirmation de capitale administrative, au détriment de Carabane et de Sédhiou.

Au début, le territoire de Ziguinchor cédé par les Portugais est sous administration directe, gouverné et géré depuis Saint-Louis mais commandé sur place par un militaire en raison de l'insécurité régnant dans la zone de protectorat qui l'entoure.

En 1904, est bâtie la Résidence de l'administrateur de Ziguinchor, c'est l'actuel Hôtel de Ville.

Création d'une capitale administrative

En 1907, le groupe des commerçants français installés à Ziguinchor est suffisamment important pour obtenir la création d'une commune mixte (2). L'Administrateur résidant à Ziguinchor est en même temps le maire de la ville. La même année Carabane prend son rôle de capitale administrative de la Casamance. Un arrêté du gouverneur le 1er juin 1907 divise la Casamance en deux cercles : le cercle de Haute Casamance avec Sédhiou pour résidence administrative et celui de Basse Casamance dirigé par l'administrateur de Ziguinchor. Un administrateur supérieur en poste à Ziguinchor dirige toute la Casamance. **Maclaud** fait construire la résidence supérieure à Ziguinchor et s'y installe en 1909. Cette résidence deviendra l'actuel palais du gouverneur de la région de Casamance. Au début du siècle, Sédhiou perd son titre de résidence de l'administrateur supérieur et de capitale de Casamance. Le comptoir de Carabane se dépeuple au profit de Ziguinchor. La perte de son rôle administratif et politique ne fait que suivre son déclin économique.

Toutes les maisons de commerce et les boutiques de particuliers s'installent à Ziguinchor. Le mouvement est activé encore par une épidémie de fièvre jaune qui chasse les Français de Carabane.

La création de la Chambre de Commerce de Ziguinchor en 1908 consacre le triomphe des traitants français installés en Casamance. Le but de cette association est de promouvoir le développement du commerce et de prendre toutes les initiatives destinées à favoriser les affaires. Son rôle, dès l'origine très important, va en s'amplifiant jusqu'à l'Indépendance du Sénégal. Déjà en 1909, un registre est ouvert pour recevoir toutes les observations des intéressés sur le plan des lotissements de Ziguinchor.

Ainsi, dès 1908, Ziguinchor est promue au rang de capitale administrative de toute la Casamance et devient le centre économique de la région, mais la ville elle-même n'est encore qu'un gros bourg assez peu différent de l'ancien village portugais, hormis la présence des maisons de commerce et des négociants

(1) Recueilli oralement auprès de Sedhiou Kane, ancien chef de Santiaba.

(2) Un décret promulgué par le Président de la République le 18 décembre 1871 permet au Gouverneur du Sénégal de créer des communes mixtes. Elles avaient un administrateur comme maire, et des Conseils municipaux, en partie désignés et élus.

français qui manquent toutefois de place pour s'installer sur les bords du fleuve. La population ne dépasse guère un demi-millier d'habitants et les Européens sont environ une cinquantaine, mais les craintes des notables d'origine portugaise vont désormais trouver leur complète justification car la minorité commerçante française bénéficie dès cette date de l'appui total de l'administration coloniale installée sur place en la personne de l'administrateur général et du commandant de cercle. Tous ces notables sont choisis parmi les commerçants français, tout au moins jusqu'en 1914. Ce seront sensiblement les mêmes qui composeront le Conseil de la Chambre de Commerce.

Avec une telle administration, Ziguinchor va radicalement se transformer et prendre un visage proche de la ville actuelle.

Dessin d'une structure urbaine

Les autorités administratives appuyées par leur conseil décident une refonte complète de la ville. Tout d'abord, le village africain des bords du fleuve est rasé pour laisser le champ libre aux commerçants. La ville est dessinée en damiers et lotie avec des rues à angles droits, les unes parallèles au fleuve, les autres perpendiculaires. Il est fait obligation aux habitants de ce quartier de construire en ciment et de couvrir en tuiles ou en tôle. Les autochtones doivent s'implanter ailleurs, dans le quartier de Santiaba déjà loti depuis 1901, et dans le quartier de Boucotte. Seule demeure à l'Escale la cinquantaine d'Européens qui détiennent le négoce et l'administration avec quelques Africains « évolués » employés de commerce, originaires presque tous du nord du Sénégal, et surtout de Saint-Louis.

Le **Boulevard d'Isolement** qui porte bien son nom, marque la limite entre l'Escale, quartier européen, et les quartiers africains de Santiaba et Boucotte. Même l'ancienne église située au bord de la Casamance devra céder la place à un entrepôt commercial pour être reconstruite à la limite des quartiers africains, plus au sud. De la période portugaise, il ne reste aucune trace. La plus ancienne construction de Ziguinchor est la résidence du commandant de cercle, devenue l'actuelle mairie, construite en 1903. L'École des Pères du Saint-Esprit date de 1904, et la résidence du gouverneur est achevée en 1909 pour l'administrateur supérieur de la Casamance.

La navigation fluviale

A cette époque, les communications se font essentiellement par voie d'eau. Ainsi, la Casamance est la voie habituellement empruntée pour l'exploitation et l'importation des marchandises. Même à l'intérieur de la ville, en dehors de l'escale, les routes carrossables sont inexistantes, et d'ailleurs inutiles puisqu'il n'y a pas de moyens de traction : les chevaux et les bœufs ne peuvent résister au climat et aux ravages de la tripanosomyase et meurent rapidement. Aussi, un canal est-il creusé depuis le fleuve jusqu'au cœur des quartiers de Boucotte et Santiaba pour transporter le matériel par pirogue.

Ainsi, en vingt-cinq ans le village portugais est devenu une petite ville et un centre de commerce actif. Cependant, il a déjà subi sa première crise avec le déclin du commerce de la gomme : suite à l'irruption sur le marché mondial des gommages du Congo, d'Indonésie et d'Amérique du Sud, les cours se sont effondrés et la production a baissé (1).

Le développement nouveau de l'arachide a permis une reprise importante du commerce. Très faible au début du siècle, la production annuelle de l'arachide en Casamance atteint 10 000 tonnes en 1910 et 16 000 en 1914. Ziguinchor n'est plus désormais l'entrepôt d'esclaves sur la voie Nord-Sud, mais liée au développement de l'arachide en Casamance, la ville va prendre un essor rapide conjoint à la généralisation de cette culture dans la région.

L'expansion démographique et commerciale de 1914 à 1939

Ziguinchor à la veille de la 1ère guerre mondiale

A la veille de 1914, les grands travaux d'urbanisme sont pratiquement terminés, la ville qui atteint environ six mille habitants a le plan qu'on lui connaît aujourd'hui.

Le quartier dit «Européen» ou «Escale», quadrillé en damiers, constitue avec une partie de Santiaba la commune mixte, tandis que les faubourgs indigènes de Santiaba, Boucotte, Boudodi, Goumel débordent en dehors du territoire d'administration directe, et font partie de la zone de protectorat. L'administrateur du cercle de Ziguinchor exerce les fonctions de maire de la ville. La commission municipale est composée de l'administrateur de la circonscription et de cinq à neuf notables, ayant voix délibératives seulement, nommés par le gouverneur. Quelques métiers d'origine portugaise sont admis au conseil.

L'administrateur-maire est **De Coppet** qui deviendra plus tard gouverneur général. Actif et dynamique, il passe pour être promusulman et anticlérical. Il connaît des démêlés avec les missionnaires et ne laissera pas un bon souvenir dans le milieu catholique de Ziguinchor. Son adjoint européen, **Gontier**, est un commerçant ; l'adjoint indigène est Lamine Toure, chef du quartier de Santiaba.

Aux premiers semestres de l'année 1914, deux événements dominent la vie politique. La visite du Gouverneur **William Ponty** au mois de mars et les élections législatives en avril qui voient le triomphe d'un Sénégalais **Blaise Diagne**.

(1) Production annuelle du caoutchouc de 1900 à 1913. Archives du Service de l'Agriculture de Ziguinchor.

419 t. en 1900	580 t. en 1908
338 t. en 1901	1024 t. en 1909
550 t. en 1902	692 t. en 1910 reprises durant la 2 ^e guerre
817 t. en 1903	212 t. en 1911
1002 t. en 1904	217 t. en 1912
1067 t. en 1905	87 t. en 1913
1188 t. en 1906	quelques dizaines de t.
1040 t. en 1907	jusqu'en 1926

Lors de sa visite, le Gouverneur parcourt les quartiers indigènes et reçoit à la Chambre de Commerce les délégués de la population sénégalaise qui lui présentent leurs nombreuses doléances. Ils réclament entre autres plus d'eau potable, donc plus de fontaines publiques dans leurs quartiers ainsi que des écoles. Le Gouverneur fait des promesses tout en refusant d'accorder des écoles arabes. Les commerçants et les fonctionnaires souhaitent, pour leur part, la création d'une école professionnelle à Ziguinchor, pour éviter l'exode des jeunes gens à Dakar.

Répercussions de la guerre à Ziguinchor

La crise économique

La déclaration de guerre surprend les Casamançais occupés à leurs travaux des champs. Dès l'arrivée de l'ordre de mobilisation, les réservistes européens, commerçants, employés de commerce sont dirigés sur Ziguinchor à partir du 4 août.

Les réserves indigènes sont également mobilisées et dirigées sur Dakar. Cent douze hommes de la 17^e compagnie de Bignona partent avec leurs officiers le 7 août à bord du navire «Le Misuren». Ils seront tous massacrés au mois de novembre 1914 à Arras, sur le front Nord. Leurs chefs, le **capitaine Javelier** et le **lieutenant Lemoine** partagent le même sort. Deux rues principales de Ziguinchor gardent le souvenir de ces «pacificateurs» morts à l'ennemi et portent leurs noms. Cet événement tragique est douloureusement ressenti par les populations qui vont s'opposer farouchement à tout nouveau recrutement.

La période troublée de la guerre va amener bien des perturbations à Ziguinchor comme ailleurs. Certains commerçants profitent de la situation pour refuser tout crédit aux indigènes et majorer de 40 à 50 % le prix de toutes les denrées, par la même occasion ils diminuent le prix d'achat des productions agricoles de moitié. D'autres spéculent sur le riz et, pour mettre un terme à ces abus, l'administrateur prend un arrêté qui taxe le riz à 40 centimes le kg. Quelques commerçants continuent à frauder et **De Coppet** inflige huit jours de prison à un boutiquier d'Adéane pour l'exemple.

Durant toute la guerre, la situation économique est fort perturbée par le conflit politique et les populations, surtout en Basse Casamance, s'agitent. Presque tous les villages refusent de payer l'impôt, ou plutôt sont dans l'incapacité de le faire, suite à la crise économique qui frappe le pays, aggravée encore par les spéculations des commerçants profiteurs.

Certains villages des Bayot se soulèvent, chassent les commerçants qui les ruinent et les représentants de l'administration qui les pressurent avec des impôts de toutes sortes.

A Diouloulou également, au nord de Bignona, des troubles se produisent : un prophète parcourt les villages du Fogny et incite les habitants à chasser tous les blancs de Casamance. Face à ces débuts de rébellion, le Gouverneur Général fait venir deux compagnies militaires de Guinée. L'une s'installe à Kamobeul en Basse Casamance, l'autre à Sédhiou. Les populations se voient contraintes de payer l'impôt, et bientôt d'envoyer des hommes pour alimenter les régiments de tirailleurs qui se font décimer en France.

La participation militaire : le recrutement des tirailleurs

Les populations, surtout les Diola, sont fort hostiles au recrutement, mais le nouveau Gouverneur Général, **Van Vollenhoven**, vient personnellement à Ziguinchor et reçoit une délégation des notables casamançais. *«En termes fermes, mais empreints de bienveillance»*, selon le rapport, le Gouverneur conseille aux chefs de village de *«modifier leur état d'esprit à l'égard de l'administration et de ne pas se sortir du cadre dans lequel la société les a placés»*.

Au début de 1918, c'est le député africain, **Blaise Diagne** lui-même, qui vient à Ziguinchor pour prêcher la croisade contre l'Allemagne. Selon lui, les Africains doivent participer à ce combat de la liberté. Les Casamançais, en rébellion contre l'armée française, se voient demander par un frère de race de s'engager dans cette même armée. Plus habile que l'administrateur, le député s'appuie sur les missionnaires de Ziguinchor. Il rend visite à la Mission Catholique et promet que le nouveau recrutement se fera en douceur. A Ziguinchor, de nombreux jeunes gens demandent à s'engager mais au même titre que les originaires des quatre communes : Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque ; ils réclament donc que les habitants de la commune deviennent français de plein droit. Le député du Sénégal promet de travailler à l'aboutissement de leur requête, mais cette promesse restera sans effet. En fait, en Casamance, surtout en dehors de la ville de Ziguinchor, la mission de Blaise Diagne est loin de susciter l'enthousiasme. Le Gouverneur est obligé de reconnaître qu'il a dû réduire le nombre des recrues imposées en Basse Casamance en raison des groupes insoumis, particulièrement actifs (1).

La crise sanitaire et religieuse

Durant la période de guerre, une épidémie de variole éclate en Casamance, notamment à Ziguinchor, ce qui ne contribue pas à calmer les esprits. A ce sujet, l'administrateur-maire connaît des démêlés avec le curé de Ziguinchor. Il lui reproche de n'avoir pas prévenu l'administration de la maladie qui atteint certaines des élèves des sœurs. Pour cette faute, il lui inflige un mois de prison et une amende. La mission fait appel de cette mesure qui sera annulée à Dakar. Mais les catholiques prendront fait et cause pour leur pasteur et ces troubles s'ajouteront à tous les autres qui agitent la ville et sa région.

La présence militaire en Casamance

Il convient de garder à l'esprit que, depuis 1885, les administrateurs du cercle de Ziguinchor et de la Casamance sont des militaires en raison de l'insécurité du territoire. On peut d'ailleurs ajouter en anticipant sur le futur que cette situation ne changera pratiquement pas jusqu'à nos jours, même après l'indépendance. De plus, les principaux centres du pays seront occupés par des garnisons chargées

(1) Archives du Sénégal 4 D 74, rapport du Gouverneur, 26 sept. 1918.

d'assurer la sécurité. Une compagnie installée en 1901 restera à Bignona jusqu'à nos jours pour surveiller le Fogny. Une autre demeurera à Sédhiou jusqu'en 1922. Enfin, une troisième tiendra garnison à Kamobeul en Basse Casamance pour surveiller les Bayot et les villages de riziculteurs. Ziguinchor, quant à elle, possède un poste militaire depuis 1899.

C'est en 1919 que la Basse Casamance, surtout la région des Floup et de Diola-Seleki, est définitivement soumise par les militaires. Jusqu'à cette date, les chefs des villages Floup accueillants aux Européens isolés chez eux, missionnaires ou commerçants, s'opposent avec une tenace énergie au paiement de l'impôt et vont même jusqu'à menacer les villages amis, alliés et tributaires de la France.

Selon la tradition recueillie auprès du chef de village de Santiaba, les Floup, au début du siècle, se risquent à faire des incursions guerrières jusqu'à ce quartier pour piller les habitants. Pour s'opposer à ces pillages, les administrateurs créent le quartier tampon de Boucotte, en faisant venir des habitants du Fogny, prêts à se défendre et à répondre par les armes aux raids des Floup. A la fin de la guerre, tous les rapports des officiers concluent à la nécessité d'une intervention armée, prompt et énergique pour soumettre définitivement les populations. Cette action militaire a lieu en 1919 et marque la fin de la pacification de la Casamance. Les villages Floup sont soumis par la force, le «roi prêtre» d'Oussouye, **Silabé**, est fait prisonnier et le lieutenant de **Fonclair**, chef du poste d'Oussouye se présente comme «le seul chef auquel la population doit désormais obéir». En plus des impôts réguliers, argent et riz, les indigènes doivent effectuer des corvées pour les nouveaux maîtres : construction de routes mais aussi de postes militaires qui serviront à les surveiller.

Reprise de l'immigration après la guerre

Avec la fin de la guerre, de nombreux Baïnouk et Mandjak, réfugiés en Guinée «portugaise», reviennent à Ziguinchor, et la population de la ville dépasse les dix mille habitants. Un rapport de l'administrateur-maire De Coppet décrit de façon significative la ville européenne et les quartiers africains avec les ethnies qui les composent (1) : *«on réunit d'ordinaire sous l'appellation de «Ziguinchor» la ville européenne et ses faubourgs indigènes Santiaba, Boucotte, Boudody et Goumel. Toutes ces agglomérations ne sont pas entièrement situées en territoire d'administration directe. Quelques cases de Santiaba sont : en pays de protectorat ainsi que la plus grande partie de Boucotte. En matière d'impôt personnel, de patentes, etc.»*. On applique l'une ou l'autre des deux législations selon que la case ou le contribuable est située ou habite en deçà ou au delà d'une ligne idéale, parallèle à la rivière, ce qui est cause de beaucoup de complications qu'on retrouve un peu partout au Sénégal. En matière d'hygiène, il eût été dangereux de faire cette distinction et l'on a décidé que les règlements sanitaires des territoires d'administration directe seraient appliqués aussi bien à Boucotte qu'à Santiaba.

(1) Rapport de 1917. Archives personnelles de Teté Diedhiou, interprète colonial. Document recueilli directement auprès de l'administration.

Toutes les races de la Casamance se trouvent réunies dans les faubourgs de Ziguinchor dont une grande partie est habitée par des étrangers qui se sont fixés dans le pays. Ces races sont très mélangées et teintées surtout de sang Diola et Baïnouk. Les Portugais sont assez rares bien qu'on les croit nombreux au premier abord, car à Ziguinchor on est accoutumé de désigner sous le vocable «portugais» non seulement les Portugais proprement dits, mais encore les Diola et certains Baïnouk convertis au catholicisme qui sont venus se greffer sur des familles portugaises ou baïnouk. En dehors de ces éléments, on trouve à Ziguinchor des Ouoloff, des Toucouleur, des Mandingue, des Bambara, des Sarakollé, des Peulh, des Balantes, quelques Papel et même hélas ! des Mankagne dont il sera question plus loin.

Tous ces éléments ne vivent pas en très bonne intelligence et cette population mêlée, où dominent les artisans, les ouvriers, où l'on trouve des matelots, des domestiques et aussi des cultivateurs, n'est pas facile à mener. En dehors des distinctions de race, il y a celles des religions, musulmans, catholiques et fétichistes. Musulmans et catholiques surtout sont hostiles les uns aux autres. Il y a aussi les citoyens et les Français. Les querelles individuelles, sans gravité d'ailleurs, sont fréquentes à l'occasion de tam-tams, de danses et de luttes.

Les métis portugais, premiers habitants de Ziguinchor, ont dû s'adapter à l'évolution rapide de la ville ; obligés pour la plupart de s'installer dans les quartiers africains, ils ont gardé une sourde rancœur contre la colonisation française qui les a évincés comme le souligne encore l'administrateur De Coppet dans son rapport (1) : *«Au reste, les meilleurs de ces Portugais ne valent rien, mais il y a des circonstances atténuantes qui se font valoir en leur faveur. Pour faire de Ziguinchor une ville habitable pour les Européens et propre, M. Maclaud a été obligé d'évincer les Portugais de l'escale de Ziguinchor, proprement dite qu'ils habitaient autrefois. Il a été obligé également de les évincer de leurs rizières pour en faire des terrains à bâtir. Bien qu'ils aient reçu des compensations, les Portugais ne nous ont jamais pardonné ces évictions. Enfin, les Portugais exerçaient autrefois certains privilèges sur les Diola naïfs qui leur payaient tribut. Ils regrettent cet heureux temps.»*

«L'application stricte des règlements d'hygiène dont tous les indigènes de Santhiaba et de Boucotte ont compris la nécessité irritait également les Portugais. Leurs carrés non clôturés et sales contrastent avec les maisons généralement bien tenues de nos autres sujets.»

Reprise des activités économiques et problèmes de communication

Le développement des voies de communication

Les troubles économiques, sociaux et politiques dus à la guerre s'estompent rapidement et la ville de Ziguinchor reprend son extension avec le commerce essentiellement de l'arachide et des oléagineux, noix de palmistes. Par contre, la récolte de la gomme s'est pratiquement tarie. Cependant, à ce stade de son déve-

(1) Op. cité. Archives personnelles de Tété Diedhiou.

loppement Ziguinchor risque d'arriver à un point de stagnation à cause de la précarité des communications. Le seul moyen de circuler demeure la voie fluviale et maritime : tout le trafic se fait par le fleuve Casamance et ses affluents, Ziguinchor servant de relais entre la navigation fluviale et la navigation maritime. La ville est le trait d'union entre les factoreries de brousse et les villes du nord, Rufisque et Dakar qui, déjà, prend de l'importance. Souvent les marchandises sont également directement acheminées vers la métropole.

Le mode de transport par eau nécessitant beaucoup de travail de transbordement reste lent, surtout lorsque la navigation s'effectue à rames ou à voiles. L'apparition du premier «chaland automobile» de 18 chevaux, pouvant contenir 50 tonnes d'arachides, affrété par la Compagnie Maurel et Prom vers 1910, représente une innovation importante dans le domaine des transports. Comme le souligne le rapport de l'administrateur : *«Cette heureuse initiative, si elle est imitée, aura sans doute les meilleurs effets sur le développement économique d'un pays où l'extension des richesses est entièrement liée aux facilités des transports»*. Les vœux de l'administrateur seront exaucés rapidement, puisqu'après la guerre presque tous les transports fluviaux se feront par chalands à moteur.

Malgré les progrès techniques, la production d'arachide arrive difficilement à être écoulée par la voie navigable, comme le souligne un rapport de 1920 (1). *«Il est indéniable que les territoires de la Casamance pourraient fournir deux fois plus d'arachide et de produits divers au commerce qui ne veut pas en acheter davantage actuellement parce qu'il n'est pas sûr de les pouvoir transporter avant les premières pluies à Ziguinchor d'où se fait l'expédition pour l'Europe»*.

Le besoin de communication devient tel pour le commerce qu'à un moment donné, on songe à réaliser une voie ferrée : la Chambre de Commerce et l'Administration pensent à créer un chemin de fer qui, dans un premier temps, relierait Kolda à Sédhiou, car le fleuve n'est pas navigable entre ces deux postes. Ce projet ne verra jamais le jour, après plusieurs plans avortés. Ce sont finalement les militaires qui vont désenclaver la ville de Ziguinchor pour des besoins de stratégie. En effet, les postes militaires disséminés à Bignona, Oussouye, Enempore, Sédhiou étaient jusqu'alors reliés uniquement par voie fluviale. Les officiers des différentes garnisons décident de faire construire par les corvées, des routes pour relier tous ces postes au centre de Ziguinchor. Ils convoquent donc les chefs de canton et les chargent de contacter les chefs de village pour désigner les hommes qui devront fournir un certain nombre de jours de travail. Il s'agit de défricher la forêt sur le tracé des routes, puis d'accumuler la terre pour faire une chaussée stable.

Le chef de poste d'Enempore fait construire la route qui relie Kamobeul à Ziguinchor. Le capitaine de Bignona rassemble les villages du Fogny, pour réaliser la route de Bignona à Diouloulou vers la Gambie, puis de Bignona à Tobor, au bord de la Casamance, en face de Ziguinchor. Enfin, le chef du poste de Sédhiou fait à son tour exécuter la route qui conduit à Marsassoum à travers la forêt de Bondié et celle qui conduit à Kolda.

(1) Archives de la Chambre de Commerce de Ziguinchor.

Ainsi, à partir de 1922, une route relie Ziguinchor à Sédhiou, Bignona et Kamobeul. La ville n'est désormais plus enclavée et devient le centre d'un réseau de communications tant par la voie fluviale que par la voie terrestre.

Outre le désenclavement de la ville et la sécurité qu'elle procure par l'intermédiaire de l'armée, la construction de ces routes a un autre effet spectaculaire : la pénétration de l'arachide alors cultivée surtout en Haute et Moyenne Casamance : jusqu'à cette date les populations voisines de Ziguinchor, isolées dans leurs rizières inondées ne connaissaient pas l'arachide. Avec la création de routes, elles vont découvrir la pacification, mais aussi ses corollaires : l'impôt et donc la nécessité d'une culture de rente. Les modes de production vont ainsi se diversifier tandis que la proximité de la ville et les moyens de communication faciles vont bouleverser les sociétés traditionnelles. C'est à partir de ce moment que les Diola vont venir à «Ebëbë» et que le quartier de Boucotte va connaître son rapide développement.

Depuis la guerre, un réseau de lignes téléphoniques relie également Ziguinchor à Dakar. Et, vers 1930, la première automobile arrive à Ziguinchor, venant de Dakar, en passant par Kaolach, Malem-Hodar, la Gambie et Sédhiou ; elle a trouvé la voie à travers la savane suivant les lignes téléphoniques.

L'embarquement des marchandises se fait à Ziguinchor, mais au moyen de pontons en bois de rônier qui avancent dans le fleuve car les berges ne sont pas assez profondes pour permettre l'accostage des bateaux de haute mer. Chaque maison de commerce a son warf, parfois deux et ainsi, à partir de 1925, Ziguinchor possède huit pontons pour embarquer les marchandises.

Les activités économiques

A cause de ces infrastructures nouvelles et de la demande croissante de l'arachide vers la métropole, Ziguinchor va voir son importance et sa population s'accroître, parallèlement à la production arachidière de Casamance (1). Les boutiques se multiplient à l'Escale européenne et la rue Javelier, depuis le pont jusqu'au carrefour de Santiaba, n'est plus qu'une succession de magasins. Une dizaine de maisons de commerce se partagent le marché de gros, mais les deux principales sont la C.F.A.O., Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, qui représente les intérêts de Marseille et «Maurel et Prom» qui défend le commerce de Bordeaux. Ces compagnies ont leurs propres bateaux de haute mer, et l'essentiel des exportations comme des importations se fait directement avec les ports français sans transiter par Dakar. En 1927, une usine génératrice d'électricité se crée à Ziguinchor, et le quartier européen est électrifié. Enfin, en 1931, une petite huilerie est construite pour triturer les arachides et produire de l'huile sur place. Cette usine deviendra plus tard la S.E.I.C., Société Électrique Industrielle de Casamance, rachetée par le groupe Lesieur, qui est l'usine la plus importante de Casamance et la troisième du Sénégal.

(1)	1910	10 000 tonnes	1926	22 000 tonnes
	1916	16 000 tonnes	1930	32 000 tonnes
	1920	18 000 tonnes	1939	75 000 tonnes

Depuis 1920, une activité importante s'est développée également dans la construction de chalands qui servent au transport des arachides sur le fleuve en amont de Ziguinchor.

La grande crise de 1929 se fait sentir en Casamance et à Ziguinchor comme partout ailleurs. Les cours de l'arachide s'effondrent tandis que les maisons de commerce coupent les crédits aux intermédiaires qui désormais ne fournissent plus de semences aux paysans. La situation devient dramatique pour ces derniers qui sont déjà trop conditionnés par la culture de l'arachide ; certains essaient de cultiver du mil ou du maïs pour survivre mais Ziguinchor connaît un afflux de chômeurs et de mendiants.

La Société de Prévoyance, organisme colonial d'aide à l'agriculture, refuse de donner des semences aux habitants de la commune mixte de Ziguinchor. La Chambre de Commerce plus avisée distribue quant à elle 20 tonnes d'arachides aux habitants désireux de cultiver un champ dans les faubourgs de la ville. Le placement est bon puisque, pour un kilo distribué en semence, le bayeur gagne le double à la récolte.

Le commerce connaît quelques années difficiles, mais lorsque la crise est surmontée l'arachide prend une nouvelle expansion. La production atteint 75 000 tonnes en 1939. Le commerce suit cette progression. Cette crise économique a eu finalement comme effet durable d'accroître la population de Ziguinchor : en effet, beaucoup de jeunes paysans, venus à la ville lors de la crise, s'installent désormais définitivement à Boucotte, profitant de la reprise des affaires et de la nouvelle embauche de manœuvres sur le port.

En 1939, Ziguinchor a totalement surmonté la crise et se trouve en pleine expansion lorsqu'une nouvelle crise éclate avec la déclaration de guerre.

Une fois de plus, soumise à la conjoncture politique mondiale, la situation économique et sociale de Ziguinchor va se trouver profondément perturbée. Mais, de nouveau, l'après guerre verra une reprise spectaculaire de l'arachide et partant du commerce.

L'essor urbain contemporain de 1939 à 1960

Les troubles consécutifs à la guerre

La dernière guerre crée des perturbations à Ziguinchor et en Casamance comme dans le reste du monde. Tout d'abord, des villages, comme en 1914-18, doivent fournir un certain contingent de soldats pour combattre en France et les familles paysannes se retrouvent démunies de leurs forces vives. A Ziguinchor, même les commerçants sont mobilisés pour la drôle de guerre. Le commerce stagne et la production d'arachide s'effondre.

Les problèmes vont réellement commencer lorsque le Sénégal refuse le débarquement franco-anglais et le ralliement au Général de Gaulle pour demeurer fidèle au Maréchal Pétain. Les navires anglais gênent considérablement le commerce avec la métropole et organisent le blocus. La colonie doit donc survivre avec ses seules

ressources. Le riz d'Indochine n'arrivant plus, l'administration coloniale se retourne vers la production casamançaise. L'Intendant de Dakar exige de l'administrateur de Ziguinchor qu'il fasse débloquer les réserves et vider les greniers des paysans.

Les Diola qui, jusque là, conservaient précieusement leur riz pour leur propre consommation, pour le sacrifice aux Esprits des Ancêtres : les «Ukin», et pour les fêtes traditionnelles : circoncisions, funérailles... se voient obligés de livrer les réserves des greniers, chaque village se devant de fournir un certain nombre de quintaux. La nouvelle d'un tel impôt visant le riz avec sa valeur sacrée est fort mal accueillie. Certains villages refusent d'obtempérer, saisissant l'occasion pour se révolter contre le joug de l'administration coloniale. En 1942, la reine de Kabrousse «Alinsitoë» prêche ainsi ouvertement la révolte contre l'autorité française. A travers le riz, que les Diola considèrent comme une partie spirituelle de leur moi, l'indispensable lien avec les ancêtres et les «génies» protecteurs, c'est d'un patrimoine ethnique que la reine refuse de se déposséder. Cette saisie du riz, présentée comme un impôt obligatoire est destruction et négation d'une entité culturelle envers laquelle la résistance devient refus du suicide. Les représailles ne se font pas attendre, l'administration envoie l'armée en Basse Casamance. Le village d'Effoc est incendié mais les habitants ont eu le temps de fuir de l'autre côté de la frontière, en Guinée «portugaise». La reine «Alinsitoë» est arrêtée, emprisonnée, jugée à Ziguinchor en 1943, puis envoyée en exil dans une autre colonie. Les habitants de Kabrousse doivent alors livrer le riz après les représailles coutumières. La répression est en fait très dure, destinée à servir d'exemple et, si les rapports des administrateurs et des militaires ont parlé de la «révolte des Floup», c'est surtout pour justifier les opérations militaires et passer sous silence la maladresse de l'administration supérieure. Comme l'écrit, fort justement L.V. Thomas : *«L'intendant de Dakar, ayant appris par l'administrateur de Ziguinchor que les Diola avaient des réserves de riz pour sept ans, exigea un déblocage immédiat de ces réserves. Mais il ignorait que tous les greniers étaient loin d'être pleins, que le riz avait pour les Diola une valeur sacrée (pour rien au monde, ils ne voulaient le négocier), que les quantités demandées étaient excessives et que le temps imparti pour la livraison était ridiculement court. Aussi, un vent de révolte avait-il soufflé de Karoumate à Kabrousse, excité par la reine fétichiste»*. Cette révolte et sa sévère répression occasionnent des troubles parmi toutes les populations de basse Casamance, et accentuent l'exode rural. La confiscation des récoltes de riz n'encourage pas les paysans à cultiver et de nombreux Diola quittent leur village pour se réfugier dans l'anonymat de la ville.

L'avènement d'une métropole régionale

Avec la fin de la guerre, permettant un arrivage du riz d'Indochine et amenant la fin du blocus, les esprits s'apaisent et les affaires reprennent. La culture d'arachide prend un nouvel essor et les réalisations freinées par la guerre peuvent voir le jour.

En 1953, un aéroport est construit, qui permet, même si sa taille demeure modeste, une liaison rapide avec la capitale, ce qui n'est pas dénué d'intérêt pour les hommes d'affaires et les commerçants.

Et plus important encore pour Ziguinchor est la réalisation en 1955 d'un projet rêvé depuis longtemps par la Chambre de Commerce : la création d'un port qui permet aux bateaux d'accoster à quai. Les pontons archaïques n'autorisant que des transbordements difficiles et très longs, deviennent inutiles. Ziguinchor apparaît dès lors comme une métropole commerciale, surtout lorsqu'en 1955, une route carrossable à travers la Gambie relie enfin Ziguinchor à Kaolack puis à Dakar. Le bateau n'est plus désormais le seul moyen de transport avec le reste du Sénégal. Ziguinchor est à présent la métropole régionale du sud Sénégal. Au carrefour des voies de communications fluviales et routières, elle devient le cœur du commerce de toute la région. En 1951, un recensement, certainement très incomplet, évalue la population de Ziguinchor à 15 600 habitants dont 530 Européens. Les deux quartiers africains se sont considérablement développés, chacun avec son originalité propre. Boucotte apparaît comme le quartier des paysans casamançais, nouvellement urbanisés et encore largement enracinés dans leurs villages.

Santiaba, au contraire, s'avère être la résidence des Sénégalais venus du nord ; le quartier est loti, plus modernisé, à l'image de l'Escale, le quartier européen.

La capitale régionale de la Casamance depuis 1960

En 1960, le Sénégal obtient son indépendance et Ziguinchor devient la capitale de la région de Casamance.

Nous étudierons dans le détail les différents aspects de la ville actuelle, mais ici, sans nous attarder, nous ne ferons que souligner rapidement les grandes lignes de l'évolution depuis l'Indépendance.

Les instances administratives avec, à leur tête, le gouverneur, résident dans la ville. Cette consécration au rang de chef-lieu d'une des sept régions du Sénégal a eu pour premier effet d'accroître davantage l'explosion démographique. Tout d'abord, de très nombreux fonctionnaires des diverses administrations représentées à Ziguinchor se sont établis dans la ville avec leurs familles ; ce sont, pour la plupart, des « Nordistes » selon l'expression même des Casamançais, c'est-à-dire des Sénégalais, originaires du nord de la Gambie, essentiellement des Wolof. Un tel afflux de cadres n'a pas été sans poser divers problèmes : l'Office National des H.L.M. a dû faire face à la pénurie de logements, en créant deux cités d'habitations à loyer modéré, l'une à Néma en 1965 et l'autre à Boudody sur les bords du fleuve en 1970.

Une nouvelle activité s'est également développée de façon spectaculaire à Ziguinchor durant cette dernière décennie : la pêche, principalement la pêche à la crevette, avec l'industrie de conditionnement et d'expédition qui en découle. Nous consacrerons un chapitre à cette activité.

Les activités économiques de la période coloniale vont, quant à elles, poursuivre leur essor. Le commerce, toutefois, va se transformer peu à peu avec la création d'un organisme d'État, chargé du monopole de l'achat des arachides. Les intermédiaires entre les paysans et les maisons du commerce n'ayant plus de raison d'être, vont devoir entreprendre leur reconversion.

Depuis ces dernières années, une nouvelle orientation tend à métamorphoser Ziguinchor et la Casamance : le tourisme. La rivière du sud devient un lieu de voyage et de séjour apprécié pour ses paysages verdoyants, son climat agréable, sa population accueillante et fascinante par ses traditions sauvegardées. Toute une infrastructure touristique se met en place. Trois hôtels modernes accueillent les clients, des voyages s'organisent, les moyens de transport se multiplient et se diversifient. Le pont sur la Casamance est en voie d'achèvement, un aéroport de classe internationale, capable d'accueillir les longs courriers, est en projet, et la ville en complète transformation connaît un léger regain d'activités.

Actuellement, Ziguinchor atteint sensiblement 80 000 habitants. Les habitations ont largement débordé les quartiers lotis et se répandent à la périphérie de la ville. Des quartiers nouveaux, plus ou moins anarchiques, se créent çà et là, véritable transition entre le village de brousse et le quartier urbain : c'est avec la création de cette périphérie urbaine, semi-rurale, que Ziguinchor s'affirme comme une ville véritablement casamançaise.

Une étude démographique approfondie s'avère, à ce niveau, indispensable pour analyser ce phénomène caractéristique des villes moyennes d'Afrique où n'existent pas des bidonvilles, comme dans les grandes agglomérations, mais des quartiers paysans, répliques rassurantes des villages d'origine.

ETUDE DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE

Chapitre 1 L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE

En trois quarts de siècle, Ziguinchor a vu sa population se multiplier par cent. Cette explosion démographique s'explique par une immigration dense et continue. En effet, au cours des années, Ziguinchor a vu affluer de Casamance, du Sénégal et de Guinée, des paysans à la recherche d'un emploi urbain, stable ou temporaire mais rénuméré, des commerçants, des artisans, des fonctionnaires et des jeunes décidés à poursuivre des études ou à apprendre un métier.

L'accroissement démographique à Ziguinchor de 1886 à 1971

Lorsqu'elle devient française en 1886, l'Escale de Ziguinchor n'est encore qu'un gros bourg de quelques 500 habitants, peuplé de Portugais, métis ou assimilés par le baptême (1), quatre ou cinq familles possédant les rizières, auxquelles s'ajoutent les captifs de case.

Le développement commercial, économique et culturel insufflé par la colonisation française, dès 1886, est à l'origine d'une très forte immigration qui, loin de se ralentir aujourd'hui, se manifeste avec toujours plus de vigueur.

(1) Tous les individus qui adhèrent au christianisme, en colonies portugaises, sont assimilés aux Portugais. Il leur est attribué un prénom chrétien et un nom portugais, ce qui leur permet d'être considérés par les Autorités comme «civilisés».

A l'époque coloniale, la situation paysanne devient, en effet, de plus en plus difficile et précaire. L'instauration d'un contrôle administratif permanent et l'obligation de l'impôt, l'introduction forcée de la culture de l'arachide et l'instabilité de son cours mondial, la baisse conjointe des productions vivrières et l'incitation aux biens de consommation, font du paysan un être démuné, opprimé, angoissé et frustré. La ville offre, quant à elle, de nouvelles possibilités économiques, un cadre culturel attirant, un espoir d'enrichissement et de promotion sociale totalement refusés aux paysans.

Dès l'origine, le peuplement de Ziguinchor se fait très largement par les populations de Basse Casamance, les Baïnouk et les Diola, bientôt suivies par les populations de Guinée «portugaise» auxquelles la métropole pauvre est incapable d'offrir des débouchés suffisants et que le régime politique, dur et peu libéral, incite largement à l'émigration.

L'implantation de maisons de commerce, la mise en place d'une administration régulière et la création d'industries, de banques, attirent des commerçants et cadres sénégalais, Wolof pour la plupart, qui affirment très vite leur suprématie politico-économique. Enfin, des artisans et des petits commerçants viennent s'ajouter à ce flux migratoire.

L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE A ZIGUINCHOR DE 1886 A 1971 (1)

ANNÉES	TOTAL POPULATION
1886	500 ou 800 ?
1916	1 525
1926	1 933
1931	6 000
1936	8 000
1945	10 000
1951	15 700
1954	21 055
1955	22 400
1958	24 022
1960	31 660
1966	40 213
1967	46 333
1971	≈ 70 000

- (1) Ce tableau à partir des différents recensements est purement indicatif car, en fait, la population est sous-évaluée. Les quartiers privilégiés n'ont pas été recensés. Actuellement, l'agglomération de Ziguinchor compte certainement près de 80 000 habitants d'après nos propres enquêtes et les estimations des démographes de l'ORSTOM.

Dès l'Indépendance, l'accroissement démographique très fort demeure toujours lié à l'immigration. Entre le recensement de 1961 et celui de 1967, la direction de la statistique du Sénégal a constaté à Ziguinchor un rythme d'accroissement supérieur à celui de Dakar (8,1 % par an), ce qui n'est pas sans poser de multiples problèmes urbains, d'ordre administratif et municipal.

Les sources d'information - direction de la statistique, archives coloniales, monographies tenues par des commandants de cercle - sont souvent contradictoires, ce qui s'explique par la fluidité de l'État Civil. Naissances et décès ne sont pas toujours déclarés, les migrations constantes sont incontrôlables, d'autant qu'il existe des migrations temporaires, saisonnières ou occasionnelles.

Dans la famille élargie où mariage non officiellement déclaré, divorce et polygamie sont fréquents, le recensement apparaît comme une mesure totalement imprécise.

Les chiffres que nous avons pu obtenir sont donc à manier avec précaution. Il ne nous était malheureusement pas possible, pour des raisons matérielles, de mener un recensement exhaustif, mais les sondages tendent à prouver qu'en 1971 déjà, la population surpassait réellement 70 000 habitants, alors qu'elle n'excédait pas 10 000 en 1945 et 40 000 en 1966.

En l'espace de quatre années, Ziguinchor a donc connu ce boom démographique ainsi que le confirme l'État Civil.

La croissance naturelle de 1960 à 1970 : une situation préoccupante pour l'avenir

Si le taux de mortalité à Ziguinchor est encore relativement très élevé (22 ‰ en 1961), il apparaît en baisse en 1967 (17 ‰) et déjà très faible (7,4 ‰) en 1970. Ceci peut s'expliquer par l'effort sanitaire certain, avec vaccination systématique des nourrissons, formations des jeunes mères et ouverture d'un nouvel hôpital moderne en 1970, mais surtout à cause du rajeunissement de la population par l'immigration de jeunes ruraux venus de Basse Casamance à la recherche d'un emploi et des réfugiés de Guinée Bissau à l'époque de la guerre coloniale.

Le taux de natalité, quant à lui, demeure extrêmement élevé (≈ 60 ‰) et n'a guère varié en l'espace de dix années.

L'accroissement naturel est donc, par la baisse de la mortalité conjointe au maintien de la natalité, en très forte hausse (1).

Cette situation en elle-même n'est pas sans apparaître extrêmement préoccupante pour l'avenir. Elle réclame, en effet, de nouvelles infrastructures, de nouveaux emplois, de nouvelles orientations pour la ville et sa région dans les dix années à venir, si elle veut éviter le pourrissement du chômage, de la misère et du malaise social.

Physionomie de la population en 1951, 1961 et 1966

1951, 1961 et 1966, trois périodes qui nous permettent de prendre conscience du rajeunissement de la population.

(1) Il est nécessaire de préciser que le taux d'accroissement naturel est calculé par rapport à la population totale, les immigrés compris. C'est donc un accroissement global qui apparaît sur ce tableau, mais qui en lui-même demeure de plus en plus élevé.

PHYSIONOMIE DE LA POPULATION A ZIGUINCHOR
EN 1951 et 1961

	Age	SEXE				Total	Pourcentage
		M.	%	F.	%		
1951	- 1 an	291	1,9	259	1,6	550	3,5
	1 à 13 ans	2 158	13,8	2 203	14,1	4 361	27,9
	14 et +	5 804	37,2	4 885	31,3	10 689	68,5
	N.D.	13	0,08	5	0,03	18	0,1
	Total	8 266	52,08	7352	47,03	15 618	100
1961	0 à 5 ans	3 740	11,8	3 680	11,2	7 420	23,4
	6 à 13 ans	3 540	11,2	3 560	11,2	7 100	22,4
	14 à 19 ans	1 370	4,3	1 240	3,9	2 610	8,2
	20 à 59 ans	6 990	22,1	6 520	20,5	13 510	42,6
	+ 60 ans	560	1,8	460	1,4	1 020	3,2
	Total	16 200	51,2	15 460	48,6	31 660	100

PHYSIONOMIE DE LA POPULATION A ZIGUINCHOR
en 1966

CLASSES		HOMMES		FEMMES		TOTAL	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De	1 à 4 ans	3 780	9,4	3 539	8,8	7 319	18,2
	5 à 9 ans	3 217	8,0	3 137	7,8	6 354	15,8
	10 à 14 ans	2 171	5,4	1 850	4,6	4 021	10,0
	15 à 19 ans	1 689	4,2	1 809	4,5	3 498	8,7
	20 à 24 ans	1 649	4,1	1 649	4,1	3 298	8,2
	25 à 29 ans	1 729	4,3	1 890	4,7	3 619	9,0
	30 à 34 ans	1 368	3,4	1 487	3,7	2 855	7,1
	35 à 39 ans	1 126	2,8	1 247	3,1	2 373	5,9
	40 à 44 ans	1 005	2,5	885	2,2	1 890	4,7
	45 à 49 ans	845	2,1	643	1,6	1 488	3,7
	50 à 54 ans	643	1,6	442	1,1	1 085	2,7
	55 à 59 ans	443	1,1	362	0,9	805	2,0
	60 et +	844	2,1	764	1,9	1 608	4,0
		20 509	51,0	19 704	49,0	40 213	100,0

N.B. Ziguinchor est une ville très jeune par sa population : 70 % de moins de 30 ans.
Ce phénomène mérite d'être souligné et analysé.

Si les moins de 13 ans, en 1951, constituent 31,4 % de la population totale, en 1961, ils atteignent 43,3 % et en 1966, 44 %.

En 1966, on assiste alors à ce phénomène surprenant : 70 % de la population de Ziguinchor ont moins de 30 ans.

C'est donc une population très jeune, faite de près de 20 % d'enfants de moins de 5 ans, de plus de 25 % d'élèves et de jeunes citadins, travailleurs, chômeurs ou migrants à la recherche d'un emploi.

La pyramide des âges de 1966, avec sa base démesurément large, met en évidence l'importante proportion des jeunes de moins de 10 ans qui laisse présager de l'accroissement futur de la population.

Toutefois, un léger creux dans les classes d'âge 15-25 ans permet de croire à une émigration vers des centres urbains plus importants, notamment la capitale sénégalaise : Dakar.

La relativement faible capacité de l'enseignement secondaire, l'absence d'université, porte ouverte à la promotion sociale, liées au faible nombre d'emplois offerts à Ziguinchor, sont sans doute l'explication à cette émigration.

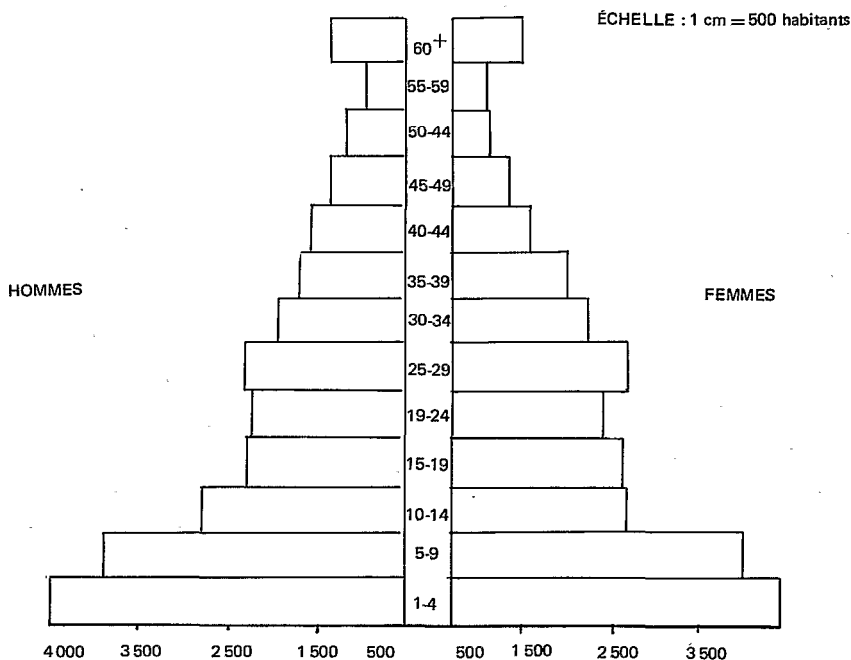


Fig. 3 — PYRAMIDE DES AGES. A Ziguinchor après le recensement de 1966

Si, en 1951 comme en 1961, le pourcentage des hommes âgés de plus de 13 ans est à l'évidence supérieur à celui des femmes, les hommes immigrant en ville, en célibataires, plus facilement que les femmes dans la même situation sociale (1), il n'en va plus de même en 1966 pour les hommes de moins de 40 ans. Pour ceux-ci, en effet, Ziguinchor n'est bien souvent plus qu'une étape, un relais vers une migration plus lointaine. Pour une fois encore, les femmes se montrent plus réservées face au mouvement migratoire.

L'étude de la physionomie de la population dans des périodes distinctes montre bien ainsi deux phases très nettes dans la migration vers Ziguinchor.

Avant 1961, Ziguinchor apparaît encore comme un pôle pour la migration : les hommes y viennent plus nombreux que les femmes. Mais, en 1966 déjà, Ziguinchor perd ce rôle de pôle d'immigration pour devenir un relais vers Dakar qui, à son tour, voit croître démesurément sa population et ne peut plus répondre à la demande d'emplois. L'immigration urbaine, actuellement si importante, alimente donc, de façon dramatique, le chômage.

(1) Ce n'est pas toutefois ce que constate Paul Pélissier : «Les ménages et les jeunes filles -écrit-il-émigrent de préférence vers les agglomérations urbaines, tandis que les jeunes gens, surtout les migrants saisonniers, s'orientent en majorité vers d'autres régions rurales... Ainsi, d'une enquête effectuée en 1951, il ressort que, sur les 4 749 Diola résidant en permanence à Ziguinchor, on comptait 2 232 hommes et 2 517 femmes.» (Pélissier, P., 1966).

Chapitre 2 L'IMMIGRATION URBAINE

Caractères de la migration

Une enquête de 1966, réalisée par l'École Nationale d'Économie Appliquée (1) révèle que 19 % seulement des habitants de Ziguinchor sont nés dans la ville ; la majorité de la population est donc formée de migrants récents, dont la plupart sont originaires de Basse Casamance, des ruraux à la recherche d'un emploi rémunéré. Cet exode rural est d'ailleurs historiquement lié au colonialisme.

L'exode rural de la période coloniale

L'essor de la traite en Casamance, en période coloniale, du caoutchouc, puis surtout de l'arachide, provoque un afflux de main-d'œuvre dans les diverses escales et surtout à Ziguinchor qui s'affirme rapidement comme le premier port de Casamance.

C'est donc la commercialisation avec ouverture de moyens de communication qui se trouve à la base de l'exode rural.

(1) «Notes sur l'Habitat Urbain», Vol. 2 Ziguinchor.
Archives du Collège d'Aménagement du Territoire.

Bientôt, la mise en place d'une administration coloniale, avec l'institution de l'impôt, conjointe à la baisse des cultures vivrières au profit des cultures commerciales, rend la condition paysanne extrêmement dure et aléatoire et renforce le processus de l'émigration.

Le développement d'industries à Ziguinchor, avec la création d'emplois urbains, attire cette population paysanne, engagée, par le colonialisme, dans l'économie monétaire, et sans source importante de numéraire, surtout dans les villages uniquement voués à la riziculture.

La ville attire ainsi des jeunes gens et jeunes filles à la recherche d'un gain monétaire, s'embauchant le plus souvent sur le port, comme navetanes ou *baranehni* (débardeurs) ou encore comme manœuvres ou domestiques chez les Européens ou les fonctionnaires africains aisés, voire dans les maisons de commerce.

Bien souvent la migration présente un caractère purement saisonnier : c'est, en effet, durant la saison sèche, une fois les récoltes « engrangées », que les *buyas* (ces migrants saisonniers) viennent louer leurs services en ville pour repartir au village au début de l'hivernage où les appellent les travaux des champs.

«La buyas possède donc deux vies, écrit L.V. Thomas, celle de l'hivernage, vie traditionnelle dans l'enceinte familiale, sous la haute protection des «fétiches», avec les fêtes coutumières, rares il est vrai à cette époque, et les classiques travaux des rizières ; puis celle de la saison sèche, dans un milieu hétérogène au point de vue races et religions, profondément travaillé par les syndicats et la politique, où les coutumes se pervertissent, finissent par se perdre, dans lequel naissent de multiples rancœurs».

Cet exode saisonnier, s'il est compatible avec des cultures «sèches» comme l'arachide, est cependant catastrophique pour la riziculture qui, quant à elle, exige des soins répartis tout au long de l'année. L'absence des jeunes gens rend quasiment impossible l'édification des digues, provoque le retour de la mangrove, sur des terres autrefois défrichées et dessalées, et l'abandon des rizières. Ainsi la colonisation, non seulement n'a pas favorisé l'extension de la culture du riz, en permettant sa commercialisation, mais elle est également à l'origine de la destruction d'une partie des rizières. (1)

Les causes de l'immigration urbaine contemporaine

Outre ce besoin impérieux d'argent créé par la colonisation, un second facteur d'émigration des paysans vers la ville est lié à la dureté des travaux de la terre en pays Diola. Les labours au Kayendo qui s'étendent sur presque toute l'année, le repiquage du riz, effectué dans l'eau jusqu'à la taille, imposent aux paysans une activité quasi ininterrompue et très pénible auxquels les jeunes des deux sexes tentent d'échapper, davantage séduite par des tâches plus immédiatement payantes.

(1) *«Il est trop simple de répondre que la tradition Diola est responsable de cette situation parce que hostile à la commercialisation du riz. Depuis le début du siècle, les paysans n'ont jamais été sérieusement incités par les forces économiques qui s'exercent sur eux à produire du riz en vue de la vente. Toute la traite est axée sur l'arachide et le commerce s'est totalement désintéressé du riz»* (Pélissier, P. 19).

En Basse Casamance, le manque de terre et la pression démographique ne représentent donc pas un facteur d'émigration comme dans le vieux bassin arachidier du Sénégal, et ce n'est pas le manque de nourriture qui occasionne les départs (1).

Mais les jeunes Diola, qui vivent dans un climat de grande liberté et d'indépendance, vite émancipés, ne résistent pas à l'attrait d'un travail salarié et à la séduction des villes. Ainsi, la structure sociale, propre au pays Diola, qui rend rapidement les jeunes gens et les jeunes filles responsables, ainsi que l'individualisme traditionnel qui favorise leur émancipation, semblent faciliter l'émigration, et les vieux se révèlent incapables, malgré leur réticence, de s'opposer au départ de leurs enfants.

Parmi les jeunes émigrants ruraux, une certaine proportion est faite, en outre, d'élèves - dont le village ne possède pas même une école primaire - ou d'étudiants - ceux-ci partent vers Dakar - dont la motivation n'est pas encore le gain numéraire, mais plutôt le désir de quitter la vie paysanne et d'acquérir une certaine promotion sociale.

A côté de ces raisons d'ordre économique et social, il existe certaines autres motivations d'ordre plutôt politique ou psychologique, à l'immigration urbaine contemporaine des paysans de Casamance ou de Guinée.

Le régime politique, peu libéral, de la Guinée Bissau, engagée dès 1960 et jusqu'en 1974, dans la guerre d'indépendance, ainsi que la situation politique de la Guinée Conakry ont fait affluer à Ziguinchor un certain nombre de réfugiés et d'opposants au régime de leur pays : des Mandjak, Mancagne, Balant ou des Peul Fouta.

D'autre part, la diminution de l'autorité des rois, des prêtres traditionnels et des anciens, consécutive à l'instauration de l'administration, à l'éducation scolaire ainsi qu'aux nouvelles religions d'importation - Islam et Christianisme - a altéré les valeurs morales traditionnelles et activé la dégénérescence de la société paysanne. C'est ainsi que progressivement détaché de son milieu d'origine, le jeune se tourne vers la ville qui devient le lieu d'espoir dans la recherche d'une nouvelle personnalité. C'est là que l'on peut s'affranchir de la tutelle des vieux, toujours

(1) Exemple du village de Diatak, d'après une enquête de l'Université de Leiden, sous la direction de Klaus de Jonge, 1974.

Existe-t-il une liaison manque de terres et migration ?

- Pour 570 hectares de rizières, on cultive 310 ha de riz doux et 260 ha de riz salé.

En moyenne au total, on récolte 950 tonnes de riz paddy (= 630 tonnes de riz pilé)

Le village comprend 2 000 habitants répartis dans 325 carrés, soit 6,5 personnes par carré.

- 280 tonnes sont nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires du village. Les rizières salées suffiraient déjà à produire ces 280 tonnes. Or, les villageois ne cultivent réellement que 80 % des rizières douces, laissant à l'abandon les rizières salées ; ils cultivent donc uniquement 240 hectares et ne récoltent que 230 tonnes de riz pilé. Ils doivent importer 50 tonnes de riz, alors qu'ils pourraient en produire 630 tonnes, si toute la surface cultivable était utilisable. Ce n'est donc pas un problème alimentaire qui pousse à l'émigration.

pesante malgré les changements socio-culturels, *«cacher une relation coupable, une grossesse non permise, un avortement toujours puni cruellement, et l'infraction aux interdits»* (Thomas, L.V., 1960 b).

L'attrait de la ville de son côté agit parallèlement chez les jeunes générations : les lumières de la ville et les distractions multiples que peut offrir une escale comme Ziguinchor, avec ses bals, ses cafés, ses cinémas, ses matches de football, etc., constituent, avec la tentation d'objets manufacturés comme le transistor ou le vélo..., de puissants motifs d'immigration urbaine.

Déjà, au niveau du village, le fonctionnaire - l'instituteur, le missionnaire - de par son habit et sa manière de vivre, très «urbanisée», avec une alimentation déversifiée, représentait l'image à imiter, ce qui ne pouvait s'accomplir que dans un départ vers la ville.

La ville et ses tentations représentent donc l'espoir d'une vie meilleure et, pour les malades eux-mêmes, elle peut être la promesse d'une guérison. Celui qui, dans son milieu rural se sent persécuté par un voisin jaloux ou «dévoreré» par un sorcier, pour fuir le maraboutage, ou le mangeur d'hommes, se réfugie dans l'anonymat de la ville où il espère que la médecine européenne sera plus forte que le mal «africain». L'hôpital de Ziguinchor, et surtout celui de Dakar dont la réputation psychiatrique a gagné la Casamance, sont remplis d'individus en perte d'identité. Et, le tout nouveau «village psychiatrique» de Kénia, aux portes de Ziguinchor - opérationnel depuis 1974 - ne désemplit pas. Car le trop brutal changement, né avec le colonialisme, dans une société traditionnellement stable, puisque éternellement renouvelée, est source de conflits psychologiques, que la fuite vers la ville, bien loin de résoudre, ne fait souvent qu'aggraver. Loin de sa terre d'origine, de ses «ukin», le jeune rural est déraciné et trouve difficilement de pôle de remplacement pour se situer.

Pour le musulman, le marabout peut représenter cette puissance magico-charismatique rassurante, que l'Isman renforce et qui vient suppléer aux ukin. Pour le jeune chrétien, c'est fréquemment dans la tradition qu'il replonge pour tenter de renouer avec sa personnalité africaine. Les phénomènes de possession, les guérisseurs reprennent ainsi plus de vigueur. Car la ville, pour le néo-citadin, est génératrice d'angoisse, d'autant plus qu'elle ne peut fournir à tous les migrants une situation professionnelle et la sécurité financière souhaitée.

Toutes ces tentatives d'explication des motifs de la migration vers la ville que nous venons de mentionner risquent de masquer l'aspect économique capital, en voulant privilégier des facteurs de psychologie individuelle ou collective qui, sans être absents, ne sont, à notre avis, qu'un aspect secondaire de ce phénomène d'ordre essentiellement politico-économique. En effet, c'est bien l'orientation politique du pouvoir qui néglige le développement rural harmonieux d'une région et qui, parallèlement, maintient une agglomération de plus de 80 000 habitants dans le sous-développement industriel tout en encourageant un tertiaire pléthorique, qui se trouve à la base de cet exode rural massif et dangereux provoqué par la colonisation et poursuivi depuis l'Indépendance.

Aspects de l'immigration vers Ziguinchor

L'étude du peuplement ethnique à Ziguinchor en deux périodes distinctes - 1951 et 1970 - montre bien comment la ville est devenue progressivement casamançaise, après avoir été dominée - non seulement économiquement, nous l'avons vu - mais aussi démographiquement par des influences étrangères.

LE PEUPLEMENT ETHNIQUE A ZIGUINCHOR en 1951 et en 1970

	1951	%	1970	%
	(Chiffres approximatifs)			
Diola	4 749	30,4	30 000	42
Baïnouk	362	2,3	1 200	1,7
Mandjak	627	4	6 000	8,5
Mancagne				
Balant	750	4,8	3 000	4,2
Manding	2 345	15	10 000	14,3
Wolof	2 492	16	6 000	8,5
Serer	441	2,8	2 000	2,9
Toucouleur	540	3,4	2 000	2,9
Peul	1 169	7,4	4 500	6,4
Européens	367	2,3	500	0,7
Divers		14		7

En l'espace de 20 années, les populations originaires de Basse Casamance et de Guinée - Diola, Baïnouk, Mandjak, Mancagne, Balant - populations fondamentalement paysannes - sont devenues majoritaires puisqu'en 1970 elles représentent 56,4 % de la population totale, alors que le pourcentage n'excédait pas 41,5 % en 1951.

La population Wolof, quant à elle, a très nettement diminué, passant de 16 % en 1951 à 8,5 % en 1970.

En effet, le nombre de fonctionnaires ou de commerçants - professions essentielles des Wolof à Ziguinchor - ne s'est guère accru en 20 ans, et l'immigration Wolof s'est parachevée bien avant l'Indépendance.

C'est désormais vers les centres urbains beaucoup plus importants que se dirigent les Wolof. Parallèlement, le pourcentage des Français depuis l'Indépendance est en baisse constante : 2,3 % en 1951 et 0,7 % en 1970.

La comparaison des deux périodes laisse ainsi clairement apparaître l'origine casamançaise ou guinéenne des migrants récents.

Les populations de Basse Casamance et de Guinée sont, en effet, les seules dont le pourcentage ait nettement augmenté à Ziguinchor (1) en l'espace de 20 ans. Paysans, pour la plupart, ils viennent à la ville, décidés à améliorer leur existence devenue de plus en plus difficile et précaire.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, après un siècle d'existence, Ziguinchor semble prendre son véritable visage casamançais.

(1) Mis à part les Baïnouk qui, semblerait-il, malgré leur résistance ethnique qui les pousse à se marier entre eux et à conserver vivantes leurs traditions, sont en voie de disparition.

Chapitre 3

L'EXTENSION DE LA VILLE - LES QUARTIERS URBAINS

Si la ville de Ziguinchor comprend aujourd'hui plus de 80 000 habitants, après avoir connu une croissance fulgurante, elle conserve paradoxalement les caractéristiques d'une petite ville car le développement industriel, commercial, urbain, n'a pas suivi le développement démographique.

Le centre urbain proprement dit est le quartier, à la fois portuaire, commercial et administratif, auquel s'ajoutent les anciens quartiers africains, tandis que la périphérie forme une excroissance de type semi-rural, s'accroissant sans cesse.

Officiellement, Ziguinchor comporte quatre grands quartiers qui sont eux-mêmes subdivisés en sous-quartiers :

- **Santiaba** qui groupe l'Escale, Goumel, Thylène, Léona, Boudody
- **Boucotte Est**
- **Boucotte Sud** avec Grand-Dakar, Niafoulène, Nema
- **Boucotte Ouest** avec Sindiane et Peyrissac (1).

Mais il existe plutôt une hiérarchie des espaces urbains, selon leur degré d'équipement et de lotissement. En fait, l'empreinte historique est nettement inscrite sur le sol (2).

(1) Monographie de Ziguinchor. Collège d'Aménagement du Territoire. E.N.E.A., 1966.

(2) Voir cartes de la III^e partie.

Le quartier de l'Escale en contact immédiat avec la zone portuaire industrialisée est l'ancien centre européen, clair et aéré, disposé en damiers aux rues bien découpées, aux maisons coloniales basses, verdoyantes et fleuries avec électricité et eau courante. C'est le quartier résidentiel, commercial et administratif où tous les grands services publics ou privés sont représentés par des maisons modernes et ombragées. C'est dans ce quartier construit pour le colonisateur que vivent encore aujourd'hui les Européens, anciens coloniaux ou coopérants, les administratifs et les nouveaux possédants.

Au sud de l'Escale, les **quartiers africains** sont en opposition profonde avec ce quartier européenisé surtout lorsqu'on s'éloigne vers la périphérie. Les plus anciens quartiers à proximité de l'Escale sont urbainement organisés avec des petits commerces de détail, des services divers. Ce sont les quartiers de Santiabe et de Boucotte, quartiers lotis où résident les migrants de l'époque coloniale, Wolof et Manding, de même que l'abondant réservoir de main d'œuvre, qui servit aux traitants européens.

Les quartiers de banlieue est (Thylène, Leone Kande) et ouest (Colobane, Peyrissac, Niéfoulène, Grand Dakar, Lindiane) ainsi que leurs excroissances à la périphérie, sont occupés par les migrants plus récents, les «Guinéens» et les Diola essentiellement, paysans à la recherche d'emplois urbains ; ils ressemblent à de gros villages, sans eau, sans électricité, sans bornes-fontaines, avec seulement un puits central. La culture de cases est prédominante, le menu bétail généralisé et, quand cela est rendu possible, un champ est aussitôt exploité pour une culture plus productive.

C'est à ce niveau que Ziguinchor prend son véritable visage casamançais avec ce quartier paysan dont l'espace extérieur tout en rappelant les villages d'origine, traduit les changements socio-économiques, induits par la vie urbaine. Mais cet aspect sera étudié plus en détail dans la 3ème partie.

Par contre, il est un phénomène étranger au milieu d'origine, et totalement nouveau, dans une moyenne ville d'Afrique noire : les habitations à loyers modérés. Pour répondre à l'explosion démographique, l'administration a construit des H.L.M., d'une part à la périphérie, dans les quartiers de Nema, à l'ouest de l'aéroport, vers 1960-1965, d'autre part à l'ouest du port, dans le quartier de Boudody en 1970. Cette forme d'habitat n'a pas toujours la faveur des populations. C'est ainsi que la plupart des H.L.M. - construction de type européen - sont une garantie de prestige, elles ne répondent pas à ce besoin de vie communautaire qui se recrée spontanément dans les quartiers africains, autour du puits, ou de «l'arbre à palabres». Les H.L.M. isolent, tuent la vie du groupe, sont la mort de toute tradition.

On est ainsi en présence, sur une agglomération urbaine de 1 500 hectares (1), de quatre types d'habitats bien distincts :

- Un habitat de type résidentiel, Européens à l'Escale ;
- Un habitat de cités H.L.M., pour fonctionnaires aisés ;

(1) La commune, par décision administrative, a été agrandie à 3 400 hectares.

- Un habitat de quartiers africains lotis à Santiaba-Boucotte ;
- Un habitat de type semi-rural à la périphérie.

Le phénomène des bidonvilles, grâce à ce processus d'extension par création de nouvelles cases villageoises, avec murs en banco et toits de paille, est totalement absent de la ville.

Le recensement par quartiers de 1967 témoigne assez bien de la forte poussée démographique à l'ouest de la ville.

RECENSEMENTS RÉSULTATS TOUS QUARTIERS EN 1967

QUARTIERS	PRÉSENTS		ABSENTS		SAISON- NIERS		OCCASION- NELS		ENSEMBLE		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
BOUDODY	169	177	2	2	—	—	8	15	179	194	373
ESCALE	474	428	22	32	5	—	7	8	179	194	373
BOUCOTTE EST	3105	3070	82	68	246	76	153	179	3586	3393	6979
" OUEST	6323	6348	299	206	257	173	330	431	7209	7158	14367
" SUD	4665	4784	219	225	263	136	335	436	5482	5581	11063
" H.L.M.	640	617	30	34	17	15	41	50	728	716	1444
SANTIABA	2145	2381	82	68	135	61	100	153	2462	2663	5125
" TILENE	1267	1319	45	58	38	40	51	84	1401	1501	2902
" LEONA	245	280	6	5	11	4	9	15	271	304	575
" KANDE	761	809	17	6	37	25	26	44	841	884	1725
" BELFORT	40	44	1	—	2	4	2	12	45	60	105
" GUEFAYE	66	71	—	—	—	1	—	—	66	72	138
Totaux . .	19900	20328	805	704	1011	535	1062	1427	22778	22994	45772

Une poussée démographique des quartiers de l'ouest : les Casamançais, nouveaux habitants de Ziguinchor, recréent d'immenses villages à côté de l'ancienne ville coloniale.

Les quartiers de Boucotte ouest et Boucotte sud, qui sont naturellement prolongés par Colobane, Peyrissac, Niéfoulène, Grand Dakar, représentent déjà plus de 55 % de la population totale, alors que les vieux quartiers de l'Escale, Santiaba, Boucotte est, réunis, n'excèdent pas 28 %. Aujourd'hui, le vieux noyau de Ziguinchor n'atteint déjà plus le pourcentage de 20 %. Ainsi, les densités sont très différentes d'un quartier à l'autre. Dans l'ensemble, Ziguinchor possède une densité de 46 habitants à l'hectare, mais le quartier de Boucotte atteint partout une densité supérieure à 100 habitants à l'hectare.

Cette extension de type villageois, avec cultures de cases, vergers et petit élevage de bétail, semble permettre d'éviter la misère des bidonvilles, puisqu'elle autorise une alimentation quasi autarcique ou du moins un système de petit commerce ou d'échange de produits alimentaires - par exemple, troc de poisson contre légumes qui exclut le phénomène de la sous-nutrition, si fréquente dans les villes du «Tiers-Monde».

Si cette micro-agriculture des quartiers périphériques et ce commerce de détail évitent le seuil de la rupture que serait la famine face à l'explosion démographique de la ville, il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit d'un équilibre fort instable et que le développement économique de Ziguinchor est loin de suivre la demande de sa population, comme le démontre l'étude économique qui fait l'objet de la partie suivante. ■

DEUXIÈME PARTIE

*L'ÉCONOMIE URBAINE
RÉALISATIONS ET POTENTIALITÉS*

UNE VILLE CARREFOUR, NOEUD DE COMMUNICATIONS, NÉE DU FLEUVE CASAMANCE

Chapitre 1 LE PORT ET LES VOIES FLUVIALES

Rappel historique

Nous avons déjà montré comment Ziguinchor est née comme comptoir d'étape sur l'axe de communication nord-sud, de la Gambie à la Guinée par le Soungrougrou et le marigot de Kamobeul. La pénétration française, elle, s'est faite par le fleuve, et la présence coloniale s'est imposée avec deux points d'appui : l'un à l'entrée de la Casamance, à **Carabane**, et l'autre profondément à l'intérieur, à la limite de la navigabilité pour les gros bateaux de commerce et de guerre à **Sedhiou**. Mais l'emplacement de Ziguinchor était le lieu idéal pour établir un véritable port en eau profonde, situé au cœur du réseau fluvial.

Vers l'embouchure du fleuve, les premiers sites choisis par la France pour établir des points d'accostage et de trafic s'avèrent très vite impraticables. A Diogué, la mer gagne chaque année sur la terre, et les premiers pontons, établis par les commerçants, sont rapidement arrachés par la houle. En face, le site de Carabane n'est guère plus favorable à cause de la marée et des vagues trop fortes. A la pointe Saint-Georges, le chenal, en eau profonde pour les navires à fort tirant d'eau, est à 150 mètres de la berge. Les rives du fleuve, jusqu'à Ziguinchor, sont trop marécageuses et ne permettent pas l'accès facile d'une route et l'implantation d'entrepôts. Enfin, en moyenne Casamance, le fleuve n'est plus assez profond : à Sedhiou, sa profondeur ne dépasse pas 1,50 mètre et ne permet pas la navigation de gros bateaux.

Seul, l'emplacement de Ziguinchor permet l'implantation d'un véritable centre portuaire pour embarquer les productions du pays et les expédier vers la métropole. C'est ce qui explique l'acharnement des commerçants français pour faire de cette enclave portugaise un territoire français.

A l'époque portugaise, le port se réduit à une plage pour l'accostage des pirogues; les rares bateaux d'une certaine importance, qui accèdent au comptoir, doivent jeter l'ancre au large. Les maisons de commerce bordelaises ou marseillaises ne peuvent se contenter de ce système rudimentaire. Comme à Rufisque, elles font construire des pontons pour permettre d'accéder directement aux navires et débarquer ou embarquer les marchandises sans transbordements sur les pirogues. Dès 1902, Ziguinchor compte six wharfs de cette sorte, appartenant aux principales maisons de commerce de la place. En 1907, ce nombre passe à quinze, ce qui montre bien la progression du comptoir, avec le repli sur Ziguinchor des commerçants de Sedhiou et Carabane. Comme le souligne le Président de la jeune Chambre de Commerce à l'époque : *«le Gouvernement a vu que Ziguinchor est la capitale économique : il faut créer un port à cet emplacement, car les bateaux ne peuvent pas remonter jusqu'à Sedhiou, le centre administratif»* (1).

Sur le plan de l'urbanisme de Ziguinchor, dressé par le service des travaux publics en 1929, juste avant la crise, ces pontons sont au nombre de vingt. Ils se succèdent à une distance régulière du quartier de Boudody, à l'extrême est, jusqu'à la poudrière à l'ouest. Ces pontons ou «wharfs» sont bâtis en rônier, avec des pieux qui s'enfoncent dans la vase du fleuve, jusqu'à quinze mètres, et leur longueur varie de vingt à cinquante mètres.

Après la première guerre mondiale, les bateaux qui viennent charger la production agricole, essentiellement l'arachide, doivent passer d'un ponton à l'autre pour embarquer les expéditions des différents commerçants, lorsqu'ils ne sont pas affrétés par une seule maison de commerce comme Maurel et Prom ou la C.F.A.O. Malgré le nombre de pontons, le chargement est long puisqu'il se fait avec des sacs portés à dos d'hommes ou à tête de femmes, depuis les entrepôts jusqu'au bateau sur les pontons. Il faut compter une semaine pour remplir la cale d'un bateau et, au moment de la vente de l'arachide, de décembre à mars, *«il n'est pas rare de voir cinq ou six bateaux au large de Ziguinchor, en attente de leur tour, pour approcher des pontons»*.

Le système des wharfs occasionne une perte de temps considérable et nécessite une main-d'œuvre très abondante ; avec l'augmentation régulière de la production arachidière, les entrepôts de Ziguinchor deviennent vite saturés au moment de la traite.

Un premier progrès se fait sentir avec l'installation à Ziguinchor de décortiqueries. En effet, pour réduire le volume des arachides, d'abord exportées en coques, des maisons de commerce décident d'en décortiquer une grosse partie sur place. Puis, avec l'implantation de la S.E.I.C., qui brûle les coques pour produire de l'électricité et triture sur place une partie des arachides, les exportations, sous forme d'huile et de tourteaux, deviennent moins encombrantes. Mais le transbordement des chalands, qui ramènent l'arachide des escales de

(1) Archives personnelles de la Chambre de Commerce.

brousse, sur les bateaux de pleine mer qui partent vers la Métropole, reste très compliqué et malaisé comme le souligne un rapport d'un inspecteur de la France d'Outre-Mer (1) : *«L'observateur le moins averti ne peut manquer d'être frappé à Ziguinchor par l'archaïsme des méthodes utilisées pour le chargement et le déchargement de la graine : un chaland chargé d'arachides en coques en vrac accoste à l'un des 13 wharfs appartenant aux diverses compagnies commerciales. Une équipe de manutentionnaires remplit des sacs qui sont hissés un à un sur le plateau du wharf, puis transportés à tête (fréquemment par des femmes) jusqu'à des magasins situés de l'autre côté de la route où ils sont immédiatement vidés en secco, en attendant le passage en décortiquerie.*

Ultérieurement, la graine est remise en sacs, transportée à tête d'homme ou par camions à la décortiquerie. Les sacs d'arachides décortiquées sont ramenés au magasin. Lorsqu'un navire est attendu, ils sont repris en magasin et constitués en «secco-sacs» sur le port. Bien entendu, chaque manipulation est complétée par un pesage de contrôle.

Le navire arrivé, les sacs sont transportés au wharf, montés à bord et vidés en cale.

Chaque compagnie disposant de wharfs différents échelonnés tout au long de la rivière, il est fréquent de voir un navire se déplacer à plusieurs wharfs pour effectuer des chargements pour le compte de plusieurs sociétés.

On peut imaginer que l'ensemble de ces déplacements inutiles, de ces vidages, remises en sacs et pesages successifs, et de ces chargements fractionnés, aboutit à majorer considérablement le coût de manutention. Seule, la Sodec possède à Ziguinchor un wharf perfectionné lui permettant de décharger, mettre en secco, reprendre en secco et charger mécaniquement.

Dans le cadre d'une organisation rationalisée de ramassage, le nouveau port de Ziguinchor, dont la construction va être entreprise au cours des années à venir, devrait être équipé d'une installation unique de chargement et déchargement mécaniques, en correspondance avec une décortiquerie unique».

A partir de 1935, la nécessité d'un véritable port s'impose et un premier projet est soumis au gouverneur général en 1937 par la Chambre de Commerce. Les démarches sont menées rapidement et le projet est accepté ; les travaux sont sur le point de commencer lorsque la guerre éclata, empêchant cette réalisation.

C'est finalement en 1955 que commence la construction d'un véritable port en eau profonde, avec un quai de 330 mètres de long et un terre-plein de 22 000 m² pour le dépôt de marchandises, dont 4 200 m² de magasins couverts. Enfin, un oléoduc relie les entrepôts d'huile de la S.E.I.C. aux bateaux-citernes. Les installations portuaires fonctionnent depuis 1958 et c'est la Chambre de Commerce de Ziguinchor qui en assure la gestion. Mais, à la date d'ouverture du port, le fleuve a perdu le monopole des communications et subit déjà la concurrence de la route et de l'aéroport.

(1) Remarques sur l'organisation de la traite de l'arachide en Casamance. Rapport de P. Carle, inspecteur de la F.O.M., 1955, Archives de Ziguinchor.

Le trafic maritime

Le service régulier Dakar-Ziguinchor

Depuis le début du siècle, il existe un service régulier par bateau entre Ziguinchor et Dakar, assuré par les Messageries Maritimes, une compagnie de navigation bordelaise.

Au début, le service était effectué par un petit vapeur : «le Roitelet», très vite remplacé par un navire plus important, «l'Hirondelle», et en 1908 par le «Gouverneur Ponty», puis par le «Général Archinard». En 1930, c'est la Compagnie Paquet, toujours de Bordeaux, qui prend le relais avec le vapeur «Sous», et assure le transport des passagers, des marchandises et aussi du courrier. C'est le «Wolof» qui lui succède, rebaptisé depuis une dizaine d'années «Cap Skiring». Ces bateaux réguliers assurent successivement la liaison entre Dakar et Ziguinchor, mais l'essentiel des liaisons se fait directement avec la Métropole par des navires affrétés par les compagnies coloniales. En 1937, cent six navires de deux mille tonnes sont enregistrés par la Chambre de Commerce, pour venir chercher l'arachide et accessoirement apporter les produits manufacturés de France.

Entre 1962 et 1975, la moyenne annuelle des navires, en mouillage au port de Ziguinchor, s'élève à cent vingt unités. Mais le trafic a changé depuis l'indépendance du Sénégal et l'accès de Dakar au rang de capitale nationale. Actuellement, Dakar joue le rôle d'intermédiaire entre la Casamance et la France. A l'époque de la traite, les navires arrivaient directement de la métropole avec les produits manufacturés, dont la ville et sa région, la Casamance, avaient besoin. Actuellement, les bateaux, qui viennent chercher l'arachide, arrivent à vide, sauf ceux de la Compagnie Maurel et Prom, l'une des dernières sociétés commerciales encore présentes à Ziguinchor.

Le «Cap Skiring» transporte, depuis 1970, 90 % du tonnage exporté par bateau, vers Dakar. Il fait l'aller-retour une fois par semaine, et assure également le transport des passagers. Présentement, il connaît un regain d'activité avec les touristes Européens désireux de découvrir la Casamance et sa capitale par un moyen original.

Malgré cette reconversion récente, la ligne Dakar-Ziguinchor est déficitaire, mais subventionnée par l'État sénégalais, dans le cadre de la Compagnie Sénégalaise de Navigation, qui sous-traite avec U.S.I.M.A. pour l'exploitation de la ligne.

Analyse de l'évolution du trafic maritime, durant les vingt dernières années, à partir des documents de la Chambre de Commerce de Ziguinchor

Les chiffres livrés par les documents de la Chambre de Commerce de Ziguinchor ne présentent pas toujours une fiabilité absolue, certaines erreurs ou certains oublis ayant pu se glisser à l'intérieur ; ils sont donc à manipuler avec précaution. Cependant, malgré leur relative imprécision, ils donnent une image intéressante de l'évolution du trafic de Ziguinchor et des tendances générales de l'économie casamançaise.

Il est intéressant de constater que le trafic maritime entre 1951 et 1972 a progressé par paliers successifs :

- de 1951 à 1955, les importations et les exportations demeurent stables. Les importations représentent en quantité environ la moitié (50 %) des exportations ;
- entre 1956 et 1957, années dont nous ne possédons malheureusement pas les données exactes, un changement important se produit dans le trafic ; ainsi en 1958, il a pratiquement doublé dans les deux sens en l'espace de sept ans.
A partir de cette date les exportations plafonnent, suivant les variations de la production arachidière, liées à la sécheresse ;
- à partir de 1965, par contre, les importations connaissent une nouvelle croissance et vont sensiblement se maintenir. En 1972, elles représentent 85 % des exportations.

**IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS GLOBALES DE ZIGUINCHOR
DE 1951 A 1972**

(d'après les archives de la Chambre de Commerce)

Années	Importations en tonnes	Exportations en tonnes
1951	18 890	36 217
1952	17 993	38 969
1953	17 079	37 348
1954	18 915	33 652
1955	19 691	35 542
1956	disparus	disparus
1957	"	"
1958	29 907	84 924
1959	30 139	64 105
1960	30 531	89 534
1961	32 809	95 432
1962	32 076	71 344
1963	24 332	65 910
1964	19 500	disparus
1965	52 257	68 306
1966	43 909	74 816
1967	44 199	76 574
1968	31 778	68 476
1969	45 431	70 912
1970	45 110	57 759
1971	53 931	62 142
1972	54 650	64 685

A partir de 1956, un élément important est intervenu dans le trafic : la construction de la route reliant Dakar à Ziguinchor à travers la Gambie. La capitale de la Casamance n'est désormais plus reliée avec l'extérieur uniquement par la voie maritime ; la route de Dakar va devenir un relais entre Ziguinchor et la métropole. Après l'indépendance, cette voie aura tendance à prendre le monopole des importations et d'une partie des exportations.

En 1951, les importations se font exclusivement par bateau et directement de la métropole. Mais, en 1972, seulement 27 % des marchandises importées

arrivent par voie maritime. C'est le bateau, le «Cap Skiring» essentiellement qui assure le trafic, par conséquent au départ de Dakar et non plus de la métropole. Le reste des importations est acheminé par la route et une faible partie par l'aéroport, mais toujours en provenance de Dakar, qui tient à jouer pleinement son rôle de capitale économique, et qui veut d'autre part écouler les productions des industries du Cap Vert. Les exportations par bateau sont, quant à elles, encore importantes, même si une grande partie transite également par Dakar. En 1972, elles représentent 82 % des exportations totales.

**COMPARAISON DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE ZIGUINCHOR
PAR LA ROUTE ET PAR LA VOIE MARITIME**

Années	Importations			Exportations		
	Route	Bateau	Total	Route	Bateau	Total
1951	—	18 890	18 890	—	36 217	36 217
1952	—	29 411	29 411	—	38 959	38 959
1970	32 097	12 103	45 200	8 733	49 026	57 759
1971	40 516	13 450	53 966	9 542	52 600	62 142
1972	38 950	15 700	54 650	11 908	52 777	64 685
Pourcentages de 1972	73 %	27 %	100 %	18 %	82 %	100 %

Deux remarques :

1. En 1951, les importations représentent 50 % des exportations.
En 1972, elles passent à 85 % des exportations.
La Casamance, pays riche mais mal exploité, ne développe pas ses possibilités, elle importe même du riz alors qu'elle devrait au contraire pouvoir en exporter.
2. Les importations se font en majorité (73 %) par la route, alors que les exportations se font surtout par bateau (82 %).

Durant les vingt dernières années, les produits exportés n'ont guère changé, sauf en ce qui concerne les crevettes, dont la pêche en Casamance et le conditionnement à Ziguinchor se sont particulièrement développés depuis une quinzaine d'années.

L'arachide en 1972, comme en 1952, est largement en tête des produits exportés. Au début de la commercialisation, elle était embarquée en coque, ce qui représentait un volume considérable à transporter. Puis, elle est décortiquée dans les escales au moins en partie, ce qui permet de réduire le volume à l'exportation. Avec l'établissement et le développement de l'huilerie de la S.E.I.C. à Ziguinchor, une grosse partie de la production est triturée sur place et l'exportation se fait désormais sous forme d'huile et de tourteaux.

En 1972, la récolte d'arachide apparaît très faible à cause de la sécheresse qui sévit sur la haute et la moyenne Casamance. Presque toute la récolte est triturée à Ziguinchor, sauf 3 000 tonnes qui sont envoyées par la route. La totalité de l'huile d'arachide part vers l'Europe par bateaux-citernes. Un pipe-line relie directement

**TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES MATIERES EXPORTÉES
EN 1952 ET 1972**

1 9 5 2	1 9 7 2
Arachides décortiquées	Arachides en coque
Arachide en coque	Arachides décortiquées
Palmistes	
Huile de palme	Huile d'arachides
Peaux	Huile de palme
Cire	Huile de palmistes
Tourteaux d'arachides	Tourteaux d'arachides
Huile arachides	Tourteaux de palmistes
Bois	Bananes
	Oranges, pamplemousses
	Cire d'abeilles
	Miel
	Crevettes décortiquées ou non
	Peaux d'animaux
	Bois commun - chauffages
	Pirogues en bois
	Bois rôniers

**COMPARAISON DES QUANTITÉS EXPORTÉES PAR LE PORT DE ZIGUINCHOR
EN 1952 ET 1972**

DÉSIGNATION	1 9 5 2 (en tonnes)	1 9 7 2 (en tonnes)
Arachides en coques	2 980	—
Huile de Palme	73	—
Arachides décortiquées	32 536	6 077
Huile d'arachides	78	18 550
Palmistes	2 972	—
Tourteaux d'arachides	220	25 450
Tourteaux de palmistes	—	1 386
Bananes	—	706
Peaux	13	48
Cire	23	14
Bois	64	1
Crevettes décortiquées ou non	—	168
Poissons frais ou secs	—	6
Peaux de reptiles	—	—
Cornes bovines	—	3
Kinkéliba	—	15
Tissus	—	—
Fûts vides métalliques	—	9
Bouteilles vides (emballage)	—	230
Voitures	—	21
Divers	—	85
Total	38 959	52 779
en 1972 : Exportation par la route		11 908
Total route + port		64 685

EXPORTATIONS DE L'ARACHIDE ET DE SES SOUS-PRODUITS

ANNÉES	ARACHIDES EN COQUE (en tonnes)	ARACHIDES DÉCORTIQUÉES (en tonnes)	HUILE D'ARACHIDE (en tonnes)	TOURTEAUX (en tonnes)
1952	2 980	32 536	78	220
1953	1 000	34 204	?	?
1956	5 538	44 777	1 030	?
1958	10 395	46 483	6 855	9 377
1960	2 216	34 777	7 718	8 636
1961	?	52 502	9 005	15 586
1962	288	38 226	10 915	13 503
1963	158	31 566	14 455	13 631
1964	disparus	disparus	disparus	disparus
1965	?	24 795	17 956	20 621
1966	49	27 683	18 240	20 640
1967	483	27 371	19 330	22 970
1968	45	19 358	17 891	20 240
1969	1 599	16 935	17 475	22 534
1970	2 235	6 831	16 329	18 739
1971	16 570	6 469	10 885	14 900
1972	2 834	6 988	18 553	25 450

les cuves de la S.E.I.C. au port de Ziguinchor. Les tourteaux sont également embarqués vers l'Europe par bateau. Par contre, les arachides en coques gagnent Dakar pour être décortiquées et traitées par les huileries du Cap Vert.

Les palmistes et les sous-produits - huile ou tourteaux - fournissent une part importante des exportations après l'arachide : première marchandise de traite. Mais l'huile de palmiste, au contraire de celle de l'arachide, est transportée à Dakar par la route.

Le reste des exportations est constitué de produits faisant déjà l'objet d'un commerce en Casamance à l'époque des Portugais : cire, miel, peaux, fruits, bois durs. Ce sont tous des produits agricoles, ce qui met bien en évidence la nature coloniale de la situation économique en Casamance. En effet, mises à part l'huilerie de Ziguinchor et les usines de conditionnement de crevettes, tous les produits sont exportés après récolte, sans aucune transformation sur place.

La situation est assez paradoxale pour l'huile puisque Ziguinchor exporte l'huile d'arachide brute, mais doit importer toute l'huile raffinée nécessaire à la cuisine des familles casamançaises, soit plus de 29 000 litres en 1972.

Les produits importés n'ont guère changé au cours des vingt dernières années. Il s'agit essentiellement de produits alimentaires et de matériaux de construction.

Le riz vient en tête des produits alimentaires importés, il constitue la base de la nourriture des populations casamançaises. Toutefois, on constate le paradoxe de cette importation dans une région traditionnellement vouée à la riziculture. Car l'administration coloniale, au lieu de développer la culture du riz déjà existante, a préféré encourager celle de l'arachide, comme dans le reste du Sénégal, sans tenir

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES MATIERES IMPORTÉES
EN 1952 ET 1972

1 9 5 2	1 9 7 2
riz	riz
mil	produits alimentaires divers
maïs	vin rouge
farine de froment	cigarettes, tabac en feuilles
sucré	tissus
lait	ciment, chaux
vins ordinaires	sucré
bois scié	huile d'arachides
produits ferreux bruts	essence
produits ferreux laminés	pétrole et autres carburants
tôles	engrais
tubes	
briques, tuiles	
ciments	
produits pétroliers	
fûts métalliques	
camions, camionnettes	
véhicules légers	
pièces détachées autos	
pneumatiques et chambres à air	

Les importations ont augmenté en quantité depuis 1952, mais elles se sont peu diversifiées. Ziguinchor importe surtout des produits alimentaires, paradoxalement du riz et de l'huile d'arachide, et des matériaux de construction.

IMPORTATIONS PRINCIPALES

ANNÉES	RIZ (en T)	LAIT (en T)	FARINE DE FROMENT (en T)	HUILE D'ARACHIDES (en T)	CIMENTS ET CHAUX (en T)
1958	6 004	143	1 545	893	3 853
1959	8 119	88	1 288	672	4 807
1960	7 645	97	1 074	762	4 283
1961	8 714	60	1 154	579	5 195
1962	9 494	135	1 330	643	5 452
1963	6 972	278	1 311	199	7 529
1964	?	?	?	?	?
1965	12 376	224	1 337	987	7 578
1966	12 328	136	1 481	1 108	7 093
1967	8 583	110	1 104	840	7 914
1968	9 025	61	700	488	4 795
1969	9 525	128	1 275	1 392	7 513
1970	5 784	110	464	650	8 115
1971	9 738	129	1 013	997	6 445
1972	3 768	73	52	29	8 022

COMPARAISON DES QUANTITÉS IMPORTÉES PAR LE PORT DE ZIGUINCHOR
EN 1952 ET 1972

DÉSIGNATION	1952 (en tonnes)	1972 (en tonnes)
Riz	2 100	3 768
Semoule	—	14
Farine	1 450	52
Alimentation	—	60
Sucre	1 350	284
Lait sucré ou non	60	73
Tomates	—	9
Huile d'arachides	—	29
Savon	—	143
Boissons	—	542
Vin rouge	14 400	186
Cigarettes tabac en feuilles	—	18
Tissus	—	17
Ciment, chaux	3 450	8 022
Engrais	—	600
Fer	—	188
Tubes aciers, plastiques	53	34
Tôles ondulées galvanisées	308	187
Sacs vides, cordages ficelles	—	1
Goudron colter	—	2
Pétrole	—	32
Gas-oil, diesel-oil, fuel-oil	—	580
Huile graissage moteur	—	27
Fûts vides métalliques	50	22
Voitures	—	5
Pneumatiques	50	6
Crevettes décortiquées ou non	—	14
Poissons frais, secs	—	3
Mil	15	—
Maïs	348	—
Bois scié	450	—
Produits ferreux bruts	6	—
Produits ferreux laminés	275	—
Produits très-filés	23	—
Produits étirés	50	—
Briques, tuiles	121	—
Produits pétroliers	4 670	—
Camions, camionnettes	92	—
Véhicules légers	40	—
Pièces détachées autos	50	—
Divers	—	771
Total	29 411	≈ 15 600
La même année 1972, importation par la route		38 950
Total		54 550 T

compte de cette vocation rizicole propre à la Basse Casamance. Les paysans, engagés dans le processus monétaire, furent obligés de cultiver l'arachide pour payer l'impôt et abandonnèrent la culture vivrière du riz. L'administration dut alors importer cette denrée pour pallier la pénurie locale. Cette anomalie correspondait bien à la logique de la rationalité coloniale, chaque région de l'Empire français devant fournir une culture donnée, tout en favorisant par la même occasion les maisons de commerce responsables du transport et des ventes. Le Sénégal produisait l'arachide, l'Indochine le riz, et la Casamance prise dans la logique du système reçoit toujours, quinze années après l'indépendance, le riz d'extrême-orient et exporte encore son arachide vers l'Europe (1).

Les importations par le port de Ziguinchor ont diminué de moitié en 1972 par rapport à 1952 : 29 411 tonnes en 1952 et 15 696 tonnes en 1972. Ces importations maritimes ne représentent en 1972 que 27 % des importations totales, le reste se faisant par la route en provenance de Dakar et pour une petite partie par la voie aérienne.

Ainsi, avant l'indépendance du Sénégal, le port de Ziguinchor exportait une grande partie des denrées agricoles de la Casamance directement vers la métropole, tandis que les produits manufacturés et alimentaires arrivaient directement en France. Les bateaux allaient et venaient toujours rechargés, les échanges se faisant exclusivement avec la France. Il s'agissait d'une situation classique d'exploitation coloniale : exportations de produits agricoles bruts et importations de produits manufacturés français, ainsi que de produits alimentaires nécessaires à la subsistance des populations.

Jusqu'à la construction de la route à travers la Gambie entre 1950 et 1958, tout ce commerce passait exclusivement par le port. Dès 1950, une partie du trafic lui échappe pour s'effectuer par camions. Mais c'est surtout à partir de l'indépendance que le port connaît un changement important. Dakar devenant la capitale du Sénégal, apparaît comme le centre principal, voire unique, des échanges avec l'extérieur. Cette modification, affectant le commerce sénégalais, est particulièrement sensible au niveau des importations, mais concerne également les exportations. En effet, le port de Ziguinchor exporte encore directement une partie des productions agricoles de la Casamance, mais la voie principale d'évacuation est celle de Dakar. Les produits transitent par Dakar, arrivant par bateaux, mais aussi par la route et par avion pour les denrées les plus périssables.

En ce qui concerne les importations, Dakar est actuellement le pôle presque unique de redistribution des marchandises du Sénégal.

A la suite de l'élimination de Saint-Louis et Rufisque comme ports d'importation et d'exportation, et des mesures de protection visant les industries du Cap Vert, une évolution est intervenue dans le domaine du grand commerce traditionnel sénégalais : elle a conduit, à Ziguinchor, à la cessation presque totale des importations en provenance des pays extra-africains. Le grand commerce s'est

(1) Nous reviendrons sur ce problème dans les potentialités agricoles de la Casamance, à la fin de cette partie.

replié sur Dakar, suivant l'évolution de la traite de l'arachide, devenue un monopole d'État à la suite de la création de l'Office de Commercialisation Agricole, O.C.A., en 1960. Auparavant, quelques industries du Cap Vert distribuaient leur production dans toute l'A.O.F. Depuis l'indépendance, cette distribution se limite à l'ensemble du Sénégal.

Depuis que le port de Dakar monopolise les importations pour Ziguinchor, sous l'effet conjugué du bitumage de la route transgambienne, de l'entrée en action de l'O.C.A. et des mesures de protection des industries sénégalaises, les importations en provenance directe de l'Europe tendent à être nulles.

C'est de Dakar que provient, par le «Cap Skiring» subventionné par l'État, la presque totalité des importations maritimes, soit 92 % en 1972.

La comparaison des tonnages importés et exportés en 1952 et en 1972 illustre bien le passage d'un trafic de type colonial européen à une situation nouvelle d'un type nouveau lié à l'indépendance du Sénégal, marquée par le développement d'une industrie essentiellement limitée au Cap Vert et à la capitale : Dakar.

Ziguinchor reste avant tout le port casamançais de l'arachide, même s'il expédie désormais des produits déjà en partie traités par l'industrie locale : huile, tourteau et crevettes. Il a en revanche perdu une bonne partie de sa fonction régionale de distribution des marchandises au profit de la voie routière et de Dakar qui s'est

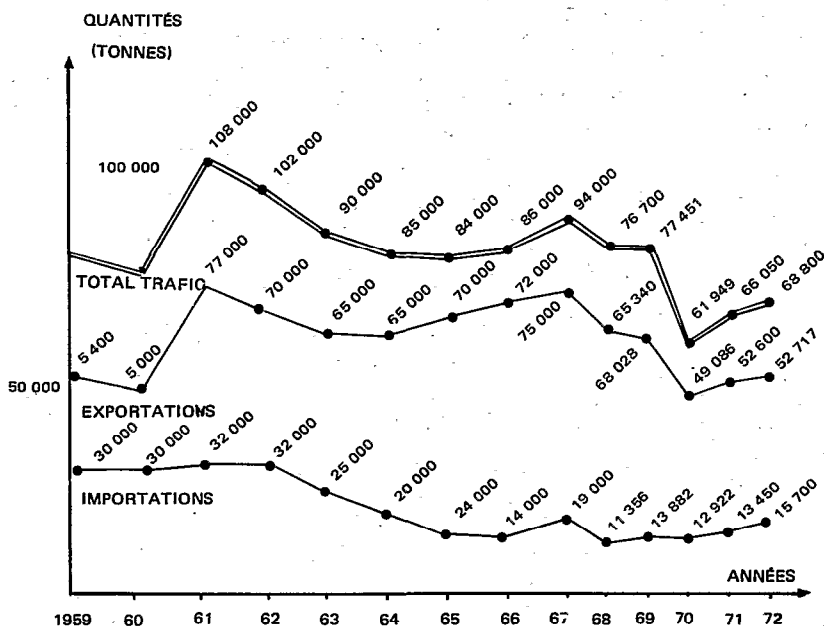


Fig. 4 - LES ACTIVITÉS DU PORT DE 1959 à 1972

aujourd'hui substitué à Bordeaux et à Marseille. Du port de Ziguinchor, partent les richesses de la Casamance, mais elles transitent par Dakar avant de repartir vers la France. A la situation coloniale classique d'avant l'indépendance s'est substituée une situation d'exploitation impérialiste avec un maillon de plus dans la chaîne : Dakar. Nous y reviendrons plus loin.

Le trafic fluvial

Ziguinchor n'est pas seulement un port maritime mais également un centre de navigation fluviale important. Le port est l'escale centrale, le lieu de rassemblement de toutes les productions agricoles réunies dans les escales secondaires tout au long du fleuve et de ses affluents.

Avant la construction des routes, entre les deux guerres mondiales, par les populations rassemblées en corvée sous la direction des militaires français, tous les transports et tous les déplacements se faisaient par voie fluviale.

A l'époque de la domination portugaise sur Ziguinchor, les esclaves faisaient escale à Ziguinchor, entre deux navigations sur les affluents de la Casamance, le Soungrougrou et le marigot de Kamobeul. Plus tard, les pirogues apportaient à l'escale la cire, le miel et les peaux, ainsi que les plumes d'oiseaux recueillis le long du fleuve, où les populations de l'intérieur venaient faire le commerce de troc.

Au XIX^e siècle, avec l'intensification du commerce, sous l'effet de la concurrence des commerçants français, les pirogues ne suffisaient plus au trafic et l'on voit apparaître, dans le sillage des bateaux de guerre français, les cotres et les goélettes des commerçants. Le caoutchouc devient la grande production casamançaise, et l'arachide fait son apparition, surtout en Moyenne et Haute Casamance.

C'est avec ce trafic fluvial que va s'affirmer la vocation de marin des Mandjak qui, les premiers, vont accepter de travailler sur les différents bateaux parcourant la Casamance. D'abord, ils s'embauchent comme piroguiers, puis comme rameurs sur des bateaux plus importants, comme manœuvres, ensuite sur les goélettes et les chalands. Arrivés à Ziguinchor, certains acceptent de s'embarquer sur des bateaux de haute mer et on les retrouve à Rufisque, Dakar, puis bien au-delà, à Marseille ou Bordeaux, et plus tard dans tous les ports mondiaux, sur des navires qui vont de continent en continent. Actuellement encore, une large proportion des Africains qui naviguent sur les cargos ou les pétroliers sont d'origine Mandjak.

Avec le développement de la culture de l'arachide, les transports fluviaux vont s'accroître ; les sociétés commerciales qui ont déjà leurs pontons et leurs entrepôts à Ziguinchor, vont également acquérir leurs chalands pour transporter les arachides depuis les escales de brousse. Après le cabotage à voile, l'apparition des remorqueurs à vapeur représente un grand progrès. Entre les deux guerres, une société de construction de chalands va s'établir à Ziguinchor et, en 1954, le nombre de chalands sur la Casamance est de cent trente-quatre, réalisant un tonnage global de 5 976 T. La Compagnie Maurel et Prom possède, à elle seule, 22 chalands et 5 remorqueurs.

La Casamance est, en effet, navigable bien au-delà de Ziguinchor ; les chalands peuvent remonter en toutes saisons jusqu'à Dianah-Malari - 40 km avant Kolda -

où la profondeur du chenal est toujours supérieure à un mètre. Durant l'hivernage, ils peuvent même atteindre Kolda et ainsi, à cette saison, toute la Casamance, sauf le cercle de Velingara, peut être desservie par le fleuve. De fait, dans cette région sans chemin de fer, tous les transports économiques furent, pendant longtemps, effectués par voie fluviale. C'est pourquoi les centres importants, points de regroupement des produits et marchandises, sont situés sur le fleuve ou sur ses affluents. Ces « escales » servaient de pôles économiques aux villages de l'intérieur, desservis pendant la traite par les automobiles dont le rôle, avant la guerre, se limitait à ces petites liaisons qui complétaient l'action du fleuve.

ETAT DE LA FLOTILLE FLUVIALE ET DES INSTALLATIONS PORTUAIRES PRIVÉES DU CERCLE DE CASAMANCE

(renseignements établis par la Direction Fédérale de la Marine Marchande). 1956

Firmes Propriétaires	Nombre de remorqueurs	Nombre de chalands	Tonnages des chalands	Wharfs à Ziguinchor
C.F.A.O.	3	18	706	2
Maurel et Prom	5	22	716	2
Commerce Africain	1	17	526	1
Petersen	4	12	698	1
H.S.O.A.	3	14	690	1
"		1 automateur	15	
SODEC	—	12	800	1
SCOA	2	3	170	1
NOSOCO	4	20	927	2
C.G.O.T.	2	6	285	—
SKACBALL-HABIB	2	8	188	—
Arcens	1	1	75	—
Assef.	—	—	—	1
S.E.I.C.	—	—	—	1
	27	134	5 796	13

N.B. — Sur ces 13 wharfs, 4 sont régulièrement utilisés et entretenus; les autres ne servent qu'occasionnellement et se détériorent.

A Bassé, en Gambie, la FAO et le Saloum ont également construit chacun un wharf.

Depuis quelques années, le rôle économique de ces escales tend à diminuer. En effet, avec un certain retard sur le reste du Sénégal, les transports routiers ont depuis une vingtaine d'années augmenté en Casamance, au point de supplanter nettement les transports fluviaux.

Ainsi, à l'intérieur même de la région, la route, d'abord complémentaire du fleuve, va par la suite entrer en concurrence avec lui pour le transport des marchandises. Les chalands ne pouvant pas remonter le fleuve au-delà de Dianah-Malari à cause des plantes aquatiques, et la Haute Casamance ne bénéficiant pas de voie fluviale navigable, il a fallu construire des routes très rapidement pour exporter la production de la région.

De Velingara, il existait trois possibilités de transport : l'une par la route jusqu'à Kolda et Dianah-Malari, d'où les marchandises étaient chargées sur les chalands qui allaient jusqu'à Ziguinchor ; la deuxième également par la route jusqu'à Tambacounda, d'où l'on embarquait, par train, en direction de Dakar, les produits destinés à l'exportation ; la troisième enfin, par le port de Bassé sur la Gambie, à 25 km de Velingara : les marchandises descendaient alors la Gambie et remontaient jusqu'à Dakar par bateau.

Dès 1958, un grand effort a été fait pour améliorer le réseau routier casamançais qui, aujourd'hui, concurrence et tend à supplanter le réseau fluvial et maritime.

Ziguinchor n'est plus seulement un port maritime, il est devenu un nœud de communications routières et le deuxième aéroport du Sénégal.

COMPARAISON DU COUT ESTIMÉ DES DIVERSES VOIES D'ÉVACUATION
DES ARACHIDES DE VELINGARA EN 1956

Itinéraires coût des opérations	Frais	Incidence à la tonne coques	
		Transport coques	Transport décortiquées (base 70 %)
Velingara Kolda			
camion 18 x 107 km	1 926		
rupture charge et déchets	250	4 016	2 811
Kolda Ziguinchor			
chaland	1 840		
Velingara Dianah			
camion 18 x 147 km	2 646		
rupture charge et déchets	250	4 166	2 811
Dianah Ziguinchor	1 120		
Velingara Bassé Gambie			
camion 17,5 x 25 km	437,50		
réception stockage Bassé	75		
chargement (10 shillings)	250		
taxe port (5 shillings)	125		
redevance routière (2 shillings)	50		
fret Bassé Dakar	1 600		
pilotage et frais d'agence	100	p.m.	2 305,45
débarquement et transport jusqu'à l'usine à Dakar	500		
taxe de port	56		
assurance maritime	100		
Total	3 293,50		
Velingara Tambacounda			
camion 16,5 x 106 km	1 750		
rupture charge	200	3 950	2 685
tarif fer Tamba-Dakar	2 000		

COMPARAISON DE L'ÉCART DES COURS MINIMA A LA TONNE DES DIVERSES ESCALES FLUVIALES DE LA CASAMANCE
ET DES FRAIS RÉELS DE TRANSPORT ET MANIPULATIONS JUSQU'AU PORT D'EMBARQUEMENT — Année 1956

Escalaes	Prix de base Arrêté du 18-12-54	Transport en coques				Transport en décortiquées	
		Tarif chaland —	Manu- tention —	Différentiel (1) transport appliqué en 1955	Écart —	Frais transport et manutention des décortiquées converties à la tonne coques	Écart avec différentiel des cours
Ziguinchor	19 500	—	—	—	—	—	—
Adeane	18 500	400	250	1 000	350	$650 \times 70 \% = 455$	545
Marssassoum	18 500	560	250	1 000	190	$810 \times 70 \% = 567$	433
Yattacounda	18 200	680	250	1 300	270	$930 \times 70 \% = 651$	649
Bignona Oussouye	18 000	790	250	1 500	460	$1 040 \times 70 \% = 728$	772
Sedhiou	18 000	850	250	1 500	400	$1 100 \times 70 \% = 770$	730
Coulican	17 900	1 010	250	1 600	340	$1 260 \times 70 \% = 882$	716
Dianah Malary	17 800	1 120	250	1 700	330	$1 370 \times 70 \% = 959$	741
Diaroumay	17 700	1 125	250	1 800	325	$1 475 \times 70 \% = 1 032$	768
Sareyoba	17 300	1 635	250	2 200	315	$1 885 \times 70 \% = 1 319$	881
Kolba	17 000	1 840	250	2 500	410	$2 090 \times 70 \% = 1 463$	1 037

(1) Ce différentiel résulte de la comparaison des cours des diverses escales (1ère colonne de chiffres) énumérés à l'arrêté du 18-12-1954 et des cours de base de Ziguinchor (19 500 la tonne).

Chapitre 2 LES AUTRES VOIES DE COMMUNICATION

Ziguinchor, carrefour routier du Sud-Sénégal

Le réseau routier casamançais fut commencé pour les besoins de la pacification française par les militaires, et poursuivi par les commerçants, pour les transports, mais il fut toujours réalisé par les populations villageoises rassemblées en corvées. Après la deuxième guerre mondiale, il connaît un essor très sensible qui va s'amplifiant durant ces dernières années.

La Transgambienne, réalisée entre 1951 et 1959, est un axe commercial important pour le désenclavement de la Casamance, et sa construction met fin au monopole de la voie maritime dans les liaisons Casamance—Nord-Sénégal.

De 1949 à 1958, les travaux les plus importants n'ont porté que sur la «Transgambienne» et sur le trançon Dianah-Malari/Kolda où le fleuve, encombré de plantes aquatiques, était devenu pratiquement inutilisable pour la navigation. Les autres routes de la Casamance demeuraient dans un état défectueux, parfois plus qu'avant la guerre où des «corvées» pouvaient être levées à tout moment. Seuls, quelques crédits provenant de la taxe de cercle, ou plus rarement du fond routier, leur étaient affectés.

Depuis 1958, le réseau routier a été considérablement amélioré. La «Transgambienne» a été entièrement bitumée, mis à part la petite section de 13 km, traversant rizières et mangroves, avant l'arrivée au Bac de Ziguinchor : «La chaussée de Tobor».

Entre la «Transgambienne» et Kolda, par Diaroumé et Diendé, a été réalisée une bonne route sans bac, qui permet d'économiser 100 km sur le parcours entre la «Transgambienne» et Sedhiou, tandis que le tronçon Dianah-Malari/Kolda a été complètement bitumé.

Enfin, au sud de la Casamance, la route dite «du sud» est une route définitive, goudronnée depuis 1971 ; elle relie Ziguinchor à Velingara sans bac. Elle s'étend à l'ouest vers Oussouye et se poursuit jusqu'à Diembering, au bord de l'Océan. Ces routes permettent à présent de longs transports de produits, surtout l'arachide, non plus seulement vers les escales du fleuve et de ses affluents, mais directement vers Ziguinchor. Par la «Transgambienne» et la route du sud, il y a ainsi convergence du réseau à Ziguinchor. Sur la rive nord de la Casamance, il n'était pas rare jusqu'à cette année 1978 (1) de voir, pendant la traite vingt à trente camions chargés d'arachide, attendant leur tour pour rejoindre Ziguinchor par le bac. Ces arachides viennent du département de Bignona et de partie du département de Sedhiou desservie par la «Transgambienne» et ses ramifications. Par la route du sud, arrivent les arachides du département de Ziguinchor et du pays Balant, tandis que les palmiers arrivent de la région d'Oussouye.

Cependant, dans les régions situées entre la Casamance et son affluent, le Soungrougrou, l'existence des bacs de Marssassoum et de Sedhiou a conservé aux escales leur importance : elles demeurent des points de regroupement des arachides transportées par voie fluviale. Nulle part, ces routes n'ont eu pour effet de diminuer le trafic arachidier ou de palmistes du port de Ziguinchor, ces produits ne prenant la route pour Dakar que très rarement et en petites quantités.

Les transports par route vers Dakar portent surtout sur les produits délicats. Ainsi, les fruits, en particulier ceux des régions du nord de la Casamance, sont chargés sur camions sous les arbres mêmes des vergers, pour un transport direct, vers les marchés de Kaolach ou de Dakar. Ce procédé a, en effet, l'avantage de réduire les manutentions qui abiment les fruits mal emballés. Les arachides de bouche, les crevettes, l'huile de palme, prennent également la route. Les autres chargements constituent souvent des frêts de retour, pour les camions apportant les marchandises : palmistes, bois de chauffe, peaux de caïmans et de bœufs, etc. Au total, les transports routiers vers Kaolack et Dakar, qui atteignaient à peine un millier de tonnes (938 tonnes) en 1965, s'élèvent en 1972 à 12 000 tonnes.

Depuis 1972, le réseau routier régional compte 168 km de routes bitumées, 513 km de routes stabilisées et 1 400 km de pistes saisonnières utilisables durant la saison sèche, mais trop défoncées et boueuses durant la saison des pluies pour être praticables.

Ces routes, qui toutes convergent vers Ziguinchor, doivent obligatoirement croiser de temps à autre le fleuve ou ses ramifications, ce qui explique la présence d'un certain nombre de bacs, plus ou moins bien entretenus et qui sont toujours la cause d'une perte de temps importante. Actuellement, huit bacs sont encore

(1) Le pont sur la Casamance à l'arrivée de Ziguinchor est ouvert à la circulation depuis 1978.

en service dans la région. Mais le principal d'entre eux, celui qui traverse le fleuve à l'aboutissement de la «Transgambienne» entre Tobor et Ziguinchor, vient d'être rendu inutile puisqu'un pont spectaculaire, long de 300 mètres, qui enjambe le fleuve et les marécages de Tobor, fonctionne depuis quelques années.

Le Service des cartes grises de Ziguinchor nous donne quelques indications sur le nombre des véhicules en circulation dans la région. En 1973, 2 923 véhicules sont immatriculés, ce qui représente une augmentation de 43% par rapport à 1962. Parmi ces véhicules, on distingue 900 voitures particulières, 1 306 camionnettes pour les transports légers, 481 camions de gros tonnage et 236 autocars pour les transports de passagers.

L'aéroport et les liaisons aériennes

Une autre voie de communication, beaucoup plus rapide, est entrée en fonction en 1950, avec la création d'un aéroport.

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la reprise des activités commerciales incite à envisager de nouveaux modes de communication. En effet, négociants privés et maisons de commerce se plaignent de la lenteur du trafic et du courrier vers Dakar et vers la France. En 1948, ils obtiennent un service aéropostal hebdomadaire : c'est un hydravion qui assure la liaison ; il se pose sur le plan d'eau du fleuve, au large de Ziguinchor. Puis, très vite, la nécessité d'un transport rapide de passagers s'impose, et l'administration débloque les crédits pour la construction d'un aéroport. Actuellement, Ziguinchor se place au deuxième rang, après Dakar-Yoff, pour le total des mouvements : 1 446 en 1962 et 2 880 en 1970. Il existe un service quotidien entre Ziguinchor et Dakar-Yoff. L'avion transporte surtout des passagers, mais également des marchandises fragiles. De 1961 à 1966, le fret aérien s'élève annuellement à 300 tonnes en moyenne. En 1972, 1 516 tonnes partent par avion et 777 tonnes sont importées, tandis que 7 000 passagers environ transitent par l'aéroport, soit au départ, soit à l'arrivée.

Les passagers habituels sont essentiellement des commerçants, surtout des Européens, et de hauts fonctionnaires. Depuis 1970, l'aéroport se trouve en pleine expansion, grâce au tourisme et, comme il ne permet pas l'atterrissage de longs courriers, un autre aéroport de dimensions internationales est prévu à Niaguis, à une vingtaine de kilomètres de Ziguinchor.

Un autre aéroport a été mis en service sur la plage du Cap Skiring, près du village de Kabrousse, pour les touristes qui font des séjours au complexe hôtelier du Club Méditerranée, installé au bord de l'océan. Ils débarquent ainsi sur la plage, venant directement d'Europe, par long courrier, après avoir seulement transité à Dakar-Yoff. Ces vacanciers ne font que survoler de très haut la réalité socio-économique du Sénégal et de la Casamance, puisque le transfert se fait directement de l'agence de voyage occidentale au complexe touristique, entouré d'une puissante barrière plus que symbolique. Les villageois autochtones ne retirent pratiquement aucun bénéfice financier de cette opération car le club possède ses propres employés venus d'Europe ou d'ailleurs, mais nous reviendrons sur ce sujet plus loin.

Ziguinchor est également reliée à la capitale par le téléphone et les radio-communications par ondes hertziennes, et la ville dispose d'un central téléphonique automatique. En 1975, 300 habitants sont abonnés au téléphone ; toutefois, il s'agit essentiellement de services administratifs et de commerçants résidant au quartier de l'Escale.

Le service postal est assuré, quant à lui, par l'avion quotidien, et distribué dans les boîtes particulières des habitants, surtout ceux de l'Escale, car au-delà de la ville lotie, ce sont les chefs de quartier ou de village qui assurent la distribution des lettres dans la mesure de leur bon vouloir.

TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS ESTIMÉS, DE TRANSPORT DES MARCHANDISES
ET PASSAGERS DE ZIGUINCHOR A DAKAR,
PAR LES VOIES MARITIME, ROUTIERE, AÉRIENNE
Sources : USIMA Chambre de Commerce : SACICA Air-Sénégal 1974

VOIES	ARACHIDE (à la tonne)	MARCHANDISES DIVERSES A LA TONNE		PASSAGERS PAR PERSONNE
		Ziguinchor-Dakar	Dakar-Ziguinchor	
BATEAU «Le Cap-Skiring»	1 350	2 000 à 4 350	2 000 à 4 350	1 130 - Pont 5 650 - Cabine
ROUTE	5 500	1 750	6 000 à 7 000	900 à 1 700
AVION		150 000	150 000	6 500

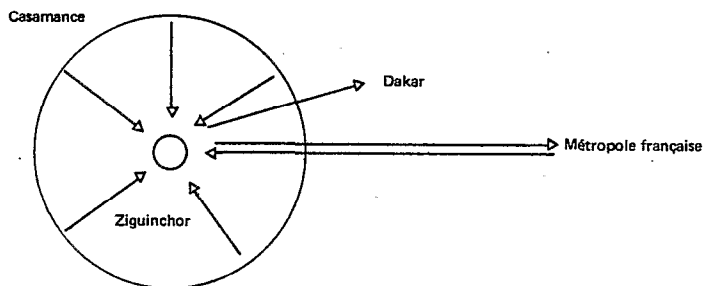
Évolution des communications avec l'indépendance du Sénégal

Durant toute la période coloniale française, jusqu'à l'indépendance du Sénégal en 1960, la région de Casamance est restée une zone isolée où toutes les liaisons internes convergeaient vers Ziguinchor, promue au rang de centre régional, lui-même relié à la métropole par la voie navigable.

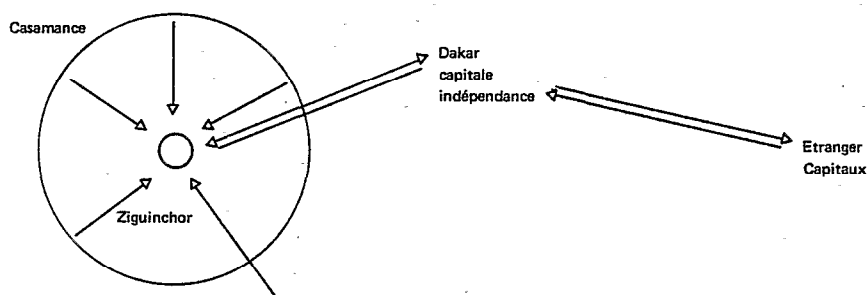
Depuis l'indépendance, Dakar s'est affirmée comme capitale nationale et comme port principal pour les échanges - importations et même exportations - avec l'extérieur. Ce fait, conjugué au développement du réseau routier et aérien, qui a permis le désenclavement de la région de Casamance, a ôté à Ziguinchor son rôle de pôle essentiel des liaisons avec l'extérieur. Désormais, les communications commerciales se font presque exclusivement avec Dakar qui sert d'intermédiaire entre la région de Casamance et les pays extérieurs, principalement la France qui contrôle encore l'essentiel du marché sénégalais.

Cette évolution va dans un sens très précis : elle tend à éliminer au maximum tout séparatisme régional, déjà trop latent dans une zone coupée géographiquement du reste de la nation, et très différente quant à ses richesses et à ses potentialités économiques.

Ainsi, Ziguinchor n'apparaît plus comme la capitale de la Casamance, mais comme escale principale du sud-Sénégal.



Avant l'indépendance : colonialisme direct.



Après l'indépendance : impérialisme des capitaux.

Fig. 5 – SCHÉMA DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

- Avant l'indépendance, si la Casamance dépendait administrativement de Saint-Louis, siège du gouvernement général, elle était pratiquement autonome (1), sur le plan économique du moins, reliée directement avec les métropoles françaises, Marseille et Bordeaux ; Ziguinchor centralisait tous les échanges avec les villes.
- Après l'indépendance, Ziguinchor devient un satellite de Dakar qui tient à assurer le relais entre les régions du Sénégal et les centres économiques français. Par la route, d'autres villes de Casamance sont reliées directement à Dakar. Dakar prend le relais de la France dans l'exploitation de la Casamance ; elle sert d'intermédiaire dans l'exploitation des richesses de la Casamance. Ziguinchor n'est plus une capitale économique mais seulement théorique : administrative et encore l'administration n'est-elle que le relais du pouvoir de Dakar.

(1) En fait d'autonomie, il serait plus juste de dire qu'elle était directement colonisée par la France.

LES RÉALISATIONS ET LES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES

Chapitre 1 LE COMMERCE, BASE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE ZIGUINCHOR. PUISSANCE PASSÉE ET MUTATIONS RÉCENTES

Puissance passée du commerce à l'origine et l'aboutissement de la ville

Si Ziguinchor est née avec la traite des esclaves, elle n'a vraiment pris de l'importance qu'avec le commerce et l'exportation des produits agricoles.

Claude Meillassoux a fort justement remarqué que, dans les zones forestières et côtières, la traite des esclaves n'a pas créé de circuits commerciaux et donc n'a pas favorisé la constitution d'une classe intermédiaire de négociants privés, professionnels. L'esclavage exige avant tout des hommes. *«La différence est majeure, écrit-il, entre les régions soumises au commerce continental des produits du travail et celles où domine l'exportation des agents du travail. Dans les premières, les communautés productrices représentent un débouché pour l'esclave qui, par sa production, contribue à alimenter les échanges intérieurs. Sa force de travail reste acquise à l'ensemble économique continental et participe à sa prospérité. Sans les zones côtières, les traitants achètent d'abord des hommes, et cette demande oblitère celle des produits, entrave la production. En raison de la nature des marchandises reçues en échange des esclaves : armes, alcools, étoffes, pacotilles, la traite représente une déperdition quasi-absolue de richesses productives aux dépens des sociétés soumises à ce trafic».*

Cette situation fut sensiblement celle de Ziguinchor et de son territoire environnant, à l'époque de la domination portugaise. Le comptoir n'est alors, même pas un marché, mais un simple entrepôt d'esclaves, une escale et un point de contact. C'est ce qui explique l'état d'indigence de l'escale, qui se réduit à un simple village

de cases misérables. Les ressources naturelles : miel, peaux, etc. qui avaient séduit les premiers explorateurs, ne sont plus exploitées au début du XIX^e siècle, la traite des esclaves ayant supplanté toutes les autres potentialités et les ayant peu à peu éliminées.

L'arrivée des traitants français, détournés de la traite des esclaves par les lois de la Première République, confirmées par la Seconde, va modifier profondément cette situation. Pour tenter de faire fortune, le marché vers l'Amérique s'étant effondré, ces traitants doivent désormais miser sur autre chose que sur le bétail humain.

L'exploitation des ressources naturelles et agricoles de la Casamance prend ainsi sa véritable ampleur vers la fin du XIX^e siècle, après l'abolition de l'esclavage, avec l'arrivée des représentants des maisons de commerce de Gorée et de Saint-Louis ; la nécessité d'une escale centrale, marché commercial et port d'embarquement, impose alors le développement de Ziguinchor.

Les maisons de commerce intensifient la collecte des ressources naturelles traditionnelles : miel, cire, ivoire, peaux et plumes ; et si elles commencent déjà depuis 1840 à encourager la culture de l'arachide, la base du commerce au début du XX^e siècle, à l'origine du «boom économique» de Ziguinchor est le caoutchouc.

La gomme, qui sert à faire le caoutchouc, est extraite d'une liane, *landolphia heudelephia*, abondante en Basse Casamance, à la frontière de la Guinée Bissau. Cette récolte nécessite peu de travail : il suffit de pratiquer une saignée à la base de l'arbuste et d'installer un récipient pour en recueillir la sève qui s'écoule en quelques jours.

Les populations de la frontière guinéenne, principalement Mandjak et Mancagne, vont se spécialiser dans cette récolte du latex qui, solidifié, donne la gomme, utilisée pour la fabrication du caoutchouc. Cette matière première, très recherchée, va attirer vers la Casamance, au début du siècle, l'ensemble des maisons de commerce, et les négociants indépendants français ou libanais.

Durant quelques années, la Casamance va, ainsi faire figure d'«Eldorado» ou de «Far West» et cette ruée vers une région pleine de potentialités pour le commerce, est à l'origine du développement de Ziguinchor, même si cette vision de la Casamance ne fut, en fait, qu'un mirage.

L'installation des différents agents de commerce à Ziguinchor

Au début du siècle, lorsque Ziguinchor devient le premier centre du commerce casamançais, quatre sortes de commerçants se partagent très inégalement les bénéfices du troc intermédiaire. Le grand commerce appartient exclusivement aux maisons de commerce ; le commerce mi-gros et de détail se répartit entre les petits Français indépendants principalement les Ariègeois ou «Mange-Mil», d'une part, les Libano-Syriens ensuite, et quelques Africains du nord Sénégal, surtout des Saint-Louisiens, appuyés par leurs marabouts, car l'Islam est une des rares forces capables d'affronter ou de rivaliser avec le système colonial, et par conséquent de promouvoir quelques personnalités africaines (1).

(1) Voir étude plus détaillée dans le 1^{er} chapitre de la III^e partie.

Les maisons de commerce

Les premiers commerçants français à s'implanter à Ziguinchor furent d'abord les représentants des maisons de commerce de Sedhiou et de Carabane, chassés, notamment de Carabane par une épidémie dévastatrice de fièvre jaune et attirés par le site de Ziguinchor plus propice au commerce.

Au départ, les maisons de commerce ne sont que des succursales de celles installées à Saint-Louis ; mais, avec le développement de leurs activités en Casamance, elles en viennent à ne plus dépendre de Saint-Louis, mais directement de Marseille ou de Bordeaux.

Les maisons de commerce relevaient en fait de deux groupes distincts : d'une part, les «Bordelaises», et, d'autre part, celles de compagnies internationales, comme la C.F.A.O., la S.C.O.A., la N.O.S.O.C.O. ou la C.S.S.E. - la compagnie sénégalaise du Sud-Est - souvent liées à des intérêts marseillais.

• Les bordelaises

Les «Bordelais», ainsi que le constate Camille Camara (1968) *«sont à la base de l'entrée de l'Afrique Noire de l'Ouest dans l'économie monétaire»*.

A Ziguinchor, on retrouve les principales maisons de commerce implantées au Sénégal : Maurel et Prom, Peyrissac et Petersen. Il s'agit de maisons d'implantation ancienne à Gorée ou à Saint-Louis, créées par de jeunes aventuriers entreprenants, impatients de s'enrichir.

La maison Maurel et Prom est très représentative de ce genre de réussite commerciale, née de l'association de jeunes trafiquants ambitieux. Elle est issue de l'association de Louis Hubert Prom, le fondateur, et de Hilaire Maurel, en 1831, tous deux commerçants bordelais, installés à Gorée, centre de traite vers l'Amérique.

Leur vocation d'armateur, l'une des principales activités de la maison, se maintient jusqu'à nos jours. Il en est de même de la boulangerie, puis du négoce. Négociant et armateur, Hubert Prom devient également un homme politique, puisqu'en 1842 il est nommé président du Conseil Général du Sénégal. Son associé Marc Maurel se fait, quant à lui, nommer Administrateur de la Banque du Sénégal en 1858 et plus tard, lorsque celle-ci se métamorphosera en Banque de l'Afrique Occidentale - B.A.O. -, il en deviendra le Président. En 1857, au moment où Faidherbe reprend la colonie en main et entreprend la conquête et la pacification de la région du fleuve Sénégal, la maison déplace son centre de gravité de Gorée à Saint-Louis, et de succursale, la ville devient rapidement le principal centre des activités des factoreries installées le long du fleuve. Avec la Banque, la boulangerie, le commerce et l'appui politique de son fondateur, l'affaire prospère et prend pied également dans la métropole : des huileries sont créées à Bordeaux ainsi qu'à Marseille.

La multiplicité des formes d'activités commerciales est donc un aspect important des «Bordelais». Cette variété correspondait à deux impératifs au moins : la souplesse d'action, dans le milieu africain peu connu, était une sorte de sauvegarde pour les affaires, d'une part, les besoins en matières premières tropicales et en débouchés de l'industrie européenne en expansion, d'autre part ; ces raisons poussaient les maisons de commerce à la polyvalence d'intervention

économique. Dans ces conditions, on comprend le rôle de première importance joué par les «Bordelais» de Saint-Louis : ouverture de factories, prospection de voies navigables, construction de wharfs, création de la banque ; à tout cela s'ajoute leur action politique au Sénégal. Au total, on peut raisonnablement penser et dire que les «Bordelais» ont été à la base de l'entrée de l'Afrique Noire de l'Ouest dans l'économie monétaire.

- *Les grandes sociétés internationales*

A côté des maisons de commerce, d'origine bordelaises, vont s'installer bientôt au Sénégal les grandes Sociétés commerciales internationales, comme la C.F.A.O., dès 1892, la N.O.S.O.C.O., la S.C.O.A. (1).

- Les Marseillais et la naissance de la C.F.A.O.

Vers 1885, Maurel et Prom et Marcel Frères font figure de firmes modèles en matière de commerce colonial. Seuls quelques «Marseillais» leur font concurrence pour la traite de l'arachide. Les principaux Marseillais comme Pastré, Criffon, Blanchard et surtout Verminck ont de solides attaches en France et des relais à Saint-Louis et Gorée ; mais l'implantation presque exclusive des trois premières maisons dans les rivières du sud les condamne : dès la décennie 1870, Pastré et Criffon disparaissent, Blanchard subsistera au prix de nombreuses difficultés jusqu'en 1894. Seul Verminck affiche un beau dynamisme. Après avoir repris les installations Pastré dans les rivières du sud en 1878, la firme sous le nom de «Compagnie du Sénégal et de la Côte d'Afrique» s'installe à Dakar en 1881. A la veille de la période coloniale en 1887, la transformation en Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O.) par Frédéric Bohon annonce pour les Bordelais la dure concurrence d'une puissante maison implantée dans toute l'Afrique Occidentale.

Ces sociétés sont de puissants trusts monopolistiques (2), qui étendent leur réseau, non seulement sur le Sénégal mais sur toute l'Afrique de l'Ouest.

A Ziguinchor, deux grandes sociétés dominent le commerce : la maison bordelaise : Maurel et Prom, d'une part, et une société commerciale internationale, la C.F.A.O., d'autre part. Ce furent les deux premières installées et les deux qui subsistent encore actuellement.

Leur but était de drainer les matières premières de la Casamance vers Ziguinchor, puis vers la Métropole ; elles achetaient ainsi le caoutchouc, les graines d'arachide et de palmiste, et revendaient des marchandises européennes : tissus, perles, fusils de traite, poudre, alcool, sucre, savon, etc.

Les commerçants français indépendants, principalement les Ariégeois ou «Mange-mil»

A côté des succursales des maisons de commerce marseillaises, bordelaises ou internationales, des commerçants français indépendants ont tenté de faire fortune en Casamance et pour cela se sont installés à Ziguinchor ou dans les escales

(1) Pehaut (Y.) : «L'organisation et le bilan du commerce français de l'arachide en Afrique Occidentale de 1848 à 1885». In Etudes de géographie tropicale, offertes à Pierre Gourou. Mouton, Paris, La Haye, 1972, pp. 381 à 395.

(2) La N.O.S.O.C.O., Nouvelle Société Commerciale, est ainsi une succursale du puissant trust Unilever.

secondaires. Il s'agit d'une vingtaine de familles établies pour moitié à Ziguinchor, et pour le reste disséminées à Marsassoum, Adeane, Bignona et Oussouye.

La plupart d'entre eux, anciens militaires ou employés de maisons de commerce, étaient originaires du sud-ouest de la France et de la région bordelaise.

Parmi ceux-ci, les Ariégeois du village de Prades de Montagnou occupent une place à part. Ils assuraient le commerce de mi-gros et de détail et servaient d'intermédiaires entre les maisons de commerce et les détaillants africains. La famille **Arcens**, présente en Casamance depuis 1880, est une illustration intéressante de ces commerçants indépendants (1).

Jean Arcens, le premier implanté en Casamance, est donc originaire du village de Prades en Ariège. Il fut recruté à Bordeaux par la maison Maurel et Prom et envoyé au Sénégal comme agent de cette Société. Il s'installe d'abord à Rufisque et, dès 1880, à Carabane, où il gère la boutique d'achat-vente. En 1892, il change de société, passe un contrat avec la C.F.A.O. et installe la première succursale de cette maison à Ziguinchor, il crée une boutique d'achat et de vente ainsi qu'une boulangerie. C'est alors qu'il tombe malade et qu'il fait appel à ses frères pour venir le remplacer. Il meurt à Carabane où il est enterré. Deux de ses frères viennent alors, selon son vœu, s'installer en Casamance. Ils travaillent successivement pour le compte de la C.F.A.O., de Maurel et Prom, puis se mettent à leur compte, l'un s'installant à Adéane, puis à Marssassoum ; l'autre à Carabane puis à Ziguinchor. Tout comme les représentants des maisons de commerce, ils achètent du caoutchouc sylvestre ainsi que des aigrettes, des plumes, des oiseaux, des graines et des animaux ; en fait, tout ce que leur proposent les habitants, susceptible d'intéresser les maisons de commerce à qui ils revendent pour leur compte, ces marchandises. En échange, ils vendent aux Casamançais des perles, de la verroterie, des coraux, des tissus, du sucre, du tabac, des épices achetées en gros aux maisons de commerce. Ils possèdent leurs propres bateaux et transportent leurs produits achetés de Sedhiou jusqu'à Carabane et parfois jusqu'à Dakar. Ils épousent des Casamançaises et s'enracinent ainsi dans le pays.

Les enfants poursuivent l'entreprise familiale : à Marssassoum, ils continuent à gérer la boutique d'achat-vente, et montent une affaire de transport et de construction en bacs et chalands ; à Ziguinchor, leurs cousins créent une entreprise de travaux publics, pour la construction de routes, de ponts et de bateaux ; cette entreprise effectue également des transports par bateaux de Ziguinchor à Dakar.

Ainsi, la première génération de la famille Arcens au Sénégal, amenée par une maison de commerce de Bordeaux - qui leur garantissait par contrat le prix du voyage, la nourriture et un pourcentage sur les bénéfices, avec la responsabilité de la gérance d'une boutique d'achat-vente - s'est très rapidement mise à son compte. La deuxième génération, tout en conservant le négoce, a diversifié les revenus, en créant des entreprises de construction, de navigation ou de transport, etc. ; leurs enfants, la troisième génération, sont encore présents en Casamance comme négociants ou

(1) D'après les entretiens avec Bernard Arcens, ancien Président de la Chambre de Commerce de Ziguinchor et commerçant à Ziguinchor depuis la guerre de 1914.

entrepreneurs. D'autres ont choisi la nationalité sénégalaise et occupent des fonctions importantes à la Présidence à Dakar. Leurs cousins sont rentrés à Bordeaux et l'un d'eux est retourné à Prades, le village des ancêtres.

Les Ariégeois en Casamance portent encore souvent aujourd'hui le surnom de «Mange-mil», qui date de leur implantation ; originaires d'un milieu montagnard très pauvre, ils ne pouvaient, en effet, lors de leur installation en Casamance ou au Sénégal, vivre dans les conditions de luxe des autres Français, fonctionnaires de l'administration ou riches négociants.

Obligés de vivre dans des conditions à peu près identiques à celles des Africains - du moins en ce qui concernait leur nourriture - ils mangeaient donc du couscous de mil, peu apprécié à l'époque par les Européens aisés.

C'est de là que leur viendrait le surnom de «Mange-mil». Selon une autre version, le surnom, également donné traditionnellement aux étourneaux qui s'abattent en bandes serrées sur les récoltes pour les piller, aurait été attribué par similitude à ces Ariégeois affamés et ambitieux.

Le qualificatif, quelle que soit son origine, met assez bien en lumière, la condescendance qu'éprouvait le milieu colonial en place, vis-à-vis des «petits blancs» de l'Ariège. Sous-jacente à cette condescendance perce une sourde rivalité dans la lutte pour le partage des richesses casamançaises, dont le paysan africain, bien entendu, ne profitait aucunement. Cette rivalité fut encore bien plus profonde vis-à-vis des commerçants libanais.

Les Libanais

Les Libanais, tout comme les Ariégeois, sont arrivés au Sénégal dès la fin du siècle dernier, souvent après un séjour en France. Chassés de leur pays, à la suite de guerres sanglantes entre chrétiens et musulmans, ils se réfugièrent en France et de Marseille s'embarquèrent vers l'Afrique, souvent envoyés par des maisons de commerce, comme la C.F.A.O.

A Ziguinchor, le premier arrivé est un certain **Antoine Assef**, qui circulait dans les villages pour vendre quelques objets usuels et de la pacotille.

D'abord colporteur, commerçant ambulant, il monte vers 1908 une boutique à Ziguinchor, puis fait venir auprès de lui sa famille. Dès 1912, à l'exemple des commerçants français, il commence à acheter les productions agricoles locales, dans les villages, pour les revendre aussitôt aux maisons de commerce de Ziguinchor. Il entre ainsi en concurrence directe avec les employés des maisons de commerce et avec les Ariégeois et, pour pouvoir continuer son négoce, il se voit dans l'obligation de se faire naturaliser français. Pour survivre, face à la concurrence, il doit également rompre l'isolement où il se trouve et diversifier ses activités. C'est pourquoi, d'une part, il fait venir en Casamance des familles libanaises alliées - qui à leur tour se lancent dans le commerce en brousse et à Ziguinchor, notamment les Doumith, Moïse Nahoum, Marwath, etc. - et, d'autre part, pour diversifier ses activités, il organise le transport des marchandises par bateaux, côtres et goëlettes, entre Ziguinchor et Dakar. La colonie libanaise réussit également à s'implanter dans les escales secondaires de la Casamance et, grâce à sa cohésion, le groupe des quelques vingt familles, étroitement soudées entre elles, prend peu à peu une certaine ampleur sur le terrain économique face aux autres concurrents.

Le premier arrivé, **Antoine Assef**, devient un commerçant important qui réussit à organiser directement l'importation et l'exportation de ses produits vers Dakar et la métropole sans passer par les maisons de commerce de Ziguinchor.

Si les Ariègeois portaient le surnom de «Mange-mil», à plus juste titre les Libanais auraient mérité celui de «Mange-riz» en Casamance, car ils vivaient absolument comme les Casamançais, et surtout ils étaient pratiquement les seuls Européens à parler parfaitement les diverses langues des paysans avec lesquels ils faisaient du commerce. Ils pouvaient ainsi aller chercher les graines et autres denrées agricoles dans les villages les plus reculés de Casamance.

Après une implantation difficile, due à une âpre concurrence, les commerçants libanais réussissent ainsi, grâce à leur ténacité et à leur sens des affaires, à mettre en place, à l'image des maisons de commerce, toute une hiérarchie de boutiques d'achats-ventes, depuis la petite échoppe dans une case d'un village de brousse jusqu'aux magasins modernes de la rue Javelier à Ziguinchor.

Mais après la création de l'Office de Commercialisation de l'Arachide - O.C.A. - détenteur du monopole de l'achat de l'arachide, les Libanais sont obligés de refluer vers Ziguinchor, et même vers Dakar, car leur négoce reposait essentiellement sur l'achat et la spéculation de l'arachide.

A Ziguinchor, ceux qui ont réussi leur insertion détiennent presque tous des boutiques à l'Escale, où ils ont des commerces de tissus, d'épicerie, de quincaillerie, de librairie, ou encore des cinémas, des restaurants et des garages.

Les commerçants africains

A côte des maisons de commerce, des petits commerçants français ou libanais, il ne restait guère de place pour les commerçants africains. Certains réussirent cependant à s'implanter, Saint-Louisiens pour la plupart, anciens employés des maisons de commerce. Comme les «Petits Blancs» de l'Ariège ou les Libanais, ils entreprirent de monter des boutiques dans des villages de brousse, achetant les produits agricoles, puis les revendant aux maisons de commerce et essayant de vendre en échange aux paysans casamançais quelques produits manufacturés et de la pacotille. Nombreux furent ceux qui tentèrent l'aventure mais peu réussirent à s'affirmer et à tenir sur le marché casamançais face à la concurrence.

Les principaux commerçants africains de l'époque coloniale, d'une certaine envergure, en Casamance, sont au nombre de cinq :

- Ousmane Diop, d'origine Toucouleur, installé à Toucantou
- Laye Diop, originaire de Saint-Louis, installé à Tanaff
- Alassane Seydi, d'origine Peul-Toucouleur, installé à Marssassoum, puis à Ziguinchor
- Ibrahima Bà, installé à Kolda, puis à Ziguinchor
- Laurent Badiane, d'origine Serer, installé à Bignona.

Le chef du quartier de Santiaba à Ziguinchor, le Toucouleur **Sedhiou Kane**, ancien employé dans diverses maisons de commerce, illustre bien cette montée du commerce, tout comme **Jean Arcens** ou **Antoine Assef**.

Né vers 1882, à Sedhiou, il est envoyé de force à l'école française de Saint-Louis par l'administrateur qui désire former quelques commis lettrés parmi les fils de familles africaines influentes.

En 1903, il est embauché à la C.F.A.O. pour remplacer dans les factories de brousse les commis lors de leurs congés en France. Comme tous les autres traitants, il vend de la verroterie, de la poudre, de l'huile, des fusils et du riz, en échange de la gomme, de l'arachide et autres denrées agricoles ; il parcourt les villages les plus reculés, en but à la concurrence des autres traitants.

En 1908, il quitte la C.F.A.O. pour rentrer au service d'un commerçant indépendant qui a monté une affaire de commerce florissant, la Maison Soragna. Il commerce pour le compte de cette maison dans divers postes de Casamance : Kolda, Baïla, Diembereng, puis s'installe dans le quartier de Santiaba à Ziguinchor où il monte sa propre boutique en 1940.

En 1942, le commandant français du cercle de Ziguinchor le nomme chef du quartier de Santiaba. Il refuse cette charge car elle n'est pas rémunérée et risque de le gêner dans ses affaires. Le commandant le fait alors incarcérer quelques jours, le temps pour lui de réfléchir et de comprendre «qu'on ne refuse pas à la France l'honneur qu'elle lui fait».

C'est donc malgré lui qu'il devient le chef de Santiaba, abandonnant sa boutique pour s'occuper des problèmes du quartier, en fait pour servir d'intermédiaire entre l'administration et les habitants du Santiaba.

A Ziguinchor, ce sont principalement les Peul qui détiennent le quasi-monopole des petites boutiques, installés dans les quartiers africains de Boucotte et Santiaba, les magasins de plus grande envergure, étant établis dans le quartier de l'Escale.

Quant aux Casamançais, leur unique rôle dans le commerce est celui de clients ou de fournisseurs exploités, mais jamais de commerçants. Ainsi, les paysans ne profitent aucunement des richesses qu'ils produisent, car d'autres se chargent de les exploiter et de les commercialiser.

Tous ces agents commerciaux extérieurs à la Casamance : grosses maisons bordelaises installées à Saint-Louis, sociétés internationales, filiales de trust européen, paysans ariègeois reconvertis dans le commerce de troc, Libanais après au gain pour survivre, ou Africains, anciens agents des maisons de commerce du nord Sénégal, affluent en Casamance dès le début du siècle. Malgré son enclavement et son éloignement de Dakar, cette nouvelle région de l'Empire français apparaît comme pleine de potentialités pour les commerçants désireux de faire rapidement fortune dans le commerce. Les naturels du pays sont, en effet, travailleurs et peu doués pour les affaires, le pouvoir politique appuie les commerçants et leur donne toutes les facilités d'action, et la France a besoin de matières premières et de débouchés pour ses produits manufacturés. Toutes les conditions sont donc réunies pour assurer la fortune des traitants.

L'essor et le déclin du caoutchouc - La relève de l'arachide

Dès 1840, un industriel marseillais du nom de Joubert a introduit en Moyenne Casamance la culture de l'arachide que la société agricole de Casamance s'applique à divulguer. L'arachide, en effet, se vend bien en France puisqu'elle sert à faire de l'huile et du savon. Mais, lorsqu'on découvre en Basse Casamance, une liane dont la sève permet de fabriquer le caoutchouc dont l'industrie française a grand

besoin, c'est la ruée des commerçants, vers ce nouvel Eldorado. La production annuelle de caoutchouc passe de 419 tonnes en 1900 à plus de 1 000 en 1904, et Ziguinchor, port d'embarquement de la gomme, prend à cette époque des allures de ville champignon, avec l'installation des divers traitants. Mais lorsqu'en 1910, la gomme casamançaise connaît la concurrence de celle de l'Afrique Équatoriale, puis des plantations d'hévéas d'Amérique du Sud et d'Indonésie, les prix s'effondrent et la saignée des lianes est abandonnée. En 1914, deux tonnes seulement de gomme sont exportées. Ziguinchor aurait pu ainsi connaître le même sort que certaines villes champignons de la forêt amazonienne ou du Far West, laissées à l'abandon après l'épuisement des ressources.

PRODUCTION ET EXPORTATION CASAMANÇAISES DE CAOUTCHOUC
DE 1900 à 1928

ANNÉES	QUANTITÉ EN TONNES	VALEUR EN FRANCS
1900	419	2 092 965
1901	338	1 013 540
1902	550	2 195 933
1903	817	3 268 132
1904	1 002	4 002 265
1905	1 067	4 700 000
1906	1 188	5 553 106
1907	1 040	6 637 112
1908	580	3 665 547
1909	1 024	7 700 580
1910	692	5 060 546
1911	212	1 273 781
1912	217	1 077 011
1913	87	474 934
1914	2	4 970
1915	49	149 417
1916	74	327 044
1917	44	219 486
1918	61	303 270
1919	31	155 020
1920	40	197 750
1921	20	84 082
1922	9	24 210
1923	20	118 400
1924	31	178 963
1925	72	481 385
1926	111	1 411 624
1927	43	513 324
1928	15	138 634

Mais l'arachide a déjà pris le relais du caoutchouc. Car si, à l'origine de la naissance de Ziguinchor comme centre commercial unique, port d'embarquement et centre administratif colonial, se trouve la gomme sylvestre, les autres ressources potentielles de la région n'ont pas été pour autant négligées.

La culture d'arachide prend une rapide extension géographique, surtout en Moyenne Casamance, vers Sedhiou et Kolda. De 3 000 tonnes en 1900, la récolte annuelle est passée à 12 000 tonnes en 1910 et à 15 000 tonnes en 1914.

Par ailleurs, pour gagner rapidement de l'argent ou simplement pour survivre, les agents des maisons de commerce, aussi bien que les Ariègeois ou les colporteurs libanais, ramassent tous les produits agricoles susceptibles d'intéresser le commerce et l'industrie de la métropole, en échange de leurs pacotilles, verroteries, poudre, bijoux et bien sûr du riz d'Indochine, destiné à remplacer celui qui n'est plus cultivé sur les champs désormais consacrés à l'arachide.

C'est ainsi que, outre la gomme et l'arachide, ils peuvent aussi commercialiser les animaux d'élevage, chèvres, moutons ou vaches, les plumes, les peaux, le miel et la cire et aussi le sel.

L'impulsion donnée au commerce par la gomme continue donc après la première guerre mondiale. Entre 1914 et 1959, et malgré la grande crise de 1930, c'est l'âge d'or du commerce casamançais essentiellement grâce à l'arachide.

Face à l'évolution de la conjoncture économique, le commerce n'est d'ailleurs pas démuné, il bénéficie de l'appui actif de l'administration, mais aussi depuis 1908 de celui de la Chambre de Commerce créée à Ziguinchor juste après l'érection de la ville en commune mixte. Le rôle de cet organisme est de réunir l'ensemble des commerçants dans une association qui veille sur leurs intérêts et leur sert d'intermédiaire et de groupe de pression auprès de l'administration.

C'est ainsi, en grande partie grâce à l'action de la Chambre de Commerce, que la crise économique due au déclin du caoutchouc n'a pas eu de conséquences commerciales dramatiques. En effet, prévoyant l'effondrement des cours de la gomme, la Chambre de Commerce avait déjà prévu la reconversion commerciale en encourageant depuis de longues années le développement de la culture de l'arachide.

Cette Chambre de Commerce de Ziguinchor, toujours active après soixante dix ans d'existence, est à l'origine de nombreuses initiatives favorables à Ziguinchor; puisqu'en fait le développement de la ville est intimement lié à la prospérité du commerce et à l'intérêt des grandes maisons commerciales.

Ainsi, le port, l'aéroport, la route Dakar-Ziguinchor sont des initiatives de la Chambre de Commerce auprès de l'Administration. Les représentants des grandes maisons de commerce étaient fort influents dans cet organisme, tandis que les Libanais non naturalisés Français en étaient exclus, puisqu'il fallait être négociant d'origine française pour avoir le droit d'y adhérer. Les Ariègeois y jouèrent un rôle important et durable, en la personne de **Bernard Arcens**, soit comme Vice-Président, soit comme Président de cette association durant presque trente ans.

Par contre, c'est seulement après l'indépendance en 1960 que les commerçants africains y firent leur entrée massivement et de façon prépondérante. Le Président actuel est Youssouf Seydi, fils d'Alassane, ancien traitant à Marssassoum.

Le triomphe de l'arachide : 1914-1959

A partir de 1914, l'arachide devient la production essentielle de toute la Casamance et, sans être complètement abandonnées, les autres productions ne sont plus guère développées et restent des produits de complément ou d'appoint.

Un simple aperçu de l'évolution de la production annuelle d'arachide en Casamance entre 1900 et 1939 montre à l'évidence la progression spectaculaire de cette spéculation agricole.

1900	3 000 tonnes
1910	12 000 tonnes
1914	15 000 tonnes
1920	18 000 tonnes
1926	22 000 tonnes
1930	32 000 tonnes
1935	43 000 tonnes
1939	75 000 tonnes

Après un léger ralentissement, au moment de la première guerre mondiale, le commerce reprend à nouveau son essor en Casamance, l'effort portant désormais exclusivement sur l'accroissement de l'arachide, le produit de «traite» par excellence. Cette culture prend une extension géographique considérable et gagne la Basse Casamance, jusque là vouée à la riziculture vivrière (1).

Cette extension est favorisée par l'ouverture des routes vers Bignona et Diouloulou, vers Sedhiou et vers Oussouye, à travers la forêt des Bayot et vers Enempore.

Les populations des villages sont «pacifiées», c'est-à-dire désormais soumises à l'impôt et aux corvées à la suite des représailles répétées de l'armée. L'obligation de l'impôt fait entrer le paysan dans le circuit monétaire, l'incitant à cultiver l'arachide, la culture de rente imposée. Et, pour évacuer la production des villages les plus reculés, vers les escales du bord du fleuve et vers Ziguinchor, les populations rassemblées en corvées sont forcées de construire des routes, sous surveillance militaire.

Ainsi, les populations paysannes entrent dans un cycle d'appauvrissement et d'asservissement : ne pouvant cultiver du riz en quantité suffisante pour leur subsistance, ils sont contraints d'agrandir leur champ d'arachide, non seulement pour payer l'impôt mais encore pour acheter du riz d'importation. Le commerce trouve ainsi un terrain favorable à l'achat et à la vente : vente de riz et achat massif d'arachide, dont la demande vers la France est très importante ; la consommation d'huile d'arachide s'est, en effet, généralisée et les sous-produits (savon, tourteaux) sont des plus recherchés.

On passe ainsi du système «d'extorsion forcée» - avec réquisition, corvée et même troc - à celui des lois du marché avec impôt en argent et introduction d'une culture de rente. Ce passage *«est à la fois nécessaire, progressif et cause de déséqui-*

(1) Robert Delavignette, administrateur colonial décrit dans un ouvrage de 1931 - «Les paysans noirs», Paris, Stock - la politique coloniale poursuivie pour obliger les paysans à entreprendre la culture de l'arachide sur leurs champs personnels au détriment d'une partie de leurs cultures vivrières. Il montre comment l'administration coloniale s'est mise au service des intérêts privés et souligne la dépendance des paysans vis-à-vis des lois du marché. Enfin, il suggère déjà les transformations sociales qu'induit la monétarisation des rapports sociaux.

libres. Il est nécessaire, car le système en place est source de dangers sociaux et politiques» (1). Il est cause de déséquilibres car l'exploitation du paysan demeure, peut-être plus insidieuse encore sous le masque du revenu monétaire, et devient, semble-t-il peut-être plus profonde et durable.

De 1900 à 1931, la production annuelle d'arachide s'est multipliée par 12, passant de 3 000 tonnes à 36 000 tonnes. Mais cette production arachidière reste elle-même trop intimement liée au grand commerce international et à la conjoncture économique mondiale, pour ne pas souffrir de ses soubresauts. La crise économique mondiale provoque ainsi en 1932 un effondrement des cours et le prix du kg d'arachide de 125 centimes en 1929 passe à 20 centimes en 1932. Le paysan casamançais, dont l'arachide est l'unique ressource, se trouve ruiné et sans vivres. Et la population de Ziguinchor, qui vivait des activités liées au commerce de l'arachide, est démunie et un tiers des habitants regagne alors les villages pour pouvoir survivre. La production annuelle s'effondre en même temps que les cours, et les quantités commercialisées passent de 33 000 tonnes en 1931 à 22 000 tonnes en 1932.

La situation est dramatique durant une ou deux années : le crédit n'existe plus et les paysans n'ont même plus la possibilité d'acheter des semences pour une nouvelle saison.

Pour tenter de surmonter la crise, l'administration fait alors distribuer des semences aux paysans, par l'intermédiaire de la Société de Prévoyance. De son côté, la Chambre de Commerce accorde des avances aux habitants de Ziguinchor qui désirent cultiver sur le pourtour de la ville.

Certaines maisons de commerce, confiantes en l'issue prochaine de la crise, relancent le crédit à des taux fort élevés et distribuent du riz aux paysans pour leur permettre de survivre tout en continuant à cultiver l'arachide.

Ainsi, en 1935, la remontée est spectaculaire : la production passe à 43 000 tonnes et en 1939 à 75 000 tonnes. L'administration et les commerçants peuvent récolter largement leur mise puisque l'impôt rentre à nouveau et que les crédits sont remboursés avec des intérêts d'au moins 20 % dans le meilleur des cas.

En 1931, une huilerie a commencé à fonctionner modestement à Ziguinchor ; elle deviendra la S.E.I.C. (Société d'Électricité Industrielle de Casamance). Cette usine permet d'exporter une partie de l'arachide sous forme d'huile brute et de tourteau.

La guerre de 1940 provoque une nouvelle crise dans le commerce, bloquant les transports vers la métropole. Les cours s'effondrent à nouveau et des révoltes secouent les villages de Basse Casamance sous l'impulsion, notamment, de la reine de Kabrousse : Alinsitoué. Si les grandes maisons de commerce parviennent à surmonter la crise, certains commerçants indépendants sont éprouvés et doivent abandonner le négoce.

Ceux qui restent sont dans l'obligation, pour survivre, de diversifier au maximum leurs activités ; ils deviennent représentants de marques de voitures, montent des

(1) Comité Information Sahel : «Qui se nourrit de la famine en Afrique ?», Paris, Maspéro, 1975, p. 50.

stations services, des garages, ou encore créent un département de travaux publics pour la construction des routes et des ponts ; ils agrandissent également leurs entreprises de transport par route puisque, de plus en plus, les camions remplacent les chalands pour l'évacuation de l'arachide.

Après la guerre, les affaires reprennent et le commerce de traite de l'arachide connaît peut-être ses dernières années, de 1946 jusqu'à 1959, date de l'Indépendance. Durant cette période, un port véritable a été construit avec un quai de 340 m et désormais les navires d'un tirant d'eau de 5 m peuvent accoster. Le réseau routier s'est étendu et amélioré, surtout par la construction de la Transgambienne. Des décortiqueuses ont fait leur apparition dans toutes les Escales secondaires et l'évacuation de l'arachide, déjà décortiquée, en est facilitée. Enfin, l'huilerie de la S.E.I.C. à Ziguinchor s'est largement développée grâce à la guerre.

Durant cette période, les industries de la métropole, désorganisées, réclament moins de matières premières et, de son côté, le Sénégal, à cause du blocus et de la pénurie de bateaux, n'a plus la possibilité d'évacuer sa récolte d'arachide (1).

Les huileries du Sénégal se développent alors et la Société Électrique et Industrielle de Casamance - la S.E.I.C. - prend une extension considérable avec la trituration de toutes les arachides de Casamance. Ainsi, c'est paradoxalement grâce à la guerre qui ravageait les nations colonisatrices, qu'un début d'industrialisation sérieuse a pu voir le jour à Ziguinchor ; encore que l'huile brute était elle-même toujours stockée et expédiée vers Dakar pour être raffinée. Mais une situation nouvelle s'était créée, laquelle devait se maintenir du fait d'une main-d'œuvre locale, très abondante et peu rémunérée, car la législation sociale, établie notamment par le Front Populaire en France, n'était pas appliquée au Sénégal. Par ailleurs, la possibilité d'utiliser les coques des arachides comme combustible pour fabriquer du courant électrique rentabilisait encore la trituration sur place, les arachides destinées à la S.E.I.C. devaient toujours être livrées en coques.

Le commerce de l'arachide à Ziguinchor et en Casamance à la veille de l'Indépendance

Le commerce colonial à Ziguinchor connaît son apogée durant la période qui précède l'indépendance du Sénégal. A cette date, sept succursales de grandes sociétés sont solidement implantées dans la ville, avec des boutiques d'achat-vente dans les escales secondaires de Casamance ; elles contrôlent ainsi tout le commerce, non seulement de vente en gros, mais également d'achat d'arachide et de produits agricoles secondaires, au moyen du crédit avancé aux intermédiaires. Seize commerçants importants se partagent les ressources du commerce de mi-gros et de détail d'une certaine envergure : huit Français, six Libanais et deux Africains qui, tous, possèdent leurs boutiques à l'Escale. Ils vendent des produits manufacturés aux Européens et aux Peul qui détiennent le micro-commerce, et achètent l'arachide

(1) Voir Annexe IV : Les lois du «milieu colonial».

dans leurs comptoirs de brousse pour la revendre ensuite aux grandes sociétés commerciales de Ziguinchor avec un bénéfice substantiel.

Les paysans producteurs d'arachide n'ont pour leur part aucune possibilité d'action sur les prix de vente de leur récolte ; seule intervient parfois la concurrence entre commerçants rivaux, mais celle-ci joue en fait assez peu. Les commerçants, en effet, ont pris soin de se partager le pays en zones d'influence, ce qui leur permet d'acheter l'arachide au plus bas prix, chacun dans son secteur, sans concurrencer le voisin. Les paysans consommateurs n'ont, bien entendu, pas davantage de possibilité d'intervention sur le prix des marchandises importées qu'ils peuvent acquérir en échange de la livraison de leur récolte d'arachide. C'est ainsi que les commerçants font des bénéfices à la fois sur l'achat des produits agricoles et sur la vente des produits importés, ce qui explique leur intérêt à s'implanter, non seulement à Ziguinchor mais également dans les centres secondaires de Casamance.

• Organisation du réseau d'achat de l'arachide

Durant la décennie qui précède l'Indépendance, la production arachidière annuelle moyenne en Casamance varie de 60 000 à 80 000 t.

Parmi les différents groupes d'acheteurs en présence, pour une production de 65 000 t en 1954, les maisons d'exportation ont commercialisé 42 000 t d'arachides en coques, tandis que les huileries du Sénégal - SODEC à Lyndiane, Petersen à Dakar et Ziguinchor avec la SEIC - ont absorbé 25 000 t. Le commerce d'exportation s'est donc assuré 65 % de la récolte ; celle-ci, en majeure partie décortiquée sur place, a été exportée directement vers la France en presque totalité. Le reste de la récolte, soit 35 %, a été évacué en coques vers les huileries du Sénégal, 10 000 t à Lyndiane et 13 500 t ont été triturées à l'usine de la SEIC de Ziguinchor.

Au stade du détail, le marché de l'arachide est en grande partie entre les mains des intermédiaires, européens, libanais et africains, qui réalisent 90 % du tonnage. Le dépouillement des déclarations d'achat des commerçants de la Subdivision de Ziguinchor pendant la traite de 1953-54 (1) donne un exemple intéressant pour évaluer la proportion des intermédiaires dans le commerce : sur 21 112 t commercialisées et déclarées, 1 437, soit 6,8 %, ont été achetées aux paysans par les sociétés exportatrices, 4 473, soit 22,5 % par des commerçants européens indépendants, 3 695, soit 17,5 % par des intermédiaires africains, et 515, soit 2,5 % par des coopératives de producteurs (2). La place élevée des commerçants libanais tient à la présence de familles installées de longue date dans la région, mais servent d'intermédiaires, au deuxième stade, entre acheteurs africains et grandes sociétés.

Deux maisons d'exportation seulement, sur les sept présentes en Casamance, réalisent des achats au détail notables ; ce sont en Basse Casamance, la C.F.A.O., qui dispose d'une quinzaine de bascules ramassant moins de 2 000 tonnes et, en

(1) Archives de la Chambre de Commerce de Ziguinchor.

(2) 10 000 tonnes, soit près de 50 %, sont passées par des intermédiaires libanais.

TONNAGES DES PRODUITS ARACHIDIERS EXPORTÉS DE CASAMANCE
AU COURS DE LA TRAITE 1953-1954 (1)

I. SORTIES PAR ZIGUINCHOR POUR EXPORTATION HORS D'A.O.F.

Maisons exportatrices	Arachides coques	Arachides décortiquées	Huiles	Tourteaux
H.S.O.A.	2 930	4 577		
C.G.O.T.		812		
Maurel et Prom		3 771		
NO. SO. CO.		7 734		
Commerce africain		7 247		
F.A.O.		4 763		
Petersen			2 252	790
S.E.I.C.				1 000
Total exportation	2 930	28 904	2 252	1 790

II. SORTIES PAR ZIGUINCHOR A DESTINATION DE LA FÉDÉRATION

SODEC (Lyndiane)	10 074	602		
Divers (Dakar)	428		612	
Total général des exportations hors Casamance par le port de Ziguinchor	13 432	29 506	3 164	1 790
Conversion base coques	13 432	40 000	8 000	

III. SORTIES PAR BASSE ET TAMBACOUNDA (Subdivision de Velingara)

Par Tambacounda	50	1 700		
Par Bassé et la Gambie (base coques)		5 150		

(1) CARLE P. : «Remarques sur l'organisation de la traite de l'arachide en Casamance», Rapport de la F.O.M., archives de Ziguinchor.

Haute-Casamance, la société «le Saloum» qui commercialise dans Vélingara environ 3 000 tonnes pour huit points d'achat. Les autres maisons d'exportation ne réalisent que des achats insignifiants de quelques centaines de tonnes, et n'exercent en fait aucune influence sur les cours d'achat aux producteurs.

D'autre part, sur 335 bascules d'achat au détail, 35 seulement sont tenues par des agents de maisons de commerce, soit 10,5 %. La répartition des bascules entre les différentes catégories d'acheteurs fait apparaître un certain équilibre entre commerçants africains et libanais. Toutefois, sur 151 bascules appartenant à des Africains, 58 seulement concernent les intermédiaires indépendants passant des contrats de vente au demi-gros avec les maisons de commerce ou les huiliers, les 93 autres étant tenues par des commissaires placés dans l'étroite dépendance, soit des Libanais, soit des commerçants européens indépendants.

RÉPARTITION DES BASCULES DANS LE CERCLE DE CASAMANCE

ARACHIDE - Campagne 1953-1954

(d'après les archives de la Chambre de Commerce de Ziguinchor)

Subdivisions	Commerce européen	Africains		Libanais	Total	Tonnage commercialisé	Rendement à la bascule
		Contrats	Commissions				
Vélingara	9	5	11	15	40	5 771	145
Kolda	7	4	39	20	70	8 440	120
Sédhiou	10	29	21	47	107	24 823	232
Bignona	9	7	12	46	74	21 104	285
Ziguinchor	5	8	5	15	33	6 256	189
Oussouye		5	5	1	11	785	71
Cercle	40 (1)	58	93	144	335	67 179	200

Nombre de points de traite en 1953-54 : 73 - Tonnage moyen par point de traite : 920 tonnes.
Nombre moyen de bascules par point de traite : 4/5 - Nombre de bascules volantes 49, soit 15 % du nombre total de bascules.

N.B. - Pour la campagne 1954-1955, le nombre de points de traite a été porté à 88 et, le tonnage escompté étant de 60 000 t, le tonnage moyen par point de traite s'établira aux alentours de 680 tonnes. En supposant que l'accroissement moyen du nombre de bascules s'établisse à 20 % par rapport à 53-54 (on a constaté un accroissement de 29 % dans la seule subdivision de Sedhiou), le rendement à la bascule tomberait à $60\,000 : 402 = 149$ tonnes.

(1) Dont FAO, 14 ; Saloum, 8 ; Maurel et Prom, 4 ; Commerce africain, 3 ; Nosoco, 2 ; Petersen, 2 ; Gerbo, 1 ; SCOA, 1 ; soit au total : 35.

Les cinq dernières bascules appartiennent à quelques commerçants européens indépendants (Ariégeois, généralement - Arcens).

Dans d'autres subdivisions, les observations fragmentaires permettent d'estimer que le commerce d'achat au détail intéresse les Libanais à concurrence de 20 à 25 %. Le volume des transactions d'achat au détail des sociétés évolue entre 5 et 10 %.

Il est donc possible d'affirmer qu'en Casamance, plus encore qu'ailleurs, le rôle des intermédiaires, que ces derniers soient Européens, Africains ou Libanais, est déterminant dans l'évolution des cours d'achat au détail.

La grande dispersion géographique des achats explique la place prédominante des intermédiaires. Il existe 54 points de traite importants en 1954 pour commercialiser 67 000 tonnes d'arachide. Le tonnage moyen acheté dans chaque centre est donc de 920 tonnes. Par deux arrêtés en date des 12 et 29 novembre 1954, le gouverneur du Sénégal porte le nombre de points de traite à 88, ce qui facilite encore l'augmentation du nombre d'intermédiaires. A titre de comparaison, le cercle de Kaolack compte 81 points de traite à la même époque, pour une récolte annuelle de l'ordre de 200 000 tonnes, ce qui assure à chaque centre d'achat une quantité moyenne proche de 2 500 tonnes.

L'extrême fractionnement des achats en Casamance résulte de la dispersion des cultures, de l'absence presque complète d'animaux de bât permettant une concentration des récoltes et du défaut très général des voies de communication aisées. Il a donc fallu multiplier les points de traite pour éviter aux cultivateurs les déplacements excessifs. Enfin, pour empêcher qu'une partie de la récolte ne soit détournée vers la Gambie britannique ou la Guinée portugaise, des points de traite supplémentaires sont créés dans les zones frontalières. Les acheteurs au détail vont chercher les arachides sur les lieux de la récolte avec leur propre camion et font payer le déplacement en réduisant le prix d'achat aux paysans.

PRIX MOYEN AU PRODUCTEUR PRATIQUE
DANS LES SUBDIVISIONS DE CASAMANCE
- le kilo d'arachides en coques -
COMMUNIQUÉ PAR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DU SÉNÉGAL
(Campagne 1954-1955)

Semaine	Ziguinchor	Oussouye	Bignona	Sedhiou	Kolda	Velingara
1	: 19,50	19,25	20	17,50	17,25	16,75
2	: 19,75	19,50	20	18,75	17,25	16,50
3	: 19,75	19,50	20	18,50	17,25	17,25
4	: 19,25	19,50	20	18,75	17,25	17,75
5	: 19,50	19,50	20	20	17,75	17,75
6	: 19,50	19,50	20	20	17,75	17,75
7	: 19,50	19,50	20	19	17,75	17,75
8	: 19,50	19,50	20	19	17,75	17,75
9	: 19,50	19	20	20	17,75	18
10	: 19,50	19	20	19	18	17,75
11	: 19,50	19	20	19	18	17,75
12	: 19,50	19	20	19	18	17,75
13	: 19,50	19	20	20	18	18,25

L'organisation des marchés est telle qu'elle incite les collecteurs de l'arachide à attendre leurs bénéfices des variations spéculatives des cours à la hausse, dont les producteurs qui vendent à prix fixe ne profitent jamais.

Le mécanisme de financement de la traite est basé en Casamance, comme ailleurs, sur la conclusion de contrats d'achat au demi-gros entre les maisons de commerce

ou les huiliers et les intermédiaires européens, africains ou libanais. Chaque firme dispose ainsi d'un réseau de clients leur permettant à la fois d'assurer le fonctionnement de leurs magasins de vente et de diffuser du crédit auprès des cultivateurs. Ces facilités consistent en l'ouverture d'un compte courant marchandises qui est réglé au moment de la livraison de l'arachide. Ce crédit revient donc à un contrat d'achat, avec versement d'arrhes, de la récolte future.

Lors de la signature des contrats de livraison, l'intermédiaire reçoit, en outre, une avance en espèces lui permettant la commercialisation de la récolte dès l'ouverture de la traite.

Pour apprécier l'importance relative des crédits et avances consentis par le commerce, au cours de la campagne 1953-54, les chiffres recueillis auprès des quatre maisons d'exportation les plus importantes de Ziguinchor ont été groupés. Les entreprises ont acheté 33 000 tonnes d'arachides en coques qui leur ont été livrées par un réseau de 116 clients intermédiaires : 56 Libanais, 45 Africains et 15 Européens indépendants. Espérant acheter au cours de la traite de 1955 un tonnage équivalent, ces entreprises ont ouvert à leurs intermédiaires 52 millions de crédit d'hivernage, soit environ 1,60 F par kilo-coques. A l'ouverture de la campagne, le 20 décembre 1955, des contrats de livraison de 10 000 tonnes étaient déjà souscrits, et il avait été distribué aux contractants à titre d'avance de commercialisation, 11 millions en octobre, 29 millions en novembre et 154 millions en décembre, soit environ 15,40 F au kilo.

CRÉDITS D'HIVERNAGE PRATIQUÉS PAR LES INTERMÉDIAIRES

Lieu de l'établissement	Tonnage traité (53/54)	Crédits d'hivernage consentis (1954)				Moyenne au kg	Taux de majoration des remboursements
		espèces	vivres	marchandises	total		
Sedhiou	700 t	50	400	350	800	1,10 F.	25 %
Bignona	240 t	400	150	200	750	3	25 %
"	660 t					0	
"	300 t	25	50		75	0,25	15 %
Kolda	180 t	100	50	50	200	1,10	5 %
"	800 t		1800	1200	3000	3,75	20 %
Velingara	80 t			30	30	0,35	5 %
"	39 t	68		38	106	2,70	10 %
"	178 t	50	60		110	0,60	15 %
"	400 t		1000		1000	2,50	5 %
"	750 t	20	75	115	210	0,30	25 %

Déjà le 15 janvier, le montant des contrats de livraison s'élevait à 16 000 tonnes, soit approximativement la moitié du tonnage escompté. L'échelonnement des avances de commercialisation, dont le volume n'a atteint un niveau important que dans les semaines précédant immédiatement l'ouverture de la traite, indique que les contrats ont été souscrits assez tardivement. Il en résulte que les intermédiaires n'ont disposé de fortes disponibilités en espèces que dans un délai très proche du début des opérations commerciales.

En général, les paysans casamançais producteurs d'arachide ne réclament pas

de crédits excessifs et attendent la période de la traite fixée par l'administration pour livrer leur récolte, contrairement aux paysans des autres régions du Sénégal, qui sont parfois obligés pour se nourrir d'engager la récolte future plus de six mois à l'avance. En effet, la Casamance, en raison de sa forte pluviométrie, est un pays de polyculture et l'équilibre vivrier a pu se maintenir et éviter que la culture excessive de l'arachide devienne un facteur de famine.

Le crédit d'hivernage accordé par les commerçants apparaît comme une facilité de transaction favorisant l'écoulement des produits et des marchandises à un moment de l'année où, sans être menacé de disette, le cultivateur ne dispose pas d'espèces lui permettant de réaliser ses achats au comptant. Il ne s'agit donc pas généralement de vivres pour une soudure impérative, mais plutôt d'arrhes sous forme de produits de seconde nécessité pour confirmer le contrat d'achat de l'arachide et obliger le paysan à livrer au moment voulu son arachide au boutiquier qui lui a fourni les denrées.

Cependant, le niveau général des prix d'achat de l'arachide aux paysans reste inférieur à celui pratiqué dans les autres régions du Sénégal, surtout à cause du nombre important de commerçants intermédiaires qui prélèvent, tous, leurs bénéfices au passage et de la dispersion des points de traite mal équipés nécessitant un coût élevé des opérations de manutention et de transport.

Le coût de ces opérations de transport et de manutention, qui est finalement payé par les producteurs puisque déduit de la vente de leur récolte, est très élevé à cause, d'une part, de l'estimation abusive des transporteurs, d'autre part, des moyens de transport eux-mêmes mal organisés, donc mal rentabilisés, à cause enfin d'une manutention archaïque et coûteuse.

Le prix de base d'achat au détail à Ziguinchor est établi d'après celui qui est fixé par Dakar. Un écart forfaitaire de 1 500 F à la tonne est destiné à compenser la différence du coût du fret entre Ziguinchor et Dakar. Or, selon les estimations d'un rapport de l'administration, l'écart réel est de 1 000 F. Durant la campagne 1953-54, les arachides embarquées ont donc été payées sur la base d'un tarif inférieur de 400 à 500 F la tonne à celui qui aurait dû résulter d'une stricte application de l'écart des frets entre le Sénégal et la Casamance.

Questionnée sur ce point, la Direction Générale des Services Économiques invoque, pour justifier l'écart complémentaire relevé, une différence traditionnelle de cotation entre la Casamance et le «Triangle de la Basse-Côte», fondée sur le moins bon rendement au décortilage et en huilerie des graines de la Casamance. Il n'en est rien dans la réalité puisqu'en 1954 le rendement au décortilage établi par le service de conditionnement a été de 68 % en Basse-Côte, tandis que celui de la Casamance s'établissait entre 72 et 73 %.

La méthode de détermination des prix n'est pas seulement très imparfaite dans le domaine du calcul des frais réels de transport, mais encore dans l'appréciation des frais de toute nature. Les frais autres que de fiscalité varient considérablement d'une entreprise à l'autre. Et tout se passe comme si «à l'intérieur d'un barème administratif officiel uniforme pour tous, chacun s'efforçait de combler un certain écart de prix, entre des stades successifs, par la comptabilisation d'un certain nombre de frais répartis assez arbitrairement entre divers postes de dépense.

La sincérité des comptes arachidiers des entreprises apparaît ainsi très limitée, et les paysans largement trompés et sous-payés.» (Carle, P., 1956).

L'organisation des transports a également une incidence décisive sur le prix de l'arachide. La majeure partie des évacuations d'arachide en coques ou décortiquées s'effectue par chalands des escales de brousse jusqu'à Ziguinchor : 35 000 tonnes en moyenne. Pour établir les prix à pratiquer au détail dans les différentes escales de l'intérieur, on retranche du prix de base à l'embarquement à Ziguinchor le coût de transport par chalands établi d'un commun accord par toutes les maisons de commerce de la place disposant d'un matériel fluvial. La plupart des maisons de commerce, propriétaires de leurs chalands, ne tiennent pas de comptes d'exploitation de leurs transports fluviaux susceptibles de permettre une détermination précise du coût réel des opérations de transport et bien évidemment elles le surévaluent et augmentent d'autant leurs bénéfices.

Par ailleurs, la flotte des chalands est bien trop importante pour les marchandises à transporter, ce qui augmente encore le coût des transports. Treize compagnies différentes disposent ensemble de 27 remorqueurs et de 134 chalands d'une capacité de 5 800 tonnes ; or, les évacuations par voie fluviale étant de l'ordre de 35 000 tonnes, il apparaît que chaque chaland effectue en moyenne cinq à six rotations par an. Ce seul chiffre démontre le médiocre rendement d'un équipement disproportionné en regard des besoins. Cette démesure, qui est le résultat du désir de chaque société d'avoir son propre réseau de transport, est en fait payée par les producteurs de l'arachide. A ces frais de transport, s'ajoutent ceux des méthodes archaïques et irrationnelles de décortilage et de manutention.

Il existe en Casamance, à cette époque, seize installations de décortilage appartenant à neuf entreprises différentes utilisant 75 décortiqueuses qui représentent, à raison de 16 heures de travail par jour, pendant 120 jours, une capacité de décortilage de 120 000 tonnes coques. Or, il a été décortiqué en 1954 environ 60 000 tonnes d'arachide et l'ensemble des installations n'a donc été utilisé qu'à 50 % de sa capacité.

Jusqu'à la création du port en 1958, les méthodes de manipulation lors des différents chargements et transports de l'arachide, depuis le lieu de la récolte jusqu'au bateau d'embarquement à Ziguinchor, sont également fort compliquées.

Ainsi, à la veille de l'Indépendance, il apparaît bien clairement que l'arachide sert à faire vivre, non pas tellement les paysans, mais surtout les commerçants et tous les intermédiaires, depuis le transporteur jusqu'aux grosses maisons de commerce, en passant par les acheteurs successifs, africains, libanais et européens.

Les estimations du prix d'une tonne d'arachide en 1955, depuis l'achat aux paysans jusqu'à l'embarquement vers l'Europe, sont assez significatives. Payée 16 000 F aux producteurs, la tonne est revendue 22 000 F par le commerçant intermédiaire à Ziguinchor ; après décortilage et frais attenants, elle passe à 34 000 F ; puis s'ajoutent les frais de transit et de déchargement, les droits de sortie, les taxes de recherche et de conditionnement, les taxes sur le chiffre d'affaires, la commission des exportateurs et, finalement, lorsqu'elle part vers la France, elle coûte déjà 43 126 F, soit près de trois fois le prix d'achat aux producteurs.

**BAREME ARACHIDE ÉTABLI POUR SON COMPTE
PAR UN EXPORTATEUR DE ZIGUINCHOR (1)**

Achat au producteur d'une tonne d'arachide à Kolda 16 000 F.

Achat d'une tonne d'arachide en coques à intermédiaire de Ziguinchor 22 000 F.

Manutention, pesage et mise en secco 180 F.

VALEUR SECCO 22 180 F.

Valeur 1 tonne décortiquée 67 % rendement 33 104 F.

Valeur décortiquage 850

Pesage 15

Manutention 1 tonne décortiquée et arrimage 57

VALEUR MAGASIN 34 026 F. 34 026 F.

Transit et mise à bord 268

Droits de sortie 12 % s/35 500 F. 4 260

Taxe recherche et conditionnement 1,50 % s/35 500 F. 533

Statistique 10

T.T. 4 % s/39 500 F. 1 580

Taxe chiffre d'affaires 1 % sur 39 500 F. 395

Frais généraux Afrique 3 % 1 232

Commission Exportateurs 2 % 822

soit : en CFA stade du départ de Ziguinchor 43 126 CFA

en métro 86 252 FF.

(1) Archives de la Chambre de Commerce de Ziguinchor

**APPRÉCIATION DE L'IMPORTANCE DU REVENU ARACHIDE
COMPARÉ AU REVENU GLOBAL
D'UNE FAMILLE AFRICAINE DE CASAMANCE
Estimation approximative de P. CARLE en 1955**

Subdivisions	Race	Impos- sables	Revenu global	Revenu arachides	Total ventes	Ventes arachides	Importance de l'arachide dans le budget familial	
							sur le budget total	sur le revenu budgétaire
Ziguinchor	—	4	79 000	25 000	21 000	21 000	32 %	100 %
Velingara	—	2	47 787	17 680	15 960	14 280	37 %	89 %
Bignona	Diola	2	66 375	16 000	21 750	12 000	24 %	55 %
"	"	3	72 000	30 000	27 750	24 000	42 %	87 %
Kolda	—	3	57 550	20 000	22 375	18 000	35 %	81 %
Sedhiou	Balante	5	143 750	63 000	77 000	60 000	44 %	78 %
"	Manding	4	80 025	34 000	32 000	32 000	43 %	100 %
"	Mandjak	4	130 400	92 000	90 000	90 000	69 %	100 %

Les transformations des structures commerciales avec l'Indépendance du Sénégal

Avec l'Indépendance du Sénégal, de profonds changements interviennent dans l'économie du Pays et le Commerce connaît des mutations radicales.

L'une des premières mesures du nouveau régime est la création de l'Office de Commercialisation de l'Arachide (O.C.A.) qui devient le seul Organisme habilité à vendre les produits arachidiens collectés par l'O.N.C.A.D. par l'intermédiaire des Nouvelles Coopératives rurales ; l'O.C.A. détient ainsi le monopole de la Commercialisation de l'arachide.

La conséquence directe de la nationalisation du commerce de l'arachide est radicale, c'est la fin du grand commerce colonial avec le repli sur Dakar des grandes maisons de commerce installées à Ziguinchor, et la disparition ou la reconversion difficile des intermédiaires tant africains que libanais ou français.

Les maisons de commerce qui avaient bâti leur fortune sur la traite de l'arachide se voient dans l'obligation de quitter la Casamance, car seule leur reste la vente des produits d'importation, mais le marché fructueux de l'achat des produits agricoles, et en tout premier de l'arachide, leur est enlevé.

Les succursales installées dans les escales secondaires ne font plus un chiffre d'affaires suffisant pour justifier leur existence et les boutiques ferment une à une, à commencer par celles installées dans les centres les moins importants.

Durant la décennie qui suit la mise en place de l'O.C.A. et de l'O.N.C.A.D. et les coopératives agricoles de producteurs d'arachide, la plupart des grandes sociétés se replient sur Dakar, où l'importation et la vente des produits manufacturés en gros leur permet encore de survivre.

En 1973, il ne reste à Ziguinchor que deux grandes maisons de commerce qui ne sont d'ailleurs plus que des succursales de leur direction installée à Dakar : la Compagnie Maurel et Prom qui subsiste grâce à un magasin de demi-gros et une boutique de détail qui approvisionne les derniers Européens ainsi que la bourgeoisie africaine en produits de luxe.

La C.F.A.O. également n'est plus qu'une succursale et elle prend le nom de «Général Import». Tous les comptoirs de Casamance sont supprimés ; il ne reste que les Magasins et les Succursales de Ziguinchor. Les commerçants français, dans ce contexte, se replient sur Dakar ou vers d'autres colonies, surtout la Guinée et la Côte d'Ivoire. Seuls, quelques-uns se reconvertissent comme cadres à l'usine de la S.E.I.C., qui continue de triturer l'arachide, mais en passant sous le contrôle du groupe Lesieur, et en achetant l'arachide à l'O.C.A.

Les commerçants libanais, implantés surtout dans les escales secondaires et dans les villages de brousse subissent encore plus rudement le contrecoup de la réforme du commerce de l'arachide. Privés de leur source de revenus, ils sont obligés d'abandonner leur boutique, tandis que les plus fortunés se replient sur Ziguinchor. Certains d'ailleurs ont déjà des membres de leur famille installés dans la ville, surtout dans le négoce des tissus ou de la mercerie, ils possèdent aussi quelques restaurants, pompes à essence, garages et les trois salles de cinéma du centre de Ziguinchor. La solidarité du groupe aide les moins favorisés à regagner le Liban ou à partir vers d'autres pays d'Afrique.

L'État sénégalais met en place des structures de commerce de mi-gros et de détail avec la SONADIS. A Ziguinchor, quatre magasins sont installés et contribuent à fixer les prix de vente des produits au taux voulu par les responsables de l'économie. Les autres magasins privés sont obligés d'aligner plus ou moins leur prix sur celui des boutiques à participation étatique.

Les commerçants sénégalais eux-mêmes sont durement frappés par les modifications dues à la réforme de l'arachide. Le petit commerce de détail se réduit conjointement à la diminution du pouvoir d'achat des paysans, car la mise en place des structures nationales de commercialisation ajoutée aux problèmes internationaux de fixation des prix, abaissent le prix d'achat de l'arachide aux producteurs, au lieu de l'augmenter. Ainsi, en 1970, le prix du kg est fixé à 17 F, ce qui était déjà celui de 1954.

C'est ainsi que le commerce de l'arachide va se trouver désorganisé, non seulement du côté des acheteurs, mais aussi de celui des producteurs. A la suite de la baisse des cours de l'arachide, du mauvais fonctionnement des nouvelles structures d'achat et durant la longue période de mise en place de la réforme, les paysans vont cultiver des surfaces moindres d'arachide pour augmenter les cultures vivrières qui contribuent au moins à leur subsistance ; et surtout la contrebande va prendre une importance considérable car les pays proches des frontières de Guinée et de Gambie, pour échapper au monopole d'achat de l'État sénégalais qui paye mal sa production, vont vendre une partie de leur récolte dans les pays limitrophes.

Avec la Gambie du Nord, la contrebande déjà existante va ainsi en s'intensifiant ; le prix de l'arachide au kilogramme est plus élevé, et surtout la marchandise est payée au comptant, ce qui n'est pas le cas pour les achats effectués par l'O.N.C.A.D. Celui-ci donne, lors de la livraison des graines, des bons aux producteurs, et les honore parfois plusieurs mois, voire des années plus tard. De ce fait, la production arachidière globale annuelle va diminuer plus encore en Casamance que dans le reste du Sénégal. Par contre, les quantités commercialisées en Gambie vont augmenter d'autant. La Chambre de Commerce de Ziguinchor estime que le trafic clandestin de la Casamance vers la Gambie porte sur plus de 30 000 tonnes. Il est couramment admis, en effet, que la production potentielle de la Gambie est de l'ordre de 80 à 90 000 tonnes. Or, quelques années après la création de l'O.C.A., elle a atteint des quantités variant entre 120 et 130 000 tonnes.

La comparaison entre les productions annuelles des deux régions en 1964 et 1968 est significative :

	1964	1968
Casamance	117 000 tonnes	84 000 tonnes
Gambie	92 000 tonnes	128 000 tonnes

Toujours selon la Chambre de Commerce de Ziguinchor, la contrebande de la Casamance avec la Gambie durant la décennie qui suit l'Indépendance représente une valeur annuelle d'environ un demi-milliard de francs CFA.

Très vite le trafic se fait dans les deux sens : les producteurs casamançais, proches de la frontière, qui vendent leur arachide en Gambie, achètent sur place différents produits manufacturés vendus à des prix plus intéressants, fixés par le

Commonwealth, dont la Gambie fait partie. Des commerçants ambulants passent la frontière clandestinement pour aller s'approvisionner en produits d'origine britannique ou asiatique «Made in Hong Kong» et en inonder les villages et les villes casamançais et Ziguinchor même. La plupart des porte-radio et des appareils électroniques proviennent de Gambie, sans oublier les vêtements, les tissus, les appareils ménagers et la pacotille en plastique que constituent les multiples gadgets fabriqués à Hong Kong. C'est finalement une part très importante du trafic qui échappe au circuit économique casamançais, et le commerce de Ziguinchor est le premier à en souffrir.

Avec la Guinée Bissau, le trafic de contrebande de la Casamance, autrefois florissant, est freiné par la longue guerre de libération. L'économie coloniale portugaise durant cette période est pratiquement paralysée et les régions proches de la frontière, sous contrôle du PAIGC, qui a mis en place une économie de soutien logistique à la lutte nationale, échappe au système capitaliste international.

Un léger trafic s'est toujours maintenu, surtout au niveau de la Haute Casamance, entre Kolda et Patine Kolda.

En Basse Casamance, le rare trafic est surtout favorable aux commerçants de Ziguinchor qui achètent aux contrebandiers guinéens les productions agricoles : surtout des peaux d'animaux (en particulier, celles de crocodiles et de panthères) et de l'alcool de canne, le «Canna» ; par ailleurs, ces mêmes contrebandiers occasionnels rapportent à leur famille, dans les villages démunis à cause de la guerre, des produits manufacturés à Ziguinchor.

Depuis l'Indépendance de la Guinée Bissau en 1974, les frontières avec la Casamance sont à nouveau ouvertes, mais les échanges commerciaux se font sous la surveillance du Commissariat à l'Économie, en liaison étroite avec le Ministère sénégalais correspondant.

Ainsi, après les bouleversements économiques consécutifs à l'Indépendance, et suite aux mesures prises sur le nouvel État vis-à-vis de l'arachide, apparaît une période de transition et de réajustement dans le commerce ziguinchorois, la décennie qui a suivi l'Indépendance a vu l'effondrement du système colonial mais aucune autre structure commerciale ne l'a remplacé.

L'enclavement de la Casamance, l'éloignement de Ziguinchor de la Capitale sénégalaise, les difficultés de l'économie nationale confrontée à la concurrence internationale et à la détérioration des termes de l'échange sur le plan mondial entre pays riches et pays pauvres ou peu industrialisés, n'ont pas permis l'émergence d'un nouveau commerce florissant. Le vide commercial laissé par les grosses sociétés coloniales étrangères n'a pas encore été comblé par les nouvelles structures nationales, mises en place par un gouvernement d'orientation socialiste, ni par les entrepreneurs locaux ou nationaux aux possibilités financières limitées. Le «creux de la vague» a vraiment été atteint durant la période allant de 1968 à 1972, comme le décrit un rapport de la Chambre de Commerce. (1)

- (1) «... Au début de la campagne d'arachides 1967/68, la situation commerciale de la Région a continué à se détériorer. Le vide commercial s'est accentué, seuls les chefs-lieux de département maintiennent un rythme commercial à peine satisfaisant grâce aux fonctionnaires et salariés du secteur privé qui entretiennent un petit courant commercial constant.

Après 1972, la situation n'a plus guère empiré du fait de l'effort de l'État pour augmenter sensiblement le coût de l'arachide, et du fait d'une meilleure gestion des services de l'O.N.C.A.D. ; mais elle ne s'est pas rétablie sur des bases solides, elle reste fragile et la véritable reconversion ne s'est point encore accomplie.

(1) suite

Il va sans dire que tous les ex-points de traite ont vu leur activité tomber à zéro, les commerçants n'étant plus en mesure de rentabiliser leur affaire depuis la monopolisation de l'arachide par l'O.C.A.S.

Par ailleurs, les distorsions de prix sur les produits manufacturés jouant en faveur de la Gambie qui vend de plus en plus ses marchandises aux Sénégalais. Les colporteurs effectuent une contrebande prospère contre laquelle la Douane ne peut exercer un contrôle suffisamment efficace.

Pour de nombreux articles tels que les tissus, ustensiles en fer ou émaillés, appareils ménagers ou postes de radio, le commerce régulier se trouve placé dans une position défavorable, la fiscalité jouant en faveur de la Gambie, 22 à 27 % pour ce pays contre 60 à 80 % chez nous.

Ainsi, le commerce casamançais a vu en quelques années son activité s'effondrer (retrait des opérations d'arachide, diminution sensible de ses ventes de biens de consommation).

D'autre part, il convient de signaler que le pouvoir d'achat du paysan a diminué régulièrement au cours de ces dernières années :

- baisse sensible de ses revenus par suite de la diminution du prix de l'arachide et des déchets et abattements sur ce produit qui se montent à plus de 5 % ;
- augmentation du prix déjà élevé des produits vivriers (notamment celui du riz et des principales marchandises consommées par le paysan).

De leur côté, les transporteurs ont éprouvé cette année de réelles difficultés à cause du blocage des tarifs de transport imposés par l'O.N.C.A.D. et la lenteur apportée dans le règlement de ses transports. Il convient de noter que les tarifs de transport ont été bloqués depuis dix ans, alors que les prix des véhicules, pièces détachées et carburants, n'ont cessé d'augmenter depuis cette date.

Malgré les efforts déployés par les commerçants, la reconversion des activités de ces derniers préconisée par le Gouvernement ne s'est pas réalisée. Seules les grosses sociétés traditionnelles et de nouvelles sociétés sénégalaises appuyées financièrement par les banques ou le gouvernement, ont réussi à se maintenir, et ce grâce à de louables efforts de réadaptation.

En ce qui concerne le commerce casamançais, on doit noter un déplacement de potentiel commercial de 20 à 25 % en faveur de la Gambie. En effet, on estime que les fuites d'arachides vers ce pays s'élèvent à 25, 30 000 tonnes de produits côté Casamance seulement. Les fuites sont peut-être plus considérables au Sud Sine Saloum vers la Gambie. Ces 25 000 tonnes représentent à peu près le quart de notre tonnage d'arachides commercialisables. C'est donc le quart de droits fiscaux de sortie sur ce produit que perd le Sénégal pour la seule Casamance. Notre pays perd également la valeur ajoutée sur les services (transport, manutention, main-d'œuvre, etc.) ; il perd également sur les recettes fiscales qui seraient prélevées sur la contre valeur de ces produits vendus en territoire étranger. Bien d'autres conséquences défavorables sont à noter : perte d'activités de nos industries, tendance de nos paysans résidant dans les zones frontalières à aller cultiver en Gambie ; détournement de ce courant traditionnel des navétanes étrangers qui abandonnent le Sénégal pour aller cultiver en Gambie.

Voilà les observations générales que l'on peut faire sur les causes de malaise commercial qui risquent de conduire notre pays vers une crise économique grave si les solutions réalistes ne sont pas trouvées pour donner au commerce son second souffle».

Archives de la Chambre de Commerce, Ziguinchor, 1968 (feuille ronéotée non signée).

Les formes actuelles du commerce à Ziguinchor

L'Indépendance du Sénégal a donc grandement modifié le commerce ziguinchorois entraînant la quasi-disparition du commerce d'échange (1) et en ne laissant qu'un commerce de distribution. Malgré la disparition de la plupart des grosses compagnies commerciales, Ziguinchor reste le seul centre commercial de toute la Casamance, car la plupart des boutiques des centres secondaires ont été contraintes de fermer. Le flux commercial, bien inférieur à ce qu'il fut jadis, est malgré tout entretenu grâce à la présence des fonctionnaires, des salariés du secteur privé, des étrangers, survivants de la période coloniale, coopérants français ou divers experts des organismes internationaux et, depuis quelques années, faiblement il est vrai, par les touristes de passage.

La population paysanne casamançaise pour sa part, en raison des moyens financiers limités, est pratiquement exclue du circuit commercial.

Les commerçants de Ziguinchor peuvent aujourd'hui se situer dans deux grandes catégories : les étrangers et les nationaux.

Le commerce non sénégalais, survivance de l'époque coloniale

Les Européens, Français dans leur majorité

Deux maisons de commerce à capitaux étrangers ont gardé des succursales à Ziguinchor :

- la Compagnie Maurel et Prom assure un commerce de gros et possède également une boutique de détail, à la fois épicerie fine, boucherie, charcuterie et droguerie, destinée à la clientèle européenne et à la bourgeoisie locale ;
- la C.F.A.O. rebaptisée «General Import», pratique, quant à elle, le commerce de mi-gros auprès des détaillants africains.

Quelques particuliers, anciens traitants de l'époque coloniale, tentent encore de survivre en achetant les productions agricoles qui n'entrent pas dans le monopole de l'O.N.C.A.D. : le miel, les fruits et les légumes (mangues, oranges, haricots, cornichons, etc.) et surtout les peaux et les noix palmistes.

Les Libanais et les Grecs

Comme nous l'avons vu plus haut, certains commerçants libanais étaient déjà installés à Ziguinchor durant l'époque coloniale. D'autres, nombreux, qui étaient disséminés dans les différents points de traite de la Casamance, se sont repliés sur Ziguinchor après l'Indépendance. Ils ont racheté les boutiques des Français et les installations de certaines compagnies commerciales et, aujourd'hui, ils détiennent une certaine partie du commerce : une vingtaine de boutiques dans la rue Javelier, l'ancienne rue commerçante française. Ils sont surtout spécialisés dans la vente des tissus, des vêtements, de la mercerie, de la literie, de la quincaillerie et aussi de l'alimentation. Deux épiceries «self service» ont été créées par des Libanais et font une concurrence au magasin Maurel et Prom auprès de la bourgeoisie de Ziguinchor.

(1) L'achat des noix palmistes, abandonné par l'O.C.A., est encore aux mains des intermédiaires, également celui des primeurs et des légumes.

A côté des Libanais, quelques Grecs venus de Kaolack ou de Dakar ou encore d'autres anciennes colonies françaises, comme la Guinée ou le Mali, ont monté des boutiques-dépôts de mi-gros, orientées vers la clientèle de la brousse. Ils approvisionnent en alimentation, ustensiles de cuisine, lampes à pétrole... les petites boutiques de village qui, parfois, ne durent que le temps d'épuiser les gains de la vente de l'arachide. Bien que ces magasins de dépôt, tenus par des Grecs, aient un aspect extérieur quelque peu misérable, ils font des chiffres d'affaires très importants, allant parfois jusqu'à un million de C.F.A. de transaction par jour au moment du paiement des arachides.

L'ensemble de ce commerce tenu par des non-Africains, Européens, Libanais ou Grecs, vestige d'une époque révolue, représente encore plus de la moitié, environ les trois cinquièmes, en 1975, du volume total des transactions purement locales. Le chiffre d'affaires annuel global représente environ 1,5 milliard de francs C.F.A. dont le dixième au moins est lié à l'approvisionnement de la colonie européenne. (1)

La relève par le commerce africain

Les particuliers

Une cinquantaine de commerçants africains sont inscrits sur les listes de la Chambre de Commerce de Ziguinchor. Mais beaucoup ont un chiffre d'affaires extrêmement faible. Seule une dizaine d'entre eux possèdent un commerce de détail d'une certaine envergure, et deux seulement sont de véritables hommes d'affaires sénégalais, avec un commerce de mi-gros à Ziguinchor et un rayonnement sur toute la Casamance. Ils achètent en outre les noix de palme pour l'exportation vers Dakar. Ces deux commerçants se disputent la présidence de la Chambre de Commerce de Ziguinchor qui a échappé aux commerçants français après l'Indépendance.

Les nouvelles sociétés à succursales multiples

Le gouvernement sénégalais a encouragé directement ou indirectement par des facilités de crédit la création de trois sociétés commerciales nouvelles, avec des succursales dans les chefs-lieux de département et les centres secondaires. Ce sont : — la Compagnie sénégalaise du Sud-Est, assez semblable à l'ancienne qui fait le commerce mi-gros ; son siège administratif est à Tambacounda.

— la C.I.T.E.C., spécialisée dans la vente du tissu est la compagnie directement concurrente des boutiques libanaises.

— la S.O.N.A.D.I.S., qui gère à la fois des boutiques de détail et des magasins de mi-gros.

Des trois sociétés, la dernière est la plus intéressante comme forme nouvelle de commerce, et la plus présente à Ziguinchor. La S.O.N.A.D.I.S. : Société Nationale pour l'Approvisionnement et la Distribution au Sénégal a été créée en 1965. Elle a le statut de société anonyme, de droit sénégalais, contrôlée en partie par la compagnie française S.C.O.A., mais avec une participation de l'État (30 %). La SONADIS à Ziguinchor possède un magasin de dépôt de mi-gros et quatre points de vente au détail dans quatre quartiers anciens : l'Escale, Santiaba, Boucotte-est et Boucotte-sud.

(1) Chambre de Commerce, estimation de M. Simonato.

Ces magasins fréquentés par une clientèle de moyens et petits revenus sont très populaires, du fait d'une politique nationale de soutien des prix et de la remarquable adaptation des marchandises fournies, à la demande des clients. Et leur rôle est double puisqu'ils servent à travers la ville d'indicateurs des prix, et par là même de régulateurs, modérateurs de la hausse qui pourrait survenir de la spéculation de commerçants peu scrupuleux.

Le commerce d'une certaine importance reste concentré dans le quartier de l'Escale, principalement dans la rue Javelier, l'ancienne rue commerçante de l'époque coloniale. Sur la cinquantaine de boutiques relativement importantes, trente-cinq se trouvent à l'Escale. Une quinzaine se trouvent à Saintiaba et surtout à Boucotte, dans la frange proche de l'Escale, sur la route de l'aéroport.

A côté de ce commerce majeur, en grande partie représenté par les étrangers installés avant l'Indépendance, auxquels se sont joints quelques commerçants sénégalais entreprenants, bien appuyés financièrement et politiquement, un petit commerce africain s'est développé, pour combler le vide laissé par les succursales des maisons de commerce. Il s'agit d'un micro-commerce de substitution et de diversion, qui regroupe plus de 350 boutiques dans les différents quartiers de Ziguinchor, mais représente moins du quart du volume des affaires.

Aux petites boutiques en planches, tenues généralement par des Peul, qui fournissent aux habitants du quartier les aliments quotidiens de première nécessité (lait condensé, huile, allumettes, riz, boissons non alcoolisées...), il faut encore ajouter les multiples vendeurs «au tablier», c'est-à-dire avec une planche ou une caisse sur laquelle sont posés quelques légumes «en tas» ou quelques cigarettes, et aussi les colporteurs qui circulent de maison en maison, pour proposer des denrées cultivées ou même achetées à une boutique et revendues quelques francs plus chers.

Tout ce micro-commerce occupe des centaines de femmes, d'adolescents et parfois d'hommes adultes, pour un gain dérisoire à peine capable de nourrir les vendeurs. De plus, cette classe de «commerçants» échappe complètement au circuit économique répertorié, et par là au fisc, ce qui lui vaut de la part des autorités le titre de «commerce parasitaire» ; il s'agit, de fait, d'un chômage à peine déguisé.

Enfin, deux marchés permanents complètent le commerce de Ziguinchor : l'un à l'Escale, près du port, réservé principalement aux Européens et à la bourgeoisie africaine, où les paysannes de la périphérie viennent vendre les produits de leurs jardins cultivés à l'usage principal des Européens (salades, haricots, tomates...) ; l'autre à Boucotte, en bordure de la route de l'aéroport, rassemble une clientèle plus populaire. Les boutiquiers africains ont construit des abris et vendent ici des produits alimentaires et manufacturés, mais de fabrication essentiellement locale : four «malgache» pour la cuisine, vêtements traditionnels, etc.

Le commerce de Ziguinchor, dans la deuxième décennie après l'Indépendance, n'a pas encore trouvé l'intensité passée qui fut à l'origine du développement de la ville. Actuellement encore, il est en pleine transition, fortement marqué par les vestiges du passé. Le départ des grandes maisons coloniales a fait place à un petit commerce africain de substitution qui ne peut être que provisoire.

L'évolution du commerce de Ziguinchor a toujours été fortement liée à la situation économique de la Casamance. Et cette situation relève d'un choix politique de mise en valeur des potentialités économiques de la région. Et la relance du commerce actuel dépend d'une décision politique de développer l'économie de l'arrière pays agricole.

Chapitre 2

UNE INDUSTRIE EMBRYONNAIRE DANS UNE RÉGION RICHE DE POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES

Une industrie embryonnaire et un artisanat pléthorique mal organisé

L'Industrie

Si à l'origine de la croissance de la ville se trouve la double fonction commerciale et administrative, l'industrie, par contre, ne s'est guère développée. Deux seules activités, par leur équipement et le nombre de leur personnel, peuvent mériter d'être considérées comme industrielles. Toutes deux sont des industries de transformation de matières premières fournies par la région. La première liée à l'arachide est l'huilerie de la SEIC, Société Électrique et Industrielle de la Casamance ; la seconde liée à la pêche regroupe trois usines de conditionnement de crevettes : Amerger-Casamance, Sosechal et Propecsen.

- La SEIC est une huilerie déjà ancienne, créée en 1930 ; elle s'est développée durant la dernière guerre, à cause de l'isolement de la colonie coupée de la métropole. Depuis 1970, elle fait partie du groupe Lesieur.

L'usine a trois fonctions principales : elle triture l'arachide pour en faire de l'huile brute, non raffinée, et du tourteau qu'elle expédie vers Dakar. Elle traite également les noix palmistes pour donner l'huile «de palme» et, après concassage des noix, l'huile de «palmistes» et les tourteaux qui servent à la fabrication du

savon ; enfin, elle joue le rôle de centrale électrique en brûlant les coques d'arachides et fournit la ville en électricité.

La capacité de traitement de l'arachide est d'environ 100 000 tonnes, soit approximativement la production annuelle de la Casamance, mais l'ONCAD doit répartir l'arachide entre les diverses huileries du Sénégal, et selon la nécessité de l'exportation, chaque année est fixé un pourcentage d'arachide à triturer pour chaque usine, en fonction de la récolte. D'une année à l'autre, le tonnage accordé à la SEIC varie de 30 à 60 % de la production casamançaise.

En 1972, pour une récolte casamançaise de 120 000 tonnes, la SEIC a trituré 65 000 tonnes, soit un peu plus de 50 % de la récolte.

En 1973, pour une récolte de 90 000 tonnes, la SEIC en a trituré 31 000 tonnes, soit 30 %.

Les noix palmistes qui n'entrent pas dans les activités de l'ONCAD suivent encore les circuits commerciaux anciens de l'arachide : elles sont achetées aux paysans par des intermédiaires, libanais ou sénégalais, et revendues aux exportateurs ou à la SEIC. La production annuelle casamançaise de palmistes s'élève à 6 000 tonnes. La SEIC en triture environ 1 500 tonnes, soit 42 %, le reste est exporté vers Dakar. La Maison Maurel et Prom pour sa part en achète plus de 50 %.

La centrale électrique constitue un autre département de la SEIC, mais le réseau de distribution est confié à une société d'État. La SEIC, quant à elle, se contente de produire de l'électricité et de la vendre à cette société.

La SEIC est l'entreprise privée qui a distribué, durant longtemps, le plus de salaires sur Ziguinchor puisqu'elle emploie environ 200 ouvriers permanents, et pratiquement autant de journaliers au moment de la livraison des arachides, lorsque l'usine tourne à plein régime. Les cadres supérieurs, au nombre d'une dizaine, étaient encore tous des Européens en 1973. Les agents de maîtrise sont essentiellement des Sénégalais de Dakar et les manœuvres sont Casamançais. Les salaires des ouvriers varient de 15 000 à 60 000 CFA par mois et représentent en 1975 une masse de salaires annuels d'environ 200 millions.

- Les autres activités, assez importantes pour être qualifiées d'industrielles, regroupent les usines de conditionnement de crevettes pêchées dans la Casamance et en mer, au large de son estuaire.

La Société Amerger-Casamance, fondée et dirigée par M. Franzeri, d'origine italienne, regroupe deux usines. Elle représente plus de 100 millions d'investissement, pour une grande part en bacs de lavage de crevettes, marmites de cuisson, congélateurs et chambres froides, plus le matériel de transport frigorifique. Les pêcheurs du fleuve Casamance, Toucouleur d'origine pour la plupart, mais aussi Serer, et depuis quelques années Diola, sont équipés par l'usine. Chacun reçoit une certaine somme en matériel (50 000 F en 1971). En contrepartie, ils doivent vendre le produit de leur pêche en exclusivité à l'usine Amerger. C'est la nuit que les pêcheurs vont sur le fleuve, au moment où la marée remonte, puis ils apportent le matin le produit de leur pêche : les masses de crevettes qui se prennent dans les filets tendus entre des flotteurs.

Les installations d'Amerger-Casamance peuvent traiter jusqu'à douze tonnes

par jour ; la livraison-record approchait des six tonnes, mais en moyenne elle oscille entre une et deux tonnes.

Les crevettes de mer, plus grosses, sont fournies par des chalutiers. La société possède une flotille de quatre bateaux. Les crevettes décortiquées, calibrées, lavées, cuites, refroidies et conditionnées, sont frigorifiées et stockées pour être expédiées par camion frigorifique vers Dakar, puis par avion réfrigéré vers Paris.

Les capitaux sont français ou européens, la direction est formée de cadres français. Le personnel comprend environ 250 permanents et une centaine de journaliers, en grande partie des femmes, embauchées quotidiennement suivant l'abondance de la pêche. Chaque matin, dès cinq heures, une file de plus de deux cents femmes attendent devant la porte de l'usine, avec l'espoir d'être engagées pour la journée.

Environ sept cents pêcheurs, répartis le long du fleuve, travaillent ainsi pour la société Amerger qui absorbe environ les trois quarts de la production casamançaise.

Une autre société, Crustavif, a essayé durant quelques années de concurrencer Amerger, mais elle a fini par se faire absorber par cette dernière.

Deux entreprises actuellement se partagent le quart restant de la production crevettière casamançaise. Malgré leurs efforts respectifs, elles n'arrivent pas à concurrencer sérieusement le quasi monopole d'Amerger. L'une, Sosechal, Société Sénégalaise de Chalutage, appartient, malgré son nom, à des capitaux français. Elle emploie une cinquantaine d'ouvriers et environ autant de journalières. L'autre, la dernière née, Propecsen, a été créée par un Sénégalais avec des capitaux inconnus, mais l'aide certaine des autorités locales pour engager un investissement d'environ cinquante millions C.F.A.

L'industrie de la crevette donne un salaire régulier à environ quatre cents Casamançais employés dans les usines de façon permanente, et utilise sensiblement autant de journaliers puisés dans la masse des chômeurs. Le salaire d'un ouvrier en 1972 ne dépassait guère vingt mille francs C.F.A.

Cette industrie, fort lucrative pour les actionnaires ou propriétaires, est en fait de type néo-coloniale puisqu'elle ne profite guère aux habitants du pays, hormis les maigres salaires versés aux employés, et puisqu'elle spéculer sur une richesse naturelle de la Casamance.

En 1971, le kilo de crevettes payé entre 150 à 200 F C.F.A. aux pêcheurs, valait déjà 1 000 F à la sortie de l'usine et était vendu entre 30 et 40 F en France.

De plus, l'exploitation intensive du gisement de crevettes de Casamance a fortement appauvri cette ressource naturelle. D'année en année, on observe une diminution de la taille des crevettes capturées, ainsi qu'une proportion de plus en plus forte de sujets immatures ; et, selon les experts, cette pêche intensive et sauvage, orientée uniquement vers le bénéfice immédiat, sans souci du long terme, conduit à l'épuisement des bancs de Basse-Casamance. On ignore le rythme de production de ces animaux. *«En tenant compte que les sociétés européennes de traitement doivent vivre rentablement et amortir les investissements réalisés, écrit R.Nguyen Van Chi-Bonnardel (1971), il leur faudra envisager, à brève échéance, de diversifier leur production, donc de cesser de spéculer uniquement sur la crevette.»*

LA PECHE CREVETTERE (en kg)

Année	Artisanale en mer	Chalut	En estuaire Casamance
1963	43 700	—	364 100
1964	34 540	—	538 720
1965	43 140	—	748 880
1966	133 382	195 000	611 241
1967	323 649	848 073	562 464
1968	200 938	214 185	712 731
1969	107 660	3 142 251	1 273 531
1970	77 687	3 558 315	853 430
1971	179 140	3 619 149	810 563
1972	370 175	4 073 873	1 266 823
1973	220 185	3 546 438	1 488 806

(Tableau fourni par le Service des Pêches de Ziguinchor).

L'industrie de Ziguinchor est donc bien embryonnaire puisqu'elle occupe moins de 1 000 travailleurs, environ 600 de façon permanente, soit un bien faible pourcentage de la population active. De plus, elle apparaît comme une parfaite illustration de l'«industrie de pillage» de type néo-colonial et impérialiste.

Cette situation illustre bien le paradoxe que soulève L.V. Thomas : *« Il est loisible d'affirmer avec une égale vérité que l'Afrique est sous-développée parce qu'elle est sous-industrialisée, et que l'industrialisation contribue à installer le sous-développement »*.

Aussi bien l'industrie de l'arachide que celle de la crevette épuisent sans discernement une richesse casamançaise et exploitent les véritables producteurs, paysans ou pêcheurs, au profit des capitalistes étrangers. Même les cadres sont, pour la plupart, étrangers et seuls les manœuvres, aux salaires les plus bas, sont Casamançais. De plus, les produits fabriqués à partir de la matière première casamançaise n'ont aucune retombée favorable sur la population locale. L'huile d'arachide produite à Ziguinchor est expédiée à Dakar ou en France à l'état brut pour être raffinée, et les Casamançais doivent acheter leur huile Lesieur en bouteilles plastiques ou en fûts, mais à un prix fixé ailleurs.

Pour les crevettes, le passage de la pêche artisanale à l'exploitation industrielle a pratiquement interdit cette denrée à la population ; vendue par les pêcheurs sur les marchés jusqu'en 1960 entre 10 et 30 F le kilo, elle est devenue, depuis, le monopole des usines et, au-delà, de la clientèle européenne fortunée.

L'artisanat

L'artisanat représente une forme d'activité de transformation beaucoup plus enracinée dans la population que l'industrie d'origine étrangère. A Ziguinchor, le secteur artisanal est très important mais fort hétéroclite et inorganisé ; laissé en grande partie à l'initiative industrielle, il regroupe les métiers les plus divers et d'importance variée.

Selon l'Office de l'Artisanat, environ 2 000 artisans travaillent avec plus ou moins de succès à Ziguinchor, mais 150 entreprises sont répertoriées par la Chambre de Commerce. Elles emploient en moyenne de 2 à 10 personnes, et si la plupart arrivent à subsister avec des fortunes diverses, aucune n'atteint un haut niveau de prospérité. Il est difficile d'estimer le budget des artisans car, dans le meilleur des cas, ceux qui gagnent quelque chose ne tiennent aucune comptabilité : l'argent qui rentre est immédiatement dépensé ou donné à la famille.

On peut classer ces entreprises en deux grandes catégories :

- celles qui sont orientées vers l'artisanat traditionnel de production d'objets utilitaires ou d'objets d'art, avec un regain de faveur actuellement à cause du tourisme ;
- celles qui travaillent dans les secteurs plus modernes de la construction ou de la réparation.

L'artisanat traditionnel regroupe surtout des gens castés, ou d'ethnie définie, qui se transmettent le métier de père en fils.

Parmi les producteurs d'objets utilitaires se trouvent les forgerons, d'origine manding - ou diola - au nombre d'une soixantaine à Ziguinchor ; les cordonniers et travailleurs de cuir, qui fabriquent en grande partie des chaussures, des ceintures, des selles de cheval et autres objets utilisés par la population ; les tanneurs, les teinturiers, les tailleurs, les tisserands, charbonniers, vanniers...

Tous ces artisans ont un rôle primordial pour permettre à la population de se vêtir, de se meubler et de vivre avec des objets adaptés et à un prix sans commune mesure avec les objets d'importation équivalents, fournis par l'industrie européenne.

L'artisanat d'art traditionnel a été complètement bouleversé par l'afflux des touristes ; c'est ainsi qu'en plus des artisans originaires de Casamance, il comprend une majorité de Wolof, de Toucouleur ou de Maure, attirés à Ziguinchor par la perspective de débouchés fructueux.

Un centre régional de l'artisanat a été construit à Ziguinchor à l'intention des touristes par les autorités régionales désireuses d'encourager cette ressource potentielle et d'en prélever une part pour les impôts locaux. Cet artisanat regroupe les tisserands Toucouleur ou Mandjak, plus de 300 à Ziguinchor, les sculpteurs sur bois de kola, «laobe», les vanniers, les potières et les bijoutiers d'origine maure.

L'artisanat moderne : les artisans orientés vers des productions plus modernes ou les réparations, sont les ouvriers du bâtiment, les travailleurs du bois, menuisiers et ébénistes, fabricants de meubles (au nombre de 58) et les réparateurs en tout genre, petits garagistes, horlogers, électriciens ou réparateurs-radio, etc.

Tous ces artisans, excepté ceux regroupés au Centre Artisanal Touristique et les tailleurs postés avec leur machine à coudre sous la véranda des marchands de tissus de l'Escale, sont installés dans de petites boutiques ou ateliers construits en bordure des rues, principalement dans le quartier de Boucotte-Est.

L'artisanat de Ziguinchor, pour une grande part, tout comme le micro-commerce est une forme de substitution : car, comme celui-ci qui essaie de remplacer d'une façon anarchique les carences d'un commerce mal adapté et en pleine évolution, l'artisanat tend à répondre aux besoins immédiats d'une population

abandonnée par une industrialisation de trop peu d'importance ; d'où l'impossibilité de faire une estimation chiffrée sérieuse.

Il existe, par ailleurs, toute une frange du petit artisanat qui, comme le micro-commerce, est une forme de chômage déguisé. Et pourtant, les ressources de la Casamance ne devraient pas permettre cette stagnation économique.

Les potentialités économiques de Ziguinchor et de l'arrière pays

La Casamance est une région très riche en potentialités, mais depuis plus de cinquante ans que ses ressources attirent les étrangers, elles n'ont toujours été développées que dans le sens des intérêts immédiats des colons, rarement dans ceux de l'ensemble de la population.

Une agriculture pleine de possibilités mal orientées

L'histoire de la Casamance, depuis les premiers colons, est en fait liée aux productions successives qui ont attiré les commerçants et fait leur fortune, d'abord les esclaves, puis le miel, les peaux et les plumes d'oiseaux, ensuite le caoutchouc naturel, enfin l'arachide et les palmiers à huile. Mais d'autres productions ont été très longtemps négligées, et tout d'abord le riz.

Panorama des potentialités agricoles, pastorales et piscicoles

Le riz est la culture traditionnelle de toute la Basse Casamance dont le sol très humide se prête particulièrement à cette spéculation ; c'est ainsi que les Diola ont toujours été des riziculteurs nés. Actuellement encore, 85 % des agriculteurs de Basse-Casamance cultivent toujours du riz.

Et pourtant, l'administration coloniale a incité les paysans, par tous les moyens, à la culture de l'arachide au détriment du riz car l'économie française avait alors besoin d'huile et de tourteau puisque le riz lui était fourni par d'autres continents, selon le partage des tâches attribuées à chaque contrée par le système colonial. Entre les deux guerres mondiales, un commerçant casamançais, président de la Chambre de Commerce de Ziguinchor, Bernard Arcens, prend une conscience évidente de cette division des rôles économiques. A son initiative d'intéresser le Gouverneur Général à une politique de développement de la culture du riz en Casamance, il lui est répondu, fort sèchement d'ailleurs, que la Casamance, faisant partie de l'Empire français, doit se plier à ses exigences. La zone de production du riz à l'intérieur de l'Empire étant l'Indochine, le Sénégal doit en importer pour se nourrir ; quant à la Casamance, comme le reste du pays, elle doit se soumettre à la production de l'arachide.

C'est avec une telle politique économique que s'explique le paradoxe apparent de voir le riz en tête des importations dans la ville dont tout l'arrière-pays était autrefois une immense rizière. Les Casamançais ont conservé leurs habitudes alimentaires, mais ils sont obligés aujourd'hui d'acheter du riz puisqu'ils n'en cultivent plus assez pour la consommation, une partie des champs et des temps de travaux étant consacrée à l'arachide. La plus grande partie du riz consommé

à Ziguinchor même provient d'Amérique ou d'Asie et non pas de l'arrière pays rizicole. La Casamance importe encore chaque année entre 10 000 et 12 000 tonnes de riz ; quant à l'importation annuelle pour tout le Sénégal, elle varie entre 150 000 et 200 000 tonnes. Il est aisé de voir que les surplus éventuels de la production casamançaise trouveraient facilement des débouchés sur place.

Ce qui est évident pour le riz l'est également pour toutes les spéculations agricoles qui sont à la base de l'économie d'autres pays d'Afrique.

Il est courant d'entendre dire que la Casamance devrait être «le potager et le verger du Sénégal». En ce qui concerne le potager, tout est à faire. Certes, les possibilités sont étonnantes : d'après les experts, on peut obtenir des radis en 18 jours, des choux-fleurs en 45 jours ou encore trois récoltes de haricots verts ou de pommes de terre par an. En fait, non seulement rien n'est fait pour l'exportation, mais même l'approvisionnement local au niveau de la seule Casamance est insuffisant. Ainsi en 1970, on a importé pour un demi-milliard de francs CFA de pommes de terre et d'oignons au Sénégal, production que la Casamance pourrait largement fournir.

Pour le verger, les potentialités de la Casamance sont encore plus prometteuses. Non seulement leur exploitation devrait permettre de satisfaire les besoins du Sénégal, mais encore elle pourrait alimenter une gamme assez variée d'industries de transformation ou créer un certain courant d'exportation. Dans tous les cas, les cultures fruitières peuvent être un apport appréciable pour le paysan casamançais, pour le néo-citadin à la recherche d'un emploi et, par voie de conséquence, pour l'économie urbaine et régionale.

Les bananes, les mangues, les ananas, les oranges, les citrons et tous les fruits exotiques, sont des richesses mal exploitées et auxquelles les paysans sont mal intéressés. La terre ne leur appartenant pas depuis la loi sur le Domaine national, ils hésitent à se lancer dans des cultures qui leur rapportent au bout de plusieurs années seulement ; et jusqu'à une date récente, l'ensemble du système économique a encouragé uniquement la culture de l'arachide au détriment de toutes les autres ressources.

L'exploitation des palmiers à huile, quant à elle, n'a jamais été entreprise de façon rationnelle. Il n'existe aucune plantation, seulement de vastes palmeraies naturelles, réservoir appréciable de vin de palme pour les Diola et aussi de façon artisanale, lieu de récolte des noix palmistes. Les fruits du palmier récoltés donnent l'huile de palme rouge par ébullition dans une marmite d'eau. Les noix séchées sont concassées mécaniquement, et les amandes séparées de la coque dans un bain d'eau salée ou boueuse sont stockées pour être vendues aux commerçants intermédiaires et fournir ainsi l'huile de palmiste. La production annuelle casamançaise varie de 5 000 à 6 500 tonnes, production bien inférieure aux possibilités.

L'apiculture, pour sa part, exploitée à l'époque coloniale tout d'abord par les Portugais, puis par les commerçants français, a ensuite été complètement abandonnée, sauf pendant la seconde guerre mondiale où, à cause du blocus, elle ne risquait plus de concurrencer la production française. Durant cette brève période, elle réussit à atteindre sans effort jusqu'à 500 tonnes de miel et une centaine de cire par an. Cette ressource n'étant plus recherchée par le commerce, a pratiquement disparu, sauf pour un négociant de Ziguinchor qui, reprenant à

son compte le système de la traite traditionnelle, est parvenu à rassembler près de 20 tonnes de miel et autant de cire en 1970 pour les exporter vers Dakar et même directement vers les magasins de luxe français, sous l'appellation de «miel de palétuvier».

La forêt casamançaise représente également une richesse unique au Sénégal ; son capital a été évalué en 1973 à sept milliards, des espèces rares et des bois de valeur s'y trouvent en abondance. Mais elle a longtemps été peu ou mal exploitée, subissant la dure concurrence d'autres pays d'Afrique. Elle est encore régulièrement dévastée par les feux de brousse accidentels, ou volontaires, pour permettre la culture de l'arachide.

A côté de l'agriculture, l'élevage important par le nombre de têtes de bétail, puisqu'il comprend près de 400 000 bovins, 500 000 caprins et bovins (1), sans compter les animaux de cases, porcins ou volailles, est une activité traditionnelle majeure chez les Diola et les Balant. *«Le troupeau bovin, constate P. Péliissier, constitue chez les paysans Diola le symbole essentiel de la réussite matérielle en concurrence avec les greniers à riz... Chaque homme a en permanence la préoccupation d'entretenir et de grossir celui dont il a la charge, qu'il en ait hérité, ou qu'il l'ait constitué lui-même (...) Mais le goût des Diola pour les bœufs ne répond pas uniquement à leur désir d'être, à l'intérieur de leur société, auréolés de prestige ou simplement tenus en estime, il s'explique aussi par des préoccupations religieuses. Le bœuf apparaît, dans la tradition Diola, comme un animal sacré, dont le sacrifice est un geste religieux et qu'il est sacrilège de tuer inutilement, ou pour des motifs utilitaires.»*

Ainsi l'élevage, malgré les facilités dues aux pâturages abondants, ne joue pas un rôle économique proportionnel à son importance numérique.

La pêche est, elle aussi, une ressource très imparfaitement exploitée. Car si l'industrie de la crevette a pris une place prépondérante à Ziguinchor, il est loin d'en être de même des nombreuses ressources piscicoles des marigots de la Casamance et du domaine maritime tout proche.

Malgré toutes ces ressources potentielles, la plupart des produits casamançais, autres que l'arachide et les crevettes, reste très secondaire, pour de multiples raisons parmi lesquelles :

- l'enclavement de la Casamance, l'éloignement de Dakar et le coût des transports ;
- la réticence du marché nord-sénégalais timoré face à la concurrence ;
- la faible assise financière des commerçants de Ziguinchor ;
- les récoltes et le conditionnement défectueux, surtout pour les fruits et légumes ;
- le manque d'industries locales de transformation ;
- et, d'une façon générale, la permanence du système de traite et d'exploitation sur la Casamance.

(1) D'après les estimations de 1971 de l'Inspection régionale de l'élevage de Ziguinchor.

Les tentatives de développement et de mise en valeur

Cependant, il est bien certain que depuis l'indépendance les responsables nationaux ont pris conscience de cette sous-exploitation des richesses agricoles, pastorales et piscicoles casamançaises. Les tentatives de développement et de mise en valeur ont été le fait, d'une part, des services administratifs nationaux et régionaux et, d'autre part, des sociétés d'intervention étrangères spécialisées dans les problèmes agricoles.

Tous les services administratifs régionaux mis en place par les ministères intéressés essaient, chacun dans leur secteur, avec plus ou moins de succès, de pallier ce sous-développement et de promouvoir une modernisation et une expansion des ressources casamançaises. C'est ainsi qu'au niveau de la région de Ziguinchor et de chaque chef-lieu d'arrondissement, on trouve une pléthore de fonctionnaires engagés dans des secteurs voisins pour dynamiser, encadrer et orienter l'agriculture.

Au niveau de la capitale régionale, le Comité de Développement (1), sous le contrôle du Gouverneur, réunit tous les services intéressés :

- l'ONCAD, chargé en priorité de l'arachide, mais responsable également de toutes les cultures commercialisables ;
- l'Inspection Régionale de l'Agriculture, responsable des centres d'expansion rurale, les CER ;
- l'Inspection Régionale du Génie Rural ;
- l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts ;
- l'Inspection Régionale de l'Élevage ;
- l'Inspection Régionale de la Pêche.

Les services régionaux de l'agriculture ont mis en place, dans chaque arrondissement, des CER qui regroupent, dans une équipe polyvalente, un agent de l'Agriculture, un agent des Eaux et Forêts, un agent de l'Élevage, un agent sanitaire et un agent de l'animation. Cette équipe est placée sous l'autorité directe du préfet qui choisit un chef parmi les agents en fonction du secteur économique prédominant dans l'arrondissement. Cet encadrement, très important numériquement, se révèle souvent bien inefficace dans la réalité du fait du manque de formation des agents et aussi de l'insuffisance des moyens financiers mis à leur disposition. Cette inefficacité a valu à ces équipes de la part des Casamançais le qualificatif « d'encadrement du fromager », l'ombre de cet arbre étant particulièrement propice au repos et à la palabre.

Le Gouvernement sénégalais, face aux difficultés de développement, a fait appel, depuis l'Indépendance, à différentes sociétés étrangères pour lancer des opérations de mise en valeur des ressources régionales. Des organismes publics, para-publics ou privés, de diverses nationalités, ont ainsi entrepris de grandes opérations agricoles dans différents domaines à la suite de conventions avec le Gouvernement du Sénégal, et avec des sources de financement diverses : Aide Bilatérale de différents pays, et spécialement de la France, le FAC - Fond d'Aide

(1) Annexe IV.

et de Coopération -, de l'Amérique - l'USAID -, de la Chine, de l'Europe - le FED, Fond Européen de Développement -, d'Organismes internationaux : Banque Mondiale, etc.

Les organismes français, qui ont travaillé en Casamance, sont sans doute les plus nombreux : CGOT, IRAT, SATEC, CFDT ; la Mission Américaine est présente dans différents projets ; quant à la Hollande, avec une société agricole spécialisée dans les cultures rizicoles et l'agriculture aquatique - ILACO -, elle a elle-même dirigé plusieurs opérations importantes.

La Mission Chinoise, d'abord de Taïwan, puis reprise par Pékin, se spécialise pour sa part dans la culture du riz ; elle expérimente dans différents points de la Casamance des techniques nouvelles et essaie de prouver par l'exemple qu'elles sont applicables par les paysans casamançais.

De grandes opérations agricoles dirigées par des experts étrangers, et encadrées par des sociétés de diverses nationalités - françaises, américaines, hollandaises, belges, chinoises... -, financées sur des budgets très élevés pris en charge par des aides ou des prêts à long terme des pays riches, se sont succédé depuis une quinzaine d'années dans différents secteurs :

- opération Banane à Saliot et Akistou dans le département de Sédhiou ;
- opération fruitière à Djibélou ;
- opération coton à Vélingara et dans toute la Haute-Casamance, avec la CFDT ;
- opération reboisement et mise en valeur de la forêt casamançaise avec plantation de teck et de gmelina ;
- et surtout huit opérations successives ou simultanées, en différents points et parfois dans les mêmes secteurs, de développement de la culture du riz.

Il serait trop long d'entreprendre une analyse détaillée de toutes ces opérations ; un panorama de la riziculture en Casamance et des interventions extérieures dans ce domaine suffira à donner un aperçu de la multiplicité et de la complexité de l'aide étrangère et des problèmes de développement.

Panorama de la riziculture en Casamance

La région de Casamance peut produire actuellement, lorsque l'année climatique est favorable, 110 000 tonnes de riz paddy, non décortiqué, sur 95 000 hectares de rizières. Cette production représente environ les trois quarts de la production totale sénégalaise ; elle est cependant insuffisante pour arrêter les importations de riz au Sénégal, qui peuvent atteindre 200 000 tonnes certaines années, et ne suffit même pas à satisfaire les besoins de la population de Ziguinchor qui en importe 10 000 tonnes. Pour sa plus grande partie, elle est le fait de la riziculture traditionnelle, et totalement autoconsommée.

La riziculture pluviale - Elle est pratiquée sur les sols gris de bas de pente, par semis direct sur billons circulaires séparés les uns des autres par des cuvettes. Elle ne reçoit son alimentation en eau que des précipitations qui varient de 1 000 mm à 1 800 mm d'est en ouest de la Casamance, et se situe ainsi pendant la saison des pluies de juin à octobre.

La riziculture aquatique douce - Elle existe dans les petites vallées et sur les bords des grands marigots. Le riz semé en pépinières est repiqué à plat ou sur

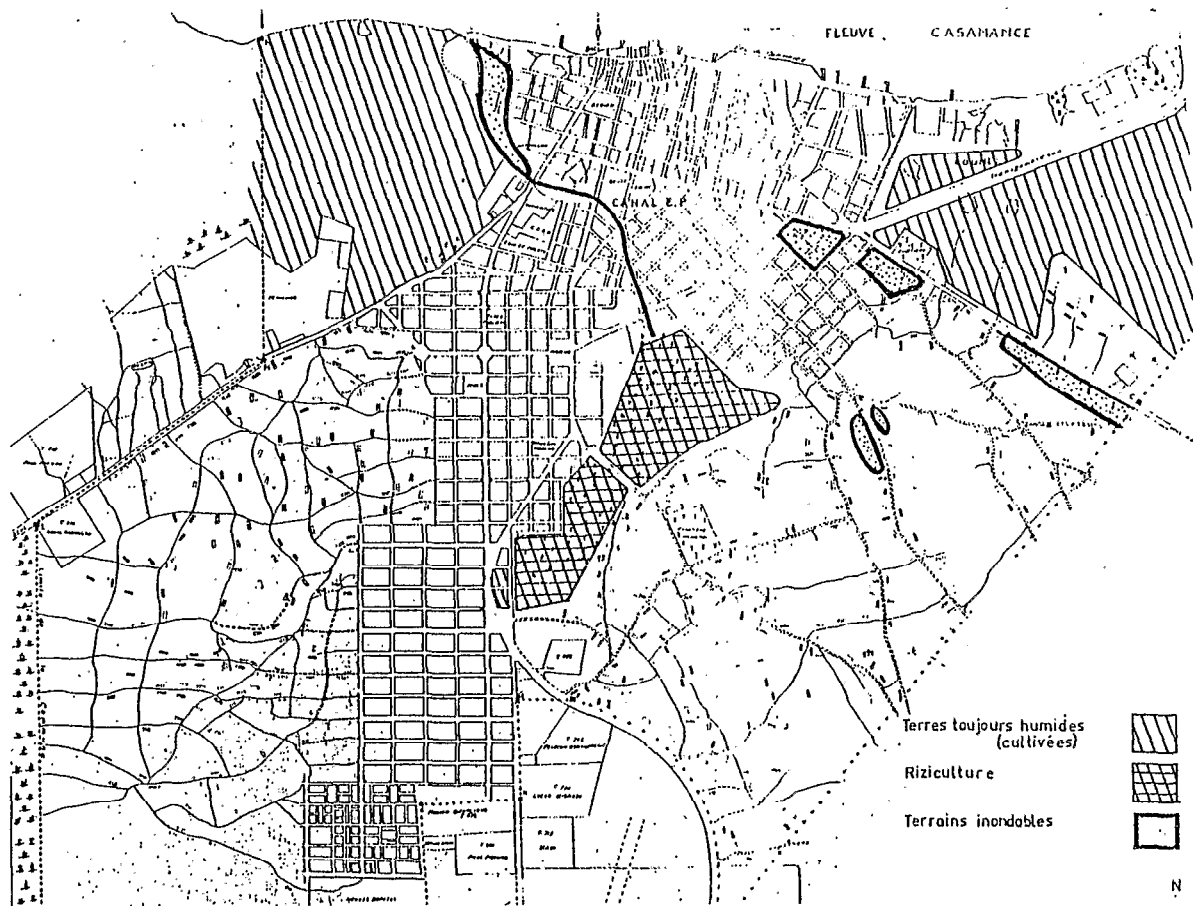


Fig. 6 — AGRICULTURE URBAINE

billons élevés au Kayendo, en petites parcelles endiguées. Cette riziculture bénéficie de l'eau d'irrigation venant des eaux de ruissellement ou des eaux des nappes phréatiques affleurantes. L'irrigation peut être faite de juillet à janvier et se poursuivre jusqu'en mai dans certaines vallées.

La riziculture aquatique salée - Pratiquée depuis longtemps par le paysan Diola en Casamance maritime, elle permet la culture du riz après défrichement de la mangrove, endiguement, drainage, culture sur billons en petites parcelles ; les billons créent le micromilieu favorable au dessalement pendant les fortes pluies. C'est une riziculture repiquée avec semis en pépinière sur les terres hautes. Cette culture est pratiquée de juillet à décembre.

Le rendement moyen de la riziculture traditionnelle est de l'ordre de 1 250 kg de paddy à l'hectare. La répartition des surfaces entre les différents types de riziculture est difficile à estimer : en 1970, la surface totale, évaluée à 95 000 hectares, se répartissait ainsi :

50 000 ha en Basse Casamance
30 000 ha en Moyenne Casamance
15 000 ha en Haute Casamance.

83 000 ha étaient consacrés à la riziculture douce, 12 000 ha à la riziculture salée, en Basse-Casamance exclusivement (1).

Interventions extérieures

Un certain nombre d'interventions depuis l'Indépendance ont tenté de modifier les aspects de cette riziculture traditionnelle.

Déjà avant l'Indépendance, à partir de 1954, la **CGOT** - Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux, avait introduit à Sefa la culture du riz pluvial sous une forme nouvelle pour permettre une rotation avec la culture de l'arachide. Le riz était semé, comme du blé en Europe, sur des sols de plateaux labourés et fertilisés et ne recevait son alimentation en eau que de la seule pluviométrie.

L'optique CGOT, dirigée par des officiers de marine et non par des ingénieurs agronomes, était la mécanisation à outrance pour permettre des rendements élevés. En fait, avec des moyens considérables, l'opération se termine par un échec prévisible. Les labours avec de puissants tracteurs provoquèrent une érosion du sol arable et la stérilité du périmètre cultivé. Les moissonneuses-batteuses amenées à grands frais pour la récolte n'eurent pratiquement pas l'occasion de fonctionner et furent abandonnées.

L'incidence d'une telle opération sur les populations des environs fut nulle sinon négative : elle n'aboutit qu'à la formation d'un prolétariat agricole vite licencié. Après l'Indépendance, une société nationale, la **SODAICA**, a pris le relais de l'ancienne CGOT sur des bases moins ambitieuses mais avec guère plus de succès.

■ En 1963, l'**IRAT** - Institut de Recherche d'Agronomie Tropicale - reprenait des études en vue d'une riziculture paysanne utilisant la traction bovine et mettait au point en 1968 un certain nombre de techniques permettant la vulgarisation en milieu paysan de cette riziculture. Des rendements de cinq tonnes/hectare

(1) D'après les estimations de la Société ILACO.

obtenus en station devraient permettre d'atteindre deux tonnes/hectare chez le paysan ; mais il s'agit, en fait, d'un projet n'intéressant que de très faibles surfaces cultivées : 77 hectares en 1970 pour un rendement de 1,65 tonne/hectare. L'expérience n'est pas véritablement passée du stade expérimental, en station, au stade villageois.

- En 1963 également, une **Mission Chinoise de Formose** s'installe à Diende, puis dans d'autres villages, et montre que, moyennant certains aménagements (planage, maîtrise de l'eau) en respectant des techniques précises (pépinière, repiquage, fertilisation), les rizières de Casamance ont des potentialités très comparables à celles du Sud-Est asiatique, avec possibilité de deux et même trois récoltes par an lorsque l'alimentation en eau est suffisante. En 1970, les vulgarisateurs chinois encadrent 560 hectares. Très écoutés par les paysans casamançais, dont les méthodes de culture sont finalement assez proches, très pratiques et au fait de la riziculture, ils permettent aux cultivateurs d'atteindre des rendements de quatre tonnes/hectare.

On peut souligner que la Mission Chinoise n'opère que sur les terres les plus fertiles soigneusement choisies pour se donner les meilleures chances de succès, et que jusqu'à présent leurs réalisations sont limitées.

- En 1967, l'**ILACO** - Société d'Aménagement Hollandaise - après deux années d'expérimentation met au point des techniques d'aménagement de rizières salées, afin de permettre la remise en culture des zones de mangrove. Cette opération, financée par le FED, devait aménager plus de mille hectares avec l'aide de paysans volontaires mis à sa disposition par l'administration sénégalaise. Ces volontaires devaient recevoir une prime durant les travaux d'aménagement des rizières. Mais ce projet a rencontré des difficultés imprévues et a dû s'interrompre. Les paysans ont refusé pour la plupart de participer aux travaux et la moitié de ceux qui avaient collaboré aux aménagements a abandonné par la suite les terres aménagées. Les paysans des vallées concernées ont toujours considéré ces terres de mangrove comme des réserves ; ce sont des terres marginales auxquelles on recourt seulement en dernière extrémité ; l'annonce que ces terres allaient être aménagées a suscité des réactions défavorables chez les villageois. Ceux d'entre eux qui se sont portés volontaires, pour collaborer aux travaux, l'ont fait par crainte de perdre leurs réserves mais, par la suite, ils en ont abandonné l'exploitation pour s'occuper de leurs rizières anciennes. En second lieu, les paysans n'ont pas compris les intentions des Pouvoirs Publics et des ingénieurs hollandais qu'ils soupçonnaient, à tort certes, de vouloir saisir ultérieurement leurs récoltes.

Et, outre ces réticences villageoises, l'expérience s'est révélée par la suite catastrophique, puisque s'est produite une remontée du sel à travers la mangrove aménagée, et celle-ci a été rendue complètement stérile.

Suite à cet échec, le projet s'est réorienté vers une amélioration des rizières traditionnelles, spécialement des digues pourtant déjà fort au point dans la riziculture Diola, grâce au kayendo, et vers la vulgarisation de la riziculture fluviale. En fait, il s'agissait surtout de ne pas rester sur un échec et de sauver les apparences, et aussi d'épuiser les crédits avancés par le FED.

■ En 1967, le **FED** accepte de financer la construction d'une station de recherche rizicole à Djibelor - 25 ha de rizières, bâtiments, laboratoires, hangars, logements - dont le fonctionnement financé par le budget national sénégalais est confié à l'**IRAT**.

Depuis, les recherches se poursuivent pour :

- la création de variétés hautement productives, mais adaptées aux conditions de la région ;
- la précision des formules de fumure selon les différents types de sol ;
- la lutte contre les phénomènes de toxicité en rizières mal drainées ou en rizières salées ;
- la protection de la culture : détermination des parasites, mise au point de méthodes de lutte, traitements anticryptogamiques ;
- la détermination des meilleures façons culturales : semis ou repiquage, labour ou piétinage, désherbage chimique ou manuel ;
- l'adaptation de nouveaux matériels pour permettre d'augmenter la surface cultivable par agriculteur.

Des rendements maxima de 11 tonnes/ha en une récolte ont été obtenus en expérimentation de station. Mais là encore il s'agit de recherches scientifiques très intéressantes, mais le véritable problème se situe au niveau de la vulgarisation et de l'application par les villageois.

■ En 1968, débutait un programme de développement de l'**USAID**, portant sur l'ensemble de l'agriculture casamançaise. Ce projet se fixait comme objectif d'accroître et de diversifier la production casamançaise par la mise en œuvre d'une technologie appropriée, d'une part, de former des cadres, d'autre part.

Dans la réalité, la première partie du projet a surtout consisté pour les États-Unis à fournir des fonds aux différents services nationaux de l'Agriculture, dont l'utilisation était contrôlée par les experts de l'**USAID**. Le second objectif a été réalisé en envoyant un certain nombre de cadres supérieurs sénégalais en stage aux États-Unis.

■ En 1970, une Opération de Productivité du Riz - **OPR** - financée par le **FED**, était chargée, sous la direction de la **SATEC**, de promouvoir la culture du riz pluvial de plateaux, avec irrigation. Le but était d'encadrer, dans la région de Kolda et Sédhiou, 9 000 familles sur 7 000 ha de riziculture.

■ En 1972, le projet rizicole de Sédhiou, financé par la **Banque Mondiale**, entreprenait à son tour la culture du riz pluvial avec un encadrement d'experts allemands.

Impact de ces interventions étrangères sur la riziculture

■ En 1975, malgré toutes ces opérations de développement, la production rizicole de la Casamance n'a pratiquement pas augmenté et le riz vendu à Ziguinchor provient toujours de l'étranger ; à peine quelques centaines de tonnes de riz paddy casamançais sont commercialisées. Beaucoup de publicité a été faite autour de ces projets dont le financement certes était considérable, mais qui, en fait, touchait une très faible partie des populations de Casamance et des surfaces très limitées. Certains ont été des échecs complets, d'autres, comme la Mission Chinoise ou les expériences de l'**IRAT**, restent du domaine de l'expérimentation.

A l'égard de ce genre d'interventions ostentatoires, les paysans observent désormais, non sans raison, un certain scepticisme et une grande lassitude, voire une franche hostilité. Car ces sociétés d'intervention se sont fait, d'autre part, mutuellement une concurrence déraisonnable, travaillant dans des secteurs géographiques semblables avec des méthodes différentes ; ce manque de coordination laissait fort perplexes, on le comprend, les paysans concernés.

Pour conclure sur ces différents efforts de développement de l'agriculture casamançaise, il n'est pas hasardeux d'affirmer que les résultats ne correspondent pas aux moyens financiers mis en œuvre. L'un des rares résultats tangibles pour Ziguinchor est la présence de toute une catégorie d'experts, de cadres et de vulgarisateurs étrangers qui, grâce à leurs salaires et leurs niveaux de vie, entretiennent le commerce de luxe et renforcent la classe sociale des nantis.

L'impact de l'arrière-pays agricole sur la ville de Ziguinchor

En dehors de l'arachide et de la pêche des crevettes, le monde rural casamançais n'a que peu d'impact sur la ville. Le rôle de l'arachide a été longuement étudié.

- La pêche occupe environ 1 500 personnes le long de la Casamance, en majorité originaires d'autres régions : Serer Niominka des îles du Sine-Saloum et Thioubalo Toucouleur du Fleuve.
- L'élevage trouve quelques débouchés dans les abattoirs de la ville et encore une partie du gros bétail provient du Sénégal Oriental.
- Quelques paysans vendent des noix et des amandes de palmistes, du miel et des peaux qui enrichissent des commerçants intermédiaires réexpédiant ces produits vers Dakar.
- Malgré toutes les tentatives récentes, le riz casamançais n'est pas commercialisé, à peine quelques centaines de tonnes arrivent jusqu'à Ziguinchor.
- Les fruits et les légumes, mal conditionnés, ne supportent pas de longs voyages et proviennent des environs immédiats de la ville.
- Parmi les cultures récemment développées, seul le coton a pris de l'importance en Haute-Casamance, et une usine a été créée à Vélingara ; l'évacuation du produit ne se fait pas par Ziguinchor, mais directement vers Dakar par Tambacounda.

Les paysans casamançais n'ont que peu de contacts avec la ville ; hormis en cas de migrations saisonnières ou définitives, elle leur reste étrangère. Au lieu d'être le poumon de la région, elle devient un kyste, une enclave étrangère ; les Diola d'ailleurs la nomment toujours «Ebôbé, la ville des étrangers».

Loin de profiter de l'économie moderne que la ville incarne, ils vivent pratiquement en autarcie, excepté l'apport dérisoire de la vente de l'arachide qui leur permet tout juste de payer l'impôt et d'acheter les quelques produits de première nécessité de la civilisation européenne : pétrole, tissus...

En fait, l'emprise de la ville sur l'ensemble de l'arrière-pays casamançais est très limitée ; elle ne devient effective que dans les environs immédiats. Les deux marchés permanents de Ziguinchor sont le lieu d'échange entre ville et campagne environnante : les paysans de la grande banlieue et des quartiers périphériques viennent vendre les fruits, les légumes, le lait caillé, les volailles, les œufs, les porcs, le sol, le charbon de bois, les crintings, les poteries et la vannerie ; en retour, ils achètent les produits de l'artisanat local.

R É S U L T A T S A G R I C O L E S D E C A S A M A N C E (1)

S U R F A C E S E T P R O D U C T I O N S G L O B A L E S

Surface en ha – Production en tonnes - ANNÉE 1970

	HAUTE CASAMANCE		MOYENNE CASAMANCE				BASSE CASAMANCE						TOTAL	Pourcentage
			NORD		BALANTACOUNDA		DIOLA: NE et O.		DIOLA: SUD		SUD ORIENTAL			
SUPERFICIE TOTALE (14 % du Sénégal) dont Forêts classées et réserves sylvo-pastorales	1 384 700		643 000		64 300		510 400		124 400		61 400	2 787 200	100 %	
Marais, mangroves et terres inondables	283 207		74 346		8 270		113 469		5 600		32 951	517 843	20 %	
Terres de parcours ou inutilisables pour la culture			3 000		1 000		110 000		32 500		2 500	149 000	5 %	
Terres libres (cultivables sous réserve d'étude préalable)	1 042 643		513 054		39 030		214 231		71 100		16 799	1 896 857	68 %	
Terres à conquérir pour étude préalable														
Terres cultivées	58 850		52 600		15 000		72 700		15 200		9 150	223 000	7 %	
dont :	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.
Arachide	28 400	25 600	24 700	24 700	7 200	6 500	30 700	27 700	2 000	16 000	4 200	3 800	97 200	104 300
Mil	19 800	16 000	17 400	17 500	5 200	4 500	17 500	12 500	500	400	1 900	1 500	63 300	52 400
Riz	4 600	4 800	7 000	7 900	1 400	1 800	21 300	26 000	12 200	17 500	1 500	1 700	48 000	59 700
Maïs	3 600	3 100					2 100	1 800					5 700	4 900
Fonio	1 000	350												
Niébés et P. de terre														
Tubercules	1 450	14 500			25 500								1 450	40 000
Cultures maraîchères														
Autres			3 500		1 200		1 100		500		1 550		7 850	

(1) D'après les documents de l'Inspection régionale de l'Agriculture. Ces estimations comparées à d'autres rouces de Ziguinchor nous paraissent largement inférieures à la réalité, surtout pour le riz.

SURFACES CULTIVÉES ET PRODUCTIONS PAR HABITANT (2)

Surface en ha - Production en kg - ANNÉE 1970

	HAUTE		MOYENNE CASAMANCE						BASSE CASAMANCE					
	CASAMANCE		NORD		BALANTACOUNDA		DIOLA NE		DIOLA OUEST		DIOLA SUD		SUD ORIENTAL	
	0,47		0,76		0,50		(1)		0,64		0,38		0,38	
Hectares cultivés par habitant dont :	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.	Surfaces	Product.
Arachide	0,22	196,18	0,36	359,82	0,24	216,66	254,13	0,27	245,13	0,09	86,40	0,09	86,40	
Mil	0,15	130,27	0,25	254,73	0,17	150	110,62	0,15	110,62	0,04	30,55	0,04	30,55	
Riz	0,04	36,77	0,10	114,99	0,05	60	230,08	0,19	230,08	0,21	307,2	0,21	307,21	
Maïs	0,03							0,02						
Tubercules	0,02													
Fonio	0,01													
Niébés														
Cultures maraîchères														
Bérefs														
Autres														
	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant	en valeur absolue	par habitant
Bétail dont :														
Bovins	86 500	0,68	37 300	0,54	13 400	0,45	(1)	(1)	38 400	0,34	4 600	0,12	2 650	0,12
Ovins et caprins	26 500	0,22	47 600	0,72	3 100	0,13			17 900	0,16	3 500	0,16	6 500	0,16
									3 000	0,03	4 600	0,11	2 300	0,11

(1) Groupé avec la sous-zone Diola ouest.

(2) D'après les documents de l'Inspection Régionale de l'Agriculture de Ziguinchor.

Une grande partie de l'agriculture vivrière est produite directement par les habitants de la ville des quartiers nouveaux et même anciens, excepté l'Escale où tout est loti et bitumé. Dès le début de la saison des pluies, potagers et rizières apparaissent dans chaque espace libre entre les cases et à l'intérieur des concessions. Les citadins, à commencer par les plus récemment urbanisés, redeviennent des cultivateurs. Ce n'est pas la ville qui envahit la campagne, mais la campagne qui conquiert la ville.

C'est peut-être cet aspect original de ville semi-rurale, verdoyante et luxuriante, derrière lequel le dénuement n'apparaît point, qui favorise l'émergence d'une autre activité économique récente : le tourisme.

Une nouvelle activité à Ziguinchor et en Casamance : le tourisme et ses ambiguïtés

Après des efforts importants pour développer l'économie de la Casamance et de Ziguinchor grâce à l'agriculture, une nouvelle potentialité s'impose ces dernières années avec le tourisme.

Dès le début de la colonisation française, la Casamance, plus verdoyante que le reste du Sénégal, est apparue aux Européens de la colonie comme un lieu d'excursion agréable, comme un havre de dépaysement. Un voyage en Casamance, vu de Saint-Louis ou de Dakar, prenait des allures d'aventure lointaine ; Ziguinchor, à l'orée de la forêt, paraissait quelque peu mystérieuse, «la porte du paradis de la Casamance» selon quelque voyageur anonyme du début du siècle (1).

Depuis quelques années, le tourisme international vers l'Afrique, devenu à la mode, a pris une ampleur sans précédent. La Casamance n'a pas échappé à cette vogue, et attire toujours plus nombreux les nantis des pays riches, en mal d'exotisme, de mer et de soleil.

Une infrastructure hôtelière se met en place très rapidement. L'hôtel «Aubert», créé en 1950, a réussi depuis une extension spectaculaire : il comprend 35 chambres climatisées «grand confort». Un autre hôtel de luxe de 55 chambres fonctionne depuis 1976, avec une piscine et un tennis ; situé à la sortie de la ville, il propose aux touristes calme et confort. Deux autres hôtels sont actuellement en construction.

Le tourisme, d'autre part, a contribué à favoriser le développement des moyens de communication. Un pont sur la Casamance, à l'arrivée de la route Transgambienne venant de Dakar, vient de remplacer le bac, et a grandement amélioré la circulation. Un aéroport de classe internationale est également prévu, à 20 km de Ziguinchor, près de Niaguis, l'actuel aéroport étant désormais devenu trop petit pour accueillir les avions gros porteurs qui pourront arriver directement de l'étranger sans changement à Dakar.

C'est d'ailleurs l'ensemble de la Casamance qui est touché par ce courant d'«invasion permanente». Toute une infrastructure se met en place dans différents points de la région, avec des capitaux privés internationaux, pour la plupart, mais

(1) Lettre manuscrite des archives de la Gouvernance.

également des capitaux nationaux, sous la haute direction du Commissariat au Tourisme Sénégalais.

Un immense complexe hôtelier, géré par le «Club Méditerranée» (1) s'est implanté au Cap Skirring, sur la plage, entre Boucotte et Kabrousse, à 80 km de Ziguinchor. Il peut accueillir jusqu'à 400 clients. Une piste d'aviation capable de recevoir de longs courriers a été aménagée pour les touristes qui arrivent directement d'Europe. L'hôtel «Aubert» de Ziguinchor, de son côté, a créé une annexe près de Kabrousse, tandis que des hôtels se sont construits à la Pointe Saint-Georges et des centres d'accueil à Carabane et à Elinskiné.

Enfin, entre Oussouye et Kabrousse, a été aménagé le «Parc National de Basse-Casamance», réserve intégrale de la faune et de la flore de la région.

Le tourisme apparaît maintenant comme une solution au développement de la Casamance et de Ziguinchor. On envisage la création d'une route bitumée jusqu'au Cap Skirring en supprimant les deux bacs actuels, freins à la circulation. D'autres projets considérables sont à l'étude.

En fait, il apparaît à l'analyse que le tourisme actuel, dans sa conception même, contrôlé par des organismes européens, n'est que de peu de rapport pour les populations locales. C'est dans les agences d'Europe que les touristes achètent leur villégiature, voyage et séjour compris. En débarquant directement au Cap Skirring ou à Ziguinchor, dans les complexes hôteliers approvisionnés par les industries européennes, ils n'ont pratiquement plus de dépenses à envisager, mis à part quelques souvenirs.

Les seuls bénéfices pour la région sont la création d'un certain nombre d'emplois inférieurs pour un personnel aux bas salaires : plantons, balayeurs, serveurs....

L'artisanat local, contrôlé en fait par les Wolof et les Toucouleur, bénéficie également de cette activité. Mais pour les habitants de la région, seules les pièces de monnaie réclamées par les enfants lors des safaris-photos dans les villages sont un apport économique.

Il faut également souligner l'impact sociologique néfaste pour la région : les populations sont profondément perturbées par cette invasion permanente de touristes riches et désœuvrés qui parfois même les privent de leurs ressources.

Ainsi, à Kabrousse; en 1975, les cultivateurs du village ont été dépossédés d'une partie de leur récolte de vin de palme et de leurs rizières par le Club Méditerranée. Celui-ci a, en effet, intégré à son domaine la palmeraie du bord de mer et l'a enclose pour en interdire l'accès aux «étrangers au Club». Et, de leur côté, les employés sénégalais du complexe hôtelier, venus du Nord, se sont aménagés des cases au milieu des rizières en jachère du village, sans autorisation des paysans et sans dédommagement. Malgré plusieurs protestations des anciens propriétaires dépossédés : lettres au Préfet, démarches répétées, les paysans ne purent obtenir gain de cause. Ils tentèrent alors une manifestation devant le Club Méditerranée. La réaction des autorités fut très violente : la police et l'armée, ayant cerné le village, emmenèrent les hommes à pied jusqu'à Oussouye et emprisonnèrent une

(1) Voir Annexe V.

vingtaine de supposés meneurs. C'était, trente ans plus tard, la répétition de la guerre du riz, telle que l'a fort justement mis en scène **Ousmane Sembène**, dans son film **EMITAI** ; heureusement, malgré les brimades, il n'y eut pas de sang versé.

Pour les autorités sénégalaises, la tranquillité des touristes étrangers ne doit nullement être troublée par des villageois. Les populations doivent apparaître « pacifiques et accueillantes » selon l'expression des agences de voyage, car il ne faut pas effaroucher les porteurs de devises.

Ainsi, les Casamançais subissent les inconvénients du tourisme sans en retirer les bénéfices, pour la grande majorité. Il s'agit en fait d'une nouvelle forme d'exploitation du pays qui échappe en totalité aux habitants, tout comme autrefois le commerce colonial.

De même, le phénomène qui provoque l'enthousiasme des autorités nationales, « la poule aux œufs d'or » - ainsi qu'est nommé le tourisme dans le quotidien sénégalais **Le Soleil** - peut s'avérer à long terme d'une grande fragilité si la mode actuellement pour l'Afrique disparaît et se porte vers d'autres continents.

Enfin, une nouvelle potentialité économique commence à voir le jour dans la région. Il s'agit de possibles gisements de pétrole au large de l'estuaire de la Casamance. « *Des milliards de francs CFA (1) ont été débloqués pour entreprendre des recherches* », dont le résultat est gardé secret.

Mais, même si les recherches s'avéraient fructueuses, il s'agirait d'une nouvelle exploitation de la région dans la continuité de l'histoire passée de Ziguinchor ; car, actuellement, ce sont les pays développés qui ont besoin de pétrole. L'économie sénégalaise recevrait un coup de fouet de ces gisements éventuels, mais les Casamançais auraient seulement quelques retombées et pas toutes avantageuses. Ziguinchor, par contre, redeviendrait une ville florissante.

Ainsi, les activités économiques de la période coloniale et post-coloniale ont fait subir bien des bouleversements aux populations casamançaises qui forment aujourd'hui la majorité de la population de Ziguinchor.

Chassée de leur mode de vie traditionnelle, les néo-citadins ont abandonné leurs villages pour fournir la main-d'œuvre nécessaire aux activités portuaires et commerciales de manutentions de l'arachide. Quelques-uns privilégiés ont réussi à s'engager dans l'industrie de la SEIC ou dans les usines de crevettes, d'autres tentent de vivre de l'artisanat, tandis que l'immense majorité demeure à la recherche d'un emploi rémunéré, vivant d'expédients et ne survivant que grâce à l'agriculture urbaine (2).

Mais, avant d'aborder les problèmes véritablement sociaux, il nous semble fondamental de faire un rappel des différentes ethnies qui composent Ziguinchor pour mieux comprendre les bouleversements subis.

(1) Ainsi que le titre le quotidien **Le Soleil** du 7 février 1973.

(2) Voir annexe VI.

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDE SOCIALE DE ZIGUINCHOR

LE MONDE DES INÉGALITÉS
DEUX VILLES – DEUX SOCIÉTÉS JUXTAPOSÉES

Chapitre 1

LA POPULATION DE ZIGUINCHOR
PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS GROUPES ETHNIQUES
ET LEUR INSERTION DANS LA VILLE

Jusqu'au siècle dernier, deux groupements ethniques peuplaient la Basse Casamance : les Diola et les Baïnouk. Ce sont eux qui, aujourd'hui encore, constituent l'écrasante majorité du peuplement. Mais depuis le début du siècle de nombreux migrants ont, pour des raisons diverses, pris racine dans ce pays rizicole et Ziguinchor, elle-même, se présente comme un creuset d'ethnies.

Le peuplement traditionnel : les Diola et les Baïnouk

Les Baïnouk

Si le territoire Baïnouk s'étendait autrefois largement, d'une part, en Casamance soudanienne à l'est du Soungrougrou et, d'autre part, dans le Fogny sans toutefois atteindre le pays Djougoutt, il n'a aujourd'hui pratiquement plus aucune existence. Les Baïnouk occupent désormais une zone refuge à cheval sur le Soungrougrou et la Casamance dans les deux cantons de Bignona et d'Adéane.

Ce groupement ethnique, qui apparaît comme le plus ancien peuplement de la Basse Casamance, a été exterminé ou assimilé par les Manding qui ont envahi son territoire en zone soudanienne, et délogé du Fogny par les Diola à la recherche de nouvelles terres. Pourtant les Baïnouk représentaient jadis une importante entité

politique avec un roi, le **Kasa Mansa**, régnant sur un vaste domaine. Ce fut sans doute, de par son organisation centralisée, le Royaume du Kasa, l'ethnie dominante de Casamance avant et au moment de l'arrivée des Portugais ; cela lui valut d'ailleurs d'être traitée comme interlocuteur privilégié par le colonisateur de l'époque (1).

Au XVIII^e siècle, c'est à travers ce pays aux «populations pacifiques» et en évitant le territoire des Diola, réputé «dangereux» que s'effectuaient par terre les relations entre la Gambie et Cacheu. De nombreux postes portugais étaient établis au milieu des Baïnouk qui vivaient en bonne intelligence avec le colonisateur et lui permettaient d'assurer ses échanges commerciaux, de cire et de peaux notamment, et surtout d'esclaves, ce qui leur attira l'inimitié des populations avoisinantes.

Cependant, lors de la percée militaire française en Casamance, le roi Baïnouk de l'époque, **Manchouti**, pressentant le danger que représentait pour son peuple cette nouvelle emprise coloniale, ordonna, à la suite d'une révélation onirique, que soient sacrifiés aux dieux trente jeunes gens et jeunes filles. Ce lourd sacrifice devait être le prix du départ des Français de Casamance. Mais le peuple, «au naturel doux», ainsi que le définit Béranger-Féraud (1874), se révolta et, pour éviter la perte de trente de ses enfants, précipita son roi dans un trou habilement dissimilé, où avait été déposé le trône royal, et l'enterra vivant. Avant que le trou ne se fût refermé, le roi eut le temps de maudire sa race et de prédire son extinction prochaine.

Le frère de **Manchouti**, **Djifantia**, quant à lui, après la destruction de la capitale BIRKAMA par les Balant vers 1830, signa un traité d'amitié avec les Français qui devaient assurer la protection aux Baïnouk contre les envahisseurs Balant, et les aider à reconstruire le royaume. Ce fut en vain, puisqu'après la mort de **Djifantia**, aucun roi ne vint le remplacer.

Ainsi, le destin des Baïnouk, à la fois «*décimés par les Balant, asservis par les Manding, refoulés par les Diola, parfois assimilés par les Portugais*», est-il dramatique dans sa dégradation et, selon Paul Pélissier, le peuple Baïnouk est désormais «*en voie de disparition aussi bien en Guinée portugaise qu'en Casamance*». Ce fut la première ethnie, victime du colonisateur portugais, perdue par une alliance avec des étrangers trop compromettants.

Traditionnellement cultivateurs de riz, ils se sont tournés, lorsqu'ils ont subi l'influence manding, vers le mil et l'arachide ; ils ont alors adopté l'Islam dans une large proportion et souvent abandonné leur langue au profit d'un créole portugais. Pourtant, leur désir de conserver leur identité ethnique les pousse à se marier entre eux, à se regrouper par îlots de quartiers et à maintenir vivantes certaines de leurs traditions. A Ziguinchor, ils sont environ mille deux cents, résidant essentiellement dans les vieux quartiers de Santiaba à Thylène qu'ils ont été les premiers à peupler.

(1) Voir Annexes I et II

Les Diola

Aux premiers voyageurs, le peuplement de la Basse Casamance donna une impression d'extrême morcellement tant par le foisonnement des dialectes que par les divisions intestines qui agitaient constamment les villages. Ce morcellement ethnique et politique correspondait au morcellement géographique du territoire de Basse Casamance situé entre le Soungrougrou et la Côte au nord, dans la zone ouest, jusqu'au Rio Cacheu, c'est-à-dire au-delà de l'actuelle frontière de Guinée. Un réseau très dense de marigots découpe, en effet, le territoire en plateaux cloisonnés, tout en donnant sa richesse au paysage où alternent la palmeraie et la fertile mangrove.

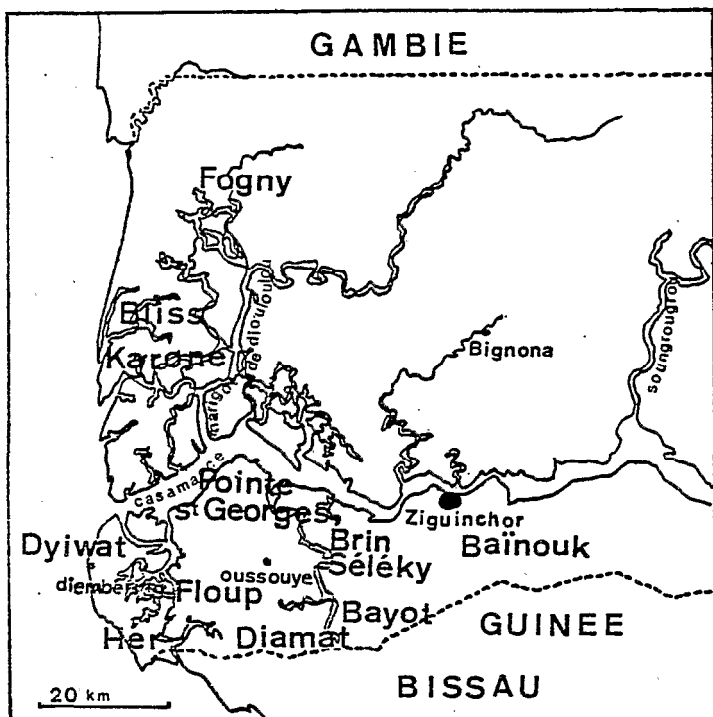


Fig. 7 — ZIGUINCHOR AU COEUR DU PAYS DIOLA

Les premiers observateurs ne parlèrent donc pas véritablement d'une ethnie Diola, mais d'une série de groupes plus ou moins étrangers les uns aux autres. Béranger Féraud (1874) distingue ainsi, sur la rive droite de la Casamance, les Vacos, Naïamantes, Gigouches, Karones ou Kabils qui forment «les Feloupes» et, sur la rive gauche, les Yolas, les Foulouns, les Banjars, les Ayamates et les Bayotes.

L'appellation d'un terme commun Diola est effectivement d'adoption récente, mais il apparaît désormais remarquable que, malgré l'existence de plusieurs sous-groupes due au cloisonnement géographique, le peuplement traditionnel de la Basse Casamance constitue une certaine unité ethnique.

Traditionnellement, les Diola se caractérisent par une intime communion avec le milieu où ils vivaient, une adaptation commune au sol, avec des techniques agraires semblables, une organisation sociale égalitaire fondée sur une religion du terroir très unifiée.

Compte tenu des données linguistiques, Louis Vincent Thomas (1958) élabore les subdivisions suivantes :

- Sur la rive droite de la Casamance :
 - les Bliss Karone
 - les Diola Fogny
- Sur la rive gauche :
 - les Floup de la région d'Oussouye
 - les Diamat (Youtou-Effoc)
 - les Dyawat (Diembereng)
 - les Haer (Kabrousse)
 - les Diola Pointe St Georges (Kagnout-Mlomp)
 - les Diola Brin Seleky auxquels il ajoute les Bayot.

L'origine des Diola est, de toute évidence, très confuse, et nous ignorons, en fait, comme le constate Paul Péliissier (1966) s'il s'agit d'un même peuple ou *«d'un ensemble de familles réfugiées dans les forêts et la mangrove, auxquelles une longue cohabitation aurait donné une série de traits linguistiques sociaux spirituels et techniques communs»* qui permettrait aujourd'hui de qualifier les Diola.

Certes, les Diola du nord du fleuve, en contact prolongé avec l'Islam, deviennent plus anonymes, commencent à perdre cette originalité ethnique encore profonde au sud du fleuve.

Traditionnellement, les Diola constituent une société paysanne égalitaire et individualiste.

L'unité sociale de base est la famille, famille élargie parfois concentrée dans une maison collective, immense case rassemblant greniers et habitations - comme les cases à impluvium que l'on peut voir encore aujourd'hui à Seleki-Enempore et qu'un tourisme en quête de folklore recrée dans la région -, ou parfois groupées dans un même ensemble d'habitations juxtaposées : le **hank** rassemblant sous l'autorité du père, les fils, leurs femmes, leurs enfants...

Ces familles appartiennent à des **clans** à l'ancêtre commun portant un même nom et dotées d'un même totem, mais qui peuvent, soit être très dispersés géographiquement, soit former un seul même gros village, voire l'ensemble d'un quartier.

La cohésion familiale au sein d'une même case ou d'un hank représentait un refuge nécessaire dans une société où régnaient l'insécurité et le besoin de défense, et se justifiait comme un puissant moteur économique, chaque membre de la famille participant à l'essor d'un capital commun dont le père demeurerait jusqu'à sa mort le dépositaire : rizières et cheptel sont ainsi les deux ressources économiques communautaires.

Mais, malgré un sens profond de la solidarité familiale, les Diola demeurent très **individualistes**. Il n'en est pour exemple que ces cases à impluvium, vivant symbole communautaire où, à l'heure des repas, chaque femme allume son propre foyer, fait sa propre cuisine et où chacun s'isole pour manger.

A cet individualisme s'allie un goût très marqué pour la liberté, l'égalité.

La société Diola, sans cadre hiérarchique institutionnalisé, sans chef politique véritable, n'est cependant pas anarchique. Elle impose à l'individu une série d'interdits et d'obligations par le poids de la religion, une conscience collective puissamment conservatrice qui permet au groupe de se perpétuer dans ses traditions, d'éternellement se renouveler dans son épanouissement.

La vie politique est aux mains des plus âgés, détenteurs de la sagesse, ceux qui possèdent le savoir et ont accès au religieux : ce sont eux qui font commerce avec les esprits - u-kin - et les ancêtres défunts car le politique n'est finalement que soumission aux religieux. Le pouvoir gérontocratique s'exprime avec force.

C'est ce que constate **Paul Péliissier** lorsqu'il écrit : *«L'émiettement politique des Diola se traduit par l'absence d'encadrement administratif intérieur. Sans doute, certains villages étaient-ils épisodiquement soumis à l'autorité d'un chef cumulant parfois cette charge avec des fonctions religieuses. Mais il s'agissait alors parfois d'un état de fait lié aux qualités particulières d'un individu et non pas d'une institution générale ; l'autorité réelle gouvernant une communauté ne pouvait reposer que dans l'assemblée des vieux.»*

Les villages sont donc indépendants les uns des autres et ne reconnaissent aucun chef commun même à l'intérieur d'un sous-groupe ethnique. Les rois - «oeyi» - existant dans quelques villages ont donc un pouvoir très limité dans l'espace, et leurs «sujets» ne dépassent guère les habitants du village. Leurs fonctions sont, de plus, largement partagées avec le conseil des anciens, et ils restent sous l'étroite surveillance d'un conseil secret et religieux qui demeure le véritable détenteur du pouvoir.

Ainsi, **la Religion** domine le quotidien. C'est elle qui assure la cohésion du groupe Diola, contient l'individualisme pour faire primer l'intérêt collectif, assure aux individus une discipline et une formation identiques qui exaltent «le sentiment de l'honneur, le respect du bien d'autrui, les devoirs de solidarité, l'orgueil de la famille et du groupe».

Cette religion du terroir qui prélude à tout acte quotidien et préside à toute activité saisonnière possède un sens immédiatement efficient correspondant aux préoccupations paysannes les plus élémentaires : chaque sacrifice, le don, appelle le contre-don : la pluie pour les rizières, la protection contre d'éventuelles catastrophes, l'éloignement de la maladie et le retour de la santé. Et chaque événement paysan - labour, semis, récolte -, chaque événement social - naissance, mariage,

deuil -, comme chaque événement exceptionnel donnent lieu à des fêtes, des grands rassemblements où est célébrée la joie d'une communauté régénérée.

Le Diola vit traditionnellement dans un univers harmonieusement établi où règnent l'égalité et l'individualisme, mais aussi la soumission à un ensemble de règles et d'interdits basée sur un climat de crainte religieuse, efficace régulateur social.

Dans cette société indépendante où priment l'amour de la liberté, le respect de la tradition sacrée et la parole des anciens, **l'infiltration étrangère et l'implantation d'une autorité administrative** représentèrent une agression profonde et inacceptable. Elles ne pouvaient s'imposer que par la violence. La percée coloniale s'effectua ainsi peu à peu par les armes de village à village, et l'autorité étrangère mit près d'un demi-siècle à s'implanter définitivement. Par ailleurs, la lutte d'influence entre le Portugal et la France fut cruellement ressentie par les populations locales, et les Diola en subirent les lourdes conséquences. Ainsi, en 1884, le village de Sinedone convoité par les deux puissances et où flottent, tour à tour, les pavillons français et portugais, est pillé et incendié.

L'implantation coloniale se fit ainsi dans le sang, et ces populations amoureuses et de leurs terres léguées par les ancêtres, et de leur indépendance qui les poussait à refuser tout asservissement, furent traitées de «farouches, hostiles et belliqueuses».

Déjà au XIX^e siècle, des étrangers **manding** avaient tenté au nom d'Allah de conquérir le territoire Diola et d'en soumettre les populations. En 1877, **Fodé Kaba**, voulant ranimer la ferveur religieuse des Manding lance ses troupes dans une guerre sainte d'abord victorieuse, à l'est sur la rive droite du Soungrougrou - où très rapidement les Diola sont submergés - à l'ouest vers Djiragone et le Fogny. Ces affrontements durèrent une vingtaine d'années. Les Diola défendirent avec passion leurs terres et leur religion, et les Manding de Fodé Kaba, bien que militairement mieux organisés, ne purent s'implanter très avant en pays Diola.

Le 1^{er} juin 1893, **Fodé Kaba**, sous la pression française, signe un traité avec le gouverneur de Sénégal, au terme duquel il s'engage à quitter le Fogny, moyennant une rente annuelle de 5 000 F. Avec l'établissement de la paix, les Manding, abandonnant leurs armes, deviennent commerçants et marabouts, et marquèrent profondément le pays Diola du Soungrougrou au Fogny. D'autant plus que lorsque l'administration française dût mettre en place des fonctionnaires et chefs de canton, elle fit appel aux Manding qui furent chargés d'établir un contact permanent avec les populations. C'était agir au mépris de la mentalité diola, et cette autorité extérieure, ne pouvant se mouler dans aucun cadre hiérarchique déjà existant, se fit sentir cruellement. Ainsi, avec la mise en place de structures coloniales autoritaires, les rois perdirent tout pouvoir politique, judiciaire ou économique et commencèrent à disparaître. En 1959, **L.V. Thomas** en dénombre une dizaine pour toute la Basse Casamance. Ils ne sont plus actuellement que la moitié.

Certains rois, ayant voulu continuer, comme par le passé, à intervenir dans les affaires politiques, se sont vus écrasés par une administration inflexible. Ainsi, en 1942, en pleine occupation allemande, lorsque l'intendant de Dakar exigea de l'administrateur de Ziguinchor qu'il fasse débloquer et vider les greniers, la reine **Alinsitoe** de Kabrousse demanda à ses sujets de ne pas obtempérer et leur interdit de céder le riz, valeur sacrée chez les Diola utilisée pour les sacrifices aux u-kin.

Les représailles ne se firent pas attendre. Le village d'Effoc fut entièrement détruit ; la plupart des villageois s'empressèrent alors de donner leur riz. Et comme la reine l'avait prédit, il s'ensuivit quelques années de sécheresse qui empêchèrent de remplir les greniers. On entra dans le cycle économique producteur de famine. A la culture de l'arachide, introduite par la colonisation, la reine opposa également un refus farouche. Prophétesse inspirée, elle annonça qu'un jour le Sénégal ne saurait plus que faire de sa production... Elle est arrêtée, jugée à Ziguinchor et envoyée en déportation en 1943. Beaucoup de ses fervents sont mis en prison.

Les quelques rois qui demeurent actuellement n'ont de pouvoir que dans la mesure où ils servent ou se plient aux exigences de l'administration.

L'autoritarisme administratif, mis en place par la colonisation et perpétué après l'Indépendance, qui représenta une agression profonde et permanente pour la Société Diola, se renforça par **l'introduction de l'arachide dans un pays essentiellement voué à la riziculture**. *«Riziculteurs et paysans diola sont deux termes synonymes, écrit Paul Péliissier, non seulement pour l'observateur étranger mais pour les intéressés eux-mêmes.»* Car la culture du riz, vers quoi est tournée la vie du paysan diola, base de la nourriture et de la richesse, prémice - avec le vin de palme, deuxième source de vie issue de la forêt - à tous les sacrifices, est pratiquement la seule production cultivable, production vivrière dont il ne saurait être question de faire commerce. *«C'est une véritable civilisation du riz qu'ont développés les paysans diola»*. Elle n'a qu'un rival dans leurs préoccupations : l'état du troupeau bovin.

La colonisation commença à imposer fermement l'arachide en Basse Casamance au début du XX^e siècle ; elle se répandit d'abord dans l'est du pays. Vers l'ouest, aux environs de 1905-1910, commencèrent les premières distributions de graines opérées à partir des postes européens de Carabane et d'Oussouye. L'administration fit de gros efforts pour développer la production : distribution donc gratuite de graines, culture rendue obligatoire, sanctions contre les villages récalcitrants - mais l'adoption de cette nouvelle culture par les Diola, entièrement coupés par la riziculture vivrière, fut laborieuse. La collecte de l'impôt obligatoire, **en argent**, permit au colonisateur d'obtenir gain de cause - surtout avec le déclin de la traite du caoutchouc de liane vers 1928-1930. L'adoption de l'arachide fut, d'autre part, activée par les marabouts de l'Islam, Manding et Wolof, alliant au prosélytisme le commerce au service du pouvoir colonial dont ils furent aussi les bénéficiaires. Cette expansion de l'arachide, assortie d'un réseau de routes et de pistes homogènes, permit de multiplier les points de traite.

Ainsi, **le pays Diola** se trouva peu à peu colonisé malgré sa résistance énergique : soumis à une administration centralisée à Ziguinchor, soumis à la production arachidière qui allait contribuer à affaiblir le pays, soumis à l'endettement par le biais de l'impôt et l'introduction d'un petit commerce de détail destiné à canaliser l'argent libéré par la commercialisation, soumis enfin à des religions étrangères : celle du colonisateur dont les missionnaires furent les infatigables propagateurs, celle de Mahomet que leurs voisins les **Manding** et les populations venues du nord les **Wolof** allaient peu à peu imposer en même temps que leurs civilisations.

La **«Mandinguisation»** du pays Diola, sur toute la façade orientale et septentrionale de la Basse Casamance, est aujourd'hui achevée. *«Affrontés directement*

aux Manding», écrit encore Paul Péliissier, «*Les Diola furent pénétrés d'un grave complexe d'infériorité à leur égard et prirent pour modèles ces commerçants instruits et habiles, ces marabouts secrets et cultivés... Non seulement les Diola acceptèrent d'abandonner leurs fétiches et d'embrasser l'Islam, mais ils n'eurent bientôt d'autres ambitions que de «se faire Manding», d'assimiler totalement les conceptions, les mœurs et les techniques des représentants d'une civilisation supérieure*».

L'habitat se transforme, devient maison rectangulaire, abritant hommes, bétail et greniers ; le village, de simple juxtaposition de concessions, devint une véritable communauté disciplinée avec des pistes bien tracées, conduisant à la place centrale et à la mosquée, symbole de la nouvelle prééminence de l'imâm.

Et toujours à l'image des **Manding**, dans cette zone septentrionale de la Basse Casamance, les Diola abandonnèrent aux femmes la riziculture pour ne se consacrer désormais qu'aux cultures sèches. Cet abandon est révélateur de la prodigieuse mutation de civilisation que subit depuis un demi-siècle le pays Diola sur la rive droite du Soungrougrou.

Le développement de la culture de l'arachide, entraînant l'installation de boutiques ouvertes par les maisons de commerce dans tous les villages importants, fit affluer de Sedhiou, Carabane, St-Louis ou Dakar, des **commerçants** capables de tenir une comptabilité. En majorité musulmane, ils jouirent d'un prestige qui fut un actif facteur de propagande islamique.

L'administration, d'autre part, pour l'implantation de ses différents services, fit venir en Basse Casamance, des **fonctionnaires** sénégalais issus de ses cadres St-Louisien, pour la plupart des **Wolof**, qui furent des agents de diffusion de l'Islam.

Et, par un effet de réciprocité, si l'arachide favorisa l'implantation de l'Islam, l'Islam, à son tour, favorisa l'essor de la culture de traite, source d'argent, nécessaire à la vie communautaire islamique.

Il est à noter, toutefois, que les **Wolof**, contrairement aux **Manding**, n'ont pas imposé une transformation radicale des techniques de production. Le Diola musulman Djougout et Fogny continue, comme par le passé, à travailler ses rizières au Kayendo et la femme n'a pas subi cette modification de son statut et de son rôle.

Si certaines habitudes vestimentaires et alimentaires - suppression du vin et du porc - ont changé, l'Islam, introduit par les Wolof et les commerçants Maures, s'est, d'une façon générale, remarquablement adapté à nombre de coutumes diola, en mettant notamment l'imâm à la tête d'associations traditionnelles, ou en lui faisant présider les grandes cérémonies d'initiation ou de passage. Cette fusion de l'Islam dans la tradition fût certes un facteur de sa rapide expansion ; elle permit également une réelle colonisation pacifique du pays Diola par les Wolof instruits et expansionnistes.

C'est autour de Bignona, à l'ouest du pays Djougout, et surtout au sud de la Casamance que le **Christianisme** a réussi à s'implanter grâce à un afflux de missionnaires venus d'Europe et à une hostilité prononcée des populations à l'égard des Manding. Si le Christianisme n'a pas fondamentalement transformé les habitudes quotidiennes ni les techniques de production, il a, par contre, favorisé l'éclatement

de la famille élargie, en implantant une famille de type occidental, nucléaire, cellule économique nouvelle qui fit disparaître peu à peu les grandes concessions, vivant symbole de la cohésion du groupe familial.

D'autre part, et même si les missionnaires s'en sont parfois à juste titre défendus, le Christianisme, en tant que religion du colonisateur, cautionna le pouvoir colonial et favorisa, par l'école et le rejet de toute tradition animiste, la déculturation des populations christianisées.

Les Diola immigrés à Ziguinchor sont aujourd'hui très différents de mentalité selon l'ancienneté de leur arrivée dans la ville, leur implantation socio-économique et professionnelle, leur adhésion religieuse, leur âge et leur situation familiale. Cependant, loin de leurs terres ancestrales, ces quelques 30 000 Diola urbanisés demeurent tous des cultivateurs occasionnels, renouant le temps d'un hivernage avec la tradition familiale. Loin de leurs racines paysannes, soumis à un nouveau pouvoir, un nouveau système socio-économique, une nouvelle langue et généralement une nouvelle religion, ils pourraient sembler devoir désormais renoncer à tout patrimoine culturel.

La réalité sociale est plus complexe. Certains quartiers de la périphérie accueillant les nouveaux migrants, reconstituent les structures villageoises complexes. Et les liens avec la famille restée au village demeurent étroits, les visites fréquentes de part et d'autre. Parfois même certains citadins retournent définitivement au village, mais la majorité des jeunes viennent grossir les rangs des chômeurs ou, au mieux, des tâcherons journaliers dont le principal objectif devient Dakar. Ziguinchor joue le rôle de ville-relais pour une migration plus lointaine.

Les premiers Diola, venus à Ziguinchor au début du siècle avec le développement de la commercialisation de l'arachide sont en majorité originaires du Fogny. Ils sont les premiers habitants du quartier de Boucotte, employés principalement dans les travaux de manutention de l'arachide sur le port. Au début, ce sont essentiellement les femmes qui portent les sacs sur leur tête, cette tâche paraissant peu honorable aux hommes. Ceux-ci préférèrent partir travailler à Rufisque, à Kaolack ou à Dakar durant la traite pour faire les mêmes travaux, mais loin des yeux réprobateurs de leur famille.

Les populations en provenance de la Guinée Bissau et les Balant

Jusqu'au siècle dernier, les Diola et les Bainouk constituaient la quasi-totalité de la population de Basse Casamance. Aujourd'hui, un certain nombre de populations s'est infiltré dans leurs domaines. L'immigration en provenance de la Guinée Bissau fut notamment très active.

Traditionnellement populations sédentaires, *«les Mandjak, Mancagne, Papeis, Balant...»* ont commencé à immigrer au Sénégal dès l'époque coloniale à cause de la surpopulation et de la surexploitation en «terre portugaise», à cause surtout de la désagrégation de l'organisation politico-sociale, conséquence de l'institution des systèmes d'administration qui détruisit le pouvoir des chefs, à cause de l'imposition du régime fiscal et du travail collectif pour la construction de routes, l'entretien et le défrichage des terres.

L'immigration s'amplifia au début du siècle, particulièrement dès la première guerre mondiale. Des mouvements de populations, chaque année plus nombreux se produisirent de la Guinée portugaise vers la Casamance française. Comme le met fort bien en évidence **Paul Péliissier**, c'est paradoxalement la fixation artificielle d'une frontière politique entre zones française et portugaise qui est à l'origine de ces mouvements : *«Loin d'avoir joué le rôle de barrière qui lui était dévolu, cette frontière a créé entre des populations naguère dotées des mêmes ressources et vivant dans un climat humain comparable, des déséquilibres politiques et économiques extrêmement sensibles qui expliquent son franchissement par des effectifs croissants de travailleurs originaires de Guinée «Portugaise».*

Économiquement, la traite du caoutchouc puis, à partir de 1922, l'essor considérable de la culture de l'arachide en Casamance ont attiré ces populations acharnées à la tâche, à qui le territoire de Guinée, relié à une métropole pauvre, était incapable d'offrir des débouchés suffisants.

Après la deuxième guerre mondiale, l'immigration reprit non plus seulement pour des raisons économiques, mais aussi politiques. Le régime libéral du Sénégal s'opposait, en effet, au système de l'indigénat et aux corvées obligatoires, voire aux «sanctions corporelles» pratiquées en pays portugais.

À partir de 1960, la lutte de résistance structurée et armée contre le système colonial a déclenché la répression des troupes portugaises et a ajouté un facteur très puissant à l'émigration vers la Casamance : l'insécurité d'un pays en guérilla où les bombardements sont fréquents.

Amilcar Cabral écrivait en 1970 : *des milliers de paysans abandonnent leurs foyers et cherchent dans les pays voisins la paix et les moyens indispensables à leur entretien. C'est ainsi que des milliers de Balant entrent en République du Sénégal*. Estimés à 50 000 en Casamance en 1964, les réfugiés représentent une population de 20 000 habitants dans le département même de Ziguinchor.

L'Indépendance en 1974, tout en freinant l'émigration, provoque un retour massif des «réfugiés» vers la Guinée. Toutefois, les anciens migrants, désormais solidement implantés à Ziguinchor, et même certains nouveaux immigrés n'envisagent pas «un retour au pays» malgré les liens très forts qui les rattachent encore à leur famille d'origine. Mais l'ouverture de la frontière leur permet désormais des contacts plus fréquents et plus soutenus.

Les Mancagne et les Mandjak

Originaires de Guinée Bissau, les **Mancagne**, issus de la branche des Bram, de la région de Bula et de Cô, et les **Mandjak** de la région de Pouloundou, sont des populations très voisines tant par leur organisation sociale, politique et religieuse que par leur parenté linguistique.

Ce sont traditionnellement des sociétés égalitaires, claniques, ignorant le système des castes, où la femme possède une réelle liberté et où le pouvoir royal est lui-même relativement très faible.

Les **Mandjak** sont, sans doute, parmi les plus anciens migrants de la Basse Casamance. À l'époque de la colonisation portugaise, certains fréquentaient déjà

Ziguinchor et s'étaient parfois établis à proximité de l'Escale. C'est ainsi que de nombreux Mandjak, à cause du phénomène d'assimilation des chrétiens en vigueur à l'époque, possèdent aujourd'hui des noms portugais : «Da Silva», «Da Costa», etc. Au milieu du XIX^e siècle, **Berenger Féraud** signale leur présence en Casamance comme immigrants temporaires venus *«servir les traitants en qualité d'hommes de peine, de «laptots», gagnant un petit pécule qu'ils emportent dans leur pays natal»*.

Avec le développement de la traite du caoutchouc, au tout début du XX^e siècle, les Mandjak se spécialisent dans la saignée des lianes, mais le déclin de cette activité vers 1910 entraîne un ralentissement temporaire de l'immigration. Toutefois, c'est à ce moment que les Mandjak, établis en Moyenne Casamance, refluent vers Ziguinchor, où existe une importante demande de main-d'œuvre pour charger et décharger les embarcations amarrées aux «wharfs». Selon la demande, les Mandjak louent leur bras comme rameurs ou comme manœuvres sur les navires commerciaux allant à Rufisque, puis ils s'embauchent sur les cargots de haute mer et on les retrouve dockers à Dakar, Marseille ou New York.

Vers 1925, l'immigration en direction de la Casamance reprend avec plus de vigueur, grâce à l'essor de la culture de l'arachide. C'est alors par groupes familiaux que les Mandjak, venus jusqu'alors généralement en célibataires, commencent à se fixer, à créer des villages en défrichant les forêts, à procéder à une colonisation véritable. Outre la culture commerciale de l'arachide à laquelle ils s'adonnent avec courage et vigueur, ils continuent à pratiquer la riziculture des forêts.

C'est sensiblement vers cette époque, c'est-à-dire postérieurement à la première guerre mondiale, que les **Mancagne** commencent à immigrer en Basse Casamance, pour des raisons essentiellement économiques.

Comme les Mandjak, ils s'orientent vers la culture de l'arachide, faisant montre d'une très grande ardeur au travail. Voulant produire au maximum, ils apparaissent comme de redoutables défricheurs de forêts, adoptant les procédés de culture extensive. Ils travaillent pour leur propre compte, se chargeant eux-mêmes de se nourrir et de commercialiser leur récolte. Et comme les Mandjak, décidés à se fixer en Casamance, ils fondent des villages dans l'ancien domaine Baïnouk. Ces derniers, écrit **P. Péliissier**, *«ont le sentiment d'être submergés, aux portes mêmes de Ziguinchor, d'avoir affaire à une véritable invasion mancagne et confient volontiers leur regret d'avoir été hospitaliers»*.

Dès leur arrivée en Casamance au début du siècle, les Mancagne font d'ailleurs l'objet d'un certain ostracisme de la part des populations locales, et des Administrateurs français : en 1917, l'Administrateur de Ziguinchor, **J.M. de Coppet** écrit ainsi : *«Les mancagne sont absolument insupportables. Voleurs, pillards, toujours le couteau à la main, ils sont une source intarissable d'incidents désagréables, toujours impossibles à réprimer, car son mauvais coup fait, le mancagne, averti à temps de la présence des gardes par ses camarades, prend la fuite et revient quelques jours après. Une telle situation aux portes mêmes de Ziguinchor me paraît intolérable.*

Tout dernièrement, un portugais de Santiaba auquel un mancagne venait voler un pagne, s'est vu gratifier en outre d'un coup de couteau sur le cou qui, mieux

des différences de culture certaines, une similitude profonde. Elles étaient toutes traditionnellement des sociétés paysannes, égalitaires, où la femme jouissait d'une liberté et d'une indépendance relativement assez grandes. Fondées sur une religion du terroir, qui les enracinait au sol ancestral, elles avaient acquis un art de vivre en harmonie profonde avec le milieu où elles vivaient.

Elles subirent une double agression :

- celle de la colonisation, si oppressive avec sa puissance militaire, qui débuta par la traite des esclaves, puis imposa une administration contraignante, transforma le système agro-économique en introduisant les cultures de rente, créa enfin des industries nouvelles et des centres urbains, dont le plus important s'avéra être Ziguinchor, qui allait radicalement modifier les structures socio-politiques et économiques, conjointement au christianisme importé par les missionnaires ;
- celle de populations militaires ou expansionnistes venues de l'est et du nord, profondément différentes et déjà islamisées, qui, grâce à la conjoncture favorable de la colonisation européenne, s'infiltrèrent dans leurs territoires et imposèrent une domination culturelle et économique.

Populations expansionnistes, venues de l'est et du nord, qui s'imposent par leur organisation politico-militaire, leur opportunisme et leur capacité d'adaptation au changement économique

L'administration coloniale, mise en place par la France, dès la fin du XIX^e siècle, permit à des populations très différentes de celles de Basse Casamance et de Guinée portugaise, tant par leur organisation sociale, économique et politique, de s'implanter dans la région de Ziguinchor.

Ces populations venues de l'est - les Manding - et du nord - les Wolof - sont, en effet, traditionnellement, contrairement aux Diola, Baïnouk, Mancagne, Mandjak et Balant, des sociétés féodales hiérarchisées, aux traditions agraires, assez pauvres, mais riches de leur histoire politico-militaire et déjà islamisés de longue date.

Ces peuples expansionnistes et guerriers de tradition, qui n'avaient pas réussi ou n'avaient pas cherché à pénétrer la Basse Casamance avant le XIX^e siècle, profitèrent de la conjoncture politique coloniale pour s'infiltrer dans ce domaine et jouèrent un rôle déterminant dans la transformation du système socio-économique traditionnel.

Avant la période coloniale, les Manding avaient tenté, de leur côté, une percée en Basse Casamance, malgré la forte résistance des populations. De guerres de conquêtes en guerres saintes, et bien qu'animés d'un prosélytisme fervent, les Manding n'auraient pu toutefois étendre leur hégémonie très avant, si l'administration française n'avait fait appel à eux pour l'aider à «mater» les Diola et à propager l'arachide. Ils contribuèrent ainsi à répandre l'Islam et à transformer les structures sociales, agraires, économiques et politiques et à changer les mentalités dans les régions où leur influence fut prépondérante : Diola de la rive droite, Baïnouk et Balant du Balantacounda.

Les Balant

Le domaine des Balant s'étend d'amont en aval, du marigot de Binako jusqu'à Goudomp à l'est de Ziguinchor, en Moyenne Casamance, et au sud déborde largement les frontières de Guinée Bissau, au-delà du Rio Cacheu.

S'il existe une certaine unité ethnique, il faut tout de même distinguer à l'intérieur même de cette population deux grands rameaux distincts : les Balant de Guinée, les plus nombreux, les **Brassa** et les **Naga**, encore surnommés **Manodj**, par les Manding, et les Balant du Balantacounda, en Moyenne Casamance, et leurs plus proches voisins, de l'autre côté de la frontière de Guinée : les **Bitjamlip**, nommés **Oueye Balanto** par les Manding (1).

Ces deux branches se distinguent essentiellement par leurs formes de civilisations agraires ; tandis que les Balant de Guinée sont des riziculteurs côtiers, dont les techniques de production s'apparentent à celles des Diola, avec usage du kayendo en terre inondée, ceux du Balantacounda sont avant tout des éleveurs et des cultivateurs de mil, usant pour le labour du donkoton. Ils pratiquent une agriculture intensive et abandonnent aux femmes le soin de cultiver le riz. Ces Balant de Moyenne Casamance et les Bitjamlip se rapprochent davantage des populations soudaniennes, alors que les Manodj sont des riziculteurs typiques du milieu côtier de Basse Casamance.

Traditionnellement, la société Balant est une société clanique, égalitaire, très indépendante, où chaque famille élargie vit séparément s'entourant de fortifications, et forme en quelque sorte, à elle seule, un hameau commandé par un chef **Alhamah**. Cette situation très particulière n'empêche pas une organisation sociale réelle faite d'échanges, de solidarité, et basée sur une langue et une religion commune, avec un chef unique et prévalent pour les entreprises guerrières **Adan**.

Avec la fin de l'isolement, l'ouverture des voies de circulation, et la mise en place de nouveaux réseaux administratifs et commerciaux, l'Islam a conquis peu à peu le Balantacounda, amenant des perturbations profondes dans la vie économique et socio-culturelle des Balant.

Les Balant de Guinée, Naga et Brassa, immigrant aux alentours de Ziguinchor comme cultivateurs ou employés dans des usines de l'Escale, sont comme leurs voisins Mancagne, encore irréductibles à l'Islam et demeurent très fortement attachés à leurs traditions religieuses et culturelles. La persistance des croyances et des pratiques traditionnelles atteste de la volonté pour cette civilisation de ne pas mourir.

Trois mille Balant environ, venus soit de Guinée, soit du Balantacounda, sont aujourd'hui implantés à Ziguinchor, dans les quartiers récents de la zone périphérique.

Toutes ces populations, soit originaires de la Basse Casamance, Diola et Bañnouk, soit venues de Guinée Bissau : Mancagne, Mandjak et Balant, présentent, malgré

(1) **Texeira da Mota** distingue, en effet, la branche des Bérasse et Benaga de celle des Balant Mane et Becanja.

appliqué, l'aurait certainement tué. J'ai fait venir les chefs et les notables mancagnes, envoyer Guedj Seck (1) auprès d'eux, charger trois gardes d'aller arrêter le coupable. Aucun résultat n'a été obtenu. Le coupable est cependant tranquillement chez lui. En raison de leur petit nombre et de multiples difficultés qu'ils occasionnent, j'ai envisagé la possibilité de renvoyer les mancagnes de Boucotte-Mancagne en Guinée portugaise. M. l'Administrateur Brunot en était également partisan» (2).

Les Diola, de leur côté, notamment ceux du canton Bayot qui ont accueilli les Mandjak, se sont toujours refusés à accepter l'installation des Mancagne. Comme toute minorité ethnique en terre étrangère qui, d'une part, est consciente de sa culture originale, forte et organisée en une royauté stable, et qui, d'autre part, fait preuve de dynamisme et s'enrichit rapidement, ils cristallisent l'agressivité des autochtones. Leur esprit d'indépendance, leurs coutumes très personnelles et secrètes - avec des cérémonies d'invocation aux dieux et des fêtes de possession -, leurs méthodes d'installation et de cultures agraires ne sont pas sans attirer l'inquiétude et la jalousie des populations voisines.

En 1946, l'immigration, ralentie par la deuxième guerre mondiale, reprend avec une nouvelle vigueur, liée au déséquilibre économique, régnant entre la Guinée et la Casamance, mais aussi désormais liée aux différences politiques entre les deux pays, le système de l'indigénat en territoire portugais avec ses corvées et ses vexations, s'opposant en effet au système beaucoup plus libéral du Sénégal.

En 1960, la lutte armée contre le colonialisme portugais provoque un afflux de réfugiés en Casamance, que la proclamation de l'Indépendance en 1974 va stopper. Mais de nombreux migrants, malgré des liens très forts qui les rattachent au pays d'origine, demeurent en Casamance où ils ont créé des villages, fondé des familles et où, économiquement, ils ont acquis un certain équilibre aussi bien dans l'agriculture que dans les professions «urbaines».

Malgré les profonds bouleversements des cinquante dernières années qui ont marqué les sociétés Mancagne et Mandjak, les migrants ont cependant réussi, grâce à leur remarquable capacité d'adaptation et à leur profonde cohésion sociale, à s'intégrer totalement dans l'univers sénégalais.

En effet, lors de l'Indépendance de la Guinée Bissau, en 1974, les réfugiés de la guerre sont, pour la plupart, retournés dans leur pays. Quant aux plus anciens migrants, restés dans l'expectative pendant quelque temps, ils ont finalement préféré demeurer en Casamance, où ils ont désormais leurs racines. Les jeunes, parfois, sont repartis aux villages des ancêtres, qu'ils connaissaient déjà, car même la guerre n'avait jamais empêché les migrants de passer clandestinement la frontière. Mais l'organisation, encore mal assurée, de ce pays trop jeune, les pousse bien souvent à rejoindre le Sénégal.

Ils sont actuellement 6 000 environ à Ziguinchor, essentiellement regroupés à Thylène, Lindiane, Peyrissac, Gueule-Tapée, Kansaoudy, du moins en ce qui concerne les Mancagne. Ils participent pour une grande part au ravitaillement en produits agricoles des marchés de Ziguinchor avec les cultures péri-urbaines.

(1) Chef du quartier de Boucotte.

(2) Rapport d'administrateur, archives personnelles de Tété-Diedhiou, interprète colonial.

Quant aux **Wolof**, venus du nord, ils commencèrent à imposer leur suprématie culturelle et linguistique à travers tout le Sénégal dès le début du XX^e siècle, grâce à leur très grande mobilité géographique.

Et même à Ziguinchor, malgré leur toute relative importance numérique, on assiste à cette «Wolofisation» qui s'insinue peu à peu dans toutes les régions. Ils occupent généralement les postes-clefs de l'administration, introduisent une nouvelle mentalité, un nouvel art de vivre et tendent à représenter désormais l'autorité.

Les Manding

Au XVII^e siècle, les Manding, dominant alors la Haute Casamance, étaient des guerriers sans cesse opposés aux **Touareg** et tenant les **Peul** et les **Toucouleur** sous leur autorité. Mais vers 1665, les Peul du Fouladou, sous l'impulsion d'un ancien esclave, **Alfa Molo**, se révoltent et organisent une résistance armée contre la chefferie Manding. Ils obtiennent même, en échange de leur adhésion à l'Islam, l'appui de certains «Almany» du Fouta Djallon. Chassés alors vers l'ouest, les Manding gagnent la Moyenne Casamance, et s'installent en conquérants dans d'anciens villages Baïnouk, après avoir exterminé ou réduit en esclavage les populations, du moins celles qui refusaient de se laisser assimiler et d'adhérer à l'Islam. Leur territoire s'étend aujourd'hui de la Koulountou au Soungrougrou à l'est, jusqu'à la Gambie au nord.

De vocation militaire très ancienne, les Manding, à l'époque de la traite des esclaves, furent les rabatteurs désignés des commerçants européens. Les Baïnouk surtout, mais aussi les Diola du Fogny et du buluf, les Peul du Fouladou et les Toucouleur des bords de la Gambie, furent les premières victimes. Ce commerce se poursuivit jusque vers 1902, malgré l'interdiction officielle ; les esclaves étaient alors acheminés vers Carabane, avant d'être dirigés sur Gorée. Souvent, ils étaient vendus en route, en échange de bœufs, aux autochtones de Basse Casamance, dont ils devaient cultiver les rizières.

Vers la fin du XIX^e siècle, un chef manding **Fode-Kaba**, voulant parachever - après la défaite sur les Peul du Fouladou - l'unité de son peuple en Moyenne Casamance, et cherchant à ranimer la ferveur religieuse défailante de ses troupes, se lance dans une guerre sainte de conquête. Il transforma ses guerriers en militants de l'Islam et tourne son armée vers la Basse Casamance.

L'intervention de la France arrête brusquement l'offensive manding et sauve peut-être «les Diola d'une ruine complète» (1). Le 1^{er} juin 1893, Fode Kaba, sous la pression française, signe avec le Gouverneur de Sénégalie un traité au terme duquel il s'engage à quitter le Fogny, moyennant une rente annuelle de 5 000 F.

L'administration coloniale encourage ces anciens guerriers à se reconvertir en producteurs d'arachide : elle accorde des semences, des dons pour les mosquées, des subventions pour les voyages à la Mecque, des honneurs pour les marabouts.

(1) Marty : «L'Islam en Mauritanie et au Sénégal». Paris, Leroux, 1915-1916.

Le prestige qu'en retirent les Manding en est d'autant accru que l'arachide leur apporte un bénéfice monétaire non négligeable, qui leur permet de jouir auprès des populations de Basse Casamance d'un certain respect.

D'autre part, l'administration française, qui éprouve des difficultés pour maîtriser le pays, fait appel aux Manding, les chargeant d'établir un contact permanent avec la population. Ceux-ci allient leurs tâches temporelles et spirituelles au double bénéfice de la France et de leur civilisation islamique. Avec ce rôle d'intermédiaires, entre les colonisateurs et les autochtones, ils deviennent les principaux propagateurs de l'arachide en Basse Casamance.

Et, loin d'être mal accueillis dans les villages où leur passé guerrier et leur renommée d'esclavagistes auraient pu les rendre hostiles, ils sont, au contraire, regardés avec respect pour leur mode de vie et leur religion universaliste.

Toutefois, les populations de la rive gauche - notamment les Floop - se montrent toujours irréductibles à l'influence manding ; ce fut d'ailleurs de la part de l'administration française une preuve de grande incompréhension que de vouloir faire régner l'ordre dans cette région, en faisant appel aux Manding, déjà si mal tolérés par les populations. C'est ainsi que les Floop n'acceptèrent jamais la prédominance Manding : ils refusèrent l'arachide tout comme ils avaient refusé l'Islam.

C'est une image soumise de la femme, avec l'excision et la mentalité qui s'y rattache, une valorisation de l'argent, la prééminence de l'Imâm dans la vie quotidienne et le prestige de la religion islamique que les manding ont contribué à répandre à travers leurs guerres de conquête, leurs guerres saintes et leur rôle d'agents de l'administration, dans les populations «mandinguisées» de Basse Casamance.

A Ziguinchor, les Manding sont aujourd'hui environ 10 000 et forment environ 1/3 des habitants du vieux quartier de Boucotte ; on les retrouve également dans les quartiers de Peyrissac, grand Dakar. Fiers de leur suprématie passée et fervents musulmans, ils occupent souvent des positions importantes dans les services coutumiers où ils exercent la justice conformément à la tradition. Mais leur influence en Basse Casamance a certes été plus considérable en milieu rural - contribuant à transformer les mentalités et le système socio-économique - que dans la ville de Ziguinchor même où ils ne jouent aujourd'hui qu'un rôle fort modeste.

Ce n'est pas le cas des Wolof qui dominent actuellement toute la vie politique sénégalaise.

Les Wolof

Les Wolof, immigrés à Ziguinchor, sont, dans la plupart des cas, originaires du Djolof et du Sine Saloum. Comme dans tout le Sénégal, ils ont su imposer une certaine suprématie ethnique.

La stratification sociale traditionnelle où les paysans étaient sous la dépendance d'une aristocratie et de ses traditions guerrières, contribua au mépris du paysannat et à l'absence de toute institution agraire. Et, lorsque la colonisation, transformant les structures socio-politiques, priva les princes et les guerriers de leurs fonctions traditionnelles, c'est vers l'agriculture spéculative, l'arachide essentiel-

lement qu'ils se tournèrent, eux qui étaient dépourvus de toute expérience agricole. Les **tiedo** avec les **Badolo** sans terre et les captifs de cases furent d'ardents pionniers pour la conquête de ce qu'on appela «les Terres Neuves». L'aristocratie, d'une part, obligée de se «reconvertir», fournit la majorité des premières générations de cadres administratifs et économiques et les premières vagues de la population urbaine.

C'est ainsi, grâce à leur passé politique et à la conjoncture historique, que les Wolof furent amenés à jouer un rôle de premier plan dans la vie politique et économique du Sénégal. Leur très grande mobilité géographique, d'autre part, leur permit d'imprimer au pays tout entier leur marque culturelle, linguistique et religieuse. On assiste de fait, aujourd'hui, à une «wolofisation» grandissante du Sénégal.

Comme le pays Manding, le pays Wolof est aujourd'hui entièrement islamisé, mais seulement depuis une date récente, alors qu'il a subi, de très longue date, l'influence de l'Islam, puisqu'il existait alors, déjà au XVI^e siècle, des contacts avec des foyers musulmans.

En Basse Casamance, la pénétration Wolof s'est effectuée par la mer au moment de l'installation française. Lorsque, en effet, Carabane devient le centre de gravité économique de la Casamance, en 1936, jouant le rôle de garnison pour les troupes et surtout d'entrepôts pour le commerce, c'est avec les militaires et les commerçants que débarquent les Wolof, amenés par les marins français comme laptots, manœuvres ou comme colons.

Des maisons de commerce de Saint-Louis et de Gorée en envoient plus tard comme traitants dans le sillage des colonnes militaires à Carabane tout comme à Sedhiou. Au début, les Wolof repartaient vers le Sénégal après quelques campagnes fructueuses, puis certains vinrent avec leurs familles et se fixèrent définitivement.

Mais le déclin de Carabane, lié au développement rapide de Ziguinchor dès son rattachement à la France, en 1886, incita nombre de Wolof à quitter les villages de l'estuaire et des rives de la Casamance au profit du nouveau centre économique. Ils jouent actuellement un rôle de premier plan dans l'encadrement politique et économique du pays mais aucun rôle notable dans la production.

Une seconde vague de migrants depuis 1930, et surtout 1945, est formée par les fonctionnaires et les agents des maisons de commerce qui exercent une influence très profonde sur le pays.

En effet, faute de pouvoir trouver sur place des employés instruits capables de tenir une comptabilité et de gérer des fonds et des stocks de marchandises, les maisons de commerce firent appel à des étrangers de Dakar ou Saint-Louis ou encore à ceux déjà installés à Carabane ou à Sedhiou.

C'est ainsi que les Wolof, par leur rôle économique de premier plan, leur niveau de vie élevé, leurs relations extérieures acquirent un prestige considérable aux yeux des Casamançais qui servit et l'Islam et la culture Wolof.

En même temps, l'administration, pour implanter ses différents services, faisait venir comme fonctionnaires des cadres Saint-Louisiens. Les Wolof furent ainsi tout à la fois les gérants des maisons de commerce et les agents de l'administration ainsi que les enseignants de la culture française et les propagateurs de l'Islam. Ils furent enfin de nouveaux agents de diffusion de l'arachide.

Leur rôle dans l'occidentalisation conjuguée à la «Sénégalisation», et l'Islamisation, a donc été décisif dans l'évolution de la Casamance. Depuis l'Indépendance, ce sont eux qui, relayant les Français, animent pour la majorité la vie politique du pays. A la langue française, ils ont associé leur langue qui devient peu à peu la langue nationale. Ils forment à Ziguinchor la caste dominante du commerce et de l'administration. Et leur origine extra-casamançaise accentue le malaise des populations locales qui les traitent de «nordistes» ou d'«étrangers».

Cette suprématie Wolof au Sénégal s'explique par la très grande mobilité géographique de cette population, son expansionnisme, son sens remarquable de l'organisation politique - au détriment du système agraire -, sa très grande capacité d'adaptation à la civilisation occidentale (4/5 des Wolof parlent français, 1/3 a suivi des études secondaires) avec une indéniable faculté à conserver son visage africain, que confirment l'Islam et l'organisation patriarcale traditionnelle.

Cela crée chez les populations de Casamance un sentiment réel de domination, face à ce groupe étranger qui occupe les postes clefs de l'administration, de l'enseignement et des entreprises privées. Cette oligarchie fait naturellement suite à la domination coloniale.

Ces quelques 6 000 Wolof à Ziguinchor logent dans les quartiers résidentiels et «centraux» de l'Escale, Santiaba, et dans le nouveau quartier de Boudody.

Mis à part ces principaux groupes humains, 2/10 de la population de Ziguinchor est constitué d'individus d'origines ethniques diverses.

Les groupes humains en minorité ethnique

Les Serer

Bien que presque tous les villages Diola soient installés près de marigots qui sont de véritables viviers à poissons, les paysans Diola ne sont que de très médiocres pêcheurs. C'est ce qui a attiré quelques groupes étrangers sur les rives de la Casamance, décidés à exploiter cette ressource à leurs profits.

Les Serer Niominka (1) notamment, originaires du Saloum, viennent en Casamance de décembre à mai, à bord de leurs pirogues de Haute-Mer pour pratiquer la pêche au filet. Un commerce de troc s'effectue avec les paysans Diola qui échangent contre des poissons du riz ou des palmistes. Ce riz et ces palmistes de troc, les Serer Niominka vont soit les rapporter dans leurs villages de Saloum, soit les vendre à Ziguinchor, transformant ainsi le bénéfice de leur pêche en numéraire.

C'est ainsi qu'à Ziguinchor se sont installés définitivement quelques-uns de ces pêcheurs, mais parmi les quelques 2 000 Serer qui résident actuellement à Ziguinchor, 3/4 est constitué de Serer «Wolofisés» qui, comme les Wolof, occupent des fonctions administratives ou commerciales.

(1) Voir le chapitre sur le commerce et l'industrie dans la II^e partie. L'origine des «Mange-mil» et des Libanais.

Les Toucouleur

Comme les Serer Niominka, les Toucouleur de la vallée du Sénégal ont été attirés par les potentialités piscicoles de la Casamance. Ces pêcheurs **Thioubalo** capturent le poisson en grande quantité puis, après l'avoir fumé et séché, ils le commercialisent par camions entiers jusqu'au Fouta Djalon. Un autre attrait de la Casamance pour ces pêcheurs Toucouleur est la présence de cailcédrats, ces arbres suffisamment gros pour fabriquer les pirogues. C'est ainsi que les forêts casamançaises entretiennent les flotilles de pêche de la vallée du fleuve Sénégal.

Ziguinchor, centre de pêche industrielle, a attiré ces spécialistes qui sont devenus les principaux fournisseurs des usines de crevettes.

À côté de cette caste de pêcheurs, des commerçants, artisans, et surtout des bijoutiers (1) Toucouleur sont venus s'implanter à Ziguinchor, ainsi que des fonctionnaires de Dakar. Quelques Toucouleur du Kabada, en Moyenne Casamance, ont émigré vers la ville à l'exemple des Manding, mais cet exode rural demeure faible dans une zone où les traditions, de castes notamment, sont encore très puissantes et où l'Islam conserve toute sa force.

Cependant, l'ouverture récente sur l'extérieur, par la création de la route transgambienne, de ce terroir longtemps marginalisé, a favorisé l'émigration vers la ville.

Actuellement, on peut recenser environ deux mille Toucouleur à Ziguinchor, alors qu'ils n'étaient encore que cinq cents en 1951. Ils résident pour les uns dans le vieux quartier de Boucotte ou dans les extensions de Boucotte-Sud, et pour les plus aisés dans les H.L.M. de Boudody ou de Néma. Groupe ethnique très discret, ils ne se distinguent pas du reste de la population.

Les Peul

Les Peul de la Haute Casamance, de la région du Fouladou - les Foulacounda sédentaires - qui ont chassé de leur territoire, au XIX^e siècle, les Manding vers la Moyenne Casamance, fournissaient depuis déjà fort longtemps le cheptel de la Basse Casamance, grâce à un commerce de troc, les Diola échangeant leur riz contre des bœufs. Ils se sont peu à peu infiltrés dans les cantons les plus reculés de la Basse Casamance, puisqu'on les retrouve même dans les îles de l'estuaire. Cette pénétration des Foula s'est manifestée particulièrement depuis la dernière guerre mondiale et a été favorisée par le développement de la scolarisation. En effet, traditionnellement, le gardiennage des troupeaux chez les Diola était le fait des jeunes garçons ou parfois des vieillards trop âgés pour manier le kayendo. L'envoi à l'école quasi généralisé des enfants privant les familles de leurs bergers a nécessité l'appel de spécialistes de l'élevage. Ainsi, le troupeau Diola est-il passé progressivement aux mains des Peul qui, pour rétribution de leur travail, conservent le lait

(1) Au tout début du siècle, selon la tradition orale, deux Toucouleur venus de Dakar furent autorisés à s'installer à Ziguinchor. Ils étaient bijoutiers, métier qui n'existait pas encore dans la région ; ce furent les premiers musulmans de la ville. Voir le chapitre sur l'artisanat, II^e partie.

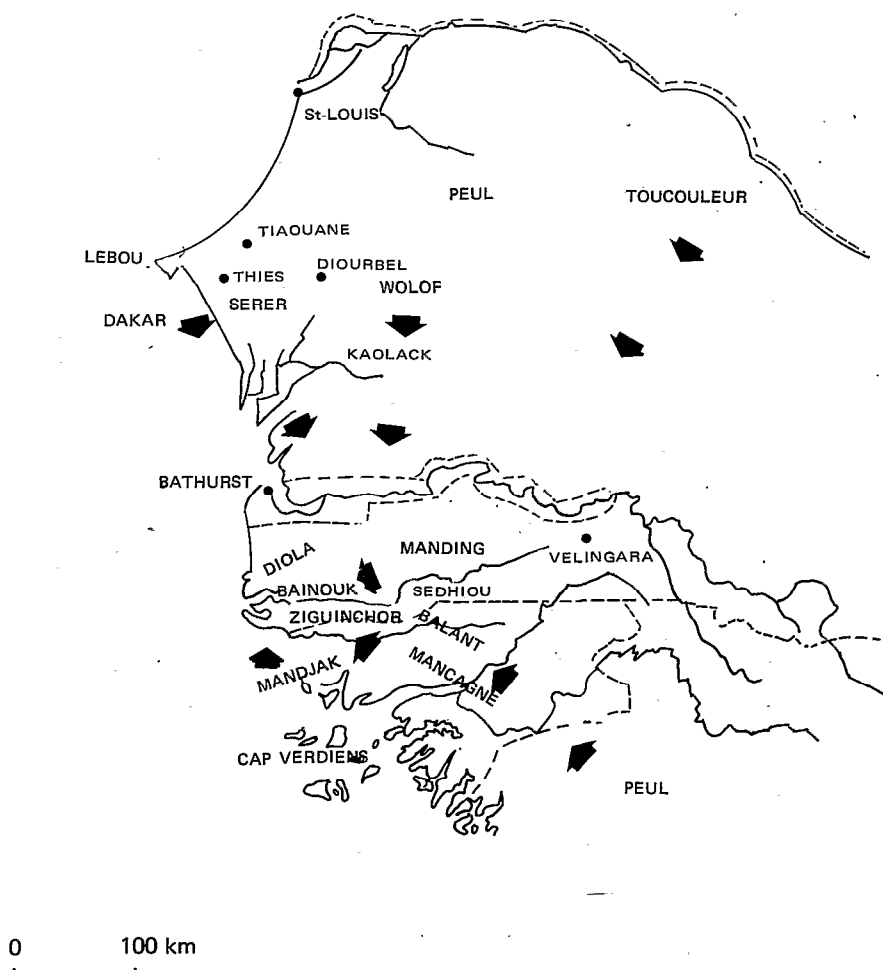


Fig. 8 — LE PEUPLEMENT DE ZIGUINCHOR

dont ils revendent éventuellement une partie aux paysans propriétaires des vaches. Parfois, le contrat entre Diola et Peul prévoit qu'une certaine partie du lait est réservée aux premiers ; ainsi, dans les villages islamisés, le lait du vendredi leur revient-il de plein droit.

A Ziguinchor, les Peul, essentiellement spécialistes de l'élevage, demeurent les fournisseurs de lait pour la population urbaine. Ils le vendent à travers la ville, de quartier en quartier.

Mais ce sont surtout les jeunes Foula qui émigrent à Ziguinchor pour suivre des études secondaires.

Les petits boutiquiers, quant à eux, sont les Peul de Guinée - les Peul Fouta - du Fouta Djalon, qui tiennent un micro-commerce de détail ; ils se ravitaillent dans des boutiques de «mi-gros», souvent tenues par des Libanais ou des Grecs.

A Ziguinchor, ils sont approximativement 4 500, surtout rassemblés dans le quartier de Peyrissac.

Les autres populations originaires de l'Afrique Occidentale

On retrouve encore à Ziguinchor un certain nombre de populations originaires, soit du Sénégal, soit d'Afrique Occidentale : des Sarakolhé, Maures, Diakhaté, Bambara, Lébou, Papel, Cap Verdiens et Soussou qui viennent faire du commerce ou de l'artisanat.

Les Européens

Ils demeurent encore quelque 300 Européens, Français ou Libanais, industriels ou commerçants (1), souvent anciens coloniaux non débarrassés de leur supériorité raciale, auxquels s'ajoutent désormais des coopérants techniques dont l'implantation est généralement de courte durée. Ils vivent dans les villas de l'Escale essentiellement, et se retrouvent entre eux après le travail au «cercle amical» autrefois «cercle colonial». Si le nom a changé, l'esprit, lui, est resté sensiblement le même. C'est un milieu assez fermé et peu conscient des changements nécessaires et de l'adaptation qui s'impose. On les retrouve aussi dans les clubs de prestige tel le «Rotary» et le «Lion's Club».

(1) Voir le chapitre sur le commerce et l'industrie dans la II^e partie, l'origine des «Mange-mil» et des Libanais.

Chapitre 2 URBANISME ET FORMES D'HABITAT

La croissance de Ziguinchor, comme celle de la plupart des villes d'Afrique Noire, est un phénomène d'une ampleur et d'un modèle sans précédent. En aucune manière, ce phénomène ne peut être comparé à l'urbanisation des populations européennes du XIX^e siècle. En effet, c'est la révolution industrielle qui fut à l'époque le moteur du développement des villes d'Europe, lorsque les rendements industriels en vinrent à dépasser largement les rendements agricoles. Puis au deuxième stade, c'est l'augmentation des rendements agricoles qui, libérant de nouveaux actifs, favorisa à son tour grandement l'afflux des paysans vers la ville. Les nouveaux centres urbains vinrent alors se greffer sur les villes anciennes, riches de leur passé historique et désormais cœur de l'industrie.

En Afrique Noire, au sud du Sahara, au Sénégal en particulier, le phénomène est différent en raison de l'économie même du pays. Le processus colonial a engendré des villes dont la vocation était principalement «la traite» : sortie de produits bruts, parfois semi-finis, entrée de produits finis ; la valeur ajoutée locale en était généralement très faible. Cette situation s'est perpétuée au delà de l'Indépendance et la ville - en dehors de la capitale - demeure *«un rouage commercial et administratif où la création d'emplois, autres que ceux liés aux échanges et aux services reste faible»* (Samson, A., 1974).

La quasi inexistence des investissements productifs et de l'épargne, le chômage croissant n'empêchent pas les populations rurales d'affluer vers les villes en raison

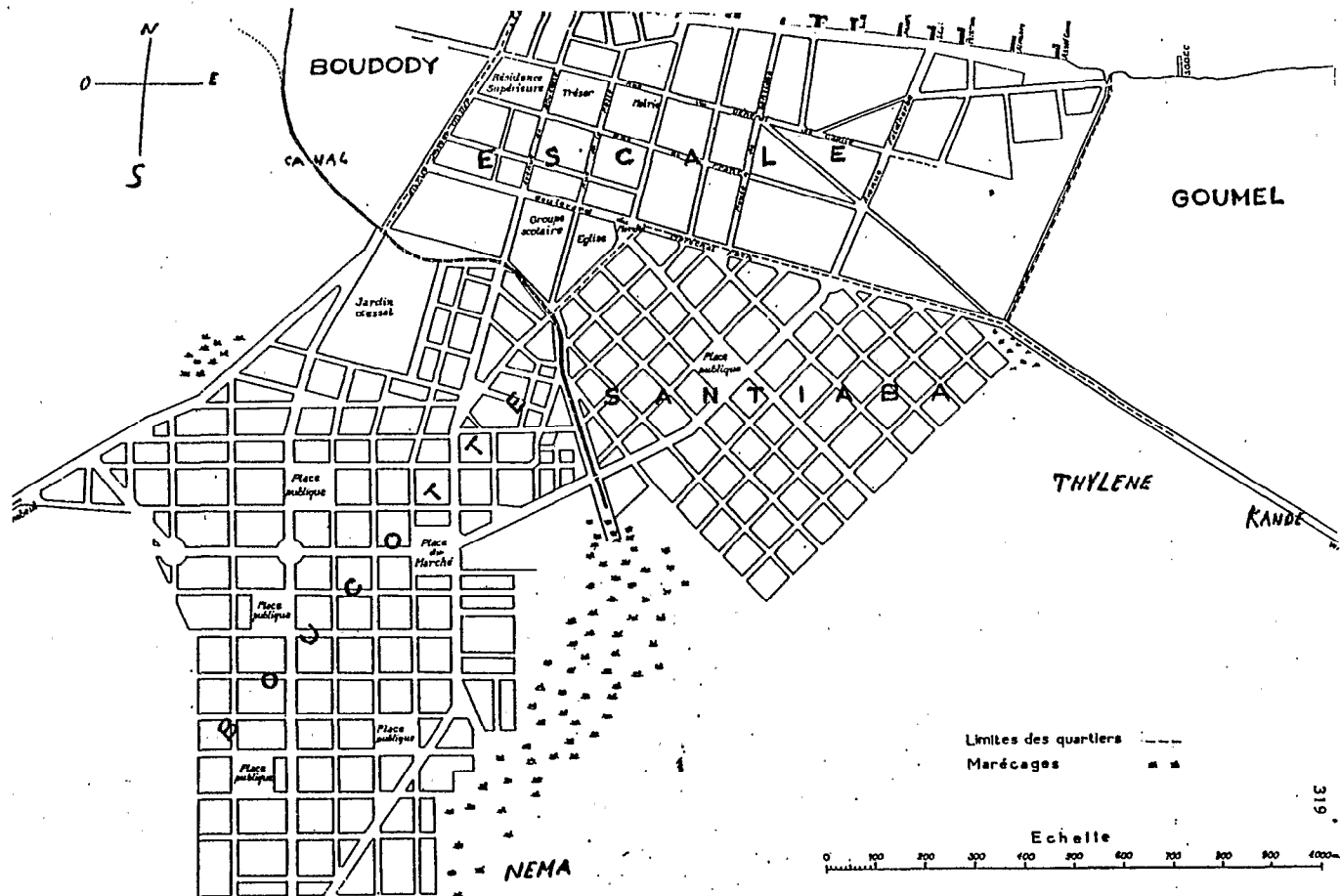


Fig. 9 — LA VILLE COLONIALE
Plan de Ziguinchor en 1952

de la pauvreté du paysannat et de la structure même de l'organisation économique actuelle, n'allant pas vers une transformation radicale du milieu rural.

Ziguinchor a ainsi vu sa population se multiplier par cent en moins d'un siècle, subissant un bouleversement total, qui n'est pas sans poser aujourd'hui de multiples problèmes d'urbanisme.

Un urbanisme en trois temps

Une répartition tripartite des quartiers correspondant à un processus historique

La forme que revêt Ziguinchor actuellement est en bien des points semblable à celle des autres villes moyennes du Sénégal, car elles apparaissent toutes comme le reflet d'une même évolution historique en trois temps.

- 1 - Le centre et l'origine de la ville est «L'Escale», lotissement commercial édifié pour les besoins de la traite près du port fluvial. A l'origine, des parcelles étaient attribuées aux traitants blancs, le centre réservé à une place-marché et des maisons de type «colonial», destinées aux familles des traitants, étaient érigées en même temps qu'une église sur un modèle occidental, rappelant la mission civilisatrice et évangélisatrice de la métropole.

Aujourd'hui, l'Escale regroupe un Marché Central, la plupart des commerces de détail et tout le commerce de gros, quelques entreprises industrielles et une infrastructure administrative et résidentielle.

- 2 - Adjacents à l'Escale, on trouve des quartiers lotis, ayant remplacé les villages noirs de type traditionnel, qui s'étaient constitués près du centre de traite. Le souci d'urbaniser ces quartiers n'est apparu qu'au début du XX^e siècle. C'est en effet de 1907 que datent les débuts d'urbanisation du quartier de Santiaba, un peu plus tard ceux de Boucotte. C'était en fait une urbanisation «simpliste et efficace» qui consistait à reproduire la trame de l'Escale, tout en attribuant des concessions à l'habitat, et non plus aux maisons de commerce. C'est par vagues successives que furent créés ces lotissements lorsque l'on voulait mettre de l'ordre dans les implantations spontanées qui proliféraient. *«Cet urbanisme des militaires et topographes fait qu'aujourd'hui encore on assimile purement et simplement l'urbanisme aux alignements et aux démolitions»* (Samson, A., 1974).

Une infrastructure minimum était accordée à ces quartiers nouvellement lotis, destinée désormais à intégrer - après le mercantilisme de départ - les populations noires en leur apportant «civilisation et goût de l'ordre» par l'implantation de services et de quartiers quadrillés. Cette planification urbaine était dans la logique coloniale en rapport avec la situation économique et idéologique. Ce n'est pas un hasard historique si à l'Escale était l'église, à Santiaba la grande mosquée de Ziguinchor.

Aujourd'hui, les quartiers lotis autour de l'Escale -Santiaba, Boucotte Est - regroupent les migrants les plus anciens «les grandes familles» de Ziguinchor, la petite bourgeoisie, minorité privilégiée face à cette masse de migrants récents, ruraux à la recherche d'un emploi.

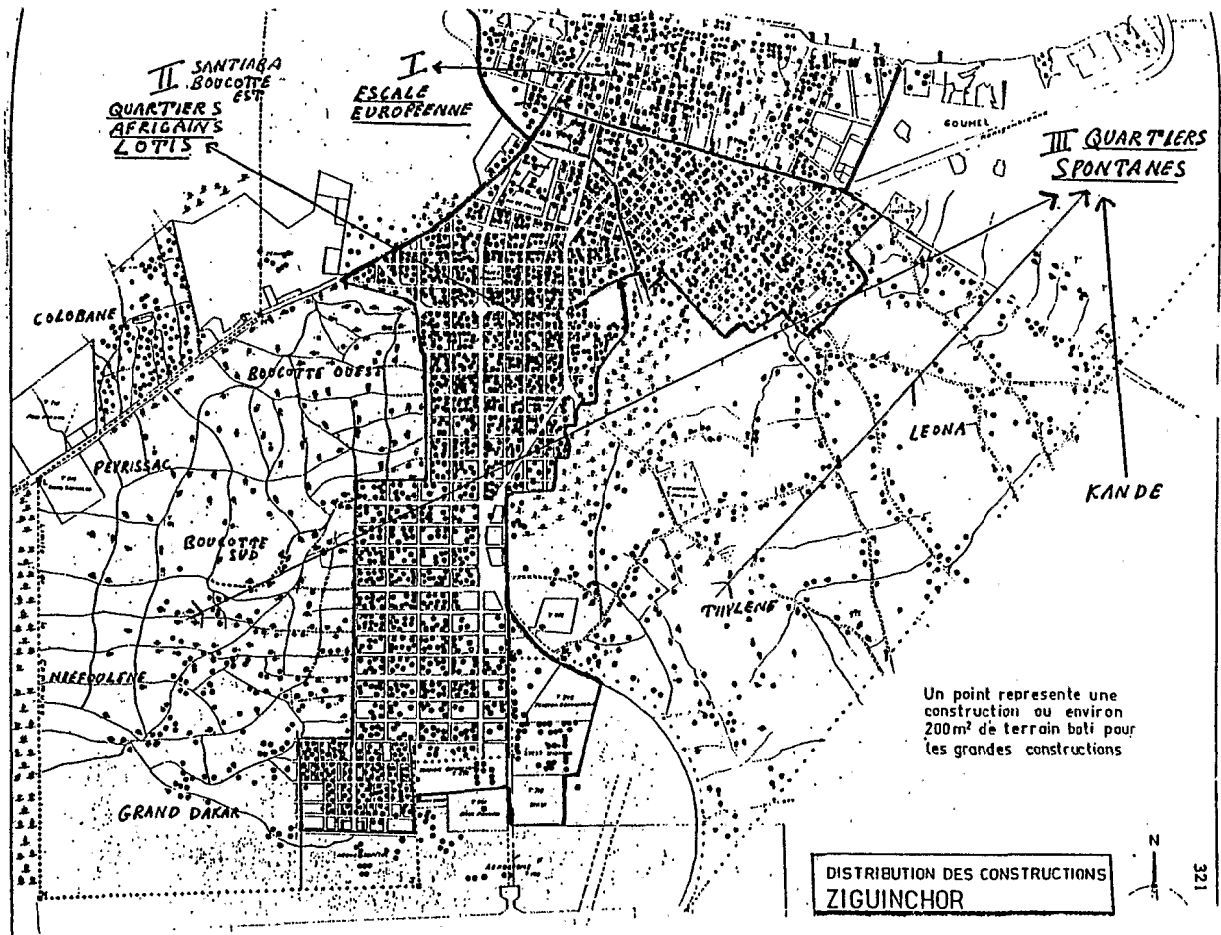


Fig. 10 - ZIGUINCHOR
Un urbanisme en trois temps

- 3 - C'est à la périphérie de la ville, débordant à l'ouest de Boucotte et au sud de Santiaba, que s'est créée une zone d'urbanisation spontanée, de quartiers anarchiques, correspondant au boom démographique, et abritant plus de la moitié de la population. Les équipements et infrastructures y sont inexistantes et les tracés urbains se perdent dans une imbrication de parcelles, qui tout naturellement retrouvent l'implantation traditionnelle. Il s'agit de quartiers semi-ruraux, avec le plus souvent regroupement ethnique et habitat d'un type nouveau très particulier, expression d'une société nouvelle qui se crée à l'entour de la ville.

En même temps que se développe cette excroissance urbaine - c'est-à-dire essentiellement depuis l'Indépendance - une tentative nouvelle d'urbanisation a vu le jour, avec la création d'H.L.M., d'une part à Néma, à l'ouest de l'aéroport de 243 logements, d'autre part à Boudody, à l'ouest du port, de 111 logements.

Cette forme d'habitat, que l'on pourrait nommer quartiers résidentiels africains, est destinée à la petite bourgeoisie locale. Mais le fait que nombre d'appartements des H.L.M. de Boudody, habitables dès 1970, soient restés quelques années inoccupés, est assez symptomatique du désaveu de ce mode d'habitat. Les habitations à loyer modéré n'ont guère la faveur des populations, tant par le prix relativement élevé de la location (1) que par la forme et la structure de cette construction de type européen qui, bien que garantie de prestige, est la mort de toute vie de groupe si chère à la tradition africaine.

Régime foncier et parcelles habitables

Il existe trois situations juridiques quant au régime foncier :

- dans les zones faisant l'objet d'un lotissement administratif, l'occupant est titulaire en principe d'un permis d'habiter, mais nombre d'occupants n'en possèdent pas, et une action de la commission régionale d'urbanisme a tenté de régulariser cette situation sans toutefois expulser les habitants. Les propriétaires effectifs de titre foncier sont quant à eux assez rares.
- le quartier Peyrissac, anciennement titre foncier de la Société Peyrissac, fait actuellement partie du domaine de l'État. Les occupants résident sans droit sur ce domaine d'État et n'ont pas les mêmes garanties que ceux occupant les parcelles dans les lotissements.
- dans les zones non loties, les occupants se sont installés par droit traditionnel ou par acquisition d'un droit commun, en versant une somme à l'ancien exploitant du terrain. Mais en fait, la majorité de ces terrains font partie du domaine national et c'est ainsi qu'aujourd'hui nombre de ces nouveaux citoyens ont implanté leur case sans autorisation spéciale, auprès de celles de leurs parents ou amis plus anciennement installés. En fait, 9/10 des titres fonciers de Ziguinchor appartiennent à l'État du Sénégal.

(1) En 1967, les taux de locations mensuelles variaient entre 11 540 F. et 3 445 F., selon le nombre de pièces.

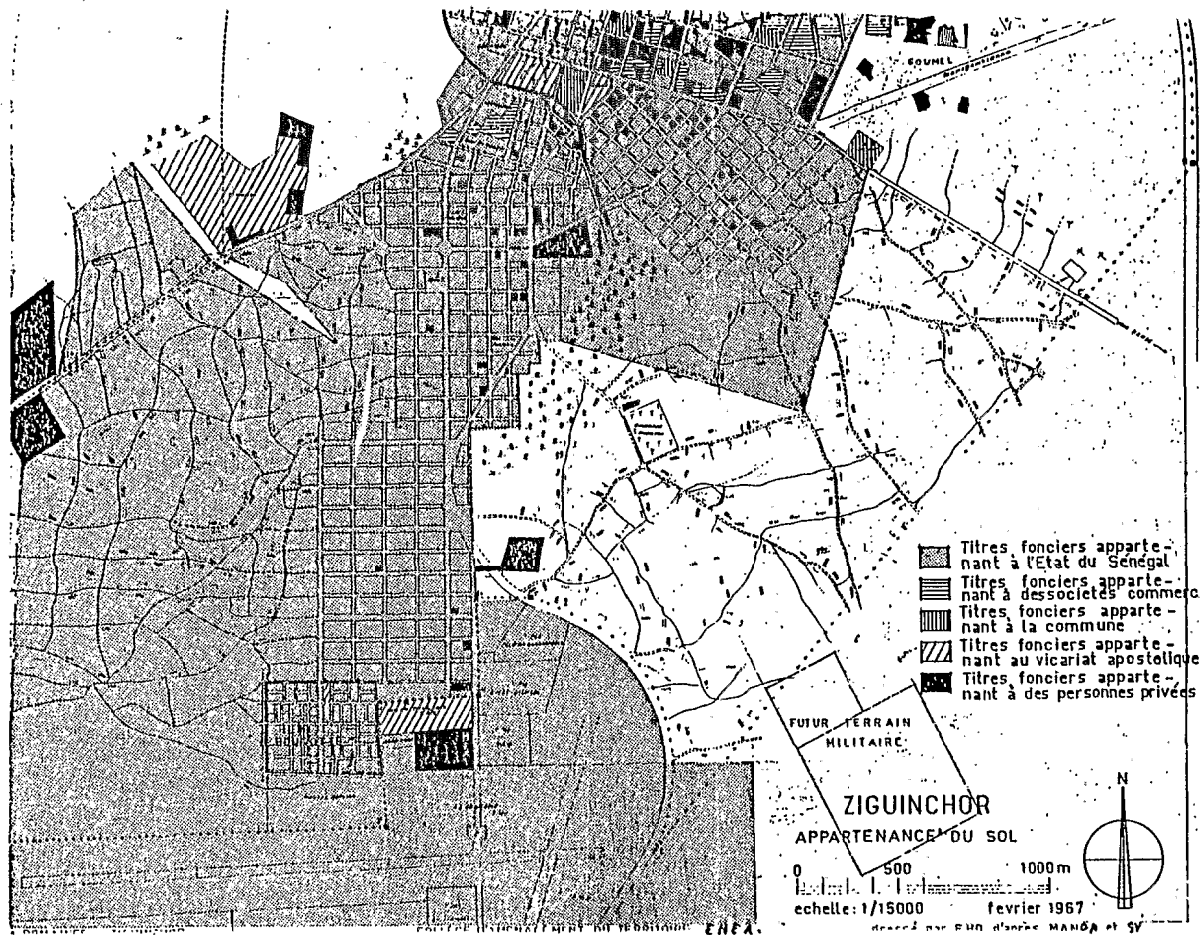


Fig. 11 — ZIGUINCHOR
Titres fonciers

Quant aux prix des terrains au m², ils varient considérablement depuis les cessions gratuites jusqu'à 100 FCFA, voire 200 F hors de l'Escale (1). Aujourd'hui, il semble que les terrains se vendent plus chers dans certains quartiers (Néma, Boucotte-Est, Santiaba) et que les cessions gratuites, les héritages ou les ventes à très bon marché deviennent plus fréquents dans d'autres quartiers, notamment Peyrissac et son extension au Sud-Ouest, Tylène ou Léone.

La dimension des parcelles varie quant à elle de 120 m² à 4 200 m² (2). La moyenne est de 830 m² et plus de la moitié des parcelles ont une surface d'au moins 600 m². La surface occupée pour un habitant va de 15 m² à 600 m², avec une moyenne de 83 m². Cette surface pour un habitant relativement assez élevée, tend actuellement à diminuer, vu l'augmentation du nombre des personnes dans un carré, consécutive à l'actuelle immigration urbaine.

Si, à l'intérieur d'un quartier homogène, il semble qu'il n'y ait guère de corrélation entre la dimension des parcelles ou la surface occupée par habitant et la date d'installation ou même la situation géographique du carré par rapport au centre de la ville, il reste bien certain que, si l'on veut faire une comparaison globale entre quartiers «centraux» et ceux de la périphérie, les quartiers les plus anciennement peuplés ont une densité bien supérieure à celle des nouveaux quartiers semi-ruraux qui consacrent une importante surface de terrain à la mise en culture.

L'habitat urbain

Une évolution de l'habitat traditionnel

La structure générale de l'habitat traditionnel en Casamance était sous la dépendance étroite du milieu géographique et agraire et en intime relation avec le milieu humain et les conceptions socio-religieuses.

• Exemple de l'habitat diola

Il existait ainsi une unité incontestable de l'habitat diola ; mais également des divergences fondamentales. La configuration géographique entraînait, par exemple, des types de villages bien distincts dans l'espace : villages de forêt, de dune, de mangrove, de plaine ou de plateau sec ; d'autre part, la structure communautaire plus ou moins forte et surtout plus ou moins sauvegardée imprimait une diversité réelle dans l'habitat, notamment dans les structures de la concession (hak) et la répartition des cases au sein du hak permettant de distinguer trois types de concession :

- le hak à toit unique - caractéristique de liens communautaires très forts - se présentant sous plusieurs formes : la case à impluvium central (région de Séléky), le hak fermé simple, fréquent chez les Flup, ou imbriqué, adopté

(1) A l'Escale, le prix du m² varie de 300 à 2 000 F.

(2) Voir une étude de l'E.N.E.A. : «Notes sur l'habitat urbain», vol. 2 : Ziguinchor, 1967, pp. 22-23.

dans les villages compacts lorsque la place venait à manquer, et le hak semi-ouvert résultant sans doute déjà d'une «*évolution liée à un souci plus marqué de participation à la vie villageoise*» (Thomas L.V., 1964 d).

- le hak à plusieurs toits : dans ces concessions, qui exprimaient déjà le démantèlement de la communauté, la cour intérieure, en tant qu'espace spécifique et clos, disparaissait, déterminant des villages circulaires, autour d'une place centrale, ou des villages rues, comme dans les villages diola mandinguisés, le long du Soungrougrou.
- la disparition définitive du hak : l'éclatement de la communauté au profit de la famille conjugale fit éclater à l'intérieur même des villages, le hak et, de loin en loin, se dressèrent des cases de ménages hors des concessions parentales. Cette évolution fut le fait du changement administratif - amélioration de la sécurité permettant une ouverture de la concession - du changement économique, - entrée dans l'économie monétaire renforçant l'individualisme -, et du changement religieux - christianisme et islam transformant la famille dans sa conception même.

Quant aux cases diola, elles offrent elles aussi une réelle diversité, notamment dans la répartition, la dimension et les techniques de construction. On est ainsi en présence d'une importante variété de cases, grandes ou petites, basses, hautes, simples ou doubles, rondes ou rectangulaires, mais recelant tout de même une unité indiscutable. Outre l'homogénéité des matériaux utilisés (chaumes pour le toit, palétuviers et rôniers pour la charpente, fromagers pour les portes, bancos pour les murs), la solidité de la construction, l'exiguïté des portes et des fenêtres et un certain souci de décoration, les cases diola offrent une structure fonctionnelle et symbolique quasi invariable. Elles sont un lieu de sécurisation pour l'homme, son troupeau et ses réserves de riz, qui maintient l'unité et la cohésion du groupe familial, tout en protégeant l'individualisme.

La cuisine est le plus souvent un simple foyer déposé sur la terrasse extérieure (ou parfois intérieure dans le cas de l'impluvium) et, alors que la terrasse et la salle de séjour constituent des pôles d'attraction pour le groupe familial, la chambre représente le domaine de l'intimité conjugale.

Le grenier (1) qui, dans la plupart des cas occupe sa place à l'intérieur même de la case, est un lieu privilégié de l'habitat non seulement parce qu'il recèle l'aliment de base de la vie diola, mais encore parce qu'il fait l'objet de conduites ostentatoires et surtout car il est le dépositaire d'une valeur sacrée : le riz, objet des offrandes aux dieux, si présents dans la vie familiale traditionnelle. Ceux-ci occupent, en effet, leur place à l'intérieur même de la case dont ils assurent la protection et la pérennité par l'entremise du patriarche chef de la concession.

Et comme le riz, le cheptel, bovins surtout, signe de prospérité et nécessaire aux sacrifices, demeure bien souvent à l'intérieur même de la case où lui sont affectées une ou plusieurs pièces (Pointe Saint-Georges, Flup, Her), ou dans la cour centrale.

(1) Il serait plus exact de parler de réserves, puisque bien souvent il existe trois sortes de réserves : celles des semences, celles du prestige (grenier de l'homme), celles de la nourriture (grenier de la femme).

Le colonialisme et le «modernisme» ont largement contribué à transformer l'habitat diola traditionnel en détruisant de multiples symboles culturels et religieux, en faisant disparaître le hak-forteresse au profit de maisons individuelles plus aérées, et en uniformisant les cases.

Mais cette transformation est bien plus profonde et bien plus marquée en ville où apparaît un habitat totalement nouveau avec ses propres symboles, en accord avec un nouveau mode de vie et de nouvelles religions.

A ce niveau, une étude de l'habitat manding traditionnel anciennement islamisé n'est peut-être pas inutile pour permettre une meilleure compréhension de ce type d'habitat qui prend naissance en ville.

• Exemple de l'habitat manding

Contrairement aux villages diola de Basse-Casamance, souvent très étendus dans l'espace, les villages manding se présentent toujours comme des noyaux de peuplement important (souvent plusieurs centaines d'habitants), groupés et cohérents dont le dessin épouse généralement la lisière du plateau.

Toutes les concessions familiales sont étroitement accolées les unes aux autres, et les enclos familiaux, strictement alignés, délimitent de véritables rues. Au centre du village se tient une place ombragée, lieu de la palabre avec, en bordure, la mosquée où viennent se rassembler le vendredi les fidèles.

Le village révèle, à travers cette implantation véritablement planifiée, une vie collective aux règles strictes, et à travers l'agglomération de l'habitat, une cohésion sociale intense.

Et c'est l'imâm, chef religieux au pouvoir charismatique, qui est le garant du lien communautaire et de la prospérité du village. Il est la plus haute autorité spirituelle sans qui le chef du village ne pourrait prétendre assurer sa fonction. L'Islam manding «communautaire et militant» est ainsi un puissant facteur de cohésion, d'organisation et de discipline sociales.

La concession manding, quant à elle, dégage ce même souci d'organisation géométrique, et surtout révèle la hiérarchie et la ségrégation des sexes. A l'entrée, au centre de la cour, se dresse la plus belle case, l'habitation du chef de famille et de ses fils. Construite le plus généralement selon un plan rectangulaire (1), elle est faite de murs en banco, coiffée d'un toit de chaume à quatre pans et entourée d'une véranda ombragée ; à l'intérieur, elle comporte couramment plusieurs pièces juxtaposées.

A quelque distance de cette habitation relativement imposante et confortable, s'alignent les cases des femmes - modestes habitations pour les épouses et leurs enfants en bas âge - et les greniers perchés sur un soubassement de pieux abritant la cuisine dont la fumée éloigne les parasites des réserves de vivres.

Le périmètre familial, à l'intérieur duquel se dressent ces différents éléments d'habitation, forme une vaste cour fermée plantée d'arbres fruitiers où courent librement volailles, chèvres et moutons. Dès la saison des pluies, il est transformé

(1) Dans les plus anciens villages, on rencontre parfois des cases rondes qui tendent désormais à disparaître.

en un jardin cultivé, le **kankan**, enrichi durant toute l'année par la fumure domestique et animale, consacré à la culture vivrière, culture maraîchère et surtout culture du maïs.

Si la case manding ne présente pas une grande originalité, la concession manding manifeste, quant à elle, une intense cohésion sociale dont l'Islam participe grandement.

L'habitat Ziguinchorois

L'Islam qui, en territoire manding, joue un rôle puissant dans l'organisation et la cohésion des concessions familiales, continue à Ziguinchor, où il touche près de 70 % de la population, à freiner l'éclatement de l'habitat.

C'est ainsi qu'apparaît, sur la parcelle urbaine, le carré, concession de deux ou trois cases d'habitation, plus ou moins fermée par une tapade sur une cour intérieure où continue à vagabonder le menu bétail. Le chef de famille occupe généralement avec ses fils la case centrale, la plus grande, tandis que les épouses et leurs progénitures se partagent les petites cases latérales. Les enfants des deux sexes entre 3 et 10 ans ont une chambre commune, tandis que les grands-parents, s'ils sont présents, possèdent leur propre case dans le carré. Au-delà de 10 ans, les filles sont rassemblées dans une même chambre.

Le Christianisme, qui concerne, quant à lui, un peu moins de 20 % de cette population urbaine, a, de son côté, favorisé la désagrégation de l'habitat et privilégié la case de ménage, case unique qui existe déjà chez les Diola des Djougout et du Fogny. La maison est répartie en pièces habitables qui sont toutes des chambres individuelles à l'exception d'une pièce commune et d'une ou deux vérandas extérieures.

D'une façon générale, malgré les différences ethniques profondes, l'habitat urbain a tendance à s'uniformiser, à perdre l'originalité de l'habitat traditionnel, et ceci sous l'influence de trois facteurs essentiels : l'entrée dans le circuit monétaire qui devient primordial, l'Islamisation massive qui freine l'éclatement de la concession, facteur de cohésion, enfin l'ambiance cosmopolite de la vie urbaine qui, malgré les regroupements ethniques indéniables à l'intérieur de chaque quartier, favorise un nouveau type d'habitations éloigné des types traditionnels particuliers.

D'une maison à l'autre n'apparaît que peu de différences de style, la diversité provenant surtout des disparités économiques.

La construction courante est la case « créole », de plan rectangulaire aux murs en banco et à la toiture de chaume à double pan dont un côté au moins déborde sur une galerie longitudinale formant une véranda.

Les techniques traditionnelles de construction - banco, chaume... - ont ainsi été mises au service de bâtiments d'inspiration européenne, plus spécifiquement portugaise, d'où nombre d'éléments de l'habitat traditionnel ont disparu.

Ainsi en est-il des greniers, réserves de vivres orgueilleuses et sacrées de la tradition casamançaise qui, au mieux, sont réduits à « un garde-manger » dans un coin de la case urbaine. De même, la - ou les - pièces réservées au cheptel bovin des

Diola sont désormais devenues inutiles. Les u-kin de cases, encore si présents dans les villages tendent eux aussi à disparaître loin de la terre ancestrale. Ils demeurent bien souvent dans le village d'origine, et c'est là-bas que les citadins diola vont les prier, eux qui, malgré l'Islam et le Christianisme, continuent à jouer un puissant rôle de protection et de continuum culturel.

Beaucoup plus que dans les habitations diola, c'est à l'intérieur, ou devant, les cases mancagne, mandjak et balant que l'on peut voir à Ziguinchor ces autels aux apparences variées : simple trou pratiqué dans le sol entouré de bâtons fichés en terre, pieu recouvert de Calebasses, monticule de banco, abri pour la pierre autel sur la véranda ou à l'intérieur de la demeure, ou *«petite case extérieure au toit de chaume où s'accomplissent offrandes et libations»* (Trincas, J., 1977).

Les quartiers où apparaissent ces autels, les plus reculés du port - Thylène, Kandé, Lindiane, Néma, Kansaoudy... - sont les plus semblables aux villages traditionnels, avec cases en banco au toit de chaume, et tout près jardins et élevage de menu bétail. Les récents migrants, venus s'installer à la périphérie de la ville, reproduisent l'univers qu'ils viennent de quitter. Ils ont apporté de leur sol ancestral la terre où loge l'esprit qu'ils continuent de prier pour obtenir aide et protection. Venus pour la plupart de Guinée Bissau à l'époque de la guerre contre le colonialisme portugais, ils ont en effet jugé préférable d'apporter dans leur exode les dieux ancestraux, le retour au pays en guérilla paraissant tout à fait problématique. Aujourd'hui, bien que la frontière de Guinée soit devenue aisément franchissable, les autels demeurent et, avec eux, les dieux, désormais «urbanisés», capables de protéger, de mettre en garde et surtout de préserver, à travers les brassages de populations et l'uniformisation, un sentiment d'unité ethnique.

A l'intérieur même de la case d'habitation, le phénomène urbain apporte encore de nombreuses modifications.

Le hak-forteresse n'ayant plus sa raison d'être, les ouvertures, fenêtres et portes, s'agrandissent ; l'habitation devient plus aérée, plus claire. Mais surtout lorsque le niveau socio-économique de l'individu le permet, les matériaux se transforment. La tôle ondulée remplace le chaume du toit et le bois des portes, le ciment remplace le banco, tandis que des tables, des chaises, des fauteuils, des lits à l'européenne viennent meubler l'intérieur de l'habitation et que des revues parisiennes viennent en tapisser les murs. Seule, peut-être, la cuisine conserve son caractère traditionnel ; généralement située sur la terrasse extérieure, elle consiste toujours en un simple foyer, et l'aliment-base de la nourriture demeure le riz, mais d'importation, acheté à la SONADIS.

L'uniformisation de l'habitat va de pair avec la réduction de la structure familiale et l'émergence de l'individualisme qui pousse les jeunes loin de la demeure des parents. Mais cet individualisme, inscrit dans le nouveau système économique, va à son tour s'imprimer sur l'habitat pour, à travers l'uniformité, mettre à jour l'existence de classes sociales distinctes, phénomène totalement nouveau pour les sociétés casamançaises traditionnellement égalitaires pour la plupart.

L'entrée dans le circuit monétaire, l'émergence de groupes sociaux nouveaux, de catégories sociales distinctes, d'inégalités enfin, engendrent ainsi des maisons

nouvelles de dimensions inégales. La maison vaste, couverte de tôles ondulées qui, paradoxe, est peu esthétique et empêche la fraîcheur, est le signe rassurant de la réussite sociale, surtout lorsqu'à l'intérieur, elle est meublée à l'Européenne. C'est ainsi que d'après les enquêtes de 1971, le prix de la construction varie de 400 000 F. à pratiquement aucun frais numéraire lorsque le propriétaire bâtit lui-même sa maison dans les matériaux traditionnels.

A travers son habitat, c'est la société urbaine, ouverte à la modernité mais profondément attachée à la tradition, sensible aux inégalités, aux mouvements de déculturation qui s'exprime avec ses mythes, ses symboles, ses désirs.

Lecture des classes sociales à travers la situation géographique des quartiers et à travers l'habitat.

Comme dans la plupart des milieux urbains, il existe à Ziguinchor une certaine corrélation entre les classes sociales et les quartiers de la ville.

A l'Escale, quartier «européanisé», une minorité privilégiée

Le quartier de l'Escale, construit pour abriter les colons européens et leurs familles, fut d'emblée le quartier résidentiel, propre et bien découpé, avec une infrastructure complète en eau, électricité, bitumage des rues, éclairage public et avec tous les services administratifs et commerciaux indispensables.

Aux maisons coloniales souvent à un étage, claires et aérées, sont venues s'ajouter, depuis l'Indépendance, des villas, style résidences individuelles françaises, pour les nouveaux privilégiés.

Une classe sociale à part, résidu de la colonisation : les Européens, Français et Libanais.

C'est dans ce quartier agréable que continuent à résider les derniers Français survivants de l'époque coloniale, commerçants ou directeurs de sociétés industrielles telles la SEIC ou AMERGER.

A ces hommes d'affaires et leurs familles se joignent des coopérants, enseignants ou médecins, payés par leur gouvernement français, belge..., dont le séjour à Ziguinchor est généralement de courte durée. La plupart sont logés par l'Administration sénégalaise à l'Escale dans des habitations coloniales ou des villas plus récentes.

Les commerçants libanais qui demeurent encore à Ziguinchor sont, pour leur part, ceux qui sont parvenus à résister aux changements économiques consécutifs à l'Indépendance du Sénégal.

Traditionnellement, presque tous participaient comme intermédiaires à la traite de l'arachide, tout en bénéficiant de la revente des produits de mi-gros et de détail. La monopolisation par l'État de la traite de l'arachide lors de l'Indépendance leur a retiré leur participation dans cette activité et les a contraints à quitter le pays ou à se reconvertir.

C'est ainsi que les Libanais qui subsistent à Ziguinchor se sont tournés vers le commerce des tissus, de la confection, de l'épicerie ou de la quincaillerie, en mi-gros ou au détail, ou encore vers la petite hôtellerie, sans désormais bénéficier de la contrepartie due à la traite.

Toutefois, les commerçants libanais continuent à faire partie de la minorité privilégiée à Ziguinchor, et demeurent en principe à l'Escale, surtout dans la rue Javelier, principale artère commerçante de la ville.

Les hauts Responsables sénégalais des services publics ou privés

C'est aussi à l'Escale que se rencontrent les hauts fonctionnaires sénégalais des différents services régionaux, départementaux ou d'arrondissement : le Gouverneur, le Préfet, le Président de tribunal, les directeurs des services publics (prison, postes, eaux et forêts, chambre du commerce, agriculture, enseignement).

Ils côtoient les responsables des services privés, directeurs de banque, ou responsables du gros commerce.

Ainsi, la plupart des habitants de l'Escale ne sont pas des Casamançais, mais des étrangers européens ou des Sénégalais venus du nord : Wolof en général.

Dans les quartiers anciens de Santiaba et Boucotte-est, une bourgeoisie africaine aisée

Dans les quartiers anciens de Santiaba et Boucotte-est, lotis et desservis en eau et électricité - du moins à la frange de l'Escale - le style des habitations diffère fondamentalement de l'ancien quartier colonial. Ici, prévalent les maisons de type créole, grandes maisons uniques des ménages chrétiens ou concessions de deux ou trois maisons des islamisés, bien délimitées dans un espace clos, par des murs.

Les habitations, isolées sur la parcelle urbaine ou regroupées en concession, sont très souvent construites en ciment et couvertes de tôles, ou de tuiles, signe de la réussite sociale de leurs occupants.

Les fenêtres sont larges et l'intérieur de la demeure est peint et agrémenté d'un mobilier à l'Européenne avec, généralement, au moins un large fauteuil dans la pièce commune, réservé au chef de la famille.

Les rues qui quadrillent les parcelles sont relativement larges et carrossables bien qu'incomplètement bitumées. Très souvent, en effet, les résidents de ces quartiers, comme ceux de l'Escale, possèdent leur propre voiture.

Un micro-commerce, tenu généralement par des Peul et bien réparti géographiquement, ainsi que trois SONADIS, procurent aux habitants une commodité supplémentaire. Le grand marché de «Saint-Maure les Fossés» à Boucotte propose, quant à lui, pratiquement toutes les denrées utiles à la ménagère (nourriture, tissus, vêtements, quincaillerie...).

Les anciennes familles de Ziguinchor

C'est dans ces quartiers que demeurent les plus anciennes familles de Ziguinchor, les descendants des métis portugais qui furent les premiers lettrés formés par les missionnaires et employés dans l'administration coloniale.

Ils sont aujourd'hui des notables locaux avec des responsabilités d'ordre plutôt municipal. Tous sont convertis au christianisme, et la plupart ont fait des études et ont acquis ainsi une profession dite «bourgeoise» ou «libérale» : médecins, avocats, ou fonctionnaires...

Les notabilités religieuses

Les responsables de l'Église Catholique et les chefs musulmans des différentes confréries sénégalaises représentées à Ziguinchor - Tidjaniya, Qadiriya, Mourid, Layenne - résident eux aussi dans ces quartiers africains bourgeois.

Une bourgeoisie nouvelle

A mesure que l'on s'éloigne de l'Escale, se rencontrent des fonctionnaires, des commerçants aisés mais d'assise plus récente, d'implantation urbaine moins ancienne.

Les habitants de ces quartiers constituent la véritable petite bourgeoisie locale de Ziguinchor.

Dans les H.L.M. de Néma et de Boudody, des petits fonctionnaires

Les H.L.M. à l'origine ont été construites pour recevoir des salariés stables, capables de payer un loyer mensuel relativement élevé.

Et de fait, ces habitations ont la faveur des petits fonctionnaires, issus de tous les services, enseignants, infirmiers, postiers... La plupart sont d'ailleurs originaires du nord Sénégal - Wolof en général - puisque directement nommés par Dakar.

Les H.L.M. véhiculent ainsi l'image d'une certaine réussite sociale et représentent encore une forme d'habitat réservé à la petite bourgeoisie.

A Boucotte ouest - Peyrissac - et Boucotte sud - Grand Dakar, Niefoulène des quartiers moins lotis, une classe sociale moins aisée.

Plus l'on s'éloigne du port, moins les quartiers sont lotis, sans eau courante, sans électricité, les routes étant réduites à des chemins, détrempés pendant l'hivernage et réellement peu carrossables.

Les constructions sont bâties de façon plus ou moins anarchique, les parcelles étant mal définies. C'est là que la ville commence à perdre son visage européenisé pour devenir semblable à des villages africains. Les habitations sont des cases créoles construites généralement dans les matériaux traditionnels - banco, chaume, fromager - bien que la tôle et le ciment soient encore présents de-ci de-là, témoignant de la réussite relative de son propriétaire et de son ascension sociale. Le mode d'habitat est soit la concession, soit la grande case unique comme actuellement chez de nombreux Diola de Casamance.

Chaque famille a généralement son jardin de case planté de haricots, salades, gombo, tomates, qui permet d'une part une certaine autonomie de subsistance, d'autre part, un apport de numéraire pour les femmes qui vendent leur production sur le marché. Les concessions sont également plantées d'arbres fruitiers et parfois comportent un élevage de menu bétail qui circule entre les cases. Il est rare qu'une

habitation possède son propre puits, ceux-ci étant plutôt collectifs aux habitants du quartier ; l'approvisionnement en eau jusqu'à la case se fait généralement «à tête de femme».

Ces quartiers sont véritablement casamançais, la population étant surtout composée de Diola, Manding ou Balant. Ce sont généralement de petits salariés des entreprises industrielles, des manœuvres du port, des employés de maison chez les Européens, des gardiens ou simplement des journaliers qui, quotidiennement, vont louer leurs bras dans les entreprises ou sur le port. Leur implantation est relativement récente, souvent de la première génération.

Thylène, Léone, Kandé : des citadins cultivateurs

Différents sont les quartiers de Thylène, Léone, Kandé, quartiers déjà un peu plus anciens, où se sont installés, à côté des Bafnouk, surtout des migrants venus de la Guinée Bissau : Mancagne, Mandjak, Balant. Si certains des habitants de ces quartiers sont des salariés réguliers, ou des artisans, nombreux sont ceux qui se contentent de cultiver la terre ; les étendues de terrain consacrées à la culture du mil, du maïs, de l'arachide et même du riz sont vastes. Et, bien sûr, chaque concession possède son jardin de case représentant un petit revenu pour les femmes. L'autarcie de la subsistance est donc presque complète puisqu'un élevage de menu bétail - porcins pour les non-musulmans, nombreux dans ces quartiers, volailles, moutons et chèvres - accompagne la culture légumière et céréalière ainsi que les arbres fruitiers abondants.

Ces citadins vivent ainsi, pour nombre d'entre eux, du revenu de la terre, la proximité de la ville représentant un réel avantage pour écouler plus facilement les productions et pour espérer faire parvenir les enfants à de brillantes situations grâce à la scolarisation.

La grande originalité de ces quartiers urbains réside dans leur caractère semi-rural. Ici la vie urbaine est très proche de la vie villageoise tant par l'activité des habitants que par l'apparence des cases et de l'environnement.

La périphérie de Ziguinchor, Colobane et ses prolongements : des migrants récents, citadins au statut mal défini

A la périphérie ouest de la ville, dans le prolongement de Peyrissac, surgit depuis une date récente, une nouvelle forme d'habitat sur des terrains jadis consacrés à la culture qui ont été plus ou moins «squatterisés» par des migrants casamançais, Diola surtout, à la recherche d'un emploi.

La surface de terrain habitable est limitée par les cultures existantes, et les cases surgissent çà et là dans un entrelacs de chemins. Ce sont généralement de petites cases simples de deux ou trois pièces, case de ménage en banco et toit de chaume avec, tout autour, une micro-agriculture - riziculture et maraîchage - et un menu élevage dans la mesure du terrain disponible.

Ces néo-citadins sont généralement de jeunes ruraux, venus récemment à Ziguinchor durant la saison sèche ; mais les emplois urbains étant rares, la plupart

repartent dès l'hivernage dans les villages d'origine pour cultiver la terre, laissant parfois une partie de leur famille en ville pour surveiller et mettre en valeur les champs environnant la case.

Ces ruraux saisonniers ont une assise urbaine récente et très mal définie qui confère à ces nouveaux quartiers la physionomie de villages africains, verts et productifs.

On est loin de la laideur et de la tristesse des bidonvilles des grandes métropoles africaines. A Ziguinchor, les quartiers les plus pauvres ressemblent à des villages.

Ainsi, les classes sociales de Ziguinchor se lisent plus facilement dans la ville à travers les quartiers qu'à travers les revenus chiffrés et la masse des salaires. Car les riches sont très discrets sur leurs gains et les pauvres sont bien incapables de compter ce qu'ils n'ont pas.

Malgré ces handicaps certains, nous allons tenter de recouper ces classes sociales avec les activités urbaines et leur évolution, en précisant les revenus lorsqu'il a été possible de les connaître avec certitude: On nous pardonnera de n'avoir pas inventé ce qui n'était pas chiffrable.

Chapitre 3

LES ACTIVITÉS

DE LA POPULATION URBAINE (1)

L'accroissement démographique considérable de Ziguinchor, depuis la dernière guerre et surtout depuis 1965, a créé un déséquilibre dangereux entre l'effectif de population et les possibilités d'emploi. Le flux migratoire s'avère tout à fait disproportionné par rapport aux besoins réels de la ville.

Une évolution dramatique du sous-emploi

Le sous-emploi n'a fait que s'accroître tout au long des années, au point d'atteindre, en 1970, près de 50 % de la population active.

En effet, sur 33 000 adultes en âge d'exercer une activité, environ 15 000 seulement occupent un emploi rémunéré.

Officiellement, il existe 1 057 demandeurs d'emplois et 4 000 salariés recensés. Mais les travailleurs sans salaire fixe ou déclaré sont les plus nombreux et les «sans-travail» sont loin d'être tous inscrits sur les registres du chômage.

(1) Ce chapitre donne uniquement les grandes orientations des activités sociales et l'évolution des différents secteurs économiques puisque les activités elles-mêmes ont déjà été étudiées dans la II^e partie d'ordre économique.

C'est ainsi que les statistiques de l'Inspection régionale du Travail donnent des informations qui semblent sans grand rapport avec la réalité de la situation sociale.

En effet, les inscrits au chômage de 1960 à 1970 sont relativement fort peu nombreux, mais leur croissance constante est l'exact reflet de la réalité :

1960		45	1966		693
1961		57	1967		781
1962		84	1968		860
1963		75	1969		977
1964		123	1970		1057
1965		221			

Les femmes sont évidemment les plus concernées par cette situation économique dramatique, puisque, au total de la population ayant un emploi rémunéré, elles ne représentent que 18 % en 1970, et leur pourcentage n'excédait pas même 3,6 en 1951. Quant aux hommes, 60 % des adultes masculins exercent une activité rémunérée en 1970, tandis que 85 % des femmes, à la même date, sont sans ressources numéraires.

Mais, outre les non-qualifiés, il y a également, parmi les chômeurs actuels, un nombre important de scolarisés, titulaires du BEPC ou d'un certificat d'aptitude professionnelle, qui ne débouchent sur aucun emploi. Car les besoins en main d'œuvre à Ziguinchor, loin de s'accroître, n'ont pas suivi la demande, et les nouveaux diplômés vont grossir le nombre de chômeurs avant, bien souvent, de partir pour Dakar, nouvel espoir pour les jeunes Casamançais.

Les activités professionnelles

Le tableau de la répartition de la population de Ziguinchor par secteurs d'activités, en deux périodes distinctes, laisse entrevoir un certain changement, dix ans avant l'Indépendance (1951) et dix ans après (1973).

Alors qu'en 1951, 30,8 % de la population totale de Ziguinchor a une activité professionnelle rémunératrice - 4 843 pour 13 700 habitants - en 1973, le pourcentage n'est plus que de 21 % - 15 200 pour plus de 70 000 habitants - ce qui s'explique à la fois par le rajeunissement de la population et par la dégradation du commerce et de l'emploi.

Dix ans avant et dix ans après l'Indépendance, le pourcentage des actifs du secteur primaire est demeuré inchangé - 24 % - le secteur de la pêche employant toujours 1/4 des actifs.

D'après les chiffres fournis par le Service des pêches, Ziguinchor compte, en 1966, 457 patrons et 1 916 hommes d'équipage. Le patron est propriétaire de la pirogue et du moteur. Le produit de la pêche est partagé entre le nombre d'individus composant l'équipage, la pirogue et le moteur. Ainsi, lorsque le patron participe à la pêche, il a droit à trois parts : sa part en tant que membre de l'équipage, celle du moteur et celle de la pirogue.

**RÉPARTITION DE LA POPULATION DE ZIGUINCHOR
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 1951 ET 1973**

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Pourcentage pour 1951 (Population africaine)			Pourcentage pour 1973 (Population africaine et non-africaine)		
	H. %	F. %	Total	H. %	F. %	Total
SECTEUR PRIMAIRE :						
Agriculture Forêt . . .	19	4	18	17	21	18
Élevage	—	—	—	—	—	—
Pêche	6	1	6	7	—	6
SECTEUR SECONDAIRE						
Artisanat traditionnel, Tailleur, etc.	10	50	11	12	3	10
Bois, Bâtiment, Travaux publics	10	—	10	9	—	7
Mécanicien, Électricien .	5	—	5	9	—	7
Industrie	2	—	2	3	5	4
Divers travaux manuels	10	—	10	—	—	—
SECTEUR TERTIAIRE						
Administration	11	6	11	7	4	6
Enseignement	1	—	1	6	7	6
Santé	1	6	1	2	1	2
Armée, Police	2	—	2	1	—	1
Commerce	11	6	11	11	22	14
Transports	5	—	5	6	8	6
Gens de Maison	3	27	3	2	27	7
Religieux griots	2	—	2	4	3	3
Divers	2	—	2	4	—	3
Total numérique	4 681	162	4 843	12 200	3 000	15 200

Le nombre des femmes qui survivent de l'agriculture s'est, quant à lui, considérablement accru. En effet, bien souvent, les femmes des récents migrants installés dans les quartiers périphériques de la ville, tandis que leurs époux tentent d'exercer une activité de type urbain, mettent, quant à elles, en culture un petit jardin de case et parfois un champ plus important pour la riziculture, pratiquant ainsi à l'intérieur même de la ville une activité de type rural.

Le secteur secondaire, qui représentait 38 % des actifs en 1951, n'est plus que de 28 % en 1973 (1).

(1) Il faut toutefois faire la rectification suivante : en 1951, la répartition de la population ne portait que sur la seule population africaine, alors qu'en 1973 il s'agit à la fois de la population africaine et non africaine.

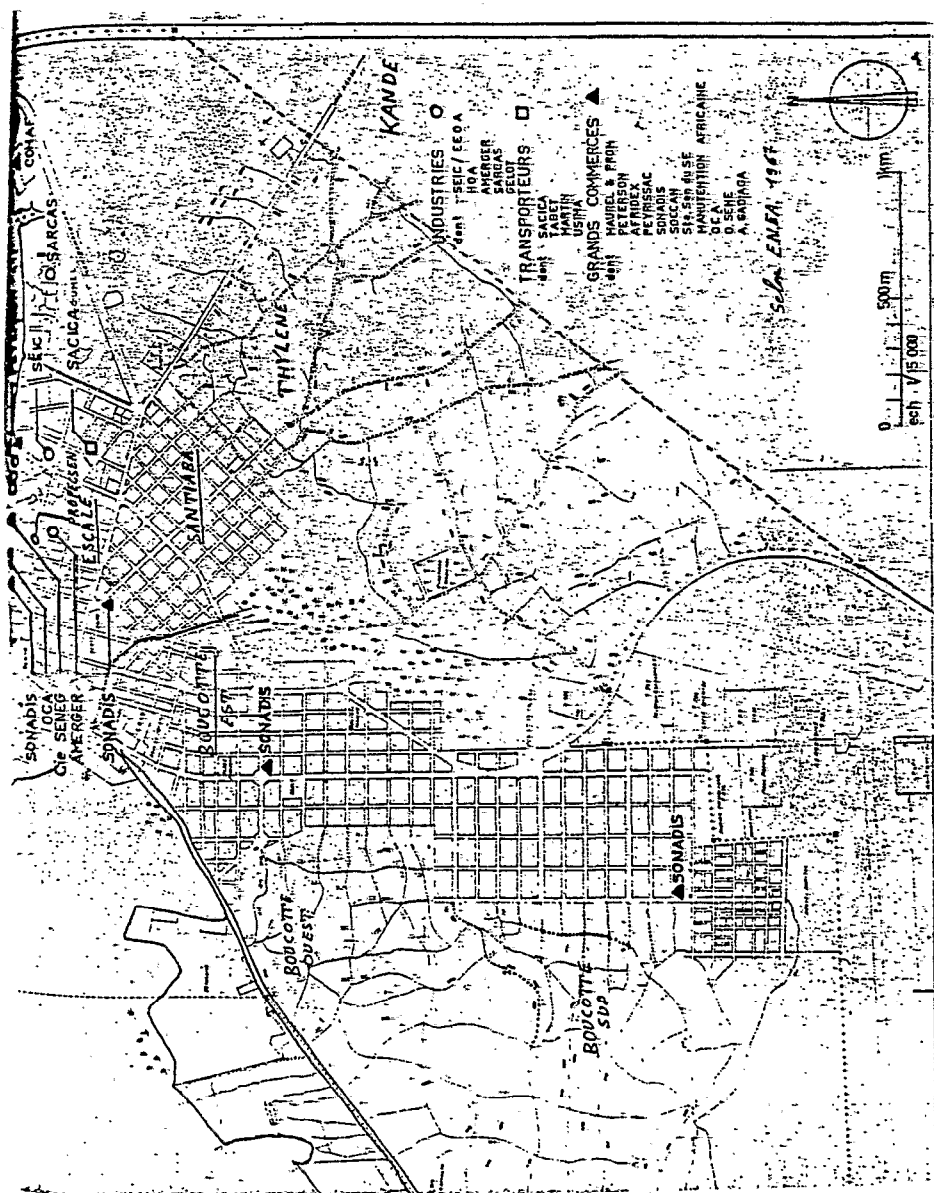


Fig. 12 — ZIGUINCHOR
Industries, Transports
Grands Commerces

L'artisanat traditionnel, toujours la principale activité en 1973, est cependant sensiblement en baisse par rapport à 1951. Il semble, en effet, que les femmes préfèrent désormais acheter des produits importés, produits qu'elles fabriquaient jadis pour la vente : des pagnes, des cuvettes, des paniers... Les petits tailleurs, par contre, le plus généralement des hommes, qui cousent les boubous africains ou les robes à l'européenne, sont de plus en plus nombreux, au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la demande. Ziguinchor comporte, en effet, peu de magasins de confection, et celui qui arrive de son village désire rapidement, une fois à la ville, être correctement vêtu, de façon à ne pas trop laisser paraître sa condition de paysan. C'est ce même complexe vis-à-vis du citadin qui, après l'occidental gagne le paysan africain. Car l'école, ainsi que le système socio-économique mis en place par la colonisation et toujours efficient, loin de lutter contre cette dégénérescence de la civilisation rurale, sont les principaux propagateurs de cette nouvelle idéologie si contraire au courant écologique actuel et si néfaste à une vie sociale harmonieuse. Ainsi, le paysan casamançais, jadis fier de sa condition et de sa société rurale, est amené à avoir honte de la civilisation ancestrale et à rejeter son existence de travailleur de la terre qui, désormais, ne produit plus que des pauvres, endettés par l'impôt et obligés de cultiver l'arachide qui est la mort de cette culture de vie qu'était le riz, richesse des greniers toujours renouvelée.

Le secteur de l'industrie emploie, quant à lui, 4 % des actifs, ce qui est fort peu, dans une ville de la taille de Ziguinchor, dont la vocation n'est évidemment pas l'agriculture, secteur qui emploie cependant quatre fois et demie plus d'actifs. Mises à part les deux usines de la S.E.I.C. et celle du conditionnement des poissons et crustacés, qui, selon l'inspection régionale du travail, emploient 49 cadres, dont 14 Africains et 111 agents de maîtrise, dont 90 Africains, il n'existe aucune industrie de produits finis à Ziguinchor. L'exploitation des ressources naturelles de la région, pour une industrie de transformation diversifiée, est pratiquement inexistante. Les possibilités pourtant ne manqueraient pas, qu'il s'agisse du traitement à une échelle industrielle des peaux de toutes sortes, des fruits, du bois ou de toutes autres denrées locales. Mais aucune initiative ne semble devoir être prise en ce sens, car une fois encore le gouvernement craint, en accordant une trop grande autonomie industrielle à la région, un séparatisme politique déjà trop latent.

L'artisanat, par contre, occupe environ 25 % de la population active, il n'est pas évident qu'il lui permette de vivre décemment. Une foule de petits travaux ne rapportent pratiquement rien; là encore, il s'agit de chômage déguisé, de «secteur parasitaire» selon les responsables économiques.

C'est ainsi que, dans une région riche de potentialités multiples, permettant un certain essor industriel, c'est paradoxalement le secteur tertiaire qui se développe le plus rapidement atteignant 48 % en 1973, alors qu'il ne dépassait pas 38 % en 1951.

Après le secteur de l'agriculture, le plus actif de tous, c'est donc le commerce qui, avec le transport, emploie la plus grande partie de la main d'œuvre : 20 % des actifs. Plus de dix ans après l'Indépendance, c'est donc encore le commerce qui demeure l'activité prépondérante de Ziguinchor. Ces 20 % d'actifs, ou bien parti-

cipent directement au commerce portuaire ou routier avec Dakar et avec l'extérieur du pays, ou bien sont employés dans les quelques 350 boutiques de la ville, ou encore sont marchands ambulants ou vendent sur les marchés urbains, il s'agit parfois de simples marchands «au tablier», en fait des chômeurs déguisés.

Les services publics comptent pour leur part, en 1973, 14 % de la population active. C'est donc plus d'un actif sur sept qui travaille dans la Fonction publique, en fait un salarié sur deux. Les enseignants sont en augmentation constante (6 % des actifs en 1973), phénomène justifié par la croissance des effectifs scolaires, tandis que l'administration emploie encore un salarié sur cinq, alors que le secteur santé ne comprend que 2 % des actifs, soit le tiers des effectifs de cette même administration.

Les gens de maison représentent actuellement 7 % des actifs employés, soit chez les Européens qui, comme en période coloniale, ne se refusent pas une main d'œuvre bon marché, soit chez les néo-possédants africains.

6 % enfin de la population active pratique soit les métiers traditionnels : griots, forgerons ou religieux, soit des petits métiers typiquement urbains : plantons, manœuvres, gardiens....

Cette situation de Ziguinchor, avec une communauté économiquement faible et sous-urbanisée très importante, semble une illustration typique du phénomène urbain-africain.

Grâce à des fins commerciales à l'époque coloniale, la ville a pris en un demi-siècle des proportions démographiques insoupçonnables, comme la plupart des villes d'Afrique Noire, et n'a pas su ou pu prévoir une saine reconversion. Ainsi a-t-elle vu affluer des paysans, chaque année plus nombreux, las de cultiver une terre qui ne représente plus, dans l'actuelle conjoncture économique, une richesse, et désormais désireux de trouver un emploi stable et régulièrement rémunéré. Mais, incapable de répondre à la demande croissante, la ville a vu alors se développer et s'accroître le secteur primaire, s'affaiblir le secteur secondaire dont les activités de transformation restent très modestes, tandis que s'imposait un tertiaire pléthorique avec un secteur administratif abondant, créateur d'une bourgeoisie aisée, et un fourmillement de petits métiers économiquement peu rentables.

Dans cette situation, le sous-emploi apparaît comme la règle et le chômage structurel va croissant avec l'immigration urbaine.

Les intérêts commerciaux de l'époque coloniale, qui ont poussé à piller les richesses régionales, ont d'une part appauvri le paysan en diminuant les cultures vivrières tout en imposant l'arachide et les aléas de son cours mondial et, d'autre part, n'ont pas favorisé de véritables industries de transformation, créatrices d'emplois et d'autonomie régionale, puisque le profit de la puissance coloniale était de puiser dans les matières des colonies exploitées pour revendre des produits finis. Ainsi, les quelques entreprises industrielles africaines créées par la colonisation, restent encore, constate L.V. Thomas (1971) *«des enclaves étrangères à l'économie nationale qui se superposent au reste des activités locales plutôt qu'elles ne les animent»*. La S.E.I.C., toutefois, qui triture l'arachide, pourrait sembler échapper à cette analyse qui, cependant, se révèle juste, puisque c'est l'huile brute qui est exportée dans l'ancienne métropole et l'huile sous sa forme

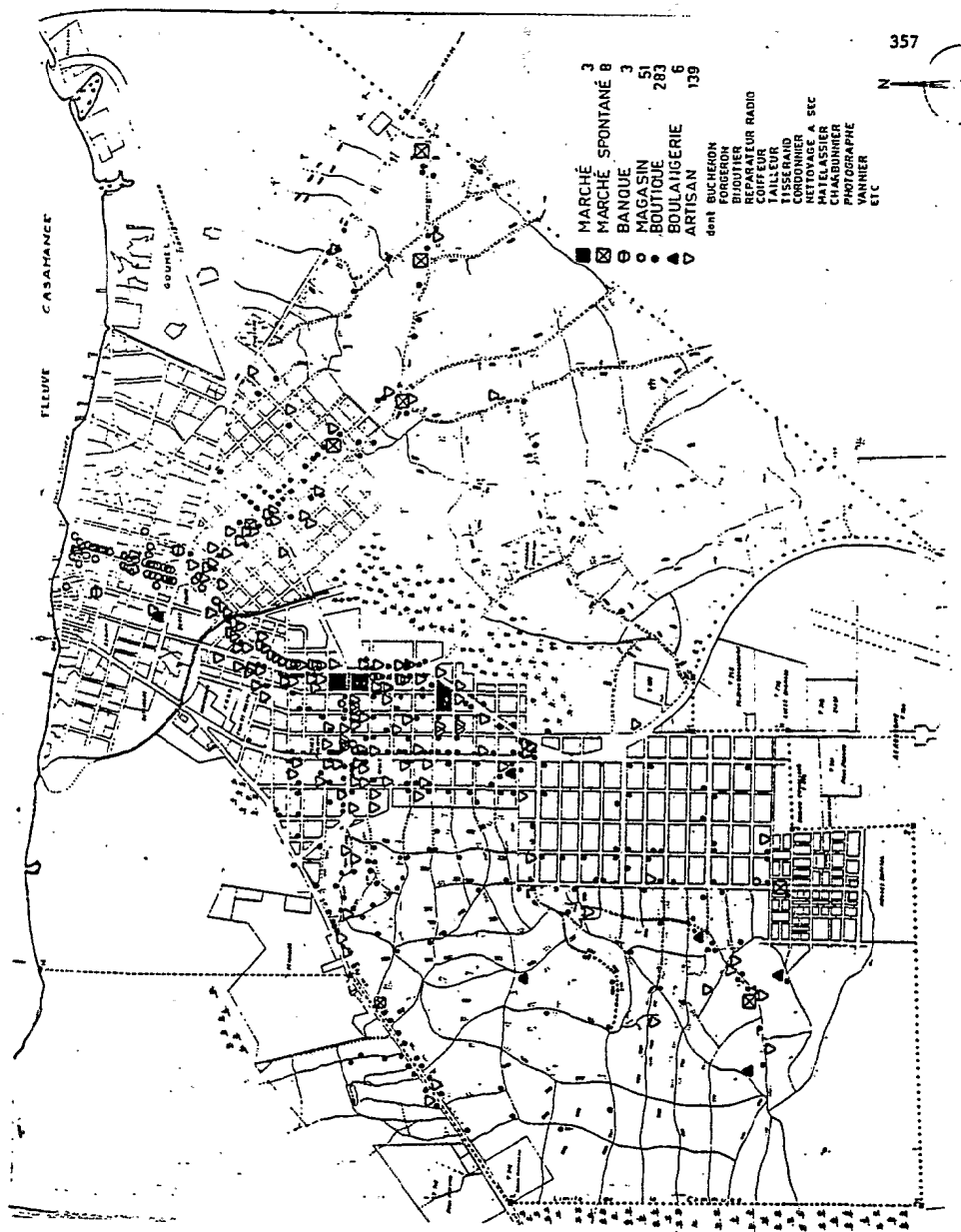


Fig. 13 — ZIGUINCHOR
Commerces et artisans

affinée définitive, réimportée. L.V. Thomas ajoute : *«la responsabilité de l'état de pauvreté dans lequel se trouve aujourd'hui la majorité de l'humanité incombe totalement au système capitaliste qui en a été, pour une très large mesure, la cause initiale et l'entretien par la politique néo-colonialiste suivie maintenant par l'impérialisme»*.

A cette faiblesse de l'industrie, entretenue par la politique néo-coloniale, s'ajoute un appauvrissement de l'agriculture, une dégradation des conditions de vie du paysan, assujetti à l'impôt, à diverses taxes et toujours à la culture de rente de l'arachide qui ne représente plus une richesse sur le marché mondial. C'est ce double processus : dégradation de l'agriculture et faiblesse de l'industrie qui maintient le sous-développement africain et le gonflement des villes sous-urbanisées.

A Ziguinchor, à côté d'un chômage croissant et inquiétant, une distinction fondamentale s'établit entre deux catégories d'actifs :

— d'une part, une minorité de salariés de l'industrie, du négoce et surtout de l'administration qui constitue la bourgeoisie locale dont les revenus représentent pratiquement la seule source de numéraire et font vivre ainsi une population 25 fois plus nombreuse. Cette bourgeoisie nouvellement enrichie vit à la manière des anciens possédants coloniaux, à l'occidental, avec généralement des domestiques... Culturellement et idéologiquement, cette classe sociale est coupée de la masse et tient à conserver ses privilèges. Ceci, vrai à Ziguinchor, est tout à fait remarquable à Dakar, où la brousse et le paysannat sont beaucoup plus lointains et les écarts de salaire beaucoup plus sensibles.

— une majorité d'actifs, d'autre part, qui vit des petits métiers de l'artisanat et du commerce, constituant bien souvent un chômage déguisé, lorsqu'elle n'en reste pas à une autosubsistance de type rural. En fait, cette classe constitue un immense réservoir de main d'œuvre à bon marché. Les quelques industries peuvent en profiter pour embaucher à des prix dérisoires des «journaliers» et non pas des ouvriers à l'année.

Les revenus

Il est difficile de connaître d'une façon sûre et systématique les revenus des individus, puisque l'ensemble des salariés ne constitue pas même 10 % de la population, la majorité des travailleurs ayant des emplois instables aux revenus variables. Une enquête de 1966, toutefois, réalisée par l'E.N.E.A., ainsi que certains sondages permettent d'avoir une vue d'ensemble estimative sur les ressources des différentes catégories sociales de la ville. Il apparaît ainsi que :

46 % des chefs de famille ont un revenu mensuel inférieur à 10 000 F.CFA, 4/5 d'entre eux n'atteignant pas même 5 000 F. Ce sont ces «paysans urbains», petits maraîchers ou petits boutiquiers des quartiers sous-équipés.

15 % des actifs : artisans, pêcheurs, plantons, gens de maison, ouvriers... ont des revenus allant de 10 000 à 15 000 F.

21 % gagnent de 15 000 à 30 000 F. Ce sont des petits fonctionnaires (instituteurs, employés, contremaîtres...) qui résident dans les quartiers lotis de Santiaba et de Boucotte.

Estimation à la suite d'une enquête de
l'ENEA de 1967

EMPLOIS DE TYPE TRADITIONNEL		
Em p lo is	Nbre personnes vivant officiel- lement sur ce salaire	Revenu mensuel
Cultivateur	5	840
Menuisier		?
Cultivateur	8	2 080
Griot	9	10 000
Restaurateur	10	3 333
Pêcheur	12	4 166
Navigateur		?
Tisserand	6	2 500
Peintre	15	3 333
Cultivateur	7	2 500
Marabout	14	5 720
Commerçants		?
Ménagère	9	2 500
Menuisier	9	8 500
Marabout	11	8 500
Pêcheur	5	8 500
Circonciseur	4	3 300
Ménagère		?
Marchand de cola	12	16 500
Total	136	82 272
Revenu mensuel/personne : 604 F. CFA		

Estimation revue après les enquêtes
de l'ENEA

EMPLOIS DE TYPE «MODERNE»		
E m p lo is	Nbre personnes vivant officiel- lement sur ce salaire	Revenu mensuel
Empl. Com.	6	25 00
Comptable	16	30 000
Chauffeur	4	21 000
Infirmier	13	20 000
Chef arrdt	7	40 000
Garçon de salle		?
Contrôleur écon.		?
Contremaître	29	17 600
Maçon	9	10 000
Chauffeur	4	20 000
Chauffeur	11	20 000
Retraité		?
Chauffeur	11	20 000
Tailleur	4	10 000
Polic. retr.		?
Chauffeur	17	20 000
Chauffeur		?
Empl. agr.	23	20 000
Chef main-d'œuvre	5	15 000
Empl. agric.	10	10 000
Chauffeur	4	20 000
Total	173	318 600
Revenu mensuel/personne : 1 840 F. CFA		

17 % ont des revenus allant de 30 000 à 100 000 F. Ce sont les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, de la santé, les cadres de l'industrie et les commerçants.

La minorité européenne et quelques fonctionnaires de la police ou du gouvernement ont des revenus supérieurs à 100 000 F. Ce sont les habitants de l'Escale et des H.L.M.

Il ressort ainsi que plus de 60 % des chefs de familles ont un revenu inférieur à 15 000 F. qui doit faire vivre de 5 à 15 personnes. En excluant le quartier de l'Escale, il apparaît, d'après les études de l'E.N.E.A. que le revenu moyen mensuel par habitant est de 1 300 F.CFA. Ce très faible revenu s'explique par le fort pourcentage de chômeurs, d'enfants et par le grand nombre d'emplois de type traditionnel, environ 23 % des actifs. En effet, les citadins vivant de ces emplois du secteur primaire ou du tertiaire traditionnel, ont un revenu moyen mensuel par personne qui excède à peine 600 F.CFA.

REVENUS MENSUELS
pour quelques villages dans différentes zones de Casamance
et du Bassin arachidier Sud

ENEA 1967

REVENUS MENSUELS PAR TETE 1966/1967			
VILLAGES	Minimum observé (F. CFA)	Maximum observé (F. CFA)	Moyenne pour le village (F. CFA)
Tendouk	290	670	420
Djimakakor	630	2 470	1 510
Bacoung	860	2 670	1 730
Diatouma	820	1 510	1 100
Dioulacolon	390	1 020	730
N'Diobène	630	2 040	1 250
M'Bosse Tidiane	670	4 720	2 380
Touba Aly M'Benda . .	2 190	4 620	2 750
Syll	1 970	10 460	2 430
TOTAL . .			14 300
Revenu moyen mensuel/personne : 1 588 F. CFA			

Quant aux emplois de type moderne, secteurs secondaire et tertiaire «moderne», ils apportent à chaque habitant qui en vit un revenu moyen mensuel de 1 840 F.

Le revenu mensuel moyen, donc de 1 290 F., qui concerne la population des quartiers africains de Ziguinchor, à l'exclusion des H.L.M. et de l'Escale, mérite d'être comparé avec les revenus constatés dans les zones rurales de Casamance et du Bassin arachidier sud. Il ressort de ces investigations que les revenus mensuels par habitant sont sensiblement les mêmes en zones rurales et urbaines puisque le revenu mensuel moyen en zone rurale atteint 1 588 F.CFA par habitant.

Ainsi, la supériorité tant vantée des revenus urbains n'est en fait qu'un mythe, tout au moins en ce qui concerne de larges couches de la population urbaine ; et pourtant, la ville continue d'attirer car elle demeure pour l'instant l'espoir d'un changement.

A côté des revenus professionnels, il est des ressources d'appoint, telles les allocations familiales (2 000 F. par enfant et par mois), mais qui ne touchent que les salariés déclarés. Ainsi, c'est la classe favorisée, la bourgeoisie et le milieu relativement aisé qui se trouvent recevoir une aide de l'État. La classe défavorisée doit compter sur le petit commerce maraîcher ou l'envoi d'argent de parents de Dakar pour pouvoir survivre.

L'étude de ces activités urbaines et des revenus permettent de faire une typologie des classes sociales qui recoupe exactement celle développée à partir des quartiers et des types d'habitat.

1 La classe hautement privilégiée dans tous les domaines des revenus supérieurs à 100 000 F. :

- résidus de la colonisation dans le commerce et l'industrie ;
- hauts fonctionnaires ;
- grands commerçants sénégalais.

Ils habitent à l'Escale et ont accès au «savoir et au pouvoir».

- 2 La bourgeoisie aisée des anciens ou nouveaux profiteurs :
 - anciens alliés de la colonisation portugaise ; les métis ;
 - les autorités religieuses : colonisation religieuse ;
 - les fonctionnaires : colonisation nordiste-administrative ;
 - les hommes d'affaires sénégalais : colonisation dakaroise.des revenus entre 30 000 et 100 000 F.CFA.
- 3 Les «heureux propriétaires» puisque «salariés» même s'ils sont exploités. Ouvriers de la SEIC, des crevettes, des services locaux. Revenus entre 10 000 et 30 000 F.CFA.
- 4 La classe des «actifs livrés à eux-mêmes» au faible revenu entre 2 000 F. et 10 000 F.CFA par mois, qui arrivent à survivre vaille que vaille : les agriculteurs, les petits commerçants, les petits artisans, les «débrouillards» ou les «parasites».
- 5 Enfin, la classe des «laissés pour compte» totalement repoussés par l'économie urbaine, moderne. Ils survivent à la périphérie, ou végètent en attendant une situation guère meilleure à Dakar ou un retour aléatoire au village.

Ces cinq classes sociales regroupent bien l'ensemble de la population de Ziguinchor. Elles sont porteuses d'inégalités criantes et d'injustices, sources de tension et de malaise entre riches et pauvres, ou plutôt exploitateurs et exploités.

Chapitre 4

**MAINTENANCE DES INÉGALITÉS
DANS LA GESTION URBAINE.
RÉPONSE DE LA POPULATION:
LES CLUBS ET ASSOCIATIONS**

L'urbanisme de Ziguinchor, conçu par le colonisateur pour les colons d'abord, puis pour une meilleure intégration des travailleurs africains de la périphérie, a été réalisé en fonction d'un certain style de vie qui n'est aujourd'hui accessible qu'à un petit nombre de privilégiés, de salariés réguliers, les habitants de l'Escale surtout, mais aussi des H.L.M. et de Santiaba-Boucotte Est. En effet, la ville et ses infrastructures coûtent cher, alors que les nouveaux migrants sont des ruraux à la recherche d'un emploi, des économiquement faibles qui ne peuvent guère contribuer à la constitution d'un capital immobilier de qualité, ni à la réalisation de nouvelles structures urbaines. C'est ainsi que plus des 3/4 des habitants de la ville vivent dans un sous-équipement collectif total, la municipalité étant incapable de faire face à la croissance démographique galopante.

Bien que le budget de la commune ait plus que doublé en six ans - 55 millions environ en 1966-67, 124 millions en 1972-73 - et que des réalisations importantes aient vu le jour, le niveau et la qualité de la vie des quartiers les plus défavorisés, c'est-à-dire de 75 % de la population, ne se sont guère améliorés. En effet, tout se passe comme si, dans la répartition du budget, une partie de la population - la plus importante - était négligée.

«Peut-on extrapoler - écrit Ivan Illich (1), à propos des villes du Tiers Monde, le coût des équipements dans les quartiers «chics» : voirie, électricité, eau, immeubles modernes, ainsi que les frais de fonctionnement des équipements collectifs et des habitations particulières - peut-on extrapoler ceci à l'ensemble des habitants de la cité ? - L'exercice même ne semble guère avoir été tenté, parce qu'il aboutirait à démontrer que la «masse» de la population urbaine est tenue à l'écart, aujourd'hui et pour toujours, des avantages réservés à un petit nombre vivant plus ou moins à la manière des anciens colonisateurs».

De plus, la ville ne joue plus correctement son rôle : elle n'offre plus d'emplois, confine les forces vives dans de petits métiers qui permettent juste de vivre au jour le jour, ou les rejette vers l'agriculture, et malgré cela dévore le budget national qui ne livre plus aux campagnes laborieuses que de maigres restes, ce qui a pour effet de renforcer encore l'exode rural. C'est un cycle dramatique d'appauvrissement des masses.

Une répartition inégale des équipements urbains :

Les équipements techniques : une inégalité criante

La consommation d'eau

Moins d'un quart des habitants de la ville s'alimente en eau courante, soit par branchement individuel - à l'Escale et sa périphérie -, soit par bornes-fontaines - une quinzaine, localisées dans les quartiers de Santiaba et Boucotte Est.

A elles seules, l'administration et les industries consomment 70 % de cette eau courante. Le reste de la population, celle des quartiers non lotis et même lotis, les bornes-fontaines étant souvent très éloignées des habitations, doit se ravitailler par le système des puits creusés pour un ou pour plusieurs carrés au niveau de chaque quartier.

L'électricité

La même inégalité se retrouve dans la répartition de l'électricité. Les branchements individuels, compte tenu de leur coût très élevé - 1 000 F. le mètre - ne se sont pas multipliés : en 1970, Ziguinchor compte moins de 1 000 abonnés, dont les secteurs administratif et commercial.

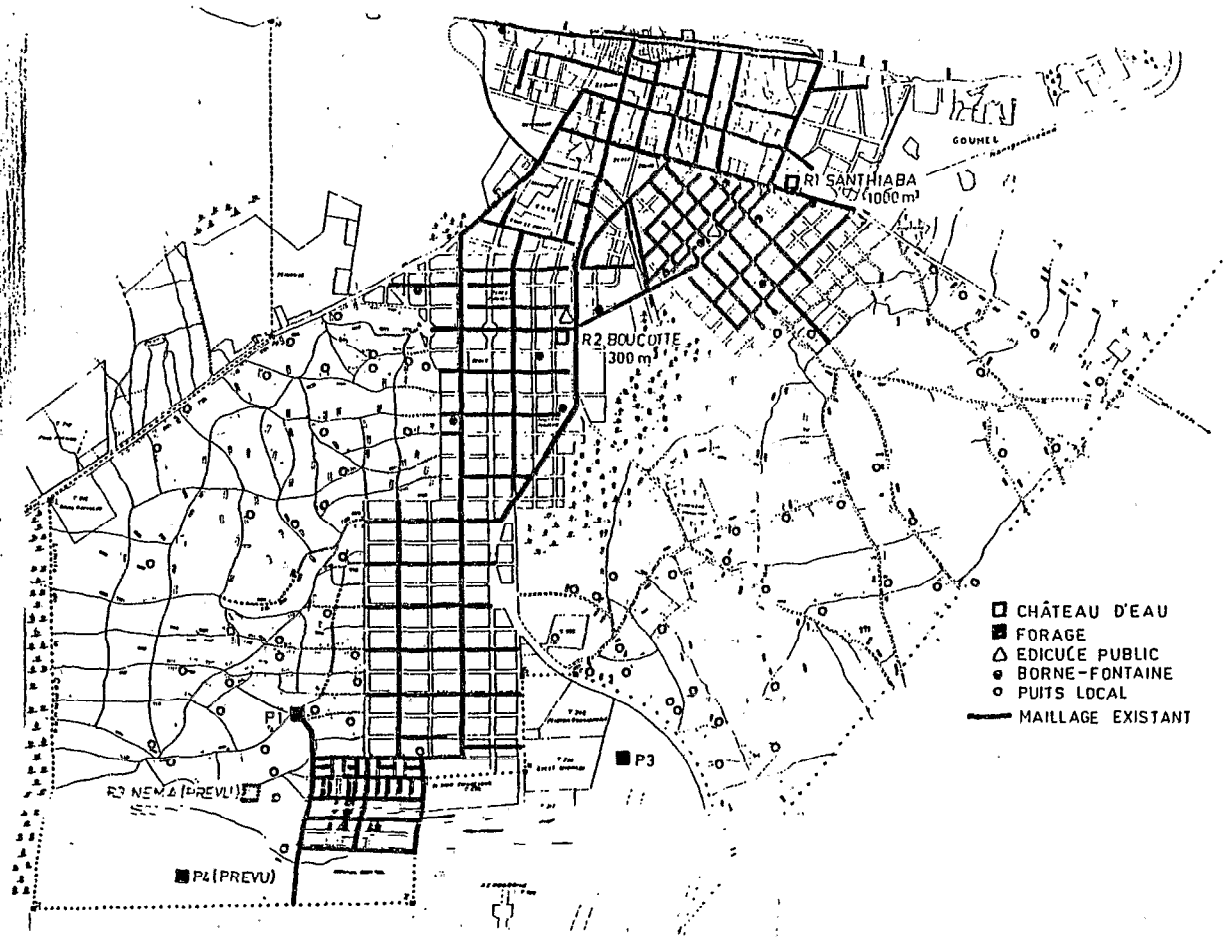
L'éclairage public est de loin le plus important, mais ne concerne une fois encore que les privilégiés de l'Escale et des quartiers lotis de Santiaba et Boucotte Est, les habitants des autres quartiers devant se contenter de la lumière du jour.

La voirie

La voirie municipale ne dessert que ce même quart de population aisée. Six camions plus un tracteur quadrillent les quartiers lotis, tandis qu'il est conseillé

(1) Illich (I.) : «libérer l'avenir».

Fig. 14 -- ZIGUINCHOR
Alimentation en eau



aux habitants des autres quartiers de brûler les tas d'ordures en saison sèche, et de s'en servir comme engrais : en hivernage, il est général de jeter les ordures dans des trous creusés au milieu des enclos et de les enterrer. Quelques mois après, elles serviront de compost très apprécié pour la fertilisation des terres.

Les fosses septiques ne se rencontrent également que dans les quartiers résidentiels ; l'absence d'assainissement dans le reste de la ville est totale. Il n'existe ni canalisation pour les eaux usées - et le risque de pollution des puits est grand -, ni toilettes, ni douches publiques.

La culture du riz, d'autre part, que l'on pratique dans de nombreuses concessions, favorise la pullulation des moustiques, cause bien souvent de paludisme.

Le réseau routier urbain

Le réseau routier se limite enfin à trois grands axes bitumés - l'avenue de Boucotte d'une longueur de 3,5 km, l'avenue du Dr Olivier de 2,5 km de long et l'avenue du Maréchal Foch, longue de 1,6 km - et à une vingtaine de kilomètres de petites rues bitumées. Et, mis à part encore cinq ou six kilomètres de rues en latérite, la majorité du réseau urbain est simplement constituée de terre battue, estimée à 30 km en 1966, le double sans doute dix ans après.

Durant l'hivernage, la plus grande partie de la ville est ainsi inondée, les enfants jouant dans les flaques devant les cases, puisque le système de canalisation des eaux de ruissellement ne concerne, une fois encore, que les quartiers résidentiels. Il n'est bien sûr guère possible de circuler avec des véhicules dans la plupart de ces rues, les habitants devant souvent parcourir plusieurs kilomètres avant de pouvoir prendre un car qui les mènera «en ville».

La ville, c'est en effet le centre, l'Escale, où toutes les activités spécifiquement urbaines sont concentrées, où l'on peut jouir du spectacle de l'abondance d'une société de consommation de type occidental.

Une infrastructure administrative, médico-sociale et culturelle concentrée dans un secteur urbain privilégié

L'infrastructure administrative

Comme les équipements techniques, toute l'infrastructure administrative, héritage de la colonisation, est concentrée dans le quartier de l'Escale ainsi que le met clairement en évidence la carte en annexe. Pour user des services publics, quels qu'ils soient, poste, mairie, justice, impôts... et même prison, il faut se rendre à l'Escale.

La ville, au sens occidental du terme, c'est donc bien ce secteur hautement privilégié, monopolisant la presque totalité des investissements urbains, le reste de la ville souffrant d'un sous-équipement absolu.

Les centres de soins

Du point de vue des structures sanitaires et hospitalières, se retrouve la même inégalité. C'est à l'Escale que fut établi l'ancien hôpital colonial de 174 lits qui, jusqu'à une date récente, drainait les malades de toute la Basse Casamance.

Un nouvel hôpital, opérationnel depuis 1972, a été construit près de l'aéroport, dans le quartier des H.L.M. de Néma. Les 400 lits qu'il représente se sont avérés bénéfiques pour la ville et la région, mais encore hautement insuffisants, tout comme le taux de médecins de 1 pour 10 000 habitants, pour Ziguinchor seulement, alors que la concentration de médecins est de 1 pour 1 000 habitants à Dakar en 1974.

Deux dispensaires importants - avec au moins cinq infirmiers ou aides infirmiers - sont implantés dans les quartiers de Santiaba et Boucotte Est ; deux autres, plus précaires, sont installés à Néma et Tylène. Mais, mis à part ce dernier, les quartiers non lotis ne possèdent aucun dispensaire. Les deux pharmacies existantes sont, elles aussi, situées à l'Escale. C'est ainsi que l'inégalité entre quartiers résidentiels et quartiers non lotis qui sévit dans le domaine de l'hygiène, se poursuit dans le domaine sanitaire tout entier. Il n'est guère surprenant que le rôle et l'influence des guérisseurs aillent en s'accroissant pour pallier la déficience des services publics face à la maladie.

L'éducation

Face à l'éducation, les chances de parvenir à l'enseignement secondaire pour un enfant de Colobane et pour un jeune de l'Escale sont loin d'être les mêmes. En effet, si Ziguinchor comporte 18 écoles primaires, elles sont réparties fort inégalement. Les quartiers non lotis de Boucotte ouest et sud avec leur prolongement, qui représentent environ 40 % de la population, n'en possèdent que trois. Tylène et Kandé, de ce point de vue sont mieux cotés. Peuplés en majorité de migrants de Guinée convertis au catholicisme, ces quartiers bénéficient en effet d'écoles privées missionnaires qui offrent aux habitants des possibilités plus grandes de poursuivre leurs études et d'accéder à une certaine promotion ; ce fut déjà le cas pour les premiers chrétiens de Ziguinchor.

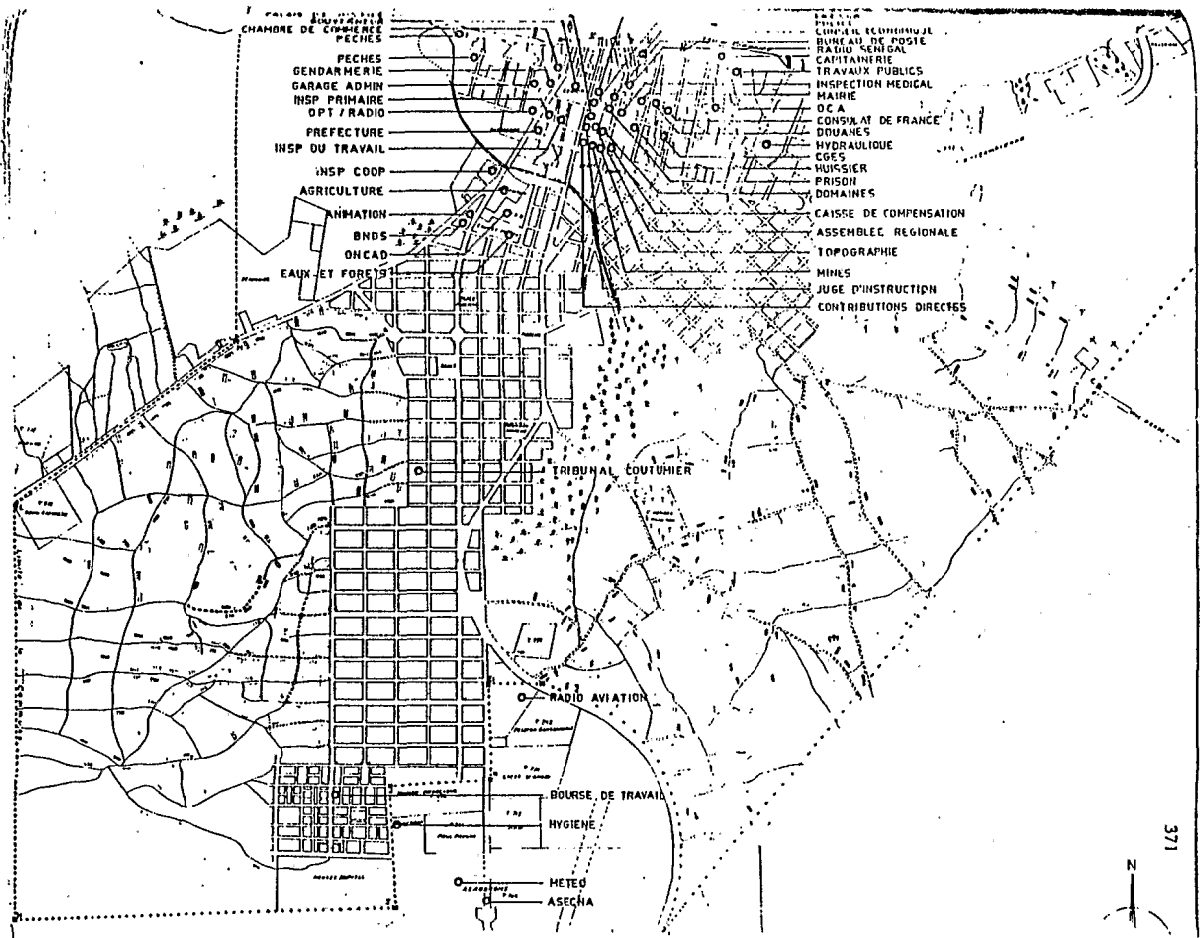
Les quartiers de l'ouest de la ville, en majorité peuplés de musulmans, possèdent quant à eux des écoles coraniques, mais qui, en aucun cas, n'ouvrent la porte à des professions de type «moderne».

A côté de ces 18 écoles primaires, il n'existe que 11 écoles secondaires très différentes sur la qualité de leur enseignement. Tous ces établissements ne comprennent que le cycle court jusqu'au B.E.P.C., mis à part le lycée Djignabo et le collège Charles Louanga tenu par des missionnaires. Certains cours privés sont hautement fantaisistes et constituent une véritable escroquerie par leur prix et leur enseignement. Entre le C.E.G. qui ne propose à chaque élève qu'une superficie de 9,7 m², et le lycée qui en propose 76, il existe bien sûr une différence de niveau dans le confort et l'enseignement qui est dispensé.

C'est dans les quartiers lotis que sont situés lycée et collèges ; et il est certain que l'élève externe, qui peut travailler dans une maison confortable sous une lampe électrique, est très avantagé par rapport à celui qui, après plusieurs kilomètres de marche pour regagner sa case, tentera de faire ses devoirs à la lumière d'une bougie au milieu du bruit et de l'agitation du quartier.

En 1970, le taux de scolarisation pour les enfants en âge du primaire est de 65 %, mais 40 % seulement parviennent dans le secondaire, tandis que moins de

Fig. 15 – ZIGUINCHOR
Équipements administratifs



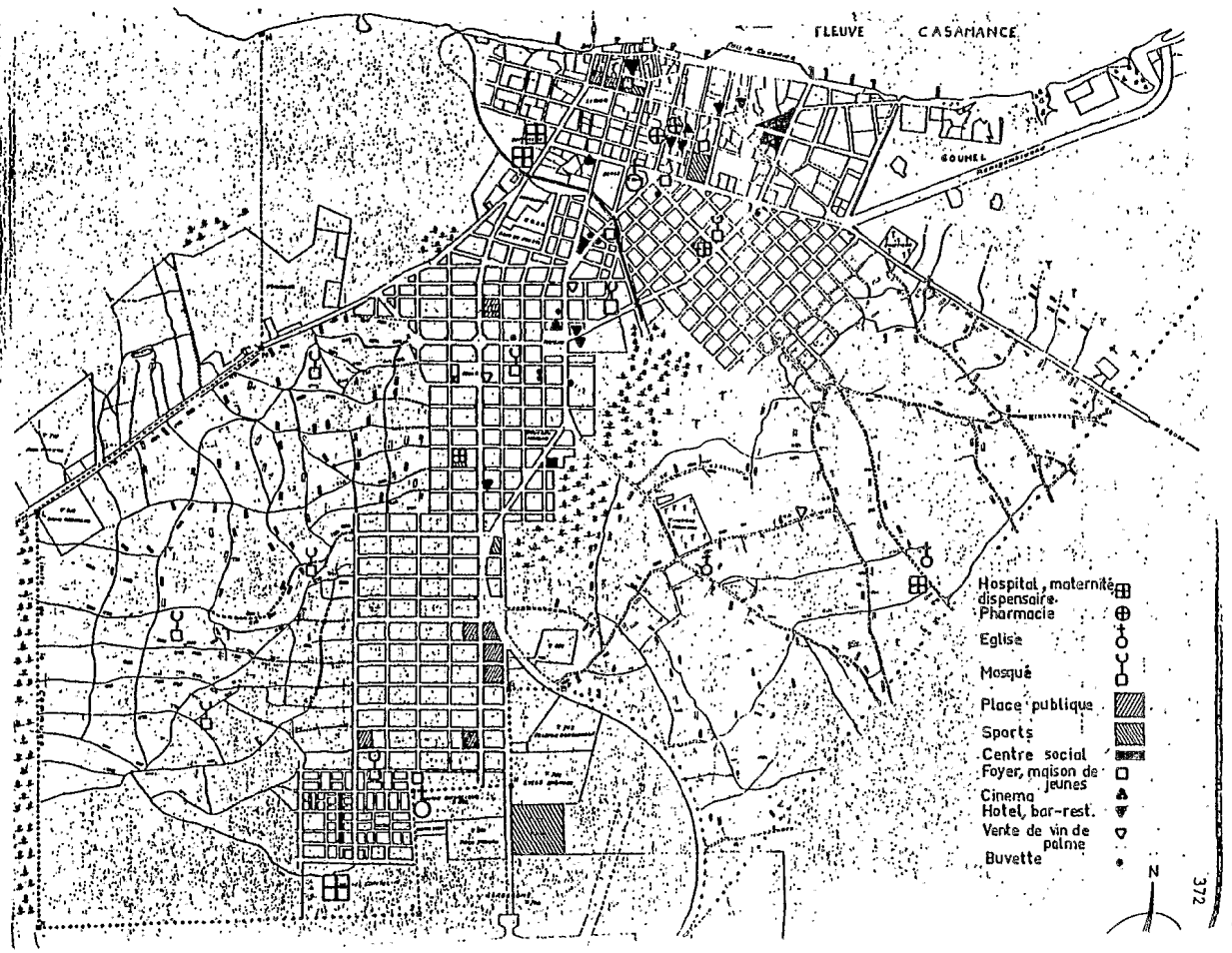


Fig. 16 — ZIGUINCHOR
Equipements socio-culturels

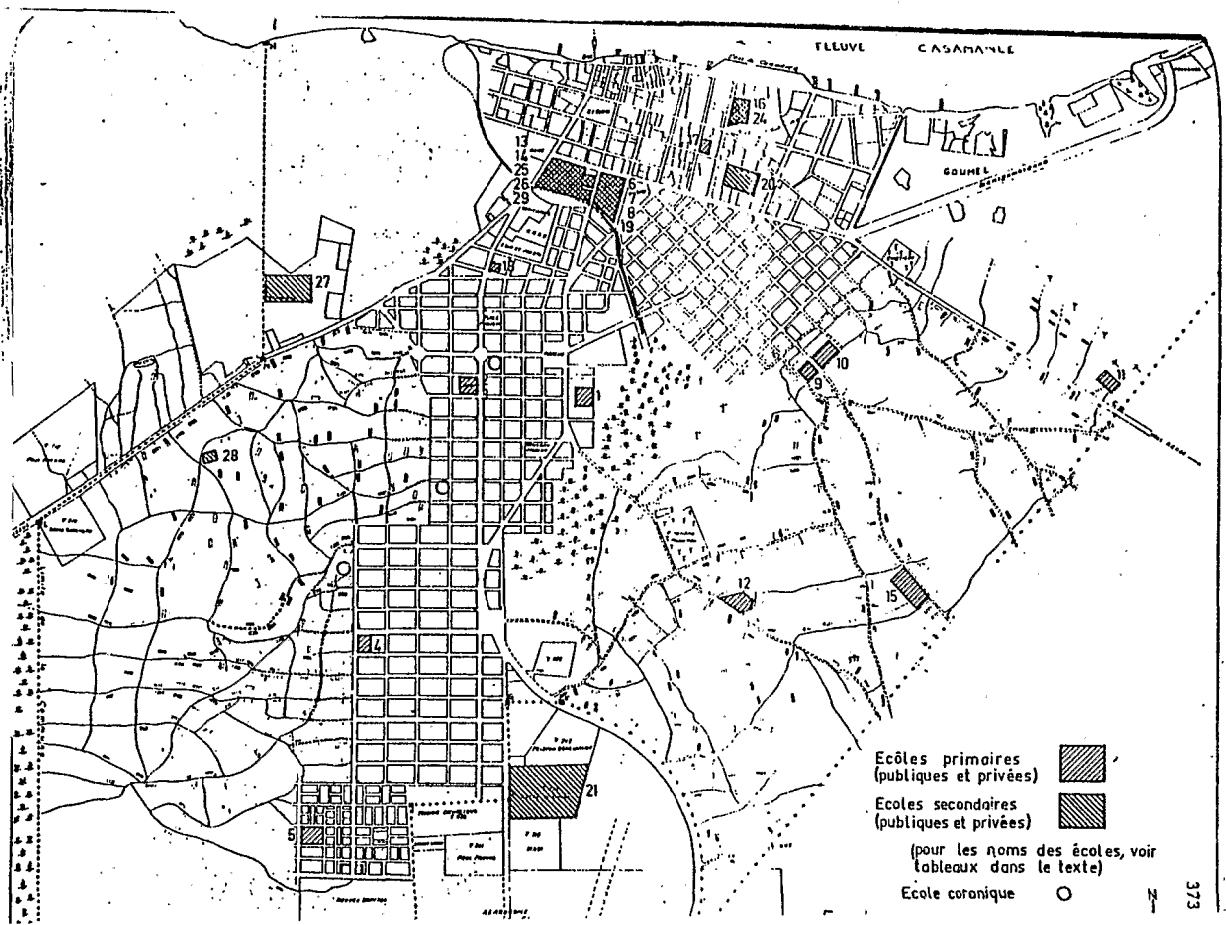


Fig. 17 — ZIGUINCHOR
Infrastructure scolaire

20 % atteignent la classe du brevet. Une fois dotés de leur B.E.P.C., les élèves sont bien souvent dans l'incapacité de poursuivre des études comme ils le pourraient et le désireraient ; les classes de seconde offertes par le lycée et le collège Charles Louanga, bien que surchargées, sont tout à fait insuffisantes pour répondre à la demande.

Les équipements socio-culturels

Les trois cinémas, la bibliothèque et les deux librairies de la ville se trouvent également tous dans les quartiers anciens de la ville.

Ainsi, les quartiers non-lotis de Ziguinchor qui représentent aujourd'hui 75 % de la population souffrent d'une absence quasi-totale d'investissements. Il n'existe rien, au point de vue confort technique, sanitaire ou culturel.

Le contraste avec le quartier de l'Escale surtout - et d'une façon moindre avec les quartiers lotis de Santiaba et de Boucotte - est saisissant. A côté d'une bourgeoisie vivant dans une relative opulence, l'immense majorité des citoyens vit dans une pénurie absolue, et se trouve rejetée vers l'agriculture rendue possible grâce à la fertilité des sols.

C'est grâce à ces possibilités agricoles que la ville échappe au misérabilisme des bidonvilles de la plupart des métropoles africaines, elle est cependant loin de remplir le rôle de vecteur dynamique de la région qui devrait être le sien. Mais le peut-elle ?

Les «laissés-pour-compte de la modernité»

Les laisser-pour-compte des quartiers non lotis

Les habitants des quartiers non lotis, rejetés par l'administration urbaine vers l'agriculture qu'ils viennent de quitter en même temps que leur village, sont très conscients et insatisfaits du sous-équipement dans lequel ils sont maintenus.

Notre enquête de 1971 révèle ce mécontentement. Toutes les personnes interrogées sans aucune exception expriment ce désir de voir leur quartier devenir semblable à ceux de Santiaba ou de Boucotte Est - et non de l'Escale qui apparaît comme le quartier inaccessible des étrangers - européens ou «sénégalais».

Le désir le plus généralement exprimé est la création de lotissements qui pourraient permettre une amélioration de la circulation piétonne, surtout pendant l'hivernage, et faciliter l'accès de véhicules utilitaires comme une ambulance, un taxi ou un car urbain. Ce souhait accompagne un vœu d'assainissement, d'élargissement des rues «avec des plantations d'arbres en bordures», de création de places publiques pour la palabre et la prière, ainsi que de ramassage des ordures.

Après l'ordre et la propreté, c'est ensuite l'éclairage public qui est demandé, de même que l'adduction d'eau par bornes-fontaines, puis les latrines et les douches publiques.

Le vœu de voir se créer un marché, un dispensaire ou une école est moins systématique et s'exprime surtout dans le quartier de Peyrissac et son extension au

Sud-Ouest, beaucoup plus mal servi sur ce point que Tylène ou Kandé, quartiers placés sous la haute protection des missionnaires.

A travers ces aspirations, se reflète le désir des habitants de ces quartiers d'être véritablement considérés comme des citadins à part entière ; il est certes assez dramatique pour un paysan à la recherche d'un emploi urbain d'être repoussé, par le biais de la conjoncture politico-économique, vers l'agriculture et vers un habitat plus proche du village que de la ville, mais moins salubre, moins aéré, moins plaisant, moins spacieux que le village ; cette situation s'accompagnant, de plus, d'une quasi absence d'espoir de promotion.

Le désir des quartiers lotis : s'occidentaliser davantage

Les habitants des quartiers lotis de Santiaba et de Boucotte désireraient, quant à eux, voir leurs quartiers ressembler à celui de l'Escale, ce centre prospère et gai de la société «occidentalisée», propagée par des étrangers et des touristes riches et désœuvrés.

Le bitumage des rues est la première des revendications suivie par le désir de voir s'assainir les quartiers, s'accroître les bornes-fontaines, se créer des cabines téléphoniques publiques, des latrines et des douches.

Le désir de nombre d'habitants est en fait d'avoir un habitat comportant les mêmes commodités que celui de l'Escale, même si, comme le montre fort bien L.V. Thomas à propos de Dakar, il y a souvent défonctionnalisation et mésusage des habitations «européanisées» (1).

Les habitants de ces quartiers participent, pour leur part, grandement à la vie urbaine par le biais de la production et de la consommation, confondant souvent consommation de superflu et promotion sociale. C'est ainsi que de nombreuses maisons de Santiaba commencent à ressembler aux villas européennes avec matériaux d'importation (toits de tuile...), mobilier européen, etc. Mais cette occidentalisation n'est-elle pas inévitable dans ce contexte historique de colonisation, de dominateur à dominé ?

Si le Christianisme favorise cette européanisation, l'Islam cependant, qui touche plus de 70 % de la population urbaine, la freine dans l'habitat, mais aussi dans le mode de vie, dans l'alimentation, le costume... Mais n'est-ce pas une seconde colonisation des Diola les entraînant bien loin de leur vie traditionnelle si riche de symboles ?

(1) *«sensibles à la mythologie publicitaire, soucieux d'imiter les Européens et les «évolués» locaux et confondant volontiers consommation et promotion, les nouveaux venus se livrent à des achats somptuaires préférant le superflu à l'essentiel, même au niveau des aliments... Un premier malaise éclate au niveau de l'habitat moderne ; plus de cour pour faire le salam, piler le mil, élever le mouton de la Tabaski et se livrer aux joies de la palabre ; l'époux polygame a perdu la possibilité de donner (comme le veut la coutume) une chambre à chacune de ses femmes ou de réserver une pièce pour les nombreux parents qui ne manqueront pas de lui rendre visite ; mais il ne craindra pas de transformer la baignoire en réserve de charbon de bois et d'obturer une terrasse largement ouverte sur le ciel bleu pour la transformer en sinistre dortoir».* in «La croissance urbaine au Sénégal», op. cité 1974.

L'héritier colonial et la succession difficile. Que peut Ziguinchor face à la demande des néo-citadins ?

Comme toutes les villes africaines, Ziguinchor dans ses antagonismes profonds, ses dualismes persistants, souffre encore de la politique coloniale qui l'a fait naître et de l'idéologie capitaliste qui la prolonge encore. Cet urbanisme européen qui constitue toujours un modèle pour les néo-citadins est aujourd'hui remis en question par les urbanistes eux-mêmes, non point pour *«effectuer un retournement humaniste qui aboutirait à la création de village en ville, mais pour définir un tout complexe, une structure souple et évolutive dont la forme ne sera qu'une conséquence éminemment variable»* (Samson, A., 1974).

L'actuel accroissement urbain est totalement incontrôlé puisque les migrants s'agglutinent à la périphérie créant leur habitat à l'emplacement des anciens terrains de culture ; étant rejetés de la production urbaine, étant rejetés même du circuit de consommation puisqu'ils ne disposent que de très faibles revenus monétaires, ils ne sont jusqu'à présent guère pris en considération dans l'aménagement de l'espace urbain. Mais certes, comme le constate A. Samson (1974), il faut prévoir que pour ces paysans *«interviendra une évolution vers un statut urbain véritable : emploi salarié, habitat plus élaboré, branchement aux réseaux publics... Les quartiers d'abord ruraux devront pouvoir être adaptés progressivement, sans coûts exorbitants, sans restructuration et sans déguerpissement, à une fonction différente. Il faudra également avoir ménagé des réserves foncières pour l'édification progressive des équipements au fur et à mesure que les différents budgets : communaux, régionaux et nationaux auront la possibilité de les prévoir»*.

Pour l'urbaniste des questions africaines, il faut adapter la ville à l'homme qui l'habite :

«Pour l'urbanisation de ces populations rurales qui n'ont ni les moyens, ni le désir de changer rapidement leur mode de vie lorsqu'elles viennent vers la ville, il faut substituer à l'espace distendu des lotissements en grille des unités de quartiers structurées où les équipements minima d'utilisation quotidienne puissent se trouver à un temps de marche limité et où le sentiment de sécurité que donne l'appartenance à une communauté puisse naître de l'utilisation même de cet espace. On peut arranger parcelles, îlots, groupes résidentiels et quartiers de telle manière que les espaces ne soient pas en contradiction avec un art de vivre qui conserve sa valeur en dehors de toute idée de «modernisme», dans le sens de l'aliénation à un modèle extérieur».

Il est évident que la création de H.L.M., espace familial cloisonné, fermé sur le couple, sans lieu de communication, aussi fonctionnel qu'il puisse paraître techniquement, a été imposée inconsidérément aux sociétés urbaines africaines.

La notion de communauté, de relation avec l'espace si chargée de significations culturelles, a été totalement négligée ; c'est ainsi que n'existent plus ni la cour intérieure si nécessaire pour le jardinage, l'élevage du menu bétail ou le pilage du riz, ni la chambre pour recevoir l'invité de passage, ni le manguier pour la palabre, ni la cuisine sur la terrasse... L'habitat impersonnalisé est devenu générateur d'angoisse.

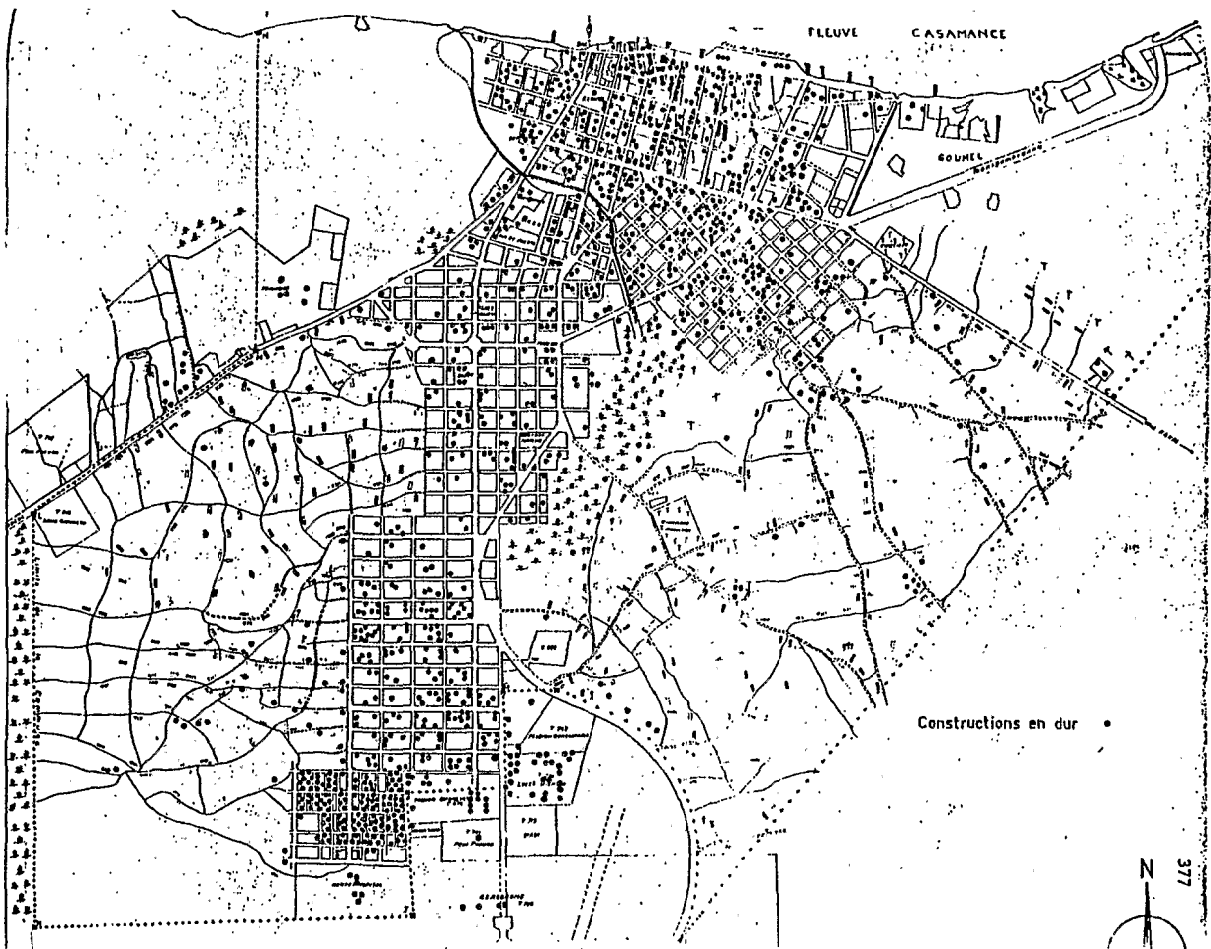


Fig. 18 - ZIGUINCHOR
Constructions en dur

Aussi, plutôt que d'investir dans ces formes d'habitat occidentalisées et relativement coûteuses, il semblerait plus sage de repenser la ville africaine dans son ensemble pour parvenir à un développement urbain harmonieux, tenant compte des structures économiques et s'attachant à une généralisation de tous les équipements et à une décentralisation des infrastructures.

Il est certain que cette transformation au niveau local dépend dans une large mesure d'une transformation au niveau national. Car le centralisme de Dakar transforme Ziguinchor en un relais vers la capitale, et la maintient dans cette situation de semi-ruralité et de sous-équipement industriel.

La polarisation sur la capitale de l'économie sénégalaise qui paralyse les activités portuaires, commerciales et industrielles de Ziguinchor, qui concentre 63 % des salaires sénégalais distribués, et qui se répercute à tous les niveaux : hospitalier, culturel et urbanistique, conduit le gouvernement à favoriser le Cap Vert dans sa politique d'investissement. C'est ainsi que Dakar qui représente 1/8 de la population constitue au moins les 2/3 de la richesse potentielle du pays et accapare la quasi-totalité des installations socio-culturelles tout en s'octroyant plus de 40 % du capital investi.

En ce qui concerne l'organisation hospitalière, le Dr Sankalé écrivait en 1970 : *«la répartition des moyens d'action sanitaire favorise nettement la capitale sénégalaise par rapport au reste du pays»*. Les 3/5 du budget sanitaire national sont fixés à Dakar (1 500 millions sur un total de 2 500 millions de F.CFA). Les 4/5 des 250 médecins présents au Sénégal sont dans la capitale. Sur 10 pharmacies fonctionnaires, 9 sont à Dakar et 4 dentistes sur 6. 2 sages-femmes sur 3, 2 infirmiers titulaires sur 5, 2 agents d'assainissement sur 5 et 3 employés administratifs sur 5.

«Il en va de même en ce qui concerne la politique, l'éducation et l'enseignement. Le Cap Vert monopolise la moitié des instituteurs sénégalais, un tiers des instituteurs adjoints, et rassemble dans les classes primaires un tiers des élèves, la moitié dans les classes secondaires, les deux tiers dans l'enseignement technique, la totalité bien sûr dans l'enseignement supérieur. Et c'est encore à Dakar que se trouve concentrée la quasi-totalité de l'équipement culturel et sportif.

Aussi, Dakar qui draine les cerveaux dans ses lycées et son université qui fascine par ses distractions multiples, qui ouvre les portes d'une carrière politique, qui concentre les emplois et les équipements sociaux, se trouve envahie chaque année par plus de 20 000 nouveaux venus, provoquant une véritable hémorragie pour le reste du pays. La capitale devient ainsi davantage *«un pôle de succion pour l'arrière pays qu'un organe de promotion socio-économique ; ou, si l'on préfère, il y a ici croissance et non développement* (Thomas, L.V., 1974).

Dans ce contexte de centralisation, les petites villes comme Ziguinchor sont maintenues dans la léthargie, ce qui ne favorise guère une amélioration de l'urbanisme et des conditions de vie des habitants.

La réponse des néo-citadins face à cette situation de sous-urbanisation

Sous-urbanisation et problèmes sociaux

Une différence de degré dans les problèmes entre Ziguinchor et une grande capitale africaine

La situation de sous-urbanisation des quartiers défavorisés engendre dans les villes - africaines comme ailleurs - un malaise proprement sociologique très profond. C'est ainsi que, à propos de la population de Dakar, L.V. Thomas constate en 1974 :«*On peut appliquer à Dakar ce que G. Balandier disait des Brazzavilles noires. Trois caractéristiques fondamentales se manifestent, surtout dans les quartiers périphériques où la population flottante semble la plus nombreuse : exaspération des antagonismes et des conflits (aperception de l'inégalité des statuts socio-économiques recouvrant les différences raciales et culturelles, rivalités politiques, syndicales, ethniques) ; difficile intégration de la personne à l'intérieur de groupes assez efficaces pour répondre à ses besoins (d'où l'impression d'insécurité, de désarroi, de disponibilité ; d'où les déviances qui vont en s'accusant : vols, délinquance juvénile, vagabondage, actes de parasitisme) et devrions-nous ajouter, insertion qui laisse à désirer de certains groupes à l'intérieur de la société urbaine globale...».*

Ces constatations pessimistes semblent pouvoir s'appliquer à tout milieu urbain en pays anciennement colonisé où s'est parachevé l'éclatement du système traditionnel. Car c'est en ville essentiellement que se rencontrent les ethnies, que se diversifient les religions, que se dissout la famille lignagère, que se renforcent les inégalités, que se nourrit la compétition, que l'argent en vient à prendre sa toute puissance.

Dans le nouveau système qui prend forme l'individu ne trouve guère de place, surtout lorsqu'il est rejeté des circuits de production et de consommation. A Ziguinchor, on devrait donc retrouver la même acuité des problèmes sociaux qu'à Dakar. Or, la situation, à l'analyse, est apparue beaucoup plus nuancée, et ceci, semble-t-il, à cause de quatre facteurs fondamentaux :

- Tout d'abord, Ziguinchor apparaît comme une ville-relais par rapport à Dakar, lieu de concentration de tous les emplois. L'individu qui, après quelque temps passé à Ziguinchor, ne parvient pas à obtenir un emploi, va tenter sa chance à Dakar. Le problème social s'en trouve fondamentalement modifié.
- Les néo-citadins, à la différence de ceux de Dakar, d'autre part, sont moins profondément coupés de leurs racines traditionnelles. Le village d'origine reste un lieu relativement proche où ils retournent à chaque hivernage cultiver la terre, où ils se rendent pour vénérer les ancêtres et prier les dieux, où se déroulent toutes les grandes cérémonies traditionnelles. Ils sont, par ailleurs, très souvent regroupés dans un même quartier par familles d'un même village, ce qui maintient les liens traditionnels. Ainsi, beaucoup plus qu'à Dakar où l'individu devient plus anonyme, le néo-citadin de Ziguinchor demeure - et se considère toujours - comme un membre à part entière de son village d'origine ; il participe très souvent à l'animation de ce village surtout pendant la période d'hivernage. Par son statut de citadin, il est généralement mieux respecté et écouté.

- Le caractère de semi-ruralité des nouveaux quartiers de Ziguinchor permet, de son côté, aux habitants de ne pas se retrouver sans aucune occupation comme les chômeurs de Dakar, avec l'angoisse et les déviances que cela suppose. La culture de la terre et l'élevage d'un menu bétail à l'intérieur de la ville, tout en permettant une quasi-autosubsistance, facilitent l'acceptation du milieu urbain.

- L'absence de bidonvilles enfin, et la présence de verdure dans les quartiers les tuent, un nouveau facteur de différenciation entre Ziguinchor et Dakar, le plus important peut-être pour l'adaptation et la sécurisation des habitants.

Pourtant, si, à cause de ces différents facteurs, Ziguinchor apparaît comme une ville plus agréable, plus sécurisante, plus humaine que Dakar, il n'en reste pas moins vrai qu'elle connaît de multiples problèmes, en dehors des problèmes purement techniques ou écologiques.

Ségrégation et antagonismes

Les antagonismes et les conflits humains existent à Ziguinchor comme partout où se manifestent des inégalités profondes. Cette situation est d'ailleurs d'autant plus mal acceptée que les sociétés traditionnelles de Basse Casamance et de la frontière de Guinée Bissau étaient des sociétés fondamentales égalitaires. Les divergences économiques qui apparaissent au niveau de l'habitat et des dépenses de consommation, entraînent ainsi des rivalités et conflits aigus.

Il serait faux aussi de vouloir affirmer que la **ségrégation raciale Blancs-Noirs** a totalement disparu. La différence de revenus et de niveau de vie entre les deux communautés est trop radicale pour qu'il puisse en être autrement. Les propos et actes racistes qui permettent aux Blancs de maintenir leurs privilèges sont loin d'être éteints.

De la même façon, l'**opposition riches-pauvres** est très sensible - on l'a vu au niveau des quartiers, - et il est rare de voir de hauts fonctionnaires entretenir d'autres rapports qu'administratifs avec des paysans arrivant démunis de leur village.

Les mêmes antagonismes se retrouvent entre les «évolués», les «modernistes» qui vivent et s'habillent «à l'européenne» et les «traditionalistes» qui veulent conserver, autant que faire se peut, leur culture africaine. Les uns méprisent les autres, héritage de la colonisation que ce rejet par les Africains eux-mêmes de leur propre culture.

La co-existence d'ethnies différentes entraîne à un autre niveau des **divergences raciales** qui ne se sont pas encore effacées. C'est ainsi qu'un élève du second cycle affirmait la suprématie de l'ethnie Wolof devant ses camarades, tandis qu'un autre s'excusait presque d'être mancagne au milieu des rires de la classe entière. Il est bien certain que le fait colonial fut en grande partie responsable de ces racismes qui se perpétuent en ville. L'administration coloniale favorisa les Wolof et les Manding pour des raisons de stratégie économique et politique, dénigrant par ailleurs les Mancagne jugés rebelles à l'œuvre coloniale. Chaque ethnie était ainsi appréciée en fonction de sa soumission à la colonisation.

«Les mancagne sont absolument insupportables, écrit l'administrateur J. de Copet (1), voleurs, pilliards, toujours le couteau à la main. Ils sont une source intarissable d'incidents...» Et plus loin :...«Portugais et Bagnouk mis à part, toutes les autres races qui habitent Ziguinchor sont loyalistes et, à cet égard, ont fait leurs preuves au moment des derniers recrutements de tirailleurs». Les préjugés raciaux des Européens se sont répandus dans les populations africaines et greffés sur les anciens antagonismes.

Il en va de même des *divergences religieuses*. Le jugement des colons et des missionnaires à l'égard de l'animisme a su gagner les populations christianisées africaines qui, aujourd'hui, jugent à 85 % le déclin de l'animisme comme un bien (Trincas, J. 1977).

A l'égard des musulmans, les chrétiens les plus âgés, ceux formés par les missionnaires de l'époque coloniale, conservent également encore bien souvent un esprit fanatique : «*Mon père qui est un catholique fanatique, confesse un jeune de 18 ans, m'empêche de fréquenter les musulmans*».

Et pour un catholique de 70 ans : «*Les musulmans ont presque la même religion que les fétichistes. Leurs marabouts comme les féticheurs vous donnent des trucs à boire pour un mal de ventre. On en guérit ou on en meurt... La superstition ne se déracine pas comme ça. Le crétinisme est aigu*».

Selon beaucoup de chrétiens, confiants en la supériorité de leur religion, «*les gens se convertissent à l'Islam à cause de la polygamie et le droit au vol*». Du côté musulman, on rencontre ces mêmes stéréotypes : «*Les gens se convertissent au christianisme pour être blancs et boire du vin*» et les plus fanatiques pensent qu'aucun dialogue n'est possible avec les chrétiens.

Cependant, ces antagonismes qui, autrefois, se manifestèrent violemment (2) ont tendance à s'atténuer aujourd'hui, et les jeunes qui se côtoient quotidiennement sur les bancs de l'école semblent souhaiter un rapprochement entre les deux religions.

Les querelles politiques ou syndicales trouvent, quant à elles, de larges échos en ville.

Les deux centrales syndicales, l'U.N.T.S. (Union Nationale des Travailleurs du Sénégal) et la C.N.T.S. (Confédération Nationale des Travailleurs Croyants du Sénégal), ancienne C.N.T.C.S. (Confédération Nationale des Travailleurs Croyants du Sénégal) manifestent régulièrement leur rivalité et leurs divergences politiques derrière lesquelles se profilent d'autres oppositions plus personnelles.

(1) Archives de la Gouvernance de Ziguinchor. Note de l'administrateur vers 1910.

(2) En 1928, le père Weiss écrit : «*J'ai baptisé un moniteur musulman. Le dimanche suivant, il a été frappé publiquement, répudié, déshérité par son père*».

Jusqu'à l'Indépendance, l'intolérance demeure grande et réciproque. En 1953, Mg Lefèvre, évêque de Dakar, professe : «*Où l'Afrique suivra ses aspirations profondes de simplicité, d'honnêteté de religion, et elle se fera catholique ; ou, sous des dehors religieux, elle se confirmera dans ses vices de polygamie, de domination du faible, de superstition et elle s'abandonnera à l'Islam...*».

En 1970, suite à *«la mutation arbitraire»* d'un travailleur de Ziguinchor affilié à l'U.N.T.S., l'Union syndicale régionale de Casamance en vient à dénoncer *«l'attitude partielle du Gouverneur», «sa brutalité dans ses rapports avec ses collaborateurs», «l'attitude opportuniste et dangereuse des «cadres» sénégalais cherchant à démasquer leur incompétence dans un verbiage pâteux et prétentieux, dans un vulgaire pédantisme de légèreté», «affirme que le développement du Sénégal ne peut se faire dans la malhonnêteté et la mystification», «exhorte tous les camarades à l'union et à la vigilance face à la politique de répression et d'arbitraire du Gouvernement».*

Puis, suite à une interdiction du Gouverneur de toute réunion régionale de la syndicale U.N.T.S., celle-ci déclare le 18 avril 1970 : *«... Considérant que le Gouverneur s'est borné à dire qu'il ne reconnaît pas l'U.N.T.S. et qu'il s'oppose, en conséquence, à toute réunion sous sa bannière !!*

Considérant que l'existence de l'U.N.T.S. n'a été mise en doute que par les fantoches peu nombreux de la C.N.T.S.

... Considérant que l'attitude du Gouverneur constitue un abus de pouvoir et une provocation lourde de conséquences

Considérant que malgré le soutien que le Gouvernement apporte à la centrale aux ordres C.N.T.S., l'U.N.T.S. ne cesse de s'affirmer, de rayonner et de jouir de la confiance de l'écrasante majorité des travailleurs de la Casamance.

Le Bureau

S'indigne de la légèreté de la déclaration du Gouverneur

S'élève contre cette collusion du Gouverneur avec les Renégats de la C.N.T.S. de Ziguinchor

Engage les Camarades à continuer la lutte pour le respect de libertés démocratiques et syndicales

Proteste contre l'attitude anachronique du Gouverneur

Décline toute responsabilité des conséquences découlant de cet acte étonnamment provocateur

Affirme que les activités de l'Union Régionale ne feront que s'intensifier pour liquider définitivement la C.N.T.S.

Exhorte les militants à la vigilance pour déjouer toute agression de nature à démobiliser les camarades...»

La C.N.T.S. est taxée de *«poubelle syndicale»*, ses membres de *«combinards»*, de *«machiavéliques»* (1) ; l'U.N.T.S., de son côté, apparaît à la C.N.T.S. comme *«un groupement de prétendus syndicalistes qui n'écourent que leur haine et leurs ambitions hystériques»* et *«travaillent plutôt à priver les masses ouvrières des libertés syndicales et démocratiques...»* C'est un syndicat dont *«l'idéologie est tout le contraire de son Gouvernement et de son parti unifié...»*.

L'Union Régionale C.N.T.S. de Casamance, quant à elle, *«assure au Gouverneur de la Région de Casamance, qualifié de «Gouverneur du Développement», de son entière confiance et de sa collaboration la plus totale pour atteindre les objectifs*

(1) Tract du 24 avril 1970.

de l'An 2000. Elle «réaffirme son indéfectible attachement à la cause noble et juste de la C.N.T.S. et renouvelle au Gouvernement du Sénégal, au parti U.P.S. et à Monsieur le Président de la République, Secrétaire Général, toute sa confiance et l'assurance de toute sa participation responsable» (1).

Cet exemple d'un soubresaut politico-syndical en 1970 est en fait l'expression d'une situation latente de revendications politiques. L'opposition au Gouverneur de Casamance d'un groupement syndical régional puissant est à l'image du mécontentement d'une région riche de potentialités non exploitées. Le Gouvernement du Sénégal qui redoute toujours un séparatisme casamançais, non sans raisons d'ailleurs, a pris garde, juste après l'Indépendance, dans la ligne du Pouvoir colonial français, de poursuivre la politique d'intégration nationale et d'unité sénégalaise autour de Dakar, en nommant des responsables venus du Nord, d'un centralisme éprouvé. Ceux qui correspondent le mieux à cette définition sont encore les militaires ; c'est pourquoi les Gouverneurs casamançais et les préfets sont, en général, d'anciens officiers supérieurs.

Il existe ainsi à Ziguinchor des antagonismes d'importance qui se manifestent aux niveaux racial, économique, culturel, religieux ou politique. La société urbaine accroît encore l'acuité des conflits. Et pourtant, les populations de Ziguinchor semblent satisfaites de la forte cohésion interne à leurs quartiers.

L'insertion des citadins : une réponse populaire au milieu urbain

La cohésion des quartiers

Dans notre enquête de 1972, mis à part un artisan mandjak immigré depuis quatre ans à Boucotte Est, qui déplore sa solitude, tous les citadins interrogés se félicitent de la bonne entente et de la parfaite collaboration qui règnent entre les habitants de leur quartier. L'entraide est commune et l'événement qui survient à l'un des habitants apparaît comme l'affaire de tous. Les fêtes familiales (baptêmes, mariages...) sont l'occasion de réjouissance au niveau du quartier, et ceci semble vrai aussi bien dans les quartiers anciens de Santiaba et Boucotte que dans les nouveaux quartiers.

En fait, bien souvent, l'ensemble d'un flot de quartier est très homogène ethniquement, regroupant souvent des familles de proche parenté ou originaires d'un même village, surtout dans les habitats plus récents (2).

Le réseau de relations est étroit : elles semblent intenses au niveau des groupes de jeux des enfants, fréquentes au niveau des femmes, et se manifestent par des conversations au point d'eau, des visites, des formes d'entraide, quotidiennes enfin au niveau des hommes au moment de la palabre sous le manguier. Et, si le chef du quartier est là pour régler les conflits, c'est encore bien souvent les vieux, respectés comme dans la tradition, qui ont force de loi ; dans d'autres quartiers, c'est le

(1) Déclaration faisant suite à une réunion du 23 avril 1970 à la Permanence de la C.N.T.S.

(2) L'on retrouve généralement les Wolof à Santiaba, les Manding à Boucotte Ouest, les Diola en majorité à Boucotte Sud et Ouest. Les Mancagne à Tylène, etc....

marabout qui aide - ou supprime - le chef du quartier, lors d'un litige ou d'un événement particulier. Enfin parfois, ce sont les cadres, ceux qui jouissent d'une situation professionnelle prestigieuse et d'un revenu monétaire confortable, qui ont la confiance des populations pour rétablir l'ordre avant que la police n'ait à intervenir.

Ainsi chaque quartier s'organise autour d'une ou plusieurs personnalités marquantes qui, comme au village, veillent au maintien de l'ordre. La vie sociale semble très structurée autour des lieux d'habitation comme en témoignent les associations auxquelles adhèrent les habitants d'un même quartier. Mais il existe également une multitude de clubs au statut plus ou moins défini qui jouent un rôle important dans l'adaptation au milieu urbain.

Les associations - les clubs

Le phénomène des associations qui regroupent soit des adolescents, soit des adultes, revêt à Ziguinchor une intensité particulière (1).

• Les clubs de jeunes

Si, traditionnellement, l'enfant, grâce à la longue retraite de l'initiation, pénètre en adulte dans la société, il n'en va plus de même aujourd'hui dans la société urbaine où la circoncision est souvent réduite à un simple acte hygiénique, parfois pratiqué à l'hôpital et où l'initiation tend peu à peu à disparaître.

L'enfant, avant d'être adulte, passe par le stade intermédiaire de jeune, stade difficile de l'intégration au milieu social.

En ville, le jeune se sent souvent dépourvu du droit à la parole, exclu du système de production en raison du chômage croissant, entretenu dans la léthargie, réduit à vivre d'expédients.

Ce contexte aliénant peut conduire à la délinquance : pourtant à Ziguinchor, la plupart des jeunes, sans toutefois pouvoir trouver de réponse à ces problèmes véritablement politiques, réussissent à faciliter leur insertion dans la société grâce à leur appartenance à un club.

À côté des mouvements de jeunesse «classiques» - religieux comme les Scouts, Coeurs Vaillants, Ames Vaillantes, la JOC ou la JEC, politiques, comme le MJUPS, laïques, comme les Éclaireurs, ou sportifs, comme l'Union Sportive Casamançaise - à côté d'une maison de jeunes qui, mal animée par des directeurs successifs, sert plus de salle de bal ou de mariage que de foyer d'éducation populaire, il existe une multitude de clubs «spontanés», petites associations créées pour les loisirs. En 1972, on pouvait en recenser 73 à Ziguinchor même.

Contrairement à ce que pensaient Niederhoffer et Bloch à propos des groupements d'adolescents (2) les clubs de Ziguinchor, loin d'être des repères de dé-

(1) Tout comme à Dakar d'ailleurs où dans d'autres villes sénégalaises : cf. Billen (M.), Le Guerin (N.), Moreigne (J.P.) : *«Les associations de jeunes à Dakar (approche d'un fait social objectif)»*. Psychopathologie Africaine, III, 3, 1967.

(2) Niederhoffer et Bloch considèrent dans *«Les bandes d'adolescents»* (Payot, Paris 1963) la délinquance comme «une caractéristique de tous les groupes d'adolescents».

linquants, sont de merveilleux régulateurs sociaux. Ce sont généralement des associations plus ou moins grandes de 5 à 20 membres, parfois beaucoup plus, composées de jeunes de 15 à 30 ans, et parfois plus âgés.

Ces clubs ont pour but exprimé : les loisirs, la culture, la bonne camaraderie ou «l'amélioration du quartier» ou de la région d'origine.

Car, en fait, bien souvent, il s'agit de se retrouver entre **originaires d'une même région**.

Ainsi, le club **UCRA**, Union Culturelle du Royaume d'Affilélio, réunit tous les jeunes résidant à Ziguinchor, originaires des neuf villages composant le Royaume d'Affilélio. *«Ce club ne tient compte ni de la classe sociale, ni de la profession, ni de la religion de ses membres, car son but essentiel est de «réorganiser le Royaume d'Affilélio», et pour cela tous les jeunes sont utiles».*

A Ziguinchor, l'association est divisée en deux sections : *«les petits de 15 à 20 ans, et les aînés de 20 à 35 ans»*, qui se réunissent une fois par mois à Boucotte Sud chez leur trésorier général pour mettre en commun leurs projets et considérer le travail déjà accompli. Les cotisations annuelles (600 F. pour les membres simples, 1000 F. pour les salariés) ainsi que les cotisations exceptionnelles pour les besoins urgents et les recettes des bals permettent d'accomplir des réalisations d'ordre social (création d'une maternité à Séléki...) ou des achats d'ordre divers (ballons de football, etc.).

Tous les deux ans, un congrès réunit les jeunes de tout le Royaume ainsi que les chefs des neuf villages et les notabilités de la région pour *«discuter des problèmes matériels propres au royaume»*. (1)

On comprend l'importance d'un tel club qui, loin de sécréter des délinquants, joue un rôle capital non seulement dans l'adaptation des jeunes au milieu urbain par l'octroi de responsabilités, mais surtout dans l'affirmation de leur appartenance à un groupe social fondé sur la tradition ancestrale, *«le Royaume d'Affilélio»*, par la reconnaissance d'une unité ethnique et politique non encore disparue malgré les nouvelles structures administratives, ainsi on n'attend pas les décisions officielles pour créer une maternité.

Cette association, dans le contexte aliénant de l'actuel milieu urbain est un **facteur primordial de santé mentale et d'adaptation**.

Comme l'UCRA, une multitude de clubs regroupent les jeunes d'une même région ou d'un même village.

Ainsi, l'**ASCAUK**, Association Sportive, Culturelle, Artistique Uderkorale du Kassa, regroupe tous les jeunes ressortissants de la région d'Oussouye dans le but de reconstituer l'union des villages du Kassa.

C'est à Boucotte, chez le Secrétaire Général, que se réunissent une fois par mois ses membres de 10 à 25 ans, élèves ou travailleurs, jeunes ou déjà adultes. Là encore les cotisations, ainsi que les recettes de la troupe théâtrale, servent au financement d'œuvres à caractère social dans la région d'origine ; en 1972, il s'agissait de construire une maison des jeunes à M'Lomp.

(1) Cf. Annexe X. Compte rendu du congrès annuel de l'UCRA, en 1970 à Kamobeul.

«Le Réveil de la Nouvelle Étoile» réunit, quant à lui, tous les jeunes originaires du village d'Essyl (arrondissement de Nyassia). Il a pour but premier l'unité et l'entente des jeunes de ce village - garçons et filles - ainsi que certains buts culturels comme la scolarisation des analphabètes, surtout les filles, les cours du soir pour adultes, ou l'organisation de bals, la formation de troupes théâtrales ou d'équipes de football. Ce club se réunit deux fois par mois aux H.L.M. de Néma.

Les clubs **JDB**, Jeunesse du Département de Bignona, qui comptent 21 membres, garçons et filles de 15 à 28 ans, ainsi que les **Hermanos** dont les 11 membres, de 11 à 15 ans, tous élèves à Ziguinchor, sont également originaires du département de Bignona, ont pour but la meilleure connaissance réciproque des jeunes de leur région.

Les activités à Grand-Dakar pour l'un, aux H.L.M. de Néma pour l'autre, se bornent à des discussions autour du thé ou à l'organisation de «Nuits Blanches» (soirées dansantes).

D'une façon générale, ces clubs sont mixtes (garçons et filles y sont admis), sur le plan religieux, musulmans et catholiques s'y côtoient, mélangés au point de vue professionnel, puisqu'ils accueillent aussi bien des élèves que des travailleurs ou des chômeurs. Mais, généralement, il y a unité ethnique, sauf chez les **JDB** et les **Hermanos** qui comprennent des Diola, des Peul et des Wolof.

D'autres clubs, sans être sélectifs, réunissent plutôt les jeunes d'un même quartier.

Ainsi, les «**Soul Brothers**», qui se rassemblent le samedi, accueillent tous les jeunes, sans distinction d'origine, de sexe ni de religion, mais résidant plutôt dans le quartier de Boucotte. Leur but est de se détendre en jouant aux cartes, d'organiser des promenades dans les villages et des bals en ville. Les cotisations (400 F. par an) et les recettes des bals servent à ces activités de loisirs.

Le club des **Dandy**, club de 15 membres, qui se réunit deux fois par mois, a le même but. Mais il réunit plutôt des jeunes du quartier de Santiaba de même que le club des **Dominicains** qui comprend, quant à lui, 18 membres. Le club des **Adorables** (10 membres) regroupe plutôt les jeunes de Kandé qui se réunissent essentiellement pour danser durant les fêtes (Noël, Korite, Tabaski, Pâques), et le club **La Gloire de Léone**, ceux du quartier de même nom.

Certains clubs sont beaucoup plus sélectifs

Le club des **Bourgeois**, dont le nom avertit qu'il s'agit d'une association de membres dont la classe sociale est «élevée», réunit 12 jeunes de 24 à 36 ans, tous résidant à Santiaba et fils de vieilles familles ziguinchoroises.

Le club des **Philantropes** ne comprend que des élèves âgés de 17 à 22 ans. Il se réunit tous les samedis pour discuter de problèmes qui leur sont propres : les fiançailles, le mariage, et pour organiser des bals. De même, le club des **Marioles** est composé uniquement d'élèves de 18 et 19 ans dont les activités sont récréatives essentiellement, tout comme le club des **Begees** à Grand-Dakar également, ou encore le club des **Dreamers** dont le siège social est à Santiaba.

Ces clubs ne font aucune discrimination d'ethnies ou de religion.

Certains clubs plus importants quant à leur taille ont des activités essentiellement culturelles.

Ainsi, l'association de la **Stella** comprend officiellement 100 membres de 12 à 30 ans, élèves, travailleurs ou chômeurs. Cette association organise des conférences, monte des troupes de théâtre, prépare des rencontres sportives. L'association du **Réveil** de son côté recrute 112 membres de 10 à 40 ans. Structurée en trois sections, culturelle, sportive, artistique, elle se réunit deux fois par mois pour fixer ses programmes d'activités.

D'une façon générale, tous ces clubs de jeunes sont gérés par des règlements stricts, une structure hiérarchique de type administratif occidental. Ils comprennent un bureau où l'on retrouve pratiquement toujours la même organisation formaliste avec un président, un secrétaire général, un trésorier général, un commissaire aux comptes et un secrétaire à l'organisation ainsi que de simples membres. Le système de cotisation est variable, soit annuel, soit trimestriel, soit mensuel, et varie en fonction des statuts, du but du club, en fonction également des possibilités de chacun des membres.

Ces clubs présentent un caractère plus ou moins fragile, plus ou moins transitoire, selon leur taille, leur but et leur mode de recrutement. Les clubs de 5 à 10 membres sont évidemment plus éphémères que les clubs de 100 membres, et les clubs récréatifs ont plus de chance de voir leur existence écourtée que les clubs d'originaires d'une même région.

L'appartenance à un groupe permet au jeune d'être situé dans la société, de se sentir accepté et sécurisé, dans un milieu urbain où il ne trouve guère sa place. Et le fait que l'égalité entre les membres soit la norme de ces clubs est indéniablement un facteur de sécurisation quand la compétition devient la règle de la vie moderne.

Le jeune trouve ainsi dans ces associations un équilibre, et le fait «d'être ensemble» importe peut-être autant que celui de «faire quelque chose ensemble». Et si les clubs rassemblant des originaires d'une même région ont un rôle capital pour recréer des liens avec le milieu traditionnel, les clubs de loisirs permettent, quant à eux, une meilleure adaptation au nouveau milieu urbain, tout en réalisant une fraternité nouvelle dans la société actuelle, hors des divergences ethniques, religieuses ou politiques.

Les clubs enfin sécurisent car ils permettent d'échapper à la solitude et à l'anonymat de la ville, tout en facilitant l'entraide. C'est pourquoi il existe également de nombreux clubs d'adultes.

• *Les clubs d'adultes*

Les adultes eux-mêmes, pour échapper à la solitude de la ville où, pour la majorité d'entre eux, ils ne résident que depuis peu de temps, ont également créé des associations de soutien et d'entraide.

On rencontre ainsi à Ziguinchor une multitude de clubs d'adultes, notamment **des clubs d'originaires d'une même ethnie** (1)

(1) Il est assez remarquable de constater que les Européens eux-mêmes ont leur club : le Cercle Amical de Ziguinchor, ex-colonial, ouvert en principe à tous, mais fréquenté en fait par une très large majorité de Français. Il existe également un Lion's Club et un Rotary Club, très fermés.

L'Association des *«ressortissants Serer»*, ou celle des ressortissants du Fogny, ou des ressortissants de Guinée, ou l'association d'entraide *«mancagne»* permettent aux migrants minoritaires de se retrouver entre individus de même région, de même langue et de même culture profonde, de vaincre leur solitude, de s'entraider et de participer aux fêtes en commun.

C'est ainsi que les jours de fête, lorsque la foule se réunit place de Gao, une dizaine de petits orchestres représentant chacun un groupe ethnique ou villageois font revivre simultanément les diverses musiques ancestrales. Au milieu de ce brouhaha, on se retrouve entre même ethnie ou même village pour rythmer la musique de son groupe en frappant dans ses mains et l'on danse. Le spectacle d'un jour est à l'image de la petite ville africaine réceptacle d'ethnies vivant et évoluant ensemble, mais conservant leur originalité propre (1).

Il existe aussi des associations de loisirs comme pour les jeunes.

«La Belle Rencontre» réunit une dizaine de couples chaque samedi qui ensemble *«essaient d'oublier les fatigues de la semaine»*.

Ces couples de 22 à 40 ans, bien que tous catholiques, ne sont pas mariés et tous ont des activités professionnelles rémunérées.

Chaque samedi, c'est l'un des couples qui reçoit les autres à manger au siège social, un appartement H.L.M. de Néma. Là, après le repas, on joue à la belotte, aux damiers, tout en buvant du thé.

Les cotisations - 1000 F. par mois, 5000 F. pour les fêtes - servent aux loisirs et à l'entraide en cas d'événements familiaux survenant à l'un des membres.

Il se trouve encore des associations de corps professionnels - ainsi l'association des griots ou celle des pêcheurs - des associations politiques - les comités UPS du quartier - ou d'anciens combattants - ceux de 14-18 ou de 39-45 - ainsi que des associations religieuses. De nombreuses associations musulmanes ont été créées dans un but social.

Différentes *«dahira»* collectent ainsi des fonds pour aider les disciples de la confrérie dans le besoin.

Il se créa de cette manière, en 1949, sous l'impulsion d'El Hadj Abdoulaye Ould Cheikh Sidya El Baba, un groupement culturel et mutuel dénommé «Groupement Qâdriya» des disciples de Cheikh Sidya ayant pour objet :

- d'entraider les disciples de la confrérie,
- d'instruire sur les prescriptions intérieures de la Tariqa,
- de prier en faveur des membres de l'association,
- d'accorder des allocations ou secours au chef de la confrérie,
- de défendre les intérêts de la confrérie.»

Un groupement religieux Tidjâni dit *«Dahira des ressortissants de Basse-Casamance»* se propose *«d'assister ses frères musulmans dans toutes les manifestations de la vie sociale, secourir indigents et malades»*. Ces dahira se scindent en

(1) Il ne semble pas que l'on retrouve ce même schéma à Dakar. Lors des fêtes, chaque orchestre ethnique joue de son côté sur telle ou telle place de la ville.

sections masculines et féminines. La cotisation mensuelle est de 25 F. pour les femmes, 50 à 100 F. pour les hommes. *« Dans ces cercles, on chante des chants religieux. D'autres réunissent des taalibé collecteurs de fonds pour le marabout ».*

Le 1er mai 1964, est fondée une association d'entraide pour les pèlerinages à la mosquée sainte. Hommes et femmes cotisent et après tirage au sort, quatre ou cinq fidèles, selon la somme réunie, se rendent à La Mecque.

La communauté islamique de Ziguinchor est ainsi structurée en différentes associations où chaque musulman - homme ou femme - se sent intégré et responsable.

La création de l'association **«Nour-Eddine»** en 1954 par **Aboubakar Lamine Boubakar Sow**, diplômé de l'Université El Azhar, a, quant à elle, pour but d'ouvrir en Casamance des écoles en vue de l'expansion de l'Enseignement coranique, et de l'éducation de tous. Ainsi, l'école coranique Nour Eddine de Boucotte organise des conférences-débats où *« les parents d'élèves sont invités à venir écouter et apprécier leurs enfants qui les entretiennent sur différents chapitres intéressant l'Islam ».*

Du côté catholique, il existe des associations de parents d'élèves chrétiens, et des associations de cours du soir pour analphabètes.

Parmi ces associations d'adultes, certaines présentent un caractère assez particulier : ce sont les clubs de femmes, très semblables aux clubs de jeunes quant à leur organisation et leur but.

Ainsi, le club **«Bataille Basse»** réunit des femmes, catholiques ou musulmanes, du Royaume d'Affilélio, soit 45 membres à Ziguinchor. Les réunions ont lieu une fois par mois chez la présidente à Colobane. L'argent des cotisations - 1000 F. par an - sert à aider un membre du club à financer un deuil ou un baptême, à financer également la fête annuelle où sont tués des bœufs et où les maris sont invités à venir manger et danser avec leurs épouses.

Les membres du club sont toutes des paysannes d'origine ; c'est pourquoi elles se réunissent pour organiser pendant l'hivernage des séances de repiquage du riz, puis de ramassage des récoltes dont l'argent permettra d'augmenter la caisse commune.

Plus sélectif est le club de **Bas-Grand-Boubou**, qui regroupe également des femmes du Royaume d'Affilélio, mais appartenant, de par leur mariage, à une catégorie sociale privilégiée : toutes sont des femmes d'intellectuels ou de cadres moyens. Le club comprend trente membres, de confession musulmane exclusivement, qui se réunissent à Peyrissac.

Les cotisations élevées de 300 F. par mois servent à payer des « costumes » de danse, à acheter des bœufs et du riz pour les fêtes et, bien sûr, à l'entraide.

Le club des **Farimanes** recrute toutes les femmes de Brin vivant à Ziguinchor, sans distinction ni d'âge, ni de religion, mais la grande majorité est catholique, et toutes sont Diola.

28 membres composent le club qui se réunit deux fois par mois à Colobane, dans le même but que les précédents. Quelques-unes de ces femmes travaillent comme bonnes chez les Européens, tandis que les autres se contentent de cultiver leur jardin. Une grande fête annuelle, où un bœuf et deux porcs sont mis à mort,

les réunit pendant une semaine, où sans interruption elles dansent au son du tam-ram.

Le club **Diamandio** réunit tous les quinze jours à Boucotte Est les femmes originaires du village d'Essyl. Certaines sont secrétaires, d'autres employées de maison ou sans profession, mais toutes sont Diola et musulmanes.

Les cotisations annuelles qui s'élèvent à 700 F. pour celles qui perçoivent un salaire, et à 300 F. pour les autres, servent là encore à organiser les fêtes et à s'entraider.

Ces clubs de femmes sont ainsi surtout des groupements d'originaires d'une même région ou des associations de quartier.

Par exemple, les femmes mancagne de Ziguinchor sont regroupées en associations de quartier très structurées, où elles sont tout à fait autonomes. Les gestionnaires sont élues par l'ensemble des participantes. Le but de ces associations est d'organiser les festivités, fêtes religieuses, mariages ou deuils. Les cotisations individuelles varient à l'occasion de chaque fête de 50 à 250 F. L'une des activités de ces associations est également politique : une responsable est chargée de vendre les cartes du Parti (1) aux autres femmes. Accédant ainsi à la vie de la Nation, les femmes revendiquent certains droits : acquérir des engrais pour leurs jardins, obtenir des circuits de cars urbains dans leur quartier pour acheminer leurs produits vers les marchés... Un premier pas commence à être franchi vers une relative émancipation de la femme par le canal de ces associations.

D'une façon générale, à l'intérieur de ces groupes, les responsables sont extrêmement exigeantes pour le respect du règlement et quiconque enfreint l'un des codes est frappé d'une amende. Ainsi toute femme qui se dispense d'assister aux festivités sans en avoir obtenu l'autorisation, devra apporter à la société une demi-dame-jeanne de vin, puis devra balayer la cour à l'endroit même où s'est tenue la réunion. Seront de même mises à l'amende les femmes qui ne dansent pas lors des fêtes, qui se disputent entre elles au cours des réunions...

Mais ces sanctions ne sont pas fréquemment appliquées, car les femmes de par leur éducation sont généralement disciplinées.

Tous ces exemples permettent de mieux évaluer l'importance numérique de ces associations qui en fait une donnée sociologique indéniable de la vie de la cité.

La cohérence interne de ces associations, l'importance de la loi du groupe, la notion de fête toujours présente quel que soit le but recherché, la surveillance et le contrôle qu'exercent les membres les uns sur les autres confèrent à ces clubs un aspect de micro-société respectueuse de l'individu et soucieuse de son bonheur par l'entraide et la bonne entente.

Pour les jeunes et les femmes, catégories sociales qui n'ont guère droit à la parole, catégories les plus aliénées, les plus fragiles de la société, ces clubs sont de puissants moteurs d'adaptation, puisqu'ils permettent à chaque individu de se réaliser à travers sa culture d'origine, avec sa langue, ses traditions et ses désirs d'égalité et de co-fraternité.

(1) Parti de la Majorité au Sénégal = UPS = Union Progressiste Sénégalaise.

Pour les sociétés casamançaises traditionnellement égalitaires, qui vivent opprimées dans leur culture et à travers les inégalités criantes de la ville, ces associations sont un retour aux sources ; car là se retrouvent la règle avec ses interdits, mais aussi le sentiment d'égalité et de profonde cohésion interne du groupe.

De telles associations, aussi structurées et cohérentes, agissent ainsi symboliquement comme une véritable libération ; face aux groupes dominants, elles sont attestations d'identité, regroupements ethniques ou simplement regroupements d'opprimés.

Mais la libération demeure très largement symbolique, peu efficace au plan de l'action, même si parfois ces associations s'attachent à combler l'incurie de l'administration en créant telle œuvre sociale indispensable, en informant les populations, en alphabétisant et en participant d'une certaine manière à l'émancipation de la femme. Mis à part quelques exceptions, elles ne débouchent en fait sur aucune « praxis » capable de bouleverser les structures sociales existantes.

Bien au contraire, certains clubs manifestent leur appartenance à la nouvelle société de type occidental en se regroupant par classes sociales privilégiées, et en le proclamant avec un certain cynisme. Ainsi, le club des **Bourgeois** affirme, de par son nom même, par le coût élevé de ses cotisations, par le lieu de son siège social à Santiaba, son haut niveau de vie. De même, le club féminin de Bas-Grand-Boubou n'organise que des rassemblements de gens aisés d'un certain niveau social.

Et même si ces regroupements ont souvent recours à la tradition pour se réaliser et apparaissent comme de profonds mouvements d'auto-affirmation, ils demeurent en fait prétextes à de joyeuses fêtes, à une meilleure sécurisation, et une meilleure intégration de l'individu au nouveau milieu urbain ; jamais ils n'apparaissent comme un danger pour le pouvoir. C'est pourquoi ils sont si largement acceptés, voire encouragés puisqu'ils sont finalement un palliatif aux carences de l'administration et évitent la révolte des adultes et la délinquance des jeunes.

Ainsi les tensions nées des inégalités socio-économiques à Ziguinchor, qui ne peuvent déboucher sur une contestation politique globale du système, restent à l'état latent, larvé, avec la soupape de sécurité des clubs, des associations qui permettent de rendre supportable la situation grâce à la solidarité du petit groupe, et le retour imaginaire à la communauté villageoise précoloniale (1).

(1) Voir Annexe VIII : Le Royaume d'Affiléдио.

CONCLUSION

Malgré une apparence riante dans un cadre verdoyant, et les changements de façade, depuis l'Indépendance, qui donnent à la ville un cachet typiquement africain, il est très difficile à Ziguinchor d'échapper à son lourd passé colonial. Comme toute son histoire, depuis les lointaines origines portugaises, le montre, la ville est une création étrangère et non une initiative casamançaise. Dès le début, elle a été conçue et bâtie par des exploiters, au détriment des populations locales. Son premier rôle est celui de relais commercial pour favoriser le pillage de la Casamance par des groupes étrangers.

D'abord comptoir fortifié pour la traite des esclaves, rassemblés en ce lieu, après les chasses parmi les populations du pays organisées par les «commerçants» portugais, le bourg devient un lieu de regroupement et d'expédition des produits collectés dans les villages de la région : cire, miel, sel, peaux, etc. La traite de la gomme en fait un centre commercial français au début du siècle. Avec le commerce de l'arachide, l'enclave française va devenir une ville, mais entièrement organisée en fonction des besoins des Maisons de Commerce et des Négociants de la Métropole. Les Africains ne sont acceptés et installés dans la ville qu'en fonction des besoins de l'économie coloniale. Avec l'extension considérable du commerce de l'arachide durant la première moitié du siècle, la ville va s'agrandir mais toujours sous la surveillance et au profit du commerce étranger.

L'indépendance politique du Sénégal n'a pas entraîné, malgré la nationalisation du commerce de l'arachide, une indépendance économique pour le pays tout entier, mais à plus forte raison pour la

Casamance et Ziguinchor. Au contraire, l'exploitation des ressources, sans grand profit pour les habitants, continue ; l'arachide est toujours aussi mal payée aux paysans, les crevettes deviennent une source de revenus mais surtout pour les capitaux étrangers investis dans cette industrie, et plus récemment le tourisme envahissant perturbe les populations qui n'en perçoivent pas les bénéfices en contrepartie.

Paradoxalement, on pourrait dire que depuis l'Indépendance, Ziguinchor subit une double colonisation économique :

- celle toujours efficiente des capitaux étrangers qui continuent d'orienter le système économique dans le sens de leur profit exclusif. Une grande part du commerce de l'époque coloniale est restée en place, hormis celui de l'arachide. Les nouvelles industries, comme celle du conditionnement des crevettes, sont en majorité aux mains de capitaux internationaux et le tourisme rapporte surtout aux pays européens. Les reliquats de la période qui a précédé l'Indépendance sont encore puissants et bien visibles à Ziguinchor : la minorité des Européens dirige encore le commerce, ou tout au moins l'orienté, et les industries locales, et aussi encadre les opérations de développement, souvent mises au point par les pays riches qui tiennent le pouvoir de décision avec le financement.

- une deuxième forme de colonisation est apparue depuis l'Indépendance avec la concentration du pouvoir politique à Dakar.

Face à la capitale et à son administration très centralisée, Ziguinchor a perdu une part de son autonomie ancienne, lorsqu'elle traitait directement avec la métropole française détentrice du pouvoir économique. Après l'Indépendance, Ziguinchor a perdu une grande part de son importance dans l'économie sénégalaise, au profit de Dakar qui concentre tous les pouvoirs abandonnés par la métropole à son seul avantage.

Ziguinchor a perdu toute initiative, tout pouvoir de décision, par la volonté des responsables du jeune état sénégalais, soucieux, à juste titre, de resserrer l'unité nationale, et méfiants vis-à-vis des velléités autonomistes ou séparatistes d'un pays enclavé comme la Casamance et éloigné du reste du pays. Une capitale régionale trop forte économiquement, dans une région riche de potentialités, risquait de menacer la suprématie de Dakar qui a tenu à éviter un tel risque.

Actuellement, face à Dakar, où se concentrent tous les emplois, où se prennent toutes les décisions, Ziguinchor semble bien démunie pour répondre aux nécessités de la région dont elle est la « capitale »

théorique. Car elle n'est qu'un relais de l'administration sénégalaise ; le Gouverneur, les Chefs de Service et tous les fonctionnaires sont mis en place par Dakar, et généralement ils sont choisis en dehors des originaires de la Casamance. L'Assemblée régionale des députés, et le Conseil Municipal de la ville, malgré leur mandat d'élus, ont un rôle d'enregistrement des décisions prises à Dakar et transmises par le Gouverneur et ses subordonnés. Ziguinchor se trouve ainsi entièrement dominée de l'extérieur, elle apparaît surtout comme une courroie de transmission des décisions du pouvoir central. C'est ainsi qu'au niveau de l'emploi, de l'urbanisme, des problèmes techniques et sociaux, posés par la région, il lui est difficile de prendre des initiatives. Comme nous l'avons souligné, le développement agricole lui échappe, et elle ne joue pas son rôle d'animation de la Casamance.

La fonction de ville-relais de Ziguinchor par rapport à la capitale sénégalaise se manifeste non seulement dans le sens Dakar-Ziguinchor, mais également dans le sens inverse.

Pour les paysans à la recherche d'un emploi, pour les jeunes désireux de poursuivre leurs études, pour tout casamançais ambitieux, Ziguinchor n'est qu'une étape du village vers Dakar, un pôle de migration intermédiaire. Mais la ville et sa région se vident ainsi de leurs forces vives, car les meilleurs éléments se retrouvent à Dakar, laissant la place libre en Casamance à l'initiative des Sénégalais du Nord.

Les secteurs du commerce et de l'industrie, ou de l'artisanat, abandonnés par les Européens ou les Libanais, sont repris par des Wolofs, mieux appuyés par leurs relations avec le pouvoir central.

Ainsi, à côté de la minorité privilégiée, formée par les étrangers au Sénégal, s'est installée une autre minorité, formée par des étrangers à la Casamance, pour diriger l'économie locale et en partager les bénéfices dans le même esprit d'exploitation des populations et sans souci de leurs intérêts propres.

A cette classe enrichie par l'exploitation des travailleurs et des richesses qui leur appartiennent, s'ajoute la classe des fonctionnaires pour former les privilégiés du système, face à la masse des habitants de la ville, exploités et «laissés pour compte».

C'est pourquoi, malgré l'indépendance politique du Sénégal et un dynamisme de façade, qui peut abuser un touriste de passage, ou satisfaire un privilégié du système, installé à l'Escale, Ziguinchor demeure **une ville colonisée**. Le système économique profite aux étrangers, la population de la ville ne participe ni au pouvoir de décision, ni au

partage des bénéfices qui proviennent de l'exploitation des ressources de la région et de son travail. Il est bien certain que la décolonisation ne dépend pas uniquement d'une décision politique. L'impérialisme des pays riches, par le contrôle des capitaux est toujours puissant et les bourgeoisies locales, qui profitent du système, ne sont pas prêtes à abandonner brusquement leur pouvoir.

Bien évidemment, cette situation de **ville dominée** par l'économie mondiale et par la **capitale nationale** engendre une économie inorganique, marquée par la juxtaposition de deux systèmes opposés, une économie de subsistance que l'on peut qualifier de traditionnelle et une économie de profit de type moderne. Ce dualisme et cette juxtaposition se retrouvent dans la ville à tous les niveaux de la société.

On peut ainsi distinguer deux Ziguinchor que différencient le niveau de vie, l'habitat, la culture, et que tout oppose. Pour simplifier, il existe la ville des **nantis**, des possédants ou des profiteurs, en un mot des riches, ceux qui participent au secteur économique «dit moderne» et, à côté, l'immense majorité des «**laissés pour compte**», des exploités, des pauvres, et la majorité de ceux-ci, pourtant casamançais d'origine, sont des «étrangers» dans leur propre ville.

La «ville» de la minorité privilégiée est celle que l'on admire, que l'on montre volontiers, l'ancienne ville coloniale, surtout le quartier de l'Escale où se sont installés les nouveaux parvenus du Nord et les hauts fonctionnaires, à côté, et en bon voisinage avec le reste de la Colonie Européenne et Libanaise. A l'Escale, on peut rattacher les anciens quartiers lotis de Santiaba et de Boucotte Est, et aussi les H.L.M. récents de Nema et de Boudody. Tous ceux là bénéficient de l'infrastructure urbaine : eau, électricité, égout, magasins, etc., les enfants sont scolarisés, l'espoir de la réussite sociale n'est pas un rêve.

La grande majorité des habitants de la «non-ville» réside dans les immenses quartiers qui s'étalent tout autour de la «vraie-ville». En fait, ils n'ont pas de titre de propriété, ils ne sont pas inscrits à l'état civil. Ces quartiers ne forment pas une cité et pourtant ce n'est plus un village. C'est l'immense réservoir des travailleurs potentiels, déjà heureux de trouver un emploi de journalier sans garantie, et à un salaire dérisoire.

Les habitants de ces quartiers vivent surtout d'espoir : un jour peut-être, ils pourront habiter dans une maison de Santiaba ou même de l'Escale, en attendant ils doivent se contenter des miettes et ne profitent guère des avantages de la vie urbaine.

Certes, le touriste égaré dans ces quartiers périphériques n'aura pas l'impression d'une misère pathétique comme dans un bidonville de grande ville ; il trouvera même plaisant le toit de chaume, le jardin devant la case, le manguier au coin du mur et les poules qui picorent sur le pas de la porte. Et il est vrai que le cadre verdoyant de la campagne casamançaise atténue le dénuement des chômeurs. L'agriculture leur permet de survivre, mais ce n'est pas dans ce but uniquement qu'ils sont venus à la ville, chassés de leur village par l'économie capitaliste. Comme le souligne L.V. Thomas (1971) : *«La responsabilité de l'état de pauvreté dans laquelle se trouve aujourd'hui la majorité de l'humanité incombe totalement au système capitaliste qui en a été pour une très large mesure la cause initiale et l'entretient par la politique néo-colonialiste suivie maintenant par l'impérialisme»*.

Ziguinchor est l'exemple des méfaits à long terme du colonialisme, et de son corollaire l'impérialisme ; mais, pour terminer sur une note plus optimiste, il reste vrai que la misère est «moins laide au soleil» et dans la verdure. Ziguinchor n'est pas la seule ville moyenne d'Afrique à l'économie désorganisée et exploitée, mais elle est peut-être celle où cette situation se voit le moins et surtout se vit le moins mal par ses habitants.

Le jour où les derniers vestiges du colonialisme européen auront disparu, l'Afrique pourra peut-être retrouver son unité première. Ziguinchor ne sera plus la «ville des étrangers» ou «celle des pleurs» : mais bien la «terre des Iziguiches», c'est-à-dire des habitants de la région.

Bibliographie

I — LA CASAMANCE AU SÉNÉGAL

Histoire Peuples et Civilisations

- ALBINET, C. — 1945-46 — «Mœurs et coutumes des Diolas». Mémoire de l'École Nationale de la France d'Outre-Mer.
- ALLIOT, M. — 1965 — «Christianisme et droit traditionnel au Sénégal» in Études d'histoire du droit canonique, t. 2, Paris - Sirey, pp. 1029-1040.
- ALLIER, M. — 1913 — «Région de la Casamance. Monographie régionale». Dakar, Bull. Enseignement de l'A.O.F., n° 6.
- ALMADA, André Alvarez d' — 1964 — «Tratado Breve dos Rios de Guine do Cobo Verde 1594», édité par le R.P. Antonio Brasio in «Monumenta Missionaria Africana», 2^e série, vol. III, Lisbonne..
- APPIAT-DABIT, B — 1943 — «Quelques faîtes de cases en Casamance». Bull. IFAN, 5, 1-4, pp. 34-37.
- AZEVEDO COELHO, Francisco des — 1669 — «Description de la côte de Guinée depuis le Cap Vert jusqu'à la Sierra-Leone avec toutes les îles et rivières auxquelles naviguent les Blancs qui y résident». Manuscrit, Lisbonne.
- BALANDIER, G., MERCIER, P. — 1952 — «Les pêcheurs Lebou» Es n° 3.

- BERENGER-FERAUD, Dr L.J.B. — 1874 — «Étude sur les populations de la Casamance», Revue d'Anthropologie, Paris.
- BERENGER-FERAUD, Dr L.J.B. — 1879 — «Les peuplades de la Senegambie - Histoire, ethnographie, mœurs et coutumes, légendes, etc.», Paris, Leroux et Challamel.
- BERTRAND-BOCANDE, E. — 1849 — «Notice sur la Guinée Portugaise», Bull. de la Société de Géographie, 3^e série, n° 65, 66, 67, 68.
- BERTRAND-BOCANDE, E. — 1856 — «Carabane et Sedhiou : Des ressources que présentent dans leur état actuel les comptoirs français établis sur les bords de de la Casamance», Revue coloniale, 2^e série, t. 16, pp. 398-421.
- BERTRAND-BOCANDE, J., DEBIEN, G., SAINT-MARTIN — 1969 — «Emmanuel BERTRAND-BOCANDE (1812-1881) Un Nantais en Casamance», Bull. IFAN, 31, B, 1, pp. 279-308.
- BOIS (commandant) — 1886 — «Sénégal et Soudan - Travaux Publics et Chemins de Fer», Paris, Gallimard.
- BOILAT, P.D. (Abbé) — 1853 — «Esquisses sénégalaises», Paris, Bertrand.
- BONNET, L.A. — 1878 — «La Casamance», Bull. de la Société de Géographie de Bordeaux, 2^e série, 1^e année, pp. 25-27.
- BOULEGUE, J. — 1968 — «La Senegambie du milieu du 15^e au début du 17^e siècle». Thèse de doctorat de 3^e cycle d'Histoire, Paris FLSH.
- BOULEGUE, J. — 1972 — «Aux confins du monde Malinké : le Royaume du Kasa (Casamance)» - Communication présentée au Congrès d'Études Manding, Londres.
- BOUR, Ch. — 1882 — «Le fleuve Casamance», Bull. mensuel de la Société Nationale de topographie pratique, Paris, t. 2.
- BRIGAUD, F. — 1962 — «Histoire traditionnelle du Sénégal», ES 9 St Louis du Sénégal.
- BROSSELDARD-FAIDHERBE, H. (Capitaine) — 1889 — «La Guinée Portugaise et les possessions françaises voisines», Lille, Danel.
- CA'DA MOSTO, Alvise de — 1895 — «Relation de voyages à la Côte occidentale d'Afrique (1455-1457)», Paris, Leroux.
- CARREIRA, A. — 1952 — «Guiné Portuguesa», Bull. de Guinée Portugaise, Bissau.
- CARREIRA, A., MEIRELES, A.M. — 1960 — «Quelques notes sur les mouvements migratoires des populations de la province portugaise de Guinée», Bull. IFAN, sér. B, pp. 379-392.
- CARVALHO, G. (Dr) — 1967 — «Contribution à l'histoire de la Casamance» Afrique-Documents, n° 91, 2^e cahier, pp. 133-145.

- CHEVALIER, A., CLIGNY, A. — 1901 — «La Casamance» - Annales de Géographie T. 10, n° 50.
- CROCI, P. Filipo — 1953 — «Religione e morale della Rezza Balanka» in «Missioni Catholice».
- CULTRU — 1910 — «Histoire du Sénégal du XV^e siècle à 1870», Paris, Larose.
- DELAFOSSÉ, M. — 1955 — «Dictionnaire Manding-Français», Paris, Geuthner.
- DESCHAMPS, H. — 1964 — «Le Sénégal et la Gambie», Paris, PUF.
- DEVOIS, J.C. — 1948 — «Peuplements forestiers de la Basse-Casamance», Bull. IFAN, 10, pp. 182-211.
- DIAGNE, A. Mapaté — 1933 — «Contribution à l'étude des coutumes balantes de Sedhiou», Outre-mer, pp. 16-42.
— «Notes sur les coutumes des Diola du Fogny» Gorée, Bull. de l'Enseignement de l'A.O.F., n° 83.
- DIAW, H. — 1955 — «Funérailles Diola en Basse-Casamance», Traité d'Union n° 6.
- DIOP, A.B. — 1965 — «Société toucouleur et migrations», IFAN, 28, B, Dakar.
- DURAND, J.B.L. — 1802 — «Voyage au Sénégal», Agasse, Paris An X, 2 T., 359 et 383 p.
- FAIDHERBE — 1889 — «Le Sénégal - La France dans l'Afrique Occidentale», Paris, Hachette.
- FALLOT, E. — 1884 — «Histoire de la colonie française du Sénégal», Paris, Challamel.
- FERNANDEZ, V. — 1938 — «Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal (1506-1507)», Paris, Larose.
- FERNANDEZ, V. — 1951 — «Description de la côte occidentale d'Afrique (du Sénégal au Cap de Monte, Archipels)». Trad. et notes par Th. Monod, A. Texeira da Mota et R. Mauny — Centro de estudos da Guine Portuguesa - Memoria n° 11, Bissau.
- FOULQUIER, J.J. Julien — 1966 — «Les Français en Casamance de 1826 à 1854», Mémoire DES Dakar FLSH.
- GALIBERT, F. — 1889-1890 — «En Sénégal», Bull. de la Société de Géographie commerciale de Paris, t. 12, pp. 268-284.
- GIRARD, J. — 1966 — «Note sur l'histoire traditionnelle de la Haute-Casamance», Bull. IFAN, 28 B, 1, 2, pp. 540-554.
- GIRARD J. — 1969 — «Genèse du pouvoir charismatique en Basse-Casamance», Dakar, IFAN.
- GOMES, Eanes de Zurara — 1960 — «Chronique de Guinée», Dakar, IFAN.

- HARDY, G. — 1921 — «La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854», Paris, Larose.
- HECQUARD, H. — 1853 — «Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale», Paris, Imp. de Benart et Cie.
- HUCHARD, L. — 1893 — «Une excursion en Casamance», Bull. de la Société de Géographie de Toulouse, 12^e année, n^{os} 7 et 8, pp. 298-300.
- JOFFROY, R.P. — 1920 — «Les coutumes des Diola du Fogny», Bull. du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'A.O.F., Paris, Larose.
- JOHNSON, G.W. — 1972 — «L'ascension de Blaise Diagne et le point de départ de la politique africaine au Sénégal» in Commémoration du Centenaire de la naissance de Blaise Diagne, IFAN, notes africaines, n^o 135, Dakar, pp. 73-86.
- JOIRE, J. — 1951 — «La place des Wolof dans l'ethnologie sénégalaise», Première conférence internationale des Africanistes de l'Ouest. Comptes rendus, T. II, Dakar, IFAN, pp. 272-273.
- LAURENT (Lieutenant) — 1907 — «Les Diolas», Bull. de la Société de Géographie de l'A.O.F., n^o 3, 30 sept. 1907, pp. 201-202, 31 déc. 1907, pp. 268-286.
- LEPRINCE, J. — 1905 — «Notes sur deux tribus de la Basse-Casamance», Revue coloniale n^o 33.
- LEYRAT, M.R.E. — 1936 — «Le Sénégal - Étude sur la Casamance», Bull. de la Société française des Ingénieurs coloniaux, Alençon.
- MACLAUD (Dr) — 1906 — «Distribution des races sur la côte occidentale d'Afrique», Bull. de Géographie historique et descriptive n^o 1, Paris.
- MACLAUD (Dr) — 1907a — «La Basse Casamance et ses habitants», Bull. de la Société de Géographie commerciale de Paris, T XXIX, pp. 176-202.
- MACLAUD (Dr) — 1907b — «Notes anthropologiques sur les Diola de la Casamance», L'Anthropologie, T XVIII, Paris, Masson.
- MENDES-CORREA, A.A. — 1947 — «Contacts culturels en Guinée Portugaise», CIAO, Bissau.
- MIZANDE, F. — 1912 — «une opération de police en Casamance». A travers le Monde, n^o 46, pp. 365-366.
- PASQUIER, R. — 1960 — «Villes du Sénégal au XIX^e siècle», Revue d'histoire d'Outre-Mer, 168-169, p. 387.
- PELLETAN — 1801 — «Mémoire sur la colonie française du Sénégal avec quelques considérations historiques sur la traite des Nègres, sur leur caractère et les moyens de faire servir la suppression de cette traite à l'accroissement et la prospérité de cette colonie», Paris, chez la veuve Panckoucke, An IX.
- PELISSIER, P. — 1958 — «Les Diola - Étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse Casamance», Cahiers d'Outre-Mer, n^o 44, p. 334.

- PELISSIER, P. — 1966 — «Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance», Saint-Yrieix, Imp. Fabrègue.
- ROCHE, C. — avril 1973 — «Ziguinchor et son passé 1645-1920», Conférence inédite, Ziguinchor.
- ROCHE, C. — 1969-1974 — «Conquêtes et résistances des peuples de Casamance 1810-1920», Thèse de doctorat d'État d'histoire, Paris I, Panthéon Sorbonne.
- SABATIE, A. — «Le Sénégal, sa conquête et son organisation (1364-1925)», St-Louis, Imp. du Gouvernement.
- SAULNIER, E. — 1914 — «Les Français en Casamance et dans l'Archipel des Bissagos (mission Dangles 1828)», Revue de l'Histoire des colonies françaises, 2^e année, 1^{er} trimestre, pp. 41-76.
- SILLA, O. — 1968 — «Structure familiale et mentalité religieuse des Lebou du Sénégal». Notes africaines n° 119, IFAN, Dakar, pp. 79-83.
- SIMON, E. — 1859 — «La Casamance et les peuples qui l'habitent», Bull. de la Société de Géographie de Paris, 4^e série, T. XVIII.
- TEXEIRA DA MOTA, A. — 1954 — «Guine Portuguesa», Lisbonne.
- THOMAS, L.V. — 1958-59 — «Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance», Dakar, IFAN, 2 T.
- THOMAS, L.V. — 1960 a — «Les Diola de Basse-Casamance» in Afrique - Document n° 51, pp. 73-90.
- THOMAS, L.V. — 1960 b — «Esquisse sur les mouvements de populations et les contacts socio-culturels en pays diola (Basse-Casamance)», Bull. IFAN, 22 B, 3-4, pp. 486-508.
- THOMAS, L.V. — 1960 c — «L'organisation foncière des Diola (Basse-Casamance), Annales africaines, 1, pp. 199-223.
- THOMAS, L.V. — 1961 — «La frustration chez les Diola», Bull. IFAN, 23, pp. 518-572.
- THOMAS, L.V. — 1962 — «Étude sur la vie pulsionnelle du Diola (Basse-Casamance)», Bull. IFAN, 24 B 1-2, pp. 105-154.
- THOMAS, L.V. — 1963 — «Note sur l'enfant et l'adolescent Diola», Bull. IFAN 25 B, 1-2, pp. 66-79.
- THOMAS, L.V. — 1964 a — «Brève typologie des déplacements de populations au Sénégal», Cahiers Sociol. écon., Le Havre, pp. 247-284.
- THOMAS, L.V. — 1964 b — «Faut-il sauver Karabane ?», Notes africaines n° 102, IFAN, Dakar, pp. 33-46.
- THOMAS, L.V. — 1964 c — «Économie et ostentation chez les Diola», Notes africaines 98, pp. 33-39.

- THOMAS, L.V. — 1964d — «Pour une systématique de l'habitat Diola», Bull. IFAN, 26 B, 1-2, pp. 78-118.
- THOMAS, L.V. — 1965 — «Mouvements de la population et dépendance sociologique en Basse-Casamance (région de Karabane)», Notes africaines 106, IFAN, Dakar.
- THOMAS, L.V. — 1967 — «L'habitat des Blis-Karon et de Niomoun (Basse-Casamance maritime)», Notes africaines 114, pp. 33-48.
- THOMAS, L.V. — 1968 — «L'habitat Djugut», Notes africaines 120, pp. 109-117.
- THOMAS, L.V. — 1968 — «Tradition et modernité chez les Diola de Casamance - Réflexion sur le devenir des valeurs éducatives», Bull. IFAN, 30 B, 4, pp. 1488-1532.
- TOUZE, R.L. — 1963 — «Bignona en Casamance», Dakar, Éd. Sepa.
- VALLON (Amiral) — 1862 — «La Casamance, dépendance du Sénégal», Revue Maritime et Coloniale, t. 6, pp. 456-474.
- VERDIER, R. — 1965 — «Problèmes fonciers sénégalais I : Systèmes fonciers coutumiers», Penant 706, pp. 271-281.
- VIGUE (M.) — 1883-1888 — «Les peuplades des rivières du Sud de la Sénégambie et les erreurs des ethnographes», Revue scientifique, 3^e série, n° 15, pp. 450-464.
- VILLARD, A. — 1943 — «Histoire du Sénégal», Dakar, M. Viale.
- WAILLE, J. — 1946 — «Notes sur la pénétration et l'installation française en Casamance (1855-1883)». Mémoire de l'École Nationale de la France d'Outre-Mer, Paris.
- WALTER, J. — 1947 — «Honorio Pereira Barreto» Centro de Estudo da Guine Portuguesa, n° 5, Bissau.
- WEISS, H.R.P. — 1939 — «Grammaire et Lexique Diola du Pogny», Bull. IFAN, pp. 412-578.
- WINTZ, R.P. — 1909 — «Dictionnaire Français-Dyola et Dyola-Français», Paris, 30, rue Lhomond.

Économie et politique — Urbanisme et classes sociales

- BADIANE, E. — 1936 — «La culture de l'arachide en Basse-Casamance», Éducation africaine n° 94, pp. 112-118.
- BILLEN, M. LE GUERINEL, N., MOREIGNE, J.P. — 1967 — «Les associations de jeunes à Dakar (Approche d'un fait social objectif)», Psychopathologie africaine III, 3.

- BLANCHER, G. — 1964 — «Les transports terrestres au Sénégal», Ministère des transports du Sénégal.
- BOUTILLIER, CANTRELLE, CAUSSE, LAURENT, N'DOYE — 1968 — «La moyenne vallée du Sénégal», Paris PUF.
- BRUNEAU, J.C. — 1975 — «Ziguinchor en Casamance», Thèse pour le doctorat de 3^e cycle Géographie, Bordeaux III, M. Massène.
- CABRAL, A. — 1970 — «Guinée Portugaise - Le Pouvoir des Armes», Cahiers Libres 162, Paris, Maspero.
- CAMARA, C. — 1968 — «Saint-Louis du Sénégal», IFAN, 24, Dakar.
- CANOZ, C. — 1951 — «Ébauche de classification pratique des riz cultivés en Casamance», Première Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest, compte rendu t. 2, Dakar, IFAN, pp. 14-33.
- CARLE, P. — 1956 — «Remarque sur l'organisation de la traite de l'arachide en Casamance», Ministère de la FOM, multigr.
- COLLEGE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE — 1966 — «Notes sur l'habitat urbain vol. II : Ziguinchor, Dakar.
- COMPAGNIE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS L'AGRICULTURE — «Rapport sur les perspectives de développement au Sénégal - I : La Casamance - Étude Régionale - Analyse de la Haute-Moyenne et Basse Casamance, 3 T., Dakar, Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération technique, 2^e éd., Dakar, J. et Ch. Bompard.
- CRUISE O'BRIEN, R. — 1972 — «White Society in Black Africa : the French of Sénégal», London, Faber and Faber, Ltd.
- DESIRE-VUILLEMIN, G. — 1962 — «Essai sur le gommier et le Commerce de la gomme dans les escales du Sénégal», Clairafrique, 102 p. multigr.
- DIAGNE, B. — 1965 — «Monographie du département d'Oussouye», Mémoire de l'École Nationale d'Administration du Sénégal.
- DIALLO, J. Ch. — 1964 — «Le problème des réfugiés de la Guinée Bissau en Casamance» in Sénégal aujourd'hui, n° 12, pp. 11-17.
- DIATTA ARIS, J.M. — «Transports et déplacements», Cahier William Ponty, Sebikotane, École Normale William Ponty Sa.
- DIEDHIOU, S. — 1965 — «Études économiques du projet d'aménagement hydro-agricole de la rizière traditionnelle de Koutenghor, département de Bignona», Mémoire de l'École Nationale d'Économie appliquée du Sénégal, Dakar.
- FOUGEYROLLAS, P. — 1966 — «Modernisation des hommes. L'exemple du Sénégal», Paris, Flammarion.

- GIRARD, J. — 1963 — «De la communauté traditionnelle à la collectivité moderne en Casamance», *Annales Africaines*, pp. 135-165.
- HADDAS, G. — 1969 — «Proposition d'une classification des rizières aquatiques de la Casamance». *L'agronomie tropicale*, 24, 4, 393-402.
- KUER, J.J. — 1969 — «Rice in the history of the Lower Gambia - Geba Area» M.A. Thesis, University of Wisconsin.
- LAURENT, O. — 1974 — «Dakar et sa banlieue», Programme «Formation pour l'environnement», IDEP-UNEP SIDA, Dakar.
- LE DIVELEC, M.L. — 1967 — «Les nouvelles classes sociales en milieu urbain. Le cas du Sénégal et celui du Nigéria du Nord», *Civilisation* vol 17, n° 3, p. 240 et suivantes.
- LINARES DE SAPIR, O. — 1970 — «Agriculture and Diola Society» in P.F. Mc Loughlin, ed. *African Food Production Systems*, Baltimore, Johns Hopkins Press, pp. 193-227.
- LOMBARD, J. — 1963 — «Géographie humaine», *Études Sénégalaises* n° 9 : *Connaissance du Sénégal fasc. 5 - Saint Louis du Sénégal*, Centre IFAN, Sénégal.
- MANGA, J.E., SY, C. — 1966 — «Monographie de Ziguinchor», Collège d'Aménagement du Territoire ENAS, Dakar.
- M'BOCAR — 1963 — «Politique rurale sénégalaise : Cercle de Ziguinchor», *Mémoire de l'École Nationale d'Administration du Sénégal*, Dakar.
- MÉMOIRE DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DU SÉNÉGAL — 1962 — «L'économie forestière de la Casamance (exploitation, industrie, reboisement)», Dakar.
- MERCIER, P. — 1959 — «La vie politique dans les centres urbains du Sénégal», *CIS XXVII*.
- MERCIER, P. — 1964 — «L'agglomération dakaroise», *Études Sénégalaises*, IFAN, Dakar.
- MERSADIER, Y. — 1957 — «Budgets familiaux africains. Étude chez 136 familles de salariés dans trois centres urbains du Sénégal», *Saint-Louis IFAN, Études Sénégalaises*, 7.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT — 1964 — «Répertoire des villages - Région 2 : Casamance», Dakar.
- N'DIAYE, C.D. — 1962 — «Monographie du Cercle de Ziguinchor», *Mémoire de l'ENAS*, Dakar.
- N'GUYEN VAN CHI - BONNARDEL, R. — 1970 — «Aspects récents de l'économie de pêche en Basse-Casamance. La crevette de Ziguinchor», *Bull. IFAN*, 33, sér. B, 3.

- SAMSON, A. — 1974 — «Urbanisme face aux problèmes du développement». L'exemple des villes secondaires au Sénégal» in *Industries et Travaux d'Outre-Mer*, n° 252, pp. 977-985.
- SECK, A. — 1970 — «Dakar, métropole Ouest-Africaine», IFAN, Dakar.
- SENGHOR, L.S. — 1964 — «Théorie et pratique du socialisme sénégalais», Ministère de l'Information.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE — 1953 — «Commune mixte de Ziguinchor - Recensement de 1951», Dakar, imp. Diop.
- SURLEMONT, J. — 1939 — «Monographie du cercle de Ziguinchor», Ziguinchor.
- THOMAS, L.V. — 1965 — «Évolution de l'Éducation au Sénégal», *Notes Africaines*, 107, pp. 88-91.
- THOMAS, L.V. — 1974 — «La croissance urbaine au Sénégal. Pour une analyse sociologique de Dakar». Programme «Formation pour l'environnement» IDEP-UNEP SIDA, Dakar.
- TOUZE, R.L. — 1951 — «Monographie de la subdivision de Bignona», 3 fascicules, Bignona.
- TRINCAZ, J. — 1977 — «Colonisations et Religions dans une moyenne ville africaine : Ziguinchor. Pour une dynamique des langages religieux», Thèse pour le Doctorat de 3^e cycle, Paris V, Sorbonne.
- WAHAB TALLA, M. — 1972 — «Aspects sociologiques du développement dans le département de Ziguinchor», Mémoire de l'École Nationale d'Administration du Sénégal.

II — OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ALTHABE, G. — 1969 — «Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar», Paris, Maspero.
- ALTHUSSER, L. — 1966 — «Pour Marx», Paris, Maspero.
- AMIN, S. — 1970 — «L'accumulation à l'échelle mondiale», Paris.
- AMIN, S. — 1976 — «L'impérialisme et le développement inégal», Éd. de Minuit, Paris.
- ARNAULT, J. — 1958 — «Procès du colonialisme», Paris, Éd. Sociales.
- ARON, R. — 1969 — «Les désillusions du progrès ; essai sur la dialectique de la modernité», Paris.

- BABATUNDE, W. — 1972 — «Management of urban resources in Africa», Cafrad, Tanger.
- BAECHLER, J. — 1970 — «Les phénomènes révolutionnaires», Paris.
- BALANDIER, G. — 1951 — «La situation coloniale : approche théorique» in Cahiers internat. de Sociol., XI.
- BALANDIER, G. — 1954 — «Motivations et stimulations économiques dans les pays insuffisamment développés» in Bull. intern. des sc. soc., VI, 3.
- BALANDIER, G. — 1956 — «Contribution à une sociologie de la dépendance» in Cahiers intern. de sociol., XX.
- BALANDIER, G. — 1960 — «Structures traditionnelles et changements économiques» CEA, 1.
- BALANDIER, G. — 1962 — «Les mythes politiques de colonisation et de décolonisation en Afrique», CIS XXXIII.
- BALANDIER, G. — 1963 — «Sociologie actuelle de l'Afrique Noire», Paris, PUF.
- BALANDIER, G. — 1965 — «Problématique des classes sociales en Afrique Noire», CIS XXXVIII.
- BALANDIER, G. — 1968 — «Tradition et continuité», CIS XLIV.
- BALANDIER, G. — 1971 — «Sens et Puissance», Paris, PUF.
- BARBER, R. — 1964 — «Classes sociales en Afrique Noire», Économie et Politique (numéro spécial 103).
- BASTIDE, R. — 1963 — «Problème de l'entrecroisement des civilisations et de leurs œuvres» in «Traité de Sociologie» Gurvitch (G.), T. II, Paris, PUF.
- BLOCH, H., NIEDERHOFFER, A. — 1963 — «Les bandes d'adolescents», Paris, Payot.
- BOURDET, C. — 1951 — «L'équilibre social et le fait colonial» in Les Temps Modernes, 71.
- BRUNDSCHWIG, H. — 1949 — «La colonisation française», Paris, Calman-Levy.
- BRUNDSCHWIG, H. — 1962 — «La troque et la traite». Cahiers d'Études Africaines, vol. II (7), pp. 339-346.
- CAHIERS C.N.R.S. — 1962 — «La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar», Colloques Internationaux du C.N.R.S., Sciences Humaines.
- CHAILLEY, M. — 1968 — «Histoire de l'Afrique Occidentale Française, 1638-1959», Paris, Ed. Berger-Levrault.
- COQUERY, C. — 1965 — «La découverte de l'Afrique», coll. archives, Paris, Julliard.
- CORNEVIN, R. — 1962 et 1966 — «Histoire de l'Afrique», Paris, Payot.

- DAVIDSON, B. — 1965 — «Les voies africaines», Paris, Maspero.
- DELAFOSSÉ, M. — 1931 — «L'Afrique Occidentale Française», T. 4 de «L'Histoire des colonies françaises et l'expansion de la France dans le monde» (publié sous la direction de G. Hanoloux et A. Martineau), Paris, Plon.
- DENIS JACQUES, S.J. — 1958 — «Le Phénomène Urbain en Afrique centrale», Acad. Roy. des Sc. O.M., T. 19, fasc. 1.
- DESCHAMPS, H. — 1962 — «L'Afrique Noire pré-coloniale», Paris, PUF.
- DIA, M. — 1964 — «Réflexions sur l'économie de l'Afrique Noire», Éd. africaine.
- DIAGNE, P. — 1967 — «Le Pouvoir traditionnel en Afrique occidentale», Présence africaine.
- DIALLO, D. — 1968 — «L'Afrique en question», Cahiers Libres, 114-115, Paris, Maspero.
- DOUTRESSOLES, M. — 1947 — «L'élevage en Afrique Occidentale Française», Paris, Larose.
- DRESCH, J. — 1949 — «La riziculture en Afrique occidentale», Annales de Géographie, 58^e année, n° 312, pp. 295-312.
- DRESCH, J. — 1950 — «Villes d'Afrique occidentale», Cahiers d'Outre-Mer, n° 11.
- DUBOC (Général) — 1938 — «L'épopée coloniale en Afrique Occidentale Française», Paris, SFELT, Éd. E. Malfère.
- DUPRÉ, G., REY, P. Ph. — 1969 — «Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges», CIS XLVI.
- EMMANUEL, A. — 1969 — «L'échange inégal. Essais sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux», Paris.
- FANON, F. — 1960 — «Les damnés de la terre», Paris, Maspero.
- FRANK, A.G. — 1966 — «Capitalisme et développement en Amérique latine», Paris, Maspero.
- FRANK, A.G. — 1967 — «Sociologie du développement et sous développement de la sociologie», CIS XLII.
- FREYSSINET, J. — 1966 — «Le concept de sous développement», Paris.
- GEORGE, P. — 1962 — «Matériaux et Réflexions pour une politique urbaine rationnelle dans les pays en cours de développement», Tiers-Monde, T. III, n° 11, pp. 337-359.
- GODELIER, M. — 1966 — «Rationalité et irrationalité en économie», Paris, Maspero.
- GURVITCH, G. — 1950 — «La vocation actuelle de la Sociologie», Paris, PUF.

- HARDY, G. — 1953 — «Histoire sociale de la colonisation française», Paris, Larose.
- HARMAN, D. — 1920 — «Domination et Colonisation», Paris.
- HEBGA, R.P.M. — 1964 — «Aspects sociologiques du développement économique», Afrique Documents 72.
- JAULIN, R. — 1974 — «La décivilisation - Politique et Pratique de l'ethnocide», Paris, PUF.
- JAUNET, H., BARRY, J. — 1959 — «Histoire de l'Afrique Occidentale Française», Paris, F. Nathan.
- JULIEN, A. — 1958 — «Histoire de l'Afrique des origines à 1945», Paris, PUF.
- KOUYATE, S.B. — 1964 — «Les dirigeants africains face à leur peuple», Paris, Maspero.
- LECLERC, G. — 1972 — «Anthropologie et Colonialisme», Paris, Fayard.
- LE FAUCHEUX, M. H. — 1962 — «La contribution des femmes au développement économique et social des pays africains», RIT, 1.
- LOMBARD, J. — 1959 — «Le collectivisme africain», Présence Africaine.
- LY, A. — 1956 — «Les masses africaines et l'actuelle condition humaine», Présence Africaine.
- MEILLASSOUX, CL. — 1974 — «L'esclavage en Afrique pré-coloniale», Paris, Maspero.
- MEILLASSOUX, CL. — 1978 — «Rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique Occidentale» in «Anthropologie et sociétés», vol. 2, n° 1, pp. 117-144.
- MEISTER, A. — 1966 — «L'Afrique peut-elle partir ?», Paris, Seuil.
- MEMMI, A. — 1973 — «Portrait du colonisé» précédé du «Portrait du Colonisateur», Paris, Payot.
- MENDES, J. — 1970 — «La révolution en Afrique: Problèmes et Perspectives», J. Mendes Éd., Paris.
- MERCIER, P. — 1954 — «L'affaiblissement des Processus d'interprétation dans les sociétés en changement», Bull. IFAN, 1-2, pp. 143-166.
- MITCHELL, J.C. — 1956 — «Urbanisation, détribalisation et stabilisation en Afrique méridionale. Comment les définir et les mesurer ?» in Aspects Sociaux de l'Urbanisation en Afrique du Sud du Sahara, UNESCO, pp. 741-761.
- MONOD, J.L. — 1937 — «Histoire de l'Afrique Occidentale Française d'après les travaux et indications de Maurice Delafosse, adaptée aux Écoles indigènes», Paris, Lib. Delagrave.
- MONOD (Th), TEXEIRA DA MOTA, A., MAUNY, R. — 1951 — «Descriptions de la côte occidentale d'Afrique par Valentin Fernandes (1506-1510), Bissau, p. 59.

- MOREL, E. — 1963 — «Problèmes de l'Ouest africain», Paris, Challamel.
- N'KRUMAH, K. — 1964 — «Le consciencisme : Philosophie et idéologie pour la décolonisation et le développement», Paris, Payot.
- PERSON, Y. — 1971 — «La France et l'Afrique Noire - Histoire d'une aliénation», Le Mois en Afrique, n° 63, Paris.
- REY, P. PH. — 1970 — «Colonialisme, Néo-colonialisme et Transition au capitalisme», Paris, Maspero.
- RIVIERE, Cl. — 1971 — «Mutations sociales en Guinée», Paris, Éd. Marcel Rivière et Cie.
- ROBERT, A.P. — 1955 — «L'évolution des coutumes de l'Ouest Africain et la législation française». Encyclopédie d'Outre-Mer, Paris, Éd. de l'Union Française.
- RODINSON, M. — 1955 — «Racisme et Civilisation». La Nouvelle Critique n° 66, pp. 120-140.
- SCHUMPETER, J.A. — 1963 — «Capitalisme, Socialisme et Démocratie», Paris, Payot.
- SURET-CANALE, J. — 1968 — «Afrique Noire Occidentale et Centrale — Géographie, Civilisation, Histoire», Paris, Éd. Sociales.
- TERRAY, E. — 1969 — «Le Marxisme devant les sociétés primitives», Paris, Maspero.
- TERRIER, A., MOUREY, C. — 1910 — «L'expansion française et la Formation territoriale», Paris, Larose.
- THOMAS, L.V. — 1961 — «Temps, Mythe et Histoire en Afrique de l'Ouest», Présence Africaine, XXXIX, pp. 12-58.
- THOMAS, L.V. — 1965 — «Les idéologies négro-africaines d'aujourd'hui», Fac. de Lettres et Sc. Humaines de Dakar.
- THOMAS, L.V. — 1966 — «Le Socialisme et l'Afrique», Paris, Le Livre Africain, 2 T.
- THOMAS, L.V. — 1971 — «Problèmes spécifiques de l'Industrie en Afrique Noire - Économie et Idéologie» in Développement et Civilisation, n° 43.
- TRICART — 1954 — «Urbanisme et Habitation», Les Banlieues, n° 32, PUF.
- ZIEGLER, J. — 1971 — «Le pouvoir africain», Paris, Seuil.

EXTRAITS DES CHRONIQUES
DU CAPITAINE ANDRÉ ALVARES D'ALMADA EN L'AN 1594

Chapitre VII
qui traite des Arriates et Feloupes,
nègres qui habitent depuis le Cap de Sainte Marie vers le Sud

A la sortie du Rio de Gambie est le Cap de Sainte Marie, qui se trouve en 13 degrés et demi. Et à l'entrée du Rio, du côté Sud, se trouve une terre non élevée, mouchetée de nappes jaunes et de taches que fait la terre même, assez boisée.

Devant elle, par fond de quatre et cinq brasses sont les bancs appelés de Sainte-Marie, récifs rocheux.

Allant de ce cap vers le Sud sont des nègres mandingues qui par là s'appellent Combo-Mansa. On y traite du riz et de la cire, mais déjà les nègres sont sauvages. Et plus loin qu'eux vers le Sud sont d'autres nègres qui confinent avec ces Mandingues, qu'on appelle Arriates, et qui habitent en face des bas-fonds de San-Pedro, et depuis le Cap de Sainte-Marie jusqu'à l'entrée du Rio de San Domingos qui est à près de trente lieues.

Ces Arriates et Feloupes sont encore à apprivoiser. Ils sont très noirs et les Arriates se comprennent bien avec les Feloupes. Ils ne se circonscisent pas comme les autres noirs. Ils résident au long de cette côte, entourés vers l'intérieur par les Mandingues. Ils travaillent à leurs terres et leurs pêcheries, et tiennent ces occupations à l'honneur. Ils n'ont guère d'esclaves, faute de commercer avec les nôtres. Sans doute, quelques-uns sont vendus, non par eux, mais par ceux qui les avoisinent et qui les capturent en guerre. Car les Mandingues du Rio de Gambie leur donnent à faire et les harcèlent, armant les pirogues de guerre fort belles et boutant hors du Rio de Gambie, courant la côte du Cap de Sainte-Marie vers le Sud, donnent sur les Arriates et Feloupes qui habitent tout au long.

Et quand ils commencèrent ces conquêtes et guerres, ils capturaient beaucoup de gens, car ils les prenaient en groupes ou en nombreuses compagnies installées le long des plages ou des marigots, à manger le poisson ou les huîtres. Et à la capture d'une bande, l'autre ne fuyait point ni ne se défendait. A la longue, il leur advint meilleur sens, car ils luttent maintenant et se défendent et tuent et capturent leurs ennemis.

Descendant cette côte jusqu'au Cap Roxo, et s'en plaçant à une lieue est l'entrée du Rio de Casamance, à la bouche duquel est une île appelée des Moustiques. En amont de cette embou-

chure, au Nord dudit Rio, s'étend le pays des nègres nommés Jaboundes qui parlent la langue des Bagnouns, et les Cassangs se comprennent bien avec eux. Sur la rive du Sud s'étend la terre des Iziguiches, qui sont des Bagnouns où on traite la cire et les esclaves. En cet estuaire de Casamance, il y a plus de vingt-cinq ans que n'entrent les navires, à cause de la guerre des nègres, qui ayant vers l'intérieur guerre avec le roi de Casamance, décidèrent de lui défendre l'entrée de leur Rio. Ainsi firent-ils et prirent même à l'entrée plusieurs bâtiments des nôtres, car le Rio est très étroit, et ces nègres assemblèrent force pirogues dont ils attaquèrent les navires. C'est pourquoi on n'utilise plus cette entrée, et on n'entre plus dans le Rio que par la voie de San Domingos, comme se dira plus avant.

Au bord de la mer, sur cette côte, habitent les Arriates et après eux vers le Sud, au long de cette même côte, les Feloupes.

Derrière ceux-ci se tiennent les Jaboundes et les Bagnouns de l'intérieur. Et, par derrière, les Cassangs se tiennent comme un mur les Mandingues, qui vont ceignant ces nations et celle des Bourames jusqu'à se rencontrer dans l'intérieur avec les Biafars, comme se dira en son temps...

Traduit à Sainte-Marie de Bathurst

Ce 20 septembre 1951

signé : CHATAIGNER

EXTRAIT DES CHRONIQUES
DU ROUTIER FRANCISCO DE AZEVEDO COELHO (1669)
traduit à partir du manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, n° 319

Chapitre VI
Description de la Côte de Guinée
depuis le Cap Vert jusqu'à la Sierra Léone
avec toutes les îles et rivières auxquelles naviguent les Blancs qui y résident

Sortant du rio de Gambie vers la côte en dessous et passant le Cap de Sainte-Marie, on trouve d'abord le rio de Saint-Jean, qui jusqu'à présent n'est pas exploré. Et ne se peut explorer qu'avec des embacations de très faible tirant d'eau. On dit qu'il s'y ferait très grand commerce ; principalement de cire, peaux, nègres et ivoire. Les gens sont Feloupes. L'étranger a de grands désirs qu'on l'exploite, et à moi résidant en Rivière de Gambie, m'offrit le général anglais nommé Iolsnad de grands intérêts, pour que je l'aïlle explorer, me donnant pour cela navire et gens et argent pour la traite. Je ne voulus le faire parce que c'était ordre de l'étranger et ne me paraissait pas faire ce qu'il doit celui qui ouvre à l'ennemi une mine, que Dieu peut vouloir garder à nos portugais.

Passant le Rio de Saint-Jean, ce qui tout pays de Feloupes, comme toute cette côte jusqu'à Cachéo, se présente ensuite le rio de Casamance, où de présent ne peut aller personne que le fermier général qui l'affirme du Capitaine Major de Cachéo, pour les Finances de Sa Majesté, à charge de payer son fermage à l'Infanterie de cette place. Encore que sous ce couvert, les Capitaines Majors en tirent bien leur avantage, car le fermier général leur donne plus en cadeau, pour qu'il leur alloue la ferme, que la valeur du fermage.

A ce rio ne peuvent aller que les embarcations tirant sept ou huit palmes parce qu'il a peu d'eau à la barre. En le remontant dix-huit ou vingt lieues, on mouille en un port formé par un bras de rivière qu'on appelle rio de Bojete, qui se trouve du côté sud. Sur le côté Nord vit une caste de gens qu'on nomme Sacalates. Ils vivent sans Roi, sinon que qui peut plus, est plus roi. Ce sont de grands pirates, et n'ont paix avec personne. Leur vie est de rôder en mer sur les canots, et nul ne navigue avec peu de force en sûreté de ces gens. Ils vendent ceux qu'ils capturent et ne pardonnent même pas au blanc, encore qu'ils ne lui fassent d'autre mal que de l'obliger à se racheter.

Passés les dits Sacalates, on trouve du côté Nord les Royaumes de Bichamgor, et Quinguim qui sont de Bagnouns. Ils ont des ports sur le rio de Iâme, en les marigots : à savoir celui de Gifangor, du Royaume de Bichamgor ; et le Royaume de Quinguim a le port de Bajetô. De ce côté Nord, tous sont Feloupes, et beaucoup de petits marigots pénètrent dans leur pays. C'est là qu'il y a la plus grande quantité de cire de toute la Guinée, incroyable est le nombre des abeilles de cette terre. Et à cause d'elles se devrait dire de l'Afrique le propos qu'y coulent des ruisseaux de lait et de miel. Car le miel y est en si grande abondance que, si les nègres ne le gâtaient en breuvages, on en pourrait charger navires et navires. Au lieu que les nègres sont si inhumains, si ingrats du bienfait que cette bestiole leur donne, qu'en retour ils les brûlent toutes quand ils veulent faire couler les ruches, qu'ils font de paille et pendant au haut des arbres. Il se tire de cette terre tous les ans cinq cent quintaux de cire (29 tonnes) et plus. Les principaux produits (d'échange contre la cire) sont le fer, les perles, la verroterie noire, blanche et brique. On achète aussi quelques nègres, et de l'ivoire et c'est une terre fort abondante en vivres. Sur l'autre rive, des Bagnouns, on achète des nègres, et quelque cire qui vient d'une autre région qu'on appelle Iâme, et là vont les nègres l'acheter.

Au delà du rio de Bajetô, tout le pays du côté Sud est au Roi de Casamance. En remontant vers la source du rio de Iâme sur la portée d'une marée montante, là le rio perd son nom et se nomme rio de Bouje. Sa rive sud est au Roi de Casamance, et sa rive nord au Royaume de Iâme. En toutes ces terres y a de la cire et du village de Boujé, qui se trouve en amont à la distance de quatre marées, se tirent tous les ans près de cent quintaux (près de six tonnes) de cire, et quelque ivoire, et des nègres. C'est le premier village de ce côté, où se vend la cola encore qu'elle se vende aussi dans le Rio de Gambie.

Ce village de Boujé et le royaume de Casamance portent bien préjudice aux résidents qui vivent en Cachéo et en tout le Guiné, parce que les nègres qui fuient par là, ne les ramènent pour aucune somme. Il s'est fait aujourd'hui une agglomération importante de nègres fuyitifs qui valent bien de l'argent. Et je l'ai bien senti, car en l'étape d'une marée, il m'en est échappé quinze, tous charpentiers, calfats et forgerons dont j'estimais la valeur à plus de quarante hommes et pour toute ma diligence, n'en pus recouvrer un.

En ce royaume de Casamance, il y a un sceptre d'or massif qu'on dit envoyé par la Reine Dona Catherine à un Roi de ce pays. Comme aussi au Royaume de Barra du Rio de Gambie y a une clef d'or ou dorée, qu'on dit aussi envoyée aux Rois par la même Dame Reine. Et ce sont jusqu'aujourd'hui les insignes avec quoi on prend possession de ces Royaumes.

Au rio de Boujeto, allant aussi sur la portée d'une marée vers la source du rio de Iâme, y a un marigot navigable sur quatre marées. La rive nord appartient aux Feloupes de Iâme, et celle du sud au Roi des Iâses, caste bagnoun. A deux marées vers l'amont il lance un défluent vers le Nord qu'on nomme le rio de Bouager. A l'entrée de celui-ci, à rive sud, est le village de Roager, avec population de blancs, et plusieurs de Portugal. C'est le meilleur parage qui soit en ces rios pour y vivre, pays fort agréable, fort salubre, bien fourni de tout ce qui est nécessaire à la vie humaine, les meilleures poules et les plus savoureuses de tout le Guiné, et par conséquent leur poisson est le meilleur de tous ces rios. On fait beaucoup de cire en ce village mais elle vient de l'autre rive, là tout proche car le rio s'y mesure à la portée d'une escopette. C'est aussi un pays de Feloupes, et riche. Et, en tout le pays de Iâse et de Iâme, y a de fort bonnes peaux de bœufs et de biches, surtout de grandes antilopes, quelque ivoire et des nègres. Ce village appartient au Royaume de Sangue-de-Gou qui va jusqu'au rio de Gambie et c'est le chemin qu'on y va par terre. Et de là jusqu'au village des Herèges (Geregia de Gambie) il y a douze lieues que j'ai parcourues maintes fois, avec beaucoup d'esclaves à la chaîne et des charges de marchandises, sans que personne n'ait nui en chemin.

Et pourtant ce pays est continuellement en guerre entre deux familles, qui toutes deux prétendent exercer la Royauté. D'ordinaire, ils ont deux Rois dans ce pays, qui suivent les deux partis avec grandes guerres.

Tous ces royaumes bagnouns que j'ai nommés, et qui sont quatre en dehors de celui de Casamance, furent, dit-on, soumis à celui de Casamance. Mais aujourd'hui vivent tous en liberté. Ils n'observent aucune religion encore que ne leur manquent des Mandingues qui les trompent avec leurs menteries. Les Feloupes qui n'ont pas de communication avec ces gens-là

vivent plus barbarement, et chez eux se peut déjà faire bonne moisson en la religion catholique, et d'autant plus qu'on va plus vers le Sud.

Les articles de traité nécessaires pour ces rios sont : fer, cola, tissus, cristal, ambre, eau-de-vie, poudre, fusils, verroterie noire, blanche et brique.

Chapitre VII

Pour revenir à ces Feloupes, qui habitent cette terre des 12 degrés, au bord de mer, ce sont des nègres noirs, j'appelle noirs les très foncés. Ils vont nus avec quelque peau de chèvre ou des palmes tressées. Ils sont actifs à tirer le vin de palme, à façonner leurs terres et à pêcher. Ce sont de grands éleveurs. Y a force bétail de vaches et chèvres dans leur pays. Ils n'ont aucun commerce avec nous. Ils parcourent tout l'estuaire de San Domingos, peuple sauvage, très bons pilotes de cette barre, ou ils vont continuellement en leurs almadies. Qu'y entrent des navires nôtres, qui ne naviguent pas bien dans le chenal, ils sont à la guerre et s'il arrive aux neufs de s'échouer, ils les viennent assaillir et de nuit leur coupent les amarres pour qu'elles donnent à terre. Et quand des navires faisaient sans naufrage tous les nôtres qu'ils capturaient, ils les tuaient sans les vouloir vendre ni rançonner. Ces nègres se comprennent bien avec les Bourames en la terre de qui les nôtres habitent et par leur intermédiaire déjà ils rançonnent les gents qu'ils ont capturés au lieu de les tuer. On va racheter les captifs dans le pays même de ces nègres. Si on continue à les fréquenter, ils vont s'approprier complètement, il y aura grand commerce, car là sont beaucoup de troupeaux et les esclaves afflueront.

Comme chez eux on ne vend pas de nègres, leur nombre a cru tant, ne tenant plus en leur pays, ils passèrent le rio de San Domingos et occupèrent à son embouchure, le pays de la rive sud appelé Poutame. Et semble qu'ils entrent en commerce depuis quelque temps avec les nôtres du Rio de San Domingos, par une bouche du Rio appelée Timis qui débouche là. On en tire quelques esclaves, du bétail qui est le principal article de traite chez les Bijagôs et déjà les Bourames se rassemblent là en une foire à jour fixe.

Ces nègres sont nus. Ne portant d'autres armes que couteaux et flèches lesquelles ne sont point empoisonnées et au lieu de ferrure ils y insèrent les arêtes d'un poisson nommé Bagro.

Chapitre VIII

En remontant le Rio de Casamance, qui se trouve sous le vent du Cap Roxo, à l'entrée s'étend à rive nord, le pays des Jaboundes et du côté sud celui des Bognouns d'Iziguichor, comme il fut déjà dit. Ceux-ci se comprennent tous les uns les autres. Ce royaume (de Casamance) est grand car il s'étend vers l'intérieur comme un mur derrière les Bagnouns et les Féloupes, ses voisins sur le bord de mer. Il eut des rois habiles principalement un appelé Masatamba, qui mangeait sur une table élevée, garnie de nappe et serviettes, assis en chaise haute, des mets cuisinés à notre mode.

Vont ceux de cette nation vêtue comme les Jolofs et Mandingues. En ce pays est courant certains tissus de coton. Ils ont des chevaux, mais peu car ceux qu'ils détiennent sont amenés des rios du pays des Jolofs ou Mandingues, lesquels vont continuellement à la cour de ce

Roi et surtout de ces religieux qui disent aux nègres force menberies. J'ai vu l'un d'eux : des trois couvents qu'y a au Roi de Gambie appelé Alimanc. Il parlait souvent avec le roi ; et quand celui-ci voulait savoir ce qui se passait ailleurs, ce cacique prenait un garçon d'une autre nation dont il n'entendait pas la langue qui habitait à bien des lieues de là. Il traçait sur la tête de ce garçon certains caractères et faisait placer une bassine d'eau devant lui. Et le garçon la regardait en cette eau, tous deux se parlaient et se comprenaient. Et interrogé sur maintes choses qui se passaient en pays étranger, fort loin de là, le garçon donnait de tout raison. Et sitôt qu'il laissait de voir la bassine d'eau, ils ne s'entendaient plus.

Le Roi Casamance fit appeler ce cacique, parce qu'il voulait donner bataille d'un roi ennemi, qui se trouvait sur l'autre rive du Rio, de nation Bagnoun, dénommé Bambara, - pour dire le jour que se donnerait la bataille, et s'il vaincrait. Pour cela fit le cacique beaucoup de cérémonie dont celle de l'eau devant le garçon auquel il demandait ce que faisait l'ennemi ; et force d'autres. Et dit au Roi qu'il aurait victoire. A cette réponse, celui-ci s'apprête ; rassemblant multitude de gens de guerre, il passa sur l'autre rive en de nombreuses pirogues et plusieurs navires à nous. Dès qu'ils prirent terre, rassemblant tous ces gens il se mit en marche vers l'ennemi retranché près de là.

Traduit à Sainte-Marie de Bathurst
le 20 septembre 1951

Signé : A. CHATAIGNER

LA CONVENTION PORTUGAISE DU 12 MAI 1886

ZIGUINCHOR DEVIENT FRANÇAISE

«Sa Majesté le Roi du Portugal fait savoir à ceux qui auront vu la présente lettre de convention et de rectification, que le 12 au mois de mai de l'année de naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1886, a été conclue et signée à Paris, entre Moi et le Président de la République Française, par des plénipotentiaires respectifs munis de pleins pouvoirs, une Convention relative à la délimitation des possessions des deux pays en Afrique Occidentale et dont la teneur est la suivante :

«Sa Majesté le Roi du Portugal et des Algarves et le Président de la République Française, animés du désir de resserrer, par des relations de bon voisinage et de parfaite harmonie, les liens d'amitié qui existent entre les deux pays, ont résolu de conclure à cet effet une Convention spéciale pour préparer la délimitation de leurs possessions respectives en Afrique Occidentale et ont nommé leurs plénipotentiaires, à savoir :

— Pour le Roi du Portugal et des Algarves (Louis 1er)

Monsieur Joao de Andrade Corvo, Conseiller d'État, Vice-Président de la Chambre des Pairs du royaume, grand'croix de l'Ordre de Saint-Jacques, grand'croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur française, son envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en la République Française,

et Monsieur Carlos Roma de Bacaye, député, capitaine d'État-Major du génie, son officier d'ordonnance honoraire et attaché militaire de la légation devant sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, Chevalier de l'Ordre Saint-Jacques, Officier de la Légion d'Honneur.

— Pour le Président de la République Française (Jules Grévy)

Monsieur Girard de Rialle, Ministre Plénipotentiaire Chef de la division des Archives au Ministère des Affaires Étrangères Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, etc.

et Monsieur le Capitaine de la Marine de guerre O'Neill, Commandeur de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs qu'ils trouvèrent en bonne et due forme, concorderont aux articles suivants :

Article 1 — En Guinée, la frontière qui doit séparer les possessions portugaises des possessions françaises suivra le tracé conforme, indiqué sur la carte numéro 1 annexée à la présente convention ;

Au Nord, une ligne qui, partant du cap Roxo se conservera autant que possible, selon les indications, à égale distance des rivières Casamance et Sao Domingos de Cacheo jusqu'à l'intersection du méridien 17° 30' de la longitude Ouest de Paris avec le parallèle 12° 40' de la latitude Nord. Entre ce point et le méridien 16° de la longitude Ouest de Paris, la frontière se confondra avec le parallèle 12° 40' de la latitude Nord.

A l'Est, la frontière suivra le méridien 16° de la longitude Ouest de Paris, depuis le parallèle $12^{\circ}40'$ de la latitude Nord, jusqu'au parallèle $11^{\circ}40'$ de la latitude Nord.

Au Sud, la frontière suivra une ligne qui partira de l'embouchure de la frontière Cajet, située en l'île de Catack (qui restera au Portugal) et l'île de Tristao (qui restera à la France) et, conservant autant que possible, selon les indications du terrain, à égale distance du Rio Componi (Tabati) et du Rio Cacine depuis le bras septentrional du Rio Componi et du bras méridional du Rio Cacine, au commencement de l'estuaire de Cacondo, à la fin du Rio Grande et viendra se terminer au point de l'intersection du méridien 16° de la longitude Ouest de Paris avec parallèle $11^{\circ}40'$ de la latitude Nord.

Resteront au Portugal toutes les îles comprises entre le méridien du Cap Roxo, la côte et une limite méridionale formée par une ligne qui suivra le «Thalweg» du Rio Cajet et se dirigera après vers le Sud-Ouest suivant le canal des pilotes jusqu'au parallèle des $10^{\circ}40'$ de latitude Nord, avec lequel se confondra au méridien du Cap Roxo.

Article 2 — Sa Majesté le Roi du Portugal et des Algarves reconnaît le protectorat de la France sur les territoires du Fouta-Djalou tel qu'il a été établi par les traités passés entre le gouvernement de la République Française et les Almanys du Fouta-Djalou. Le gouvernement de la République Française de son côté s'engage à ne pas chercher à exercer son influence dans les limites attribuées à la Guinée Portugaise par l'article 1 de la présente.

Article 3 — Dans la région du Congo, la frontière entre les possessions portugaises et les possessions françaises suivra le tracé indiqué conforme dans la carte numéro 2 annexée à la présente convention, une ligne qui, partant de la pointe de Camba située dans le confluent de la rivière Loema ou Luisa Loango et de la rivière Lubinda se poursuivra, autant que possible et suivant les indications du terrain, à égale distance de ces deux rivières et à partir de la naissance plus septentrionale de la rivière Lualaba, suivra la ligne qui sépare le bassin du Loema ou Luisa Longo du bassin du Chiloango jusqu'au méridien $1030'$ de la longitude Est de Paris, puis ira se confondre avec le chiloango qui sert, à ce point, de frontière entre les possessions portugaises et l'État libre du Congo.

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à ne pas réaliser à la pointe de Chamba aucune construction qui puisse servir d'obstacle à la navigation. Le «Thalweg» de l'estuaire compris entre la pointe de Chamba et la mer servira de ligne de démarcation politique aux possessions des hautes parties contractantes.

Article 4 — Le Gouvernement de la République Française reconnaît à sa Majesté très Fidèle le droit d'exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires qui séparent les possessions portugaises de l'Angola et de Mozambique, sous réserve des droits antérieurement acquis par d'autres puissances, et s'engage pour sa part de s'y abstenir d'une quelconque occupation.

Article 5 — Les sujets portugais dans les possessions françaises de la côte occidentale de l'Afrique et les citoyens français dans les possessions portugaises de la même côte, seront respectivement, en ce qui concerne la protection des personnes et des propriétés, traités en un pied de parfaite égalité avec les citoyens et les sujets de l'autre partie contractante. Chacune des hautes parties contractantes jouira, dans les dites possessions, du régime de la nation quant à la navigation et le commerce.

Article 6 — Les propriétés qui font partie du domaine de l'État de chacune des hautes parties contractantes, dans les territoires cédés mutuellement, seront matière d'échanges et de compensations.

Article 7 — Une commission sera chargée de déterminer sur le terrain la position définitive des lignes de démarcations prévues par les articles 1 et 3 de la présente convention et leurs membres seront nommés de la manière suivante :

Sa Majesté Très Fidèle et le Président de la République Française nommeront chacun deux commissaires.

Ces commissaires se réuniront en un lieu qui sera ultérieurement fixé, par commun accord, par les hautes parties contractantes et dans le meilleur délai possible après l'échange des instruments de ratification de la présente convention. En cas de désaccords, les dits commissaires feront appel à leurs Gouvernements respectifs.

Article 8 — La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification échangés à Lisbonne dans le délai le plus bref.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont signée avec le seing de leurs armes.

Fait à Paris, le 12 mai 1886

Ont signé :

Joao de Andrade Corvo

Carlos Roma du Bocaye

Girard de Rialle

A. O'Neill

LA LOI DU «MILIEU» COLONIAL

«Pour les hommes d'État du XVII^e, XVIII^e et bien au delà, en France comme ailleurs, la colonisation n'est qu'une «Affaire», une entreprise toute mercantile, un élément du grand commerce maritime. Rien ne révèle mieux les tendances profondes de cette colonisation que le régime économique qui fut imposé aux colonies et qui porte le nom de «Pacte Colonial» ou plus nettement encore d'«Exclusif».

Chaque compagnie de compensation de ses charges bénéficiait de certains privilèges : droits régaliens sur les territoires occupés, exemptions, subventions... Mais son principal avantage, c'était le monopole du trafic dans les régions qui formaient son domaine : les habitants étaient tenus de lui réserver la vente de leurs produits et l'achat des objets dont ils avaient besoin ; tout autre commerce était exclu de cette chasse gardée.

C'était bien entendu les étrangers que visait un tel système, mais il était en même temps destiné à prévenir la concurrence possible des colonies à la métropole.... Les différentes réglementations qu'ils inspirèrent se résument en ces quelques formules :

- La métropole fonde et entretient les colonies
- Les colonies enrichissent la métropole
- Les produits coloniaux sont faits pour alimenter la consommation française
- Les produits français ont, seuls, accès sur le marché colonial
- Des industries ne peuvent se créer dans les colonies qu'à la condition de ne point faire double emploi avec les industries françaises
- Les transports maritimes entre la France et ses colonies ne sont autorisés que sans pavillon français.»

Extrait de «Histoire sociale de la colonisation française» de Georges HARDY

Édition Larose, Paris. Cité par Demba DIALLO dans «l'Afrique en Question». Cahiers Libres Maspéro, 1970, pp. 114-115.

**POINT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN CASAMANCE
A L'OCCASION DE LA FOIRE-EXPOSITION DE ZIGUINCHOR
DU 15 AU 22 AVRIL 1971
DISCOURS INAUGURAL DU MAIRE, M. Étienne CARVALHO**

«Il s'avère nécessaire, après une décade qui a vu la restructuration du système économique conçu en fonction de l'idéologie nationale et du concept socialiste de ses dirigeants, de faire le point de la situation économique régionale, en montrant à ses populations l'éventail de sa production et les progrès réalisés sur le plan humain.

Lorsque l'on découvre sous une forme synthétique les résultats obtenus en Casamance dans les domaines agricole, industriel et artisanal, en l'espace de quelques années, on est frappé des progrès réalisés par l'homme sénégalais en un laps de temps si court.

Eh oui, on est obligé d'admettre que l'enseignement, l'animation et la coopération ont eu pour effet de sortir le paysan, l'artisan, l'homme d'affaire, de sa gangue où il s'était cristallisé au cours des années passées.

Que voyons-nous aujourd'hui, que ce soit dans les départements, dans les stands des services d'aide et de coopération, tout simplement une diversité de production, une rationalisation des méthodes de travail, une utilisation d'un matériel fonctionnel et bien adapté aux besoins du travailleur.

Les cultures vivrières et industrielles se sont régulièrement développées, malgré les vicissitudes occasionnées par un climat déroutant. Tout semble pourtant aujourd'hui en place pour favoriser la promotion du monde rural, tout est conçu pour que demain le monde ouvrier s'intègre dans une nouvelle forme d'économie préparée pour l'accession du Pays à l'ère industrielle.

Cette mutation des esprits et des structures économiques se fait peut-être lentement pour certains, mais avec une sûreté d'exécution qui augure bien pour l'avenir.

Dans le monde agricole, on constate que la Casamance a commercialisé presque le quart des tonnages d'arachides réalisés au Sénégal en 1970-1971. Elle a produit, en 1970, 7 500 tonnes de palmistes et assuré presque intégralement sa consommation de riz et de mil.

En matière de pêche, les résultats obtenus sont spectaculaires. Plus de 1 200 tonnes de crevettes pêchées en 1969 et exportées sur l'étranger ou le marché dakarois.

L'élevage n'est pas en reste car on constate une évolution régulière du cheptel bovins, ovins et caprins.

Sur le plan forestier, l'exploitation se développe, malgré les dégâts causés par les innombrables feux de brousse.

Cependant, l'industrie marque un peu le pas.

L'huilerie locale, dont l'approvisionnement normal ne peut être assuré à la suite des trois années de sécheresse, voit sa trituration de graines tomber à 50 % de sa capacité.

Les industries de pêche progressent, notamment par la mise en service de nouveaux chalutiers.

La collecte du miel et de la cire d'abeille s'intensifie, en fonction de la modernisation du matériel apicole et de la vulgarisation de techniques éprouvées.

Le commerce se spécialise et essaie de s'adapter avec des fortunes diverses aux conditions nouvelles du marché en partie étatisé.

Les transports reprennent leur second souffle, après des années de marasme consécutif à la vétusté du matériel et aux difficultés de trouver des sources de financement.

L'artisanat se cherche et fait un effort pour sortir des sentiers battus où il s'est trop longtemps complu.

A voir l'importance de la zone artisanale, on se rend compte de l'intérêt que suscite dans cette corporation la tenue des marchés dans lesquels nos artisans montrent leur habileté, leur esprit de création et leur volonté de s'améliorer pour répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus difficile....

Nous avons admiré les ouvrages de nos bijoutiers, maroquiniers, relieurs, sculpteurs, tisserands, vanniers et autres, de toutes les régions du Sénégal...

Il est indéniable que la promotion de l'Artisanat ne peut se faire en vase clos, Dakar monopolisant entièrement les marchés de l'État. Nous pensons que les marchés administratifs, tout en restant globaux, au niveau de la Nation, pourraient tirer bénéfice d'un découpage régional auquel participeraient toutes les provinces du Pays.

Le tourisme mérite une attention particulière, du fait des immenses possibilités que recèlent la région en matière de sites, de folklore, de traditions et d'art.

Les étrangers, tout comme les nationaux, viennent chaque année plus nombreux en Casamance. La faible capacité de nos ressources hôtelières limite, seule, l'extension d'un tourisme avide de nouveautés et de paysages colorés...

Le tour d'horizon ainsi fait permet à chacun d'inventorier les ressources de la région et de formuler des hypothèses très optimistes basées sur la réalisation du 3^e Plan quadriennal de la Nation».

**LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ET L'AGRICULTURE**
extrait du journal «Le Soleil» du 31 juillet 1973

Le comité régional de développement s'est réuni récemment pour étudier le projet de budget de la taxe rurale sous la présidence de M. M'Baye, gouverneur de la Casamance et en présence de M. Salif Diao, président de l'Assemblée régionale, des préfets, des chefs de services régionaux et des missions qui concourent au développement économique de la région.

Ouvrant la séance, M. M'Baye Diouf a convié les chefs de services à une collaboration sincère, franche et loyale pour la réussite des objectifs du gouvernement.

S'agissant de la taxe rurale qui s'équilibre en recettes et dépenses à 144 millions 449 250 F. contre 142 millions 505 550 F. l'an hier, le gouverneur a affirmé que «la priorité doit être accordée aux actions de développement dans la région». Il a en outre insisté sur le désenclavement de la région sud du pays, compte tenu des potentialités que renferme la Casamance avant de mettre l'accent sur l'infrastructure des zones touristiques.

Hydraulique pastorale et humaine

Dans sa conclusion, M. M'Baye Diouf a convié les membres du Comité régional de développement à s'appuyer également sur les inscriptions du troisième plan et les prévisions du quatrième qui, avec la taxe rurale, permettront à la Casamance de demeurer le grenier du Sénégal.

Les justifications des inscriptions de cette taxe ont été arrêtées comme suit au niveau des recettes : département de Ziguinchor, 11 millions 198 000 F. ; Oussouye, 7 millions 838 950 F. ; Bignona, 35 millions 187 000 F. ; Sédhiou, 43 millions 731 050 F. ; Kolda, 26 millions 771 300 F. et Vélingara 19 millions 804 950 F.

Après l'adoption du projet par les membres du comité régional de développement, il a été retenu, au titre des dépenses, 8 millions 898 881 F. pour les routes et pistes, hydraulique pastorale et humaine : 11 millions 145 000 F., agriculture : 2 millions 597 184 F., élevage : 1 million 965 000 F., eaux et forêts : 1 million 547 844 F., santé et hygiène : 4 millions 669 265 F., aménagements ruraux : 1 million 562 295 F., train routier : 5 millions 991 725 F. et le fonds de solidarité 16 millions 159 613 F.

UN TOURISME DE HAUT-NIVEAU EN BASSE CASAMANCE

extrait du journal «Le Soleil» 23 juin 1972

M. Sidy Moktar Diakité, Délégué général au Tourisme, procède aujourd'hui, en fin de matinée, à la pose de la première pierre du village-hôtel du Cap-Skiring, en présence de M. Alcide Kacou, Président-directeur général d'HOTAFRIC, de membres du gouvernement responsables régionaux, ainsi que des représentants des organismes participant à l'aménagement et à la construction du village.

Prêt danois

L'auteur du projet, la Société nationale de promotion touristique (S.N.P.T.) avait envisagé la construction d'un ensemble de 200 chambres, grâce à un prêt de 10 millions de couronnes danoises (soit environ 365 millions de F.) consenti par la Danish Turnkey-Hotels. Par la suite, ayant conclu un accord de gestion avec le Club Méditerranée, la SNPT modifia le projet pour porter sa capacité à 300 chambres. Tout dernièrement, M. Babacar Bâ, Ministre des Finances et des Affaires Économiques a conclu un accord avec le Royaume du Danemark, aux termes duquel le gouvernement de Copenhague accorde à la SNPT un prêt de 25 millions de couronnes (soit environ 912 millions CFA) qui vient s'ajouter à l'intervention de 10 millions de couronnes de la Danish Turnkey-Hotels.

Novembre 1973

C'est cette même société qui a été chargée «aux termes d'un contrat signé avec le gouvernement du Sénégal d'assurer la conception, l'étude architecturale et technique, la construction et l'aménagement de ce village de vacances» a révélé le Délégué général au Tourisme.

Les travaux commencés depuis le 2 mai seront achevés au mois de novembre 1973 «date à laquelle le village-hôtel sera remis au gestionnaire, le Club Méditerranée». Prié de définir la nature du contrat de gestion dont va bénéficier le Club Méditerranée, M. Sidy Moktar Diakité a donné les précisions suivantes : «Le mandat du Club Méditerranée se situe dans le cadre de ses méthodes d'intervention, c'est-à-dire que l'exploitation se fera sous forme de club privé réservé à la clientèle ayant adhéré au Club Méditerranée. Cependant, a-t-il ajouté, il a été entendu que pour un meilleur remplissage du village, le club accepte d'accueillir des clients locaux pour des séjours plus courts comme durant les week-end, par exemple, et dans la limite des places disponibles». Ceci pour répondre aux bruits qui circulent déjà et selon lesquels le village serait fermé aux Sénégalais.

130 emplois

La construction du village-hôtel dont toutes les chambres auront vue sur la mer s'inspirera de l'habitat local «afin de lui donner, par son aspect, les caractères typiquement casamançais». Il comprendra un restaurant, un night-club, un bar ainsi qu'un centre d'animation «pouvant servir de théâtre à l'italienne». L'environnement sera respecté. C'est ainsi que «des pépinières seront constituées pour créer un cadre de dépaysement» ainsi que des palmeraies et des cocoteraies. C'est précisément sous les palmiers que les cases seront implantées. Enfin, un village sera également construit «à proximité des cases-hôtels pour recevoir 130 Sénégalais appelés à y travailler en permanence».

COMPTE RENDU DU CONGRES ANNUEL DE L'U.C.R.A.
(Union Culturelle du Royaume d'Affileidio)
tenu en 1970 à Kamobeul

Résolution finale du VII^e Congrès

Les 8, 9 et 10 août 1970, s'est tenu à Kamobeul le 7^e congrès de l'U.C.R.A.

Ce congrès a réuni, comme chaque année, d'une part le bureau, d'autre part les délégués des jeunes des 9 villages qui constituent le royaume d'Affileidio et les chefs de village accompagnés de notables.

Les congressistes répartis en quatre commissions ont eu à se pencher sur les rapports :

- du Président,
- du Secrétaire Général,
- du Trésorier Général.

Après la mise en commun qui s'est effectuée le 9 août, les résolutions finales suivantes ont été rédigées :

Commission des affaires sociales

● *Questions sanitaires*

La santé étant le bien le plus précieux du paysan, vu le manque de médicaments et de dispensaires, le congrès :

- reconnaît l'utilité de «l'opération dispensaire» lancée en 1968, et demande son maintien et la fixation des cotisations à 25 francs par personne,
- déplore le manque de foi de certains villageois à l'égard de cette entreprise.

D'autre part, le congrès préconise la construction urgente d'une maternité à Seleky et lance un appel pressant aux femmes pour l'abandon des coutumes ancestrales d'accouchement responsables de beaucoup d'accidents.

Questions scolaires

Vu le nombre sans cesse croissant des enfants en âge scolaire (1967 : 2 050 enfants scolarisables)

Vu la faible capacité d'absorption des écoles existantes (1967 : 1 230 enfants scolarisés),

Vu aussi l'isolement relatif dans lequel se trouvent nos élèves,

le Congrès demande aux parents d'élèves de s'occuper, dans l'immédiat, de l'augmentation des locaux scolaires déjà existants,

- soit en intervenant auprès des autorités,
- soit par investissement humain,

demande à la section UCRA de Dakar de créer une commission de coordination chargée d'informer les élèves sur les concours pouvant les intéresser.

Déclaration des enfants

Considérant les difficultés que rencontrent les élèves pour se présenter aux examens et concours scolaires faute de bulletin de naissance ou jugement supplétif :

Considérant les dépenses que suppose l'obtention tardive d'un jugement supplétif,

Le Congrès recommande aux parents :

- de déclarer les enfants dès leur naissance,
- de signaler tous les décès et d'exiger un certificat.

L'UCRA se charge des démarches pour l'établissement des jugements supplétifs ; un responsable sera choisi.

En outre, le Congrès félicite vivement l'UCRA pour avoir pu, dans le courant de l'année 1969, établir 94 jugements supplétifs.

Commission des finances

Les moyens financiers ayant toujours été limités,

Le Congrès demande le maintien des cotisations à :

- 600 francs pour les membres simples,
- 1 000 francs pour les membres travailleurs.

Commission des affaires culturelles

Vu le succès du tournoi de football des vacances 1969,

Vu l'intérêt que les jeunes portent en outre aux activités théâtrales,

Le Congrès approuve sans réserve la mise en compétition d'une coupe de football pour les vacances 1970 et à venir, et demande l'organisation dans le même ordre d'idée de compétitions théâtrales entre les différents villages.

Commission doctrinale

Après examen du statut, le congrès décide d'apporter les amendements suivants :

- article IV - ajouter Eloubalir à la liste ;
- article IX - Le congrès aura lieu désormais tous les deux ans (et cela à partir de 1971).

Le Congrès a enfin procédé à l'élection du bureau.

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
 PREMIERE PARTIE : LA CRÉATION D'UNE VILLE :	
DU DÉVELOPPEMENT A LA CRISE DE CROISSANCE	11
 HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE ZIGUINCHOR	13
 <i>Chapitre 1. — Les origines</i>	13
I — <i>Les premiers explorateurs portugais</i>	13
A. — Un aperçu des populations à travers les premiers récits	14
B. — Un inventaire des richesses à exploiter	15
C. — Mise en place d'un réseau de communication pour une exploitation économique plus rationnelle de la Casamance	18
II. — <i>La fondation de Ziguinchor par les Portugais</i>	18
A. — Nécessité de postes fortifiés pour protéger le trafic et éviter la fuite des esclaves	18
B. — Signification de Ziguinchor — La symbolique du Nom — Une approche populaire	19
C. — Importance de la traite des Noirs	20
D. — Effacement de Birkama, capitale du Kasa Mansa «ville africaine» et développement de Ziguinchor, comptoir étranger	21
 <i>Chapitre 2. — La colonisation portugaise</i>	23
I. — <i>Tableau schématisé de la colonisation portugaise</i>	23
A. — Structuration politique et statut juridique	23
B. — L'économie coloniale portugaise : exclusivité du commerce	24
II. — <i>Quelques considérations générales sur la politique coloniale qu'illustre parfaitement l'évolution du comptoir portugais en Casamance</i>	24

A. — L'Ere de la Traite	24
B. — Le recul de la colonisation européenne en Afrique	25
C. — L'Ere de la «troque»	25
D. — La colonisation moderne	26
III. — <i>L'Administration de Ziguinchor</i> <i>au début du XIXème siècle</i>	26
A. — Le village	26
B. — La représentation portugaise	27
Chapitre 3. — <i>La pénétration française en Casamance</i>	29
I. — <i>La résistance portugaise à la pénétration française</i>	29
II. — <i>L'implantation française progressive</i> <i>de Carabane à Sedhiou</i>	30
III. — <i>La politique française en Casamance</i> <i>Les luttes d'influence avec le Portugal</i>	32
IV. — <i>L'influence du «Négoce»</i>	34
V. — <i>L'annexion de Ziguinchor à la France</i>	36
Chapitre 4. — <i>La colonisation française : Naissance de la ville</i>	39
I. — <i>L'arrivée officielle des français</i>	39
II — <i>De 1886 à 1914 : Création d'un Centre Commercial</i> <i>et Administratif</i>	40
A. — L'administration interne	40
B. — Le Commerce	41
C. — Création d'une capitale administrative	43
D. — Dessin d'une structure urbaine	44
E. — La navigation fluviale	44
III. — <i>L'expansion démographique et commerciale</i> <i>de 1914 à 1939</i>	45
A. — Ziguinchor à la veille de la première guerre mondiale	45
B. — Répercussions de la guerre à Ziguinchor	46
1. La crise économique	46
2. La participation militaire : le recrutement des tirailleurs	47
3. La crise sanitaire et religieuse	47
C. — La présence militaire en Casamance	47
D. — Reprise de l'immigration après la guerre	48
E. — Reprise des activités économiques et Problèmes de communication	49
1. Le développement des voies de communication	49
2. Les activités économiques	51

IV. — <i>L'essor urbain contemporain de 1939 à 1960</i>	52
A. — Les troubles consécutifs à la guerre	52
B. — L'avènement d'une métropole régionale	53
V. — <i>La capitale régionale de la Casamance depuis 1960</i>	54
ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE	57
Chapitre 1. — <i>L'explosion démographique</i>	57
I. — <i>L'accroissement démographique à Ziguinchor de 1886 à 1971</i>	57
II. — <i>La croissance naturelle de 1960 à 1970 : une situation préoccupante pour l'avenir</i>	59
III. — <i>Physionomie de la population en 1951, 1961, 1966</i> . . .	59
Chapitre 2. — <i>L'immigration urbaine</i>	63
I. — <i>Caractères de la migration</i>	63
A. — L'exode rural de la période coloniale	63
B. — Les causes de l'immigration urbaine contemporaine . . .	64
II. — <i>Aspects de l'immigration vers Ziguinchor</i>	67
Chapitre 3. — <i>L'extension de la ville : les quartiers urbains</i>	69
DEUXIÈME PARTIE : L'ÉCONOMIE URBAINE :	
RÉALISATIONS ET POTENTIALITÉS	73
UNE VILLE CARREFOUR, NOEUD DE COMMUNICATIONS ; NÉE DU FLEUVE CASAMANCE	75
Chapitre 1. — <i>Le port et les voies fluviales</i>	75
I. — <i>Rappel historique</i>	75
II. — <i>Le trafic maritime</i>	78
A. — Le service régulier Dakar-Ziguinchor	78
B. — Analyse de l'évolution du trafic maritime, durant les vingt dernières années, à partir des documents de la Chambre du Commerce de Ziguinchor	78
III. — <i>Le trafic fluvial</i>	87
Chapitre 2. — <i>Les autres voies de communications</i>	91
I. — <i>Ziguinchor, carrefour routier du Sud Sénégal</i>	91
II. — <i>L'aéroport et les liaisons aériennes</i>	93
III. — <i>Évolution des communications avec l'indépendance du Sénégal</i>	94

LES RÉALISATIONS ET LES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES 97

Chapitre 1. — Le commerce, base de l'activité économique de Ziguinchor.

Puissance passée et mutations récentes 97

Puissance passée du commerce à l'origine et
l'aboutissement de la ville 97

A. — L'installation des différents agents de commerce
à Ziguinchor 98

1. Les maisons de commerce 99

a) Les Bordelaises 99

b) Les grandes sociétés internationales 100

2. Les commerçants français indépendants,
principalement les Ariégeois ou Mange-mil» 100

3. Les Libanais 102

4. Les commerçants africains 103

B. — L'essor et le déclin du caoutchouc.
La relève de l'arachide 104

C. — Le triomphe de l'arachide 1914-1959 106

D. — Le commerce de l'arachide à Ziguinchor
et en Casamance à la veille de l'indépendance 109

E. — Les transformations des structures commerciales
avec l'indépendance du Sénégal 118

F. — Les formes actuelles du commerce à Ziguinchor 122

1. Le commerce non sénégalais
survivance de l'époque coloniale 122

a) Les Européens, Français dans leur majorité 122

b) Les Libanais et les Grecs 122

2. La relève par le commerce africain 123

a) Les particuliers 123

b) Les nouvelles sociétés à succursales multiples 123

Chapitre 2. — Une industrie embryonnaire dans une région riche

de potentialités économiques 127

A. — Une industrie embryonnaire et un artisanat pléthorique
mal organisé 127

1. L'industrie 127

2. L'artisanat 130

a) L'artisanat traditionnel 131

b) L'artisanat moderne 131

B. — Les potentialités économiques de Ziguinchor
et de l'arrière-pays 132

1. Une agriculture pleine de possibilités mal orientées. . . 132

a) Panorama des potentialités agricoles, pastorales
et piscicoles 132

b) Les tentatives de développement et de mise en valeur	135
b. 1. Panorama de la riziculture en Casamance	136
b. 2. Interventions extérieures	138
c) L'impact de l'arrière-pays agricole sur la ville de Ziguinchor	141
2. Une nouvelle activité à Ziguinchor et en Casamance : le tourisme et ses ambiguïtés	144

TROISIÈME PARTIE. — ÉTUDE SOCIALE DE ZIGUINCHOR	147
---	-----

LE MONDE DES INÉGALITÉS :

DEUX VILLES — DEUX SOCIÉTÉS JUXTAPOSÉES	149
---	-----

Chapitre 1. — *La population de Ziguinchor*

Présentation des différents groupes ethniques

<i>et leur insertion dans la ville</i>	149
--	-----

I. — <i>Le peuplement traditionnel : les Diola et les Baïnouk . .</i>	149
---	-----

A. — Les Baïnouk	149
----------------------------	-----

B. — Les Diola	151
--------------------------	-----

II. — <i>Les populations en provenance de la Guinée Bissau et les Balant</i>	157
--	-----

A. — Les Mancagne et les Mandjak	158
--	-----

B. — Les Balant	161
---------------------------	-----

III. — <i>Populations expansionnistes, venues de l'Est et du Nord qui s'imposent par leur organisation politico-militaire leur opportunisme et leur capacité d'adaptation au chan- gement économique</i>	162
--	-----

A. — Les Manding	163
----------------------------	-----

B. — Les Wolof	164
--------------------------	-----

IV. — <i>Les groupes humains en minorité ethnique</i>	166
---	-----

A. — Les Serer	166
--------------------------	-----

B. — Les Toucouleur	167
-------------------------------	-----

C. — Les Peul	167
-------------------------	-----

D. — Les autres populations originaires de l'Afrique Occidentale	169
---	-----

V. — <i>Les Européens</i>	169
-------------------------------------	-----

Chapitre 2. — <i>Urbanisme et formes d'habitat</i>	171
--	-----

I. — <i>Un urbanisme en trois temps</i>	173
---	-----

A. — Une répartition tripartite des quartiers correspondant à un processus historique	173
--	-----

B. — Régime foncier et parcelles habitables	175
---	-----

II. — <i>L'habitat urbain</i>	177
A. — Une évolution de l'habitat traditionnel	177
1. Exemple de l'habitat diola	177
2. Exemple de l'habitat manding	179
B. — L'habitat ziguinchorois	180
III. — <i>Lecture des classes sociales à travers la situation géographique des quartiers et à travers l'habitat</i>	182
A. — A l'Escale, quartier européenisé, une minorité privilégiée	182
1. Une classe sociale à part, résidu de la colonisation : les Européens, Français et Libanais	182
2. Les hauts responsables sénégalais des services publics et privés	183
B. — Dans les quartiers anciens de Santiaba et Boucotte Est, une bourgeoisie africaine aisée	183
1. Les anciennes familles de Ziguinchor	183
2. Les notabilités religieuses	184
3. Une bourgeoisie nouvelle	184
C. — Dans les H.L.M. de Nema et Bandody, des petits fonctionnaires	184
D. — A Boucotte Ouest - Peyrissac - et Boucotte Sud - Grand Dakar - Niefoulène, des quartiers moins lotis pour une classe sociale moins aisée	184
E. — Thylène, Leone, Kandé : des citadins cultivateurs ..	185
F. — La grande périphérie de Ziguinchor, Colobane et ses prolongements : des migrants récents, citadins au statut mal défini	185
Chapitre 3. — <i>Les activités de la population urbaine</i>	187
I. — <i>Une évolution dramatique du sous-emploi</i>	187
II. — <i>Les activités professionnelles</i>	188
III. — <i>Les revenus</i>	194
Chapitre 4. — <i>Maintenance des inégalités dans la gestion urbaine.</i>	
<i>Réponse de la population : les clubs et associations</i>	199
I. — <i>Une répartition inégale des équipements urbains</i>	200
A. — Les équipements techniques : une inégalité criante	200
1. La consommation	200
2. L'électricité	200
3. La voirie	200
4. Le réseau routier urbain	202
B. — Une infrastructure administrative, médico-sociale et culturelle concentrée dans un secteur urbain privilégié	202

1. L'infrastructure administrative	202
2. Les centres de soins	202
3. L'éducation	203
4. Les équipements socio-culturels	207
II. — <i>Les «laissés pour compte de la modernité»</i>	207
A. — Les laissés pour compte des quartiers non lotis . . .	207
B. — Le désir des quartiers lotis : s'occidentaliser davantage	208
C. — L'héritage colonial et la succession difficile. Que peut Ziguinchor face à la demande des néo- citadins ?	209
III. — <i>La réponse des néo-citadins face à cette situation de sous-urbanisation</i>	212
A. — Sous-urbanisation et problèmes sociaux	212
1. Une différence de degré dans les problèmes entre Ziguinchor et une grande capitale africaine . . .	212
2. Ségrégation et antagonismes	213
B. — L'insertion des citadins : une réponse populaire au milieu urbain	216
1. La cohésion des quartiers	216
2. Les associations - les «clubs»	217
2. a. Les clubs de jeunes	217
2. b. Les clubs d'adultes	220
CONCLUSION	225
BIBLIOGRAPHIE	231
ANNEXES	245

CARTES ET ILLUSTRATIONS

1) Situation de la Casamance au Sénégal	10
2) La Casamance entre Guinée et Gambie	16
3) Pyramides des âges à Ziguinchor en 1966	61
4) Les activités du Port de 1959 à 1972	86
5) Schéma de l'évolution économique	95
6) L'agriculture urbaine	137
7) Ziguinchor au cœur du pays Diola	151
8) Le peuplement de Ziguinchor	168
9) La ville coloniale en 1952	172
10) Un urbanisme en trois temps	174
11) Titres fonciers	176
12) Industries - Transports - Commerces	190
13) Commerces et Artisans	193
14) Alimentation en eau	201

15)	Equipements administratifs	204
16)	Equipements socio-culturels	205
17)	Infrastructure scolaire	206
18)	Contructions en dur	210

La complexité des mécanismes du sous-développement se dévoile peut-être mieux qu'ailleurs dans les villes régionales, intermédiaires entre les villages et les grandes métropoles nationales. Car ici, tandis que se poursuit à un rythme précipité la profonde mutation du monde rural au monde urbain, les problèmes économiques et sociaux apparaissent dans toute leur acuité.

Ziguinchor, capitale de la Casamance, région excentrée du Sénégal, séparée du reste du pays par l'enclave étrangère de la Gambie, est l'exemple idéal du long processus colonial, néo-colonial et de centralisation nationale autoritaire, qui a conduit à l'éclatement du système économique traditionnel parfaitement intégré à la région, au profit d'un apparent développement à l'origine de l'appauvrissement et de la prolétarianisation des populations.

Cette ville moyenne, en pleine expansion démographique avec ses 100 000 habitants mais en lente stagnation économique, permet ainsi d'analyser d'une façon exemplaire les mécanismes du colonialisme et actuellement de l'impérialisme des pays industrialisés mais aussi du pouvoir national central sur les régions périphériques : ce que l'auteur appelle «la double domination».

Cette étude socio-économique prend toute sa valeur en privilégiant largement l'aspect historique, qui seul peut permettre de comprendre la ville actuelle dans sa complexité. Car c'est dans le fait colonial, qui est à l'origine de Ziguinchor, que se trouve l'explication du développement et de la stagnation de la ville, que se comprennent la très forte immigration urbaine et l'appauvrissement structurel de la région de Casamance. Et le pouvoir national né de l'Indépendance n'a malheureusement pas su transformer les orientations anciennes

Cet ouvrage est l'aboutissement de recherches menées de 1969 à 1976 qui permettaient de prévoir les événements qui ont succédé au début des années quatre-vingts pour culminer en décembre 1983. Il éclaire les revendications des populations casamançaises sous leur véritable jour social et économique, et non point ethnique ou raciste comme on l'a trop facilement prétendu.